This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L Soc 1628.25.7

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, DE SCIENCES & D'ARTS

SÉANT A DOUAI

Centrale du département du Nord.

Article 23 du Règlement intérieur de la Société.

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

DOUAI.—IMP. L. CRÉPIN.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Deuxième Série.

TOME XIII. — 1874-1876.

DOUAI
LUCIEN CRÉPIN
Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai
23, RUE DE LA MADELEINE, 23.
1878.

L Soc 1628.25.7

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Oct 24, 1930

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DE DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

SÉANCE PUBLIQUE

DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. le recteur FLEURY.

La Société a tenu sa séance publique bisannuelle dans la grande salle basse de l'hôtel de ville de Douai, que l'administration municipale avait bien voulu mettre à sa disposition.

A une heure et demie la séance a été ouverte.

Etaient présents :

M. le premier président Bardon, M. le général Moulin, M. le sous-préfet Haward de la Blotterie, M. le recteur Fleury, M. Blondel, doyen de la faculté de droit, — membres honoraires de droit.

MM. le président Tailliar, le conseiller Lagarde, Vasse, Delplanque, — membres honoraires.

MM. Offret, Luce, Maugin, Brassart, Montée, Favier,

de Ternas, le conseiller Hardoüin, Charles Tailliar, Barbier-Delayens, Grimbert, Gosselin, Watelle, Waternau, Charles, le conseiller Leroy, Bernard (de Roost-Warendin), Chappuy, Dauphin, Poncelet, L. Cambier, Taisne, le commandant Demont, Lebon, Brean, — membres résidants.

M. Anicet Digard (de Paris), membre correspondant.

MM. Achille Dumont (d'Auberchicourt), Humez-Courmont, — associés agricoles honoraires.

MM. Dumont-Flament (d'Aubigny-au-Bac), Havet fils (de Marchiennes-Campagne), Maroniez, Simon-Helbecque (de Beuvry), — associés agricoles.

M. Hanotte, premier adjoint au maire de Douai, et M. Piedanna, maire de la ville de Marchiennes, honoraient cette solennité de leur présence.

M. le procureur général baron Jorant a adressé l'expression écrite de ses regrets de n'avoir pu assister à cette séance.

Ont pris place au bureau : M. Fleury, président de la Société ; M. Vasse, vice-président ; M. Montée, secrétaire général ; M. Bernard, président de la Section agricole ; M. Favier, premier secrétaire-adjoint de la Société ; M. Grimbert, deuxième secrétaire-adjoint ; M. Brassart, archiviste.

Dans la salle se pressait un public nombreux de lauréats, d'habitants de la campagne et de la ville.

M. le président a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames et Messieurs,

» La Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai, compte parmi ses jours les plus heureux ceux où elle est appelée à récompenser les lauréats des concours agricoles,

mais la fête est encore plus complète lorsque, dans une séance bisannuelle, telle que celle d'aujourd'hui, nous avons aussi à couronner des travaux scientifiques, archéologiques, historiques ou littéraires. Enfin ces solennités nous sont également précieuses pour l'occasion qu'elles nous offrent d'initier le public à nos modestes efforts, à notre existence non moins laborieuse que paisible. Notre Société a plus que l'âge du siècle, et vous verrez par les divers comptes rendus ou rapports que vous allez entendre, que sa vitalité se soutient très-heureusement. Sans doute nous n'échappons pas à la mobilité inséparable des choses humaines, et les changements de résidence, les maladies, le grand âge, amènent parmi nos membres certaines perturbations, trop heureux quand celles-ci ne sont pas provoquées par de douloureuses et éternelles séparations. Tout en nous applaudissant de la promptitude avec laquelle nous comblons nos vides, nous réparons nos forces, il nous est impossible d'oublier des collègues, tels notamment que ceux que la mort nous a ravis depuis quelque temps, et si je m'abstiens de leur donner une plus large place dans cette très-brève allocution, c'est uniquement pour ne pas retarder davantage les mentions toutes spéciales qui vont leur être consacrées. Je prie même l'un de nos membres correspondants les plus savants et les plus éloquents, M. Anicet Digard, de vouloir bien, tout en vous parlant aujourd'hui même de Jean de Bologne et de l'Italie, ne pas oublier le membre honoraire qui vient de nous être enlevé tout récemment, à Florence, M. Foucques de Wagnonville. »

M. Anicet Digard, dans une improvisation chaleureuse et pleine de charme, a retracé la vie et décrit les œuvres

de notre illustre compatriote *Jean de Bologne*, et rappelé que M. Foucques de Wagnonville, après avoir passé sa vie presque tout entière à la recherche des œuvres du grand statuaire, a voulu assurer à sa ville natale la possession d'une riche collection d'objets d'art.

M. le secrétaire général a lu ensuite le compte rendu des travaux de la Société pendant les années 1875 et 1876, et payé un juste tribut d'éloges aux collègues dont la mort nous a séparés.

A la suite du rapport de M. Gosselin sur le concours ouvert au sujet d'une *étude hygiénique sur l'insalubrité des communes rurales*, la Société a décerné un prix de 200 francs à M. *Auguste Jacqmart*, à Alfort, auteur du mémoire présenté sur cette question.

M. le conseiller Hardoüin a lu ensuite un rapport sur le concours ouvert pour : *Une petite histoire populaire de la Flandre à l'usage des écoles primaires, qui, sans faire oublier aux enfants la grande patrie, leur apprenne à connaître et à aimer la petite.* Conformément aux conclusions du rapport, la question a été laissée au concours pour 1878, et la Société a décerné une mention honorable à M. *P. de Croos,* avocat à Béthune, auteur du mémoire présenté au concours.

Puis la parole a été donnée à M. Brassart pour la lecture du rapport sur les concours d'archéologie et d'histoire locale. En conséquence, la Société a décerné le prix de 400 francs à M. *William de Sars*, à Douai, pour son *Epigraphie douaisienne*,—et une médaille d'or à M. *Louis Dechristé* père, imprimeur à Douai, pour ses *Recherches sur les tableaux et les objets d'art religieux de l'arrondissement de Douai en 1789* ; elle a en outre ordonné l'impression dans ses *Mémoires* du travail de M. Dechristé.

Enfin M. Vasse a lu le compte rendu du concours agricole de Marchiennes.

Il a été procédé à la distribution des récompenses aux lauréats de ce concours agricole, dont les noms ont été appelés par M. Grimbert, deuxième secrétaire-adjoint, dans l'ordre indiqué au procès-verbal du 20 août.

L'éloquente improvisation de M. Anicet Digard, les lectures qui ont été faites et la distribution des récompenses aux lauréats des concours académiques et des concours agricoles, ont été maintes fois applaudies.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

Le président,

FLEURY.

Le secrétaire général,

P. MONTÉE.

RAPPORT

de M. MONTÉE, secrétaire général,

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

En 1875 et en 1876.

Messieurs,

Le 25 juillet 1875, la Société d'agriculture de Douai était réunie, à l'occasion de son concours annuel, dans la commune de Masny, où elle recevait une hospitalité empressée de l'un de ses membres qui est l'honneur de notre région et de l'agriculture française, j'ai nommé M. Constant Fiévet.

Cette solennité avait un intérêt exceptionnel et un attrait véritable pour les cultivateurs de l'arrondissement de Douai et pour les membres de notre Compagnie : on fêtait l'un des vétérans les plus dévoués et les plus habiles de la science agricole, qui depuis plus de trente ans n'a cessé un seul jour de se consacrer tout à tous et de rendre d'éminents services à la culture de ce pays. La Société d'agriculture avait été bien inspirée en prenant l'initiative de cette fête, à laquelle chacun s'est associé avec un empressement et une satisfaction qui en marquaient assez l'opportunité. Aucun nom, en effet, n'est plus populaire autour de nous et dans nos campagnes que le nom de M. Vasse, car pour tous il est synonyme d'honneur et de dévouement.

La fête de Masny restera pour notre cher et vénéré collègue l'un des meilleurs souvenirs de son utile carrière et l'une des plus douces récompenses de ses travaux.

J'ai cru, Messieurs, qu'il était nécessaire de conserver ici la mémoire d'une manifestation dictée par la plus sincère et la plus légitime reconnaissance pour l'un des bienfaiteurs les plus désintéressés de nos campagnes.

Aussi bien j'y trouve en même temps l'un des enseignements les plus directs que m'inspire aujourd'hui la présence même de cet auditoire, car M. Vasse n'a jamais séparé les enseignements de la science agricole, cette condition nécessaire du succès, des préceptes non moins indispensables de l'économie rurale, qui n'est qu'une des formes et l'une des applications de l'économie domestique.

Depuis l'origine de l'humanité, on n'a heureusement rien trouvé qui puisse remplacer les résultats de l'effort personnel et du travail quotidien. Ce n'est point le cultivateur qui cherchera jamais à se soustraire à cette loi providentielle dont il reconnaît chaque jour les bienfaits et la nécessité sous le regard de Dieu. Aujourd'hui, comme au temps d'Hésiode, l'ordre est le plus grand des biens pour les mortels, et comme le disait il y a plus de deux mille ans Xénophon, « il y a la différence de un à dix entre deux hommes, dont l'un emploie bien son temps, et dont l'autre quitte l'ouvrage avant l'heure... Entre bien travailler et négliger, il y a certainement toute la différence qui existe entre travailler sans interruption et rester complètement oisif. Quand j'ai des bêcheurs pour débarrasser ma vigne des mauvaises herbes, et qu'ils bêchent de manière à laisser l'herbe devenir plus épaisse et plus belle, comment ne pas dire qu'il n'y a rien eu de fait? Voilà ce qui ruine une

maison bien plus qu'une excessive ignorance. En effet, quand tous les frais sont prélevés sur le bien même, et que les travaux ne sont pas conduits de manière à couvrir la dépense, on ne doit pas s'étonner de voir à l'aisance succéder la misère. »

A quelque époque de l'histoire que nous nous placions, c'est cet enseignement surtout que nous pourrons et que nous devrons tirer toujours de l'expérience des hommes. Les principes de l'économie et de la bonne administration ne sauraient d'ailleurs être plus variables que le fond même de la nature humaine, dont ils doivent régler l'activité et diriger la conduite extérieure; ces principes-là non plus ne sauraient changer et se modifier suivant les milieux où ils doivent recevoir leur application et selon l'importance plus ou moins considérable des entreprises dont ils doivent assurer le succès, car, même dans les choses agricoles, on ne récolte jamais que ce que l'on a semé.

Lorsque Charlemagne, dans son célèbre capitulaire *de Villis* qui n'est d'ailleurs qu'un règlement presque exclusivement domestique, prescrivait toutes les règles qui devaient assurer la bonne administration et la fertilité des terres de ses domaines, il ne s'inspirait pas d'autres sentiments et il ne cherchait que là où elles se trouvent réellement les conditions de la réussite et du succès. « Lorsque nos intendants, écrivait-il, doivent procéder aux travaux de nos champs, aux semailles, aux labours, à la moisson, à la fauchaison, à la vendange, que chacun d'eux, au temps du travail et dans chaque lieu, prévoie et règle de quelle manière on doit opérer pour que tout soit mené à bien. » N'est-ce pas là, comme au temps de Charlemagne, le seul moyen d'avoir, avec l'aide de Dieu, de plantureuses récoltes et de fertiles moissons ? Ce n'est que là où tout a

été prévu avec un soin intelligent, que les résultats peuvent répondre à nos efforts et aux espérances que nous avons formées.

C'est le propre de la vérité d'être immuable : aussi rien n'a vieilli dans le fond de ces instructions si soigneuses et si précises du grand homme qui savait établir l'ordre dans l'intérieur de ses domaines comme il tentait de l'établir dans la société. Et n'est-ce pas d'ailleurs surtout dans les choses agricoles et le travail des champs que le découragement ne saurait être un seul instant permis, car ce serait douter de la clémence et de la bonté de Dieu, et, comme le disait encore Xénophon : « L'agriculture est le plus noble des arts, parce qu'il est le plus facile à apprendre; c'est un art si ami de l'homme, si bienveillant, que, pour peu qu'on entende et qu'on voie, l'on y devient habile. » Et il ajoutait : « Tout le monde sait que la terre rend le bien pour le bien. » Et si, Messieurs, malgré tous vos efforts et vos labeurs, l'agriculture traverse quelquefois, elle aussi, des jours difficiles et pénibles, des jours d'épreuves et de luttes, on peut du moins dire d'elle, comme de la patrie, en empruntant ces paroles d'un philosophe ancien, qu'elle n'est abaissée que pour se relever plus virile et plus forte, et que les coups que la fortune lui porte pour l'abattre ont pour résultat de la faire renaître pour de plus hautes destinées (1).

Le travail persévérant, n'est-ce pas là, Messieurs, votre devise dans les différents ordres de connaissances qui font l'objet des études de notre Compagnie ? Son organisation

(1) « *Quæ (patria) fortasse consumpta est, ut in melius excitaretur. Sæpe majori fortunæ locum fecit injuria : multa ceciderunt, ut altius surgerent, et in majus.* » (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 91.)

même n'a-t-elle pas précisément pour but de rendre plus faciles les manifestations de l'activité individuelle, en les appuyant sur la force collective de l'association et en permettant à chacun de nous de porter ses efforts là où l'appellent plus particulièrement ses études et ses goûts? Nos différentes sections ne répondent-elles pas efficacement à cette disposition naturelle de notre esprit ?

Si vous me le permettiez, Messieurs, j'appliquerais volontiers à ce propos dans une certaine mesure aux productions de l'intelligence et de la pensée une vérité qui dans le domaine du travail industriel et du travail physique ne saurait être discutée, je veux parler des bons effets de la division du travail, que j'aime à reproduire sous cette forme dans laquelle s'exprimait Xénophon à une époque où l'économie politique n'avait tout au moins pas conscience d'elle-même : « Dans les petites villes, écrivait Xénophon, ce sont les mêmes gens qui font lit, porte, charrue, table, et qui, de plus, bâtissent une maison; heureux quand ces métiers donnent de quoi manger à qui les exerce ! Or, il est impossible qu'un homme qui fait tant de métiers les fasse bien tous. Dans les grandes villes, au contraire, où une foule de gens ont le même besoin, un seul métier nourrit son homme, quelquefois même il n'exerce pas tout son métier : l'un fait des chaussures d'homme, l'autre de femme; l'un vit seulement de la couture des souliers, l'autre de la coupe du cuir; l'un taille les tuniques, l'autre ne fait qu'en assembler les parties. Nécessairement un homme dont le travail est borné à un travail restreint doit y exceller. » Et, pour continuer la pensée de Xénophon, je ne crains pas d'ajouter qu'alors même que le succès ne couronnerait pas toujours nos efforts, et quelle que soit l'issue de notre travail et de notre peine, nous pouvons

être persuadés que nous n'aurons pas perdu notre journée, car l'ordre et l'économie que nous aurons ainsi poursuivis par nos constants efforts sont un but bien digne d'exercer nôtre raison et notre activité.

S'il m'est permis d'emprunter à cet égard une pensée à l'un des moralistes les plus délicats et les plus pénétrants de l'antiquité, je vous rappellerai volontiers cette comparaison expressive et familière par laquelle il rendait sensible et démontrait en quelque sorte l'idée sur laquelle je viens d'insister brièvement devant vous : « Ce n'est pas un habit propre qui est un bien, disait Sénèque, mais le choix d'un habit propre ; car le bien n'est pas dans la chose, mais dans le choix, lequel rend belles nos actions, non pas les choses mêmes que nous faisons. » *Non est bonum per se munda vestis, sed mundæ vestis electio ; quia non in re bonum est, sed in electione, qua actiones nostræ honestæ sunt, non ipsa quæ aguntur.*

C'est par l'intention, en effet, que valent surtout les actions humaines, c'est elle qui les juge, si je puis ainsi dire, et qui en détermine exactement la valeur. A ce point de vue élevé, dont je ne veux point m'écarter d'ailleurs, je n'éprouve aucun embarras, Messieurs, à louer sans réserve les travaux de notre Compagnie, car ils n'ont d'autre inspiration que le désir d'être utiles et de faire le bien.

Je n'ai point à insister davantage sur les encouragements que vous prodiguez à l'agriculture et sur les enseignements que vous mettez à sa disposition, soit par des expériences précises et bien dirigées, soit par les leçons d'une science sérieuse, qui s'efforce de se faire l'initiatrice des progrès réels et durables. Permettez-moi seulement d'adresser ici nos plus vifs remerciements à M. le Maire de Mar-

chiennes, qui a mis à votre service sa précieuse obligeance pour l'organisation de notre dernier concours agricole et qui nous a offert l'hospitalité la plus courtoise et la plus empressée, ainsi qu'à M. Charles Mention, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Douai, qui a bien voulu enrichir le programme des récompenses de plusieurs prix spéciaux d'une belle valeur qui en ont notablement accru l'intérêt. Les efforts de notre Commission d'agriculture et de notre section agricole vont tendre maintenant à donner tout l'éclat et toute l'utilité qu'elle comporte à l'exposition départementale dont Douai doit être le siége en 1877.

Les sciences exactes et naturelles touchent à l'agriculture par plus d'un point. La médecine elle-même n'emprunte-t-elle pas aux plantes de nos campagnes et aux productions de la nature ses principaux instruments de succès? M. le docteur Watelle nous a donné lecture d'une étude sur le traitement de l'angine couenneuse par les balsamiques, étude d'autant plus importante et dont il faut conserver avec d'autant plus de soin les révélations qu'elle a pour but de vulgariser une véritable méthode curative dans l'une des affections les plus justement redoutées des médecins.

Je ne quitterai pas le domaine de la médecine sans rappeler immédiatement avec le plus vif intérêt une exposition historique et critique du livre des *Monstres* d'Ambroise Paré, par M. le docteur René Faucheux. Ce curieux travail a fait revivre pour nous l'une des physionomies les plus originales du XVI[e] siècle, et nous a ramenés à une époque où les explications les plus bizarres étaient accueillies avec une certaine facilité par des hommes dont on ne saurait cependant contester la science et la haute probité.

Les études scientifiques et les applications de la science à l'industrie ne cessent d'être poursuivies avec sollicitude et succès par plusieurs des membres de notre Commission des sciences exactes et naturelles. Rappeler avec honneur les noms de MM. Offret, Farez, Frey, Boulanger et Gosselin me suffit en ce moment pour rappeler efficacement à vos souvenirs leurs utiles et savants travaux : il m'est doublement agréable de consacrer une mention spéciale à la flatteuse distinction qui a récompensé la science intelligente et pratique de MM. Farez et Boulanger, dans un concours ouvert par la Société industrielle de Mulhouse, pour la découverte de nouveaux procédés d'amélioration des huiles destinées à lubrifier les machines.

Les sciences et les beaux-arts ont quelquefois besoin de se donner la main : M. Farez a composé un travail important, qui tient à la fois de l'art et de la science, sur le nouvel Opéra de Paris. Cette étude, écrite avec un soin remarquable et une véritable compétence, pénètre dans le détail des règles scientifiques et architecturales qui ont présidé à l'érection de ce merveilleux monument, et il en apprécie les beautés avec une vivacité de sentiments qui renouvelle et rafraîchit nos souvenirs personnels. Il y a là, appliquée à l'une des plus grandes œuvres de ce temps, une critique d'art pénétrante que nous sommes heureux de signaler à votre attention.

L'histoire de l'art et l'archéologie sont toujours cultivées par vous avec un soin délicat et une persévérance attentive et féconde. M. Anicet Digard, l'un de vos membres correspondants, qui a fait plusieurs voyages en Italie et des études spéciales au point de vue douaisien, vous a entretenus avec une verve bien digne du succès d'une tentative de

reconstitution des souvenirs de Jean de Bologne parmi nous. Je tiens à rappeler d'une façon toute particulière cette œuvre si artistique et si douaisienne, que je ne verrais abandonner moi-même qu'avec les plus vifs regrets, et dont l'initiative de M. Digard, appuyée sur les résolutions bienveillantes et le concours favorable de l'administration municipale, a déjà préparé dans une sérieuse mesure le succès définitif auquel notre patriotisme local doit travailler sans relâche.

M. Brassart, qui poursuit avec une sûreté d'érudition et un talent qui sont appréciés depuis lontemps déjà à toute leur valeur ses études d'histoire locale et d'archéologie, et qui occupera certainement l'une des premières places parmi nos concitoyens les plus renommés à cet égard, M. Brassart, entre autres fragments importants de ses recherches, nous a communiqué un nouvel essai sur l'histoire généalogique de la maison de Lallaing.

MM. Tailliar et Hardoüin ne cessent de donner également par leur infatigable activité et leurs savants travaux relatifs à l'archéologie un intérêt constant à vos séances.

C'est encore ici que je veux indiquer des souvenirs de voyage en Italie, dans lesquels M. Waternau a réuni les appréciations artistiques les plus intéressantes et les mieux fondées.

Sur ce terrain aussi, vos études reçoivent leur application. Notre Compagnie a pris récemment l'initiative de fouilles et d'explorations qui peuvent être appelées à enrichir le domaine de la science en aidant à l'explication des monuments antiques de nos contrées. Ces travaux, d'un intérêt historique vraiment général, ont été commencés sous la direction de l'un de nos plus nouveaux et de nos plus compétents collègues, M. l'ingénieur Brean.

L'archéologie, si fort en honneur de nos jours, n'est qu'une des formes particulières de l'histoire. L'histoire a toujours parmi nous des représentants qui sont des écrivains et dont les travaux font autorité. M. le recteur Fleury et M. le président Tailliar, dont vous avez présentes à l'esprit les nombreuses et savantes communications, tiennent haut et ferme parmi nous ce drapeau des études historiques, non moins fécondes sous leur plume en leçons précises et en découvertes utiles qu'en enseignements instructifs et moraux. M. Hardoüin appartient à la même école, et vous conservez avec bonheur le souvenir du concours si remarquable et si apprécié par nous qu'il prête avec un dévouement qui ne se lasse jamais à notre Compagnie.

M. Henry Leroy a composé pour vous une étude que vous avez particulièrement remarquée sur Omer Talon, avocat-général au Parlement de Paris, dont les Mémoires fournissent des indications précieuses à l'histoire, et dont la vie, mêlée aux événements généraux de la politique à l'époque de la Fronde, mérite d'être examinée par un investigateur habile et un moraliste pénétrant : M. Leroy a réuni ce double caractère dans son étude.

Je n'ai point la prétention de rappeler ici tous les travaux qui ont été lus dans vos séances. Je me contenterai donc de rappeler d'un seul mot les nombreux rapports sur d'intéressantes publications faits par MM. Favier, Maillart, Alfred Dupont fils et plusieurs autres de nos collègues, ainsi que les études historiques ou littéraires présentées, par exemple, par M. Alfred Dauphin sur la ville d'Hyères et son château féodal, par M. Cambier, sur les légendes de notre Flandre, ou par M. Montée, sur le Cid de Corneille.

Je céderais immédiatement la parole aux différents rap-

porteurs des concours ouverts cette année par notre Compagnie et pour quelques-uns desquels son appel a été fort heureusement entendu, si je ne devais auparavant répondre à votre attente non moins qu'à mes propres sentiments en rappelant dans cette séance solennelle au moins les noms des collègues éminents et honorés que nous avons perdus.

La mort a frappé, Messieurs, à coups redoublés dans les rangs de nos membres correspondants. M. le colonel Martin Gallevier de Mierry, qui a passé parmi nous de nombreuses années, ancien président de notre Compagnie, laissera de vifs souvenirs et une mémoire respectée dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, et qui ont apprécié le charme de ses relations, la sûreté de son caractère, la sincérité et la solidité de sa science et de son talent. M. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire locale, membre correspondant de notre Compagnie depuis plus de quarante ans, conservera un rang distingué parmi les savants modestes qui enrichissent à force de recherches persévérantes et de laborieuse sagacité le domaine exploré de nos jours avec tant de succès de nos origines et de notre histoire. M. Wilbert, ancien secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance de Cambrai, président de la Société d'émulation de cette ville, conservait parmi nous de nombreux amis qui ne laisseront point oublier ses intéressants travaux et qui partagent le deuil de ses concitoyens. M. le général Susane, ancien membre résidant de notre Société, avait une notoriété scientifique qui survit à son existence, et que l'on ne pourrait faire connaître comme elle le mérite qu'en retraçant les phases de son utile et noble carrière. M. de la Roière, ancien maire de Bergues, n'a jamais cessé de

prendre au sérieux le titre de membre correspondant qui l'unissait à notre Société depuis 1864, et tout récemment encore il vous adressait d'importantes communications que sa mort nous rend aujourd'hui doublement précieuses.

C'est également au mois de janvier dernier que M. Charles-Edmond-Henri de Coussemaker, juge honoraire près le Tribunal civil de Lille, membre du Conseil général du Nord, maire de la ville de Bourbourg, était enlevé à l'affection de ses nombreux amis et à la science historique, dont il avait cultivé quelques parties avec un talent exceptionnel et qui lui avait valu le renom le plus honorable et le plus respecté. L'homme et le savant ne faisaient qu'un, pour ainsi dire, en M. de Coussemaker, et la même estime profonde et sympathique s'appliquait à son caractère et à ses ouvrages : le vide qu'il laisse dans la région du Nord sera difficilement comblé et quelques-unes de ses œuvres publiées par lui avec tant de sollicitude et à grands frais, qui ont eu le plus légitime retentissement, resteront des monuments pour l'intelligence et pour l'étude de la musique ancienne dont il peut être considéré comme l'un des plus intelligents et des plus heureux restaurateurs dans notre pays.

L'agriculture n'a pas été épargnée dans les pertes qu'a faites notre Compagnie. M. de Muyssart, membre de notre section agricole, maire de Montigny, a succombé d'une façon si prématurée que sa mort, qui aurait été toujours considérée comme si regrettable, est devenue doublement pénible et douloureuse.

M. Pilat, de Brebières, l'un de nos agriculteurs les plus justement renommés, Président de notre section agricole,

l'un des membres les plus estimés de la Société des agriculteurs de France, nous laissera des souvenirs et des exemples dont nous profiterons, j'en ai l'assurance, pendant de longues années encore. Quelles connaissances spéciales il mettait au service de tous ! Avec quel amour il poursuivait tous les progrès qui peuvent venir en aide au travail des champs ! Avec quelle affectueuse et inépuisable obligeance il communiquait les résultats de ses expériences et de sa science agricole !

Ces paroles de Xénophon paraîtraient vraiment avoir été écrites pour peindre le caractère de notre regretté collègue : « Les autres artistes semblent, en général, réserver pour eux seuls les finesses de leur art, tandis que l'agriculteur le plus habile à planter, le plus habile à semer, est content quand on l'observe. Questionnez-le sur les procédés qui lui réussissent, il ne vous cache rien des moyens qu'il emploie, tant l'agriculture excelle à donner un caractère généreux à ceux qui l'exercent. » Tel était bien le caractère de M. Pilat, et nous ne nous souviendrons pas moins de sa bonté que des services mêmes qu'il nous a rendus.

M. Preux était une des physionomies les plus sympathiques et l'une des personnalités les plus respectées de la cité douaisienne. Sa longue carrière, à laquelle n'a cessé un seul instant de présider le culte du devoir et dont l'inspiration a toujours été celle des sentiments les plus élevés, a été d'une remarquable unité et peut être offerte en exemple à notre bonne volonté et à nos efforts.

C'est dans la magistrature que les remarquables qualités de M. Preux ont trouvé leur application et leur développement. Aucune autre fonction n'aurait pu mieux convenir à une intelligence dont la droiture était unie aux convictions

les plus fermes et les plus solides et à un amour inébranlable de la justice. Aussi s'était-il fait une belle place dans les rangs de la magistrature, où il avait conquis une autorité légitime et où se poursuivit brillamment son utile carrière, jusqu'au jour où il fut dépossédé brusquement de son siège de procureur-général. Nous étions alors au mois de février 1848, la révocation dont il fut l'objet à cette époque de révolution et de trouble acheva, tout en la brisant, d'honorer sa carrière. Il se retira, entouré de l'estime et de la considération universelles, consacrant toute son affection et tout son dévouement à sa famille, à ses amis, à la ville de Douai à laquelle il continua à rendre de précieux services dans l'exercice des fonctions gratuites les plus sérieuses et les plus diverses. Le titre de premier président honoraire à la cour de Douai vint également plus tard le rendre du moins à la grande famille judiciaire où son nom n'avait point cessé d'être profondément respecté.

M. Preux employait avec bonheur les loisirs de sa retraite à la culture des fleurs les plus belles de nos jardins et de nos serres : il aimait passionnément les fleurs, les fleurs éclairées par la lumière, cette reine des couleurs, les fleurs dans leur beauté native, et s'épanouissant splendides et brillantes sous les rayons vivifiants du soleil et sous l'action efficace des soins intelligents d'un ami. Ce goût de notre vénéré collègue, si noble et si pur comme le goût de tout ce qui rapproche l'homme de son créateur, je ne veux pas le passer ici sous silence, car notre Compagnie en a trop longtemps profité pour en perdre la mémoire : notre Commission des jardins, dont il a pendant tant d'années dirigé les travaux, ne saurait se montrer oublieuse à cet

égard, je m'en porte volontiers garant au nom de tous dans cet adieu respectueux et sympathique qui n'est autre chose que l'engagement d'un souvenir durable et fidèle.

M. Preux fut récompensé des mérites de sa vie par une vieillesse exceptionnellement favorisée de la Providence, et il n'y a pas bien longtemps encore que nous étions heureux de le retrouver tel que nous l'avons connu naguère. Les années n'avaient point vieilli son intelligence droite et ferme, son esprit lucide, son cœur affectueux et bienveillant; il s'associait encore, avec toute l'énergie généreuse dont s'inspirait son beau caractère, soit aux malheurs publics qui frappaient la patrie, soit aux espérances des jours meilleurs qui semblaient se lever pour elle. Ses affections de famille trouvèrent jusqu'à son dernier jour leur aliment dans l'amour de ses enfants qui assura jusqu'à la fin son bonheur, et il se voyait revivre avec joie dans un fils qui a mérité, jeune encore, une brillante situation dans les rangs de la magistrature française, et que notre Compagnie ne cessera point de compter au nombre de ses membres les plus érudits et les plus dévoués. Au terme de son honorable carrière parcourue sans défaillance et sans faiblesse, au soir de sa journée si bien remplie, M. Preux vit enfin venir la mort avec calme, et il s'éteignit plein de confiance et d'espoir dans la bonté de Dieu.

M. Jules Maurice avait rendu, pendant son existence laborieuse et féconde, trop de services à la ville de Douai pour que sa mort n'y fût pas considérée comme un deuil public. Son énergique volonté et son amour du travail, deux qualités par lesquelles on n'est inférieur à aucune tâche quand on a reçu de Dieu une belle intelligence, l'avaient merveilleusement servi pour l'accomplissement des nombreuses missions de dévouement auxquelles il se

consacra pendant tant d'années parmi nous. Là où présidait M. Maurice, on était certain que rien n'était abandonné au hasard, et que les résolutions les plus sages seraient exécutées avec une louable fermeté : il aimait l'ordre en toutes choses, et il savait le faire respecter autour de lui par la confiance qu'il inspirait et l'influence de ses exemples. Il était arrivé ainsi à réunir en lui toutes les qualités les plus précieuses de l'administrateur, et la ville de Douai eut le bonheur d'en jouir et d'en profiter complètement quand M. Maurice fut appelé aux fonctions toujours si délicates et si importantes de Maire dans notre cité. Là, pendant dix années, il consacra tout son temps et ses efforts à la prospérité de la ville, portant partout sa main habile et ferme, et ne laissant en dehors de son attention vigilante et de son initiative aucune des parties intéressantes de l'administration. A l'heure de sa retraite, le Conseil municipal se faisait à bien juste titre l'interprète autorisé et fidèle de la reconnaissance légitime de la cité.

Lorsqu'au mois de février 1871, le pays put enfin, à la suite de nos revers et de nos désastres, exprimer sa volonté par ses votes, M. Maurice se trouva naturellement désigné comme l'un de ceux qui pouvaient, avec le plus d'énergie, travailler à notre relèvement et à la réparation de nos ruines. Il ne pouvait tarder à se faire à l'Assemblée nationale, et il s'y fit en effet rapidement une grande situation par sa connaissance des hommes et des choses, par son expérience consommée et par la fermeté de ses principes : il fut appelé à faire partie des commissions d'enquête les plus importantes, et prêta aux graves délibérations de ces commissions le concours le plus efficace et le plus précieux. Plus

d'une fois, sa parole compétente et précise éclaira les résolutions de l'Assemblée elle-même, et il eut l'honneur d'attacher son nom à une loi d'équité et de réparation pour nos instituteurs primaires, ces modestes ouvriers qui doivent contribuer à la moralisation des générations de l'avenir, s'ils comprennent dignement leur mission.

Dès ce moment, la carrière politique de M. Maurice devait nécessairement se poursuivre sans interruption, et dans le premier fonctionnement de la constitution nouvelle votée par l'Assemblée nationale, il fut nommé sénateur, le premier sur la liste des sénateurs élus par le département du Nord. C'était la récompense naturelle et le digne couronnement d'une carrière consacrée tout entière au bien public, et M. Maurice pouvait encore rendre d'éminents services à son pays. Dieu en a disposé autrement, et nous devons tous nous incliner devant ses décrets ; mais ses exemples lui survivront, et le bien qu'il a fait, comme une semence féconde, germera dans l'avenir et portera ses fruits longtemps encore après lui. Administrateur éminent, il laissera la mémoire de l'un des hommes les plus habiles et les plus fermes, les plus dévoués et les plus éclairés dont la ville de Douai s'honore, et dont notre Compagnie en particulier ne saurait trop pleurer la perte, car il lui a consacré, pendant de nombreuses années, ses viriles et précieuses qualités.

La Société d'Agriculture de Douai, qui confia successivement jusqu'à trois fois à M. Maurice le soin de la présider, ne saurait oublier tout ce qu'il y avait de justesse et de précision dans son intelligence, de rectitude et de fermeté dans son esprit ; elle se rappellera tout ce qu'elle doit à son influence et à son initiative, et elle ne laissera pas

s'éteindre sa légitime gratitude pour l'un des membres qui ont le plus efficacement contribué à sa prospérité et à son développement.

Les jours néfastes se sont succédé cette année pour notre Compagnie : la mort semble avoir pris à tâche de lui enlever ses appuis les plus solides et les plus dévoués. Après M. Maurice, M. Asselin.

Alfred Asselin, né à Douai le 22 décembre 1824, était à peine âgé de 50 ans. Les longs espoirs pouvaient nous être d'autant plus permis pour lui que, plus il avait fait de bien déjà dans sa carrière trop tôt brisée, plus on pouvait être certain qu'il en devait accomplir encore. M. Asselin était l'une de ces individualités qui marquent leur empreinte d'une façon durable partout où elles exercent leur activité: nature frêle au physique, douce et ferme à la fois au moral, il avait développé d'une façon exceptionnelle les germes que la Providence avait déposés en lui du goût le plus sûr et le plus délicat : par ses études incessantes et variées, il était préparé à remplir avec succès toutes les tâches qui demandent à la fois des connaissances étendues et solides, et le dévouement de celui qu'elles réclament. Aussi, quand après un noviciat consacré au sein de notre assemblée communale à l'étude attentive des affaires de la ville de Douai, il fut chargé d'en prendre en main la direction, on savait que l'administration de la cité ne pouvait être confiée à des mains plus habiles et l'on avait confiance dans son succès. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer tout ce que lui doit la ville de Douai pour son développement matériel non moins que pour ses progrès et sa prospérité dans tout ce qui touche aux choses de l'esprit, et, si je puis ainsi m'exprimer, aux intérêts intellectuels de la cité. Il faudrait, pour en

rappeler le souvenir, toucher à tout ce qui a de l'importance parmi nous.

La restauration du beffroi, dont il restera l'historien, était à ses propres yeux, avec l'achèvement de l'Hôtel de Ville, l'un des plus beaux titres de sa vie municipale. Mais partout et jusque dans les plus petits détails on retrouvait la trace de sa nature fine et élégante, son cachet artistique, son goût enfin. C'était en quelque sorte sa qualité maîtresse et dominante, qui ne l'abandonnait jamais, et grâce à laquelle il a si bien réussi à maintenir et à étendre la vieille renommée artistique et littéraire de la cité douaisienne. Son administration laissera des traces ineffaçables dans la ville de Douai. Sa popularité, fondée sur le souvenir des services rendus et sur le sentiment profond de son inaltérable dévouement, survivra à son existence : une cité s'honore en conservant la mémoire de ceux dont le cœur bat avec le sien, et M. Asselin était avant tout un bon, un irréprochable Douaisien !

Partout nous retrouverons longtemps sa mémoire, car M. Asselin était un de ces hommes d'élite qui, par la délicatesse de leurs sentiments et l'affabilité de leur nature, font produire tous leurs fruits aux heureuses facultés dont ils sont doués. Son action s'étendait facilement sur ceux qui l'approchaient par l'agrément de son commerce et par l'ascendant d'un esprit ouvert à toutes les nobles idées. Aussi aimable dans les relations du monde qu'affectueux dans ses rapports plus intimes, il apportait partout avec lui cette distinction et cette bonne grâce qui rehaussent le prix des moindres actions et qui sont encore, dans les circonstances plus importantes et plus graves, les signes les plus certains d'une intelligence virile et d'une âme maîtresse d'elle-même.

Spiritualiste ardent et chrétien convaincu, il apportait dans ses études sur les Beaux-Arts qui avaient pour lui tant de charmes et où il mettait la meilleure partie de lui-même, ces sentiments élevés et désintéressés que l'amour du beau inspire et qui nous rafraîchissent un peu des fatigues et des luttes où la réalité nous engage, comme la pluie du soir vient humecter la terre que l'ardeur du soleil a desséchée.

A ce titre, quels souvenirs ne gardera pas de lui notre Compagnie, qui a recueilli tant de fois de salutaires impressions et d'instructives leçons de ses aimables et savantes communications ! Nul plus que lui n'était entendu dans nos séances, car nul n'était plus écouté : la distinction de son esprit, la sûreté de son érudition, et pardessus tout ce tact exquis qui mettait sans cesse son expression en rapport direct avec les choses qu'elle devait représenter et nous peindre, toutes ces qualités séduisantes qui chez lui étaient bien le fond même de sa nature et n'avaient rien de superficiel et d'affecté, faisaient véritablement de lui la démonstration vivante de cette belle et profonde parole de Vauvenargues : « Il faut avoir de l'âme pour avoir du goût. »

Pour moi, je conserverai pieusement sa mémoire, car il m'avait, en me donnant son amitié, donné ce qu'il y avait de meilleur en lui, puisque c'était une partie de lui-même, une partie de son âme.

Enfin il y a quelques jours à peine nous conduisions à sa dernière demeure M. Talon. Pendant plus de cinquante années, M. Talon a honoré la profession d'avocat à laquelle il s'est consacré tout entier par la noblesse de son caractère, son désintéressement, l'élévation de son esprit et de son talent. Il aimait passionnément la justice et il était de ceux qui tiennent à voir toujours au-delà et au-dessus du droit l'équité. C'est de ces hauteurs

dont-il n'aimait guère à descendre, qu'il embrassait les questions soumises à son examen et à sa discussion ; tout ce qui touchait de près ou de loin à la sophistique lui était particulièrement odieux et jamais l'on ne pourra formuler contre sa mémoire le reproche d'avoir été l'avocat du pour et du contre. Ce que disait M. Talon, il le pensait toujours ; et comme il était doué d'une belle intelligence, d'un esprit droit et d'un cœur généreux, on s'explique aisément l'autorité qu'il s'était acquise et l'ascendant qu'il exerçait autour de lui.

Il nous laisse à tous l'exemple que tous peuvent imiter et suivre d'une probité intellectuelle qui ne souffrit jamais d'altération et sur laquelle les suggestions de l'intérêt et de l'amour-propre restèrent toujours sans accès et sans prise.

De semblables convictions doublent naturellement les forces du talent, et la chaleur de l'éloquence vient animer sans peine l'expression de la vérité, lorsqu'elle part d'une âme sincèrement passionnée pour elle et profondément éprise de sa beauté.

Faut-il rappeler maintenant sa générosité et redire quel appui la faiblesse était certaine de rencontrer toujours auprès de lui ? L'on perdrait sa peine à vouloir compter les services qu'il a rendus, les misères qu'il a soulagées par son affectueuse charité. La douleur de tous ceux qui ont éprouvé la bonté de son cœur est à cet égard le plus éloquent des témoignages et pour le bien louer, il nous suffit de redire avec le consentement de tous : c'était un homme de bien.

M. Talon nous offre véritablement le modèle de l'homme de bien, tel que le définissait Cicéron : « Celui qui rend autant de services qu'il peut et ne nuit à personne. » Pour

lui, le bien dire n'était en quelque sorte que la forme la plus naturelle de faire le bien, et c'est bien à lui que l'on peut appliquer cette ancienne vérité : C'est le cœur qui fait les hommes éloquents. C'est pour cela qu'il laissera un souvenir honoré entre tous, et que son caractère plus encore peut-être que son talent dont on chercherait vainement à le séparer sera longtemps cité comme un exemple respecté. La fin chrétienne de cet homme de bien, éclairée par les lumières de la foi et adoucie par les consolations du Dieu qui nous sauve par l'espérance, nous permet de croire avec confiance qu'il a reçu déjà la récompense du bien qu'il a fait dans la miséricorde infinie !

Un dernier deuil vient encore d'affliger notre Compagnie. M. Foucques de Wagnonville, qui s'était fixé depuis longtemps déjà à Florence pour se livrer plus facilement à son goût des Beaux-Arts et à sa passion de collectionneur intelligent et infatigable, vient d'y terminer sa carrière. La ville de Douai et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts avec laquelle il avait conservé toujours de fréquentes et précieuses relations, ne sauraient rester indifférentes à sa perte, car M. Foucques était resté profondément douaisien. Nous en avions la preuve dans ses nombreux séjours parmi nous, et personne n'avait cessé de le considérer comme un des nôtres. Le moment n'est pas encore venu d'apprécier ici les résultats de ses recherches et l'importance de ses collections, mais nous pouvons déjà nous faire l'interprète de la reconnaissance publique pour sa mémoire, car il n'a point oublié, dans ses dispositions dernières, la ville de Douai, qui pourra bientôt, nous en avons l'assurance, montrer avec fierté les richesses, peut-être inestimables, qu'il lui a léguées.

Nous n'avons pour nous aucun goût, Messieurs, à accepter le conseil que semble nous donner Descartes lorsqu'il nous exhorte à « tâcher peu à peu d'adoucir notre douleur en ne regardant ce qui nous est arrivé que du biais qui nous le peut faire paraître le plus supportable, et en nous divertissant le plus que nous pourrons par d'autres occupations; » ce remède, qui lui paraît si efficace, ne nous semble digne ni de nous-mêmes ni de ceux que nous avons perdus. Nous croyons en effet, que si l'affliction que nous ressentons de leur perte est légitime et doit être durable, nous ne devons pas oublier non plus la joie que nous avons éprouvée à les connaître tels que nous les avons aimés; nous préférons enfin puiser dans nos regrets, dont nous ne cherchons pas à rapprocher la fin, ces enseignements profonds, qui selon l'expression de Bossuet, nous réveillent en nous-mêmes, et peuvent permettre à notre Compagnie, si nous nous montrons les émules fidèles de ceux que nous pleurons, d'espérer voir encore par nos efforts et par notre persévérance la clarté du matin succéder bientôt aux ombres du soleil couchant.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT

POUR UNE

ÉTUDE SUR L'INSALUBRITÉ

DES COMMUNES RURALES

Lu dans la séance publique du 26 novembre

PAR

M. l'Ingénieur GOSSELIN

membre résidant

MESSIEURS,

Parmi les sujets mis au concours par la Société en 1874, le seul qui ait été traité dans la division des sciences exactes et naturelles est une « étude hygiénique sur l'insalubrité » des communes rurales, tant au point de vue de l'hygiène » publique que de l'hygiène privée des populations et des » moyens d'y remédier. »

La question posée par la Société correspondait à un besoin réel. Il n'est personne qui n'en apprécie l'importance, qui n'a été péniblement impressionné de voir la plupart des habitants de nos campagnes, avec toutes les ressources nécessaires pour se procurer un intérieur conve-

nable et sain, posséder des habitations installées dans les conditions les plus désavantageuses et, peut-être quelquefois par incurie, mais plus souvent par suite de leur ignorance complète de l'hygiène, négliger les mesures sanitaires les plus indispensables et que n'omettront jamais les habitants des villes pour qui cependant la chose est souvent beaucoup moins facile. Un petit ouvrage renfermant les notions d'hygiène les plus utiles à connaître et leur application aux conditions d'existence des populations rurales, tel était le travail dont la Société voulait stimuler la production. Voici d'ailleurs les termes de son programme :

« Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 200 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur de la meilleure *Etude hygiénique sur l'insalubrité des communes rurales, tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'hygiène privée des populations, et des moyens d'y remédier.*

» La Société verrait volontiers un travail abrégé qui pourrait affecter la forme d'un manuel à la portée des populations des campagnes.

» Sans vouloir imposer un programme, la Société croit devoir signaler comme questions principales à traiter au point de vue hygiénique :

» L'état de la voirie dans les villages.

» Les cours d'eau, les souillures qu'ils reçoivent et leur état d'entretien.

» Les habitations, au point de vue du sol, de l'humidité des murs, de la lumière, du cube d'air, etc.

» Les étables. La dernière épizootie a montré l'influence désastreuse de leurs mauvaises conditions hygiéniques.

»Les fumiers, les infiltrations qu'ils produisent, les pertes

que subit l'agriculture par le fait de leur mauvaise conservation.

» Les candidats trouveront dans l'hygiène privée des populations de nombreux desiderata.

» Les fosses d'aisance, qui laissent infiltrer les liquides dans les puits voisins, qui deviennent ainsi le véhicule des épidémies, est encore un point sur lequel la Société croit devoir appeler l'attention des concurrents.

» Les cimetières pourraient être examinés au point de vue de leurs infiltrations et de leur situation par rapport aux habitations.

» Les lois et ordonnances qui régissent l'hygiène publique devront être rappelées. »

Un seul mémoire nous a été envoyé sous la devise : « Il vaut mieux prévenir qu'avoir à guérir. » Après quelques considérations générales, l'auteur entre en matière. Nous allons suivre son programme qui diffère un peu de celui de la Société.

La première question traitée est celle de la voirie. L'auteur insiste sur la nécessité du balayage , trop négligé dans les campagnes et sur l'inconvénient des détritus de toute sorte qu'on a trop l'habitude d'abandonner sur la voie publique. Il insiste surtout et avec raison, sur la mauvaise disposition des fosses à fumier souvent placées au bord des routes de manière à recevoir les eaux des toits voisins. Cette eau chargée des principes solubles de fumier est ensuite vidée sur la route, au grand détriment de l'agriculture et de l'hygiène. Après avoir rappelé, peut-être avec un peu trop de développement, l'importance que les Romains et les Egyptiens attachaient à l'établissement de leurs routes, l'auteur parle du remède à appliquer au mal. Les mesures

qu'il indique seraient certainement bonnes à prendre, mais nous pensons que pour en faire bien apprécier l'importance il eût été nécessaire d'appuyer davantage sur ce point.

A la question de l'entretien des routes se rattache celle de l'abandon des cadavres d'animaux. Il est malheureusement trop vrai que souvent les petits animaux morts sont abandonnés, comme dit l'auteur, dans le premier coin venu, et que, même en temps d'épizootie, on néglige quelquefois d'enterrer les cadavres des gros. Il n'était pas nécessaire de citer Galien ni saint Augustin pour faire comprendre tout ce que cette pratique détestable peut avoir de pernicieux, et ici encore nous eussions voulu plus de développements relativement aux moyens d'empêcher ces actes d'incurie. C'était le cas de rappeler les différentes ordonnances sur ce sujet, selon le vœu de la Société. Mais nous les cherchons en vain et nous regrettons de ne pas les trouver davantage dans la suite du mémoire.

Le second chapitre concerne les marais. L'auteur traite assez longuement cette étude qui n'était pas demandée dans le programme de la Société. Il donne une grande part à la description et nous montre le danger des eaux stagnantes à niveau variable, laissant à découvert pendant les chaleurs des matières organisées qui ne tardent pas à entrer en décomposition. Les miasmes qui en résultent occasionnent les fièvres de marais malheureusement assez communes dans bien des villages avoisinants des terrains marécageux. Le département du Nord compte pour sa part 2536 hectares de ces terrains tant d'eau douce que d'eau salée et nous ne pouvons qu'approuver le désir de l'auteur de voir diminuer cette quantité et les considérations auxquelles il se livre sur les difficultés pratiques du dessèchement des marais et les

moyens d'y arriver. Cependant, qu'il nous permette une observation : le dessèchement serait certes le meilleur remède ; mais il est coûteux et quelquefois impossible. Il ne dépend pas des habitants des campagnes de le faire exécuter. N'eût-il pas été préférable d'insister davantage sur les précautions à prendre lorsqu'on habite un pays marécageux ? Ces réserves faites, nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir abordé un sujet qui intéresse au plus haut point un très-grand nombre de villages de notre département.

Nous ne nous arrêterons pas sur le chapitre qui vient ensuite et qui traite brièvement des cours d'eau et de leur entretien dont l'auteur se borne à indiquer la nécessité et nous arrivons à la question plus importante des habitations.

Après quelques conseils judicieux sur l'emplacement des maisons, les matériaux servant à les construire sont successivement passés eu revue par l'auteur, et nous constatons avec lui que, dans nos villages du Nord, grâce aux industries essentiellement locales de la brique et de la tuile, les constructions s'améliorent notablement. Partout, la brique remplace, dans la construction des murs, la terre sèche et la paille dont l'emploi était général il y a une centaine d'années, et il est bien rare que les couvertures en chaume ne soient pas remplacées par celles en tuile, qui d'ailleurs, plus coûteuses au début, le deviennent moins par la suite, les premières demandant beaucoup d'entretien. La terre cuite sous forme de carreaux, ou tout au moins de briques, devrait aussi toujours être employée à améliorer le sol, qui se trouve encore trop souvent formé de terre battue et se laisse infiltrer par les eaux du ménage. Avec un tel sol, une demeure ne peut être que malsaine.

Les dimensions des pièces laissent aussi beaucoup à désirer. L'auteur, après avoir déploré avec raison l'économie mal entendue qui fait souvent construire des habitations trop petites, cherche à déterminer les dimensions des pièces d'après le cube d'air nécessaire à une personne adulte. Ici, il nous permettra de lui signaler une erreur. Le chiffre de 6 mètres cubes qu'il cite comme devant être fourni par heure serait tout à fait insuffisant, mais il n'est pas nécessaire qu'une pièce contienne pendant la nuit tout l'air nécessaire à la respiration des personnes qu'elle renferme. On peut tenir compte de l'appel incessant qui a toujours lieu, même dans les chambres les mieux fermées, et qui peut facilement renouveler plusieurs fois en une nuit l'air d'une chambre.

Les chapitres suivants nous parlent du chauffage et de l'alimentation, deux questions importantes, dont malheureusement l'hygiène n'est qu'effleurée. Nous regrettons aussi de rencontrer, dans le chapitre des aliments, certaines récriminations, peut-être un peu aventurées, dans un ouvrage destiné à être lu par un si grand nombre. Il est toujours excellent de signaler les abus, mais il est bon de le faire sans éveiller les passions, ne serait-ce qu'au point de vue de l'hygiène.

Après les habitations des hommes, l'auteur traite celles des animaux domestiques, et ici nous n'avons qu'à louer sans réserves. La question d'emplacement, les rapports des écuries et des étables avec les différentes parties de la ferme, puis leurs dispositions générales, sont étudiées très-attentivement. La nature des matériaux et les dimensions nécessaires sont parfaitement spécifiées et les dispositions spéciales aux écuries, étables et bergeries sont l'objet d'une

étude comparative très-soignée. Ici comme ailleurs, bien des constructions laissent à désirer. On fait des étables ou des écuries trop petites, mal pavées ou mal aérées. On entasse les moutons dans les bergeries. Vient-il une épidémie, ces mauvaises dispositions ont des conséquences désastreuses.

Nous ne parlerons que pour mémoire des trois derniers chapitres relatifs aux fumiers, aux fosses d'aisance et aux cimetières. Ils tiennent fort peu de place dans l'ouvrage qui nous occupe. Nous eussions voulu les voir traiter avec plus de développement; mais nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir ajouté à son mémoire quelques mots sur les bains. Cette pratique salutaire est fort peu en vogue dans les campagnes et on ne saurait trop faire pour tâcher de l'accréditer.

Tel est en résumé le travail qui vient d'être soumis à la Société. Les petites imperfections que nous avons cru devoir y signaler, ce que l'auteur nous pardonnera sans doute, n'enlèvent pas le mérite de l'étude des besoins des communes rurales. Aussi, bien que la forme du mémoire que nous venons de résumer ne soit pas tout à fait celle du manuel désiré par la Société, bien qu'il ne soit pas, pensons-nous, de nature à être publié sans modifications, la commission des sciences exactes et naturelles n'en demande pas moins pour l'auteur une récompense qu'elle croit méritée.

RAPPORT

Présenté au nom de la Commission des sciences morales et historiques

SUR LE

CONCOURS DE 1876

lu dans la séance publique du 26 novembre

PAR

M. le conseiller HARDOÜIN,

membre résidant.

MESSIEURS,

Malgré de récents et méritoires efforts, l'insuffisance des notions d'histoire et de géographie, dans l'enseignement primaire, n'a pas cessé d'être aussi notoirement générale que regrettable. Elle est telle, que l'on peut encore dire, en toute vérité, qu'une très-notable partie de la population n'habite guère que de corps le sol natal, et que le mot patrie, s'il n'est pas absolument vide de sens, ne revêt, néanmoins, aucune signification précise et pratique dans l'esprit d'un beaucoup trop grand nombre de Français. Il ne fut hélas ! que trop facile, naguère, d'en acquérir la conviction.

Les Sociétés telles que la nôtre ont le devoir d'aider, pour

leur part, à la lutte contre une pareille ignorance, quelque restreinte que puisse être d'ailleurs leur sphère d'action.

Ainsi s'explique et se justifie la résolution prise, l'an dernier, de maintenir sur les programmes du concours actuel, un sujet ainsi précisé : « Histoire populaire de la » Flandre. Sans oublier la grande patrie, apprendre aux » enfants à aimer la petite. »

L'unique mémoire reçu porte l'épigraphe : *Quod potui non quod voluerim.* — Il contient, outre un assez grand nombre de chapitres, un appendice avec des annotations chronologiques ; divers croquis, d'une exécution plus que négligée, y figurent les Flandres à certaines époques de leur histoire. Vainement, néanmoins, chercherait-on l'un des plus essentiels : celui où eussent été réunies, à l'effet d'en faciliter la comparaison, la carte de l'ancienne province à l'époque où elle fit place au nouveau régime, et la circonscription devenue le département du Nord.

Le programme était aussi explicite que possible, en dépit de son laconisme. Ce que la Société avait demandé et espéré, c'était un précis élémentaire. Il n'a point été tenu compte de cette exigence. Le mémoire transmis consiste, effectivement, en une suite de chapitres fort étendus et précédés de sommaires chronologiques d'une telle ampleur eux-mêmes, qu'ils surchargent beaucoup plus qu'ils ne facilitent la lecture du texte qui y fait suite. La Commission ne se dissimulait nullement les difficultés à vaincre. Elle savait que parfois, les plumes les plus habiles faiblissent dans l'accomplissement de la tâche qui consiste à faciliter aux enfants des plus modestes écoles, l'accès de notions abstraites et multiples tout ensemble. La Commission n'ignorait pas davantage tout ce qu'exige d'études et

de recherches, le moindre opuscule traitant d'histoire locale, dès qu'il veut être sérieux et véridique, et surtout lorsqu'il doit se mouvoir dans une vaste étendue de siècles et même de contrées. La Commission était donc prédisposée, tout naturellement, à laisser, au besoin, le plus de latitude que possible à une appréciation indulgente. Mais elle n'a pu faire que le mémoire ne s'écartât point absolument des conditions du concours.

Il existe, entre le manuscrit et le livre publié, il y a quelques années, sous le titre *Histoire de la France du Nord*, de telles analogies, que l'on est tenté de ne guère voir, dans celui-là, qu'une série d'extraits presque textuellement empruntés à celui-ci. Dans l'un comme dans l'autre, lorsqu'il s'agit des temps antérieurs au XI[e] siècle, la légende usurpe trop souvent le rôle de l'histoire. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas préféré à la lecture d'ouvrages généralement étrangers à tout esprit de critique sérieuse, les sources mêmes dont l'accès a été si heureusement frayé, en dernier lieu, par maints érudits, de l'un et de l'autre côté des frontières de Belgique.

Le plan tracé implicitement il est vrai, mais sans aucune espèce de doute possible, par le programme (car ce plan dérivait de l'indication même du sujet), devait être suivi. S'il l'eût été, il eût suffi de faire succéder à l'énoncé préliminaire de la division en périodes nettement déterminées, un chapitre, autant que possible unique, pour chacune d'elles, dans lequel se fussent trouvées condensées avec méthode et clarté, les indications à la fois les plus intéressantes et le mieux vérifiées au sujet des évènements, des personnages et des lieux célèbres. L'auteur eût évité ainsi un double écueil. D'une part, en ce qui concerne toute la

période qui, du début de la conquête romaine, s'étend jusqu'à celui des croisades, le petit nombre de textes et de données certaines dont dispose l'histoire, n'eût point disparu sous une accumulation de dates confuses et de développements sans certitude. D'autre part, relativement aux temps ultérieurs, il n'y aurait pas eu, comme trop souvent, encombrement de faits et profusion de récits.

Tout en rendant d'ailleurs hommage aux efforts de l'auteur, au soin scrupuleux et de plus en plus rare avec lequel il s'est interdit, en dépit de maints entraînements de son sujet, toute participation à de regrettables controverses politico-religieuses, enfin à la rédaction de plusieurs chapitres, la Commission se voit donc dans la nécessité de ne proposer qu'une mention honorable.

Le rapport se terminera par une seconde proposition. Elle consiste à réclamer non-seulement le maintien du sujet sur les programmes du concours de 1878, mais encore le doublement de la valeur du prix à décerner.

Puisse le zèle des concurrents se trouver ainsi stimulé.

En maints pays étrangers, les précis de la nature de celui qui est désiré par nous, ont depuis longtemps pris place parmi les livres scolaires les plus usuels. Les étapes d'une invasion de la France figuraient naguère dans des opuscules avec cartes dont se trouvaient munis les sous-officiers et les simples soldats de l'armée ennemie. Combien, parmi les nôtres, en compterait-on qui, sans les rigueurs du service militaire, auraient quelque idée non-seulement du territoire de leur patrie, mais même du canton, de l'arrondissement et du département où ils sont nés? Combien, en ne parlant que de nos contrées, possèdent, ne fut-ce que par ouï-dire, une notion quelconque des événements dont

elles furent le théâtre, ou des hommes qui les illustrèrent, même dans les temps les plus modernes ? Qui, dans nos villes ou dans nos campagnes, parle ou même entend jamais quelqu'un parler de leur histoire militaire du siècle dernier et, par exemple, de Denain et de Villars, de Lille et de son héroïque défense contre les armées de la coalition, de Wattignies, de ses milices, de Jourdan leur chef, et de leur impérissable gloire ?

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE

ET

D'HISTOIRE LOCALE

OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1876.

Lu dans la séance publique du 26 novembre

PAR

M. BRASSART,

Membre résidant.

Notre Compagnie, adhérant au vœu de sa Commission d'art, d'archéologie et d'histoire locale, avait proposé deux questions aux amateurs des recherches historiques et archéologiques : elle leur avait demandé un « Recueil des inscriptions monumentales et funéraires de notre arrondissement, antérieures à 1790, » et elle avait promis une médaille à l'auteur du meilleur mémoire se rattachant aux études sur l'histoire ou l'archéologie locale. Nous avons eu la bonne fortune de voir traiter l'une et l'autre question.

Il nous a, en effet, été adressé un manuscrit de plus de 1100 pages in-4°, d'une écriture soignée et orné d'un grand nombre de blasons, finement coloriés, ainsi que d'une tren-

taine de bons dessins représentant des tombes à personnages ou d'un caractère architectural. La devise porte : *Old mortality.*

L'auteur, comme le dit la préface, s'est appliqué, depuis longtemps déjà, à sauver d'une complète destruction les trop rares monuments épigraphiques que la Révolution n'avait pas détruits dans nos églises, mais que l'œuvre du temps ne respecte guère davantage, il a donc parcouru une à une nos paroisses rurales, dont il scrutait le pavé, les murailles et les abords; à cette moisson, relativement peu considérable, il a ajouté ce que peuvent encore offrir les anciennes églises de notre ville et surtout la curieuse collection épigraphique de notre Musée. Et cependant toutes ces trouvailles, il faut le dire, n'auraient encore constitué qu'un assez maigre bagage, tant les destructeurs de toutes les époques ont consciencieusement accompli leur vilaine besogne, si l'auteur n'avait scrupuleusement suivi la seconde partie du programme que nous lui avions tracé, en fouillant les imprimés et les manuscrits pour retrouver les traces des monuments disparus, infiniment plus nombreux que les autres.

Deux anciens épitaphiers étaient surtout connus chez nous comme renfermant un grand nombre d'inscriptions douaisiennes ; ce sont : l'épitaphier de Malotau de Villerode, conservé à la bibliothèque communale, précieuse collection formée au commencement du dernier siècle, et l'épitaphier de Tordereau, valenciennois, appartenant à M. Boca, archiviste départemental de la Somme.

L'auteur du Mémoire envoyé pour le concours a su découvrir une source infiniment plus précieuse, dans un manuscrit faisant partie du cabinet de M. le baron Iard,

à Aire (Pas-de-Calais) : c'est un *Liber amicorum* confectionné en 1568 pour Louis de Montmorency, alors jeune étudiant à Douai; rappelons que ce seigneur,—fils aîné de François de Montmorency, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, plusieurs fois gouverneur intérimaire de la province de Lille, — fournit une courte carrière, ayant été tué devant Ostende en 1585, capitaine au régiment de son père; il avait épousé, en 1577, Jeanne de Saint-Omer, vicomtesse d'Aire; leur fils aîné François se distingua par sa piété, fit des fondations universitaires à Aire et à Douai et mourut jésuite; c'est lui qui, ayant hérité du *Liber amicorum* de son père, l'enrichit d'une foule d'inscriptions et de dessins qui, de son temps, existaient dans nos églises.

Dans ce précieux codex et là seulement on trouve la trace de l'épitaphe de l'opulent bourgeois de Douai, Martin de Goy, mort en 1424 et enterré à Saint-Pierre, après être devenu conseiller du duc de Bourgogne et avoir obtenu la qualité si enviée de « noble homme; » à côté de lui était « la représentation » de son fils Jean de Goy, qualifié sur la tombe paternelle de : « jadis escuier « descurie du roy notre sire et de monsieur le duc, » gentilhomme qui avait trouvé une mort glorieuse à Azincourt, en 1415, dans les rangs de la chevalerie française.

Le pieux touriste ayant visité aussi l'église de Brunemont remarqua, sur une verrière du chœur, les armes de la famille Le Baron, alors en possession de la seigneurie de ce village, et à son sujet il rapporte cette anecdote héraldique : « Icelluy seigneur (dit-il) porte trois pommeaux » d'espée, à raison de certain duel que feu son grand pere » eut, du temps de l'empereur Maximilien d'Autriche, » contre un Turc ayant provoqué le plus hardy des chré-

» tiens, et comme, après l'avoir donné quelques coups » d'épée, la sienne lui rompit près la garde, deffict toute- » fois ledit Turc avec (ce) que luy restoit. » Les héraldistes n'avaient pu déterminer les trois objets figurant sur le blason de cette famille : l'anecdote a résolu ce petit problème.

N'oublions pas de citer le nom du peintre douaisien Everar Hannegram, qui, en 1568, illustra de quelques miniatures le *Liber amicorùm* de Louis de Montmorency.

Parmi les monuments conservés, le plus ancien remonte à la date très-vénérable de 1093 : c'est la pierre sépulchrale du doyen de Cambrai Hugues, l'un des fondateurs de l'abbaye d'Anchin. Ce précieux souvenir du passé, unique peut-être en son genre, repose maintenant au Musée. Une dalle funèbre du XIV^e^ siècle, provenant du cimetière de l'église Saint-Pierre, est l'un des rares spécimens de cette époque : on y voit un enfant au maillot et les armes de la famille échevinale de Landast (trois lions à la bande brochant). A titre de singularité épigraphique, citons le petit monument gothique de l'église de Waziers, du commencement du XVI^e^ siècle, avec l'inscription en vers faisant allusion aux écarts de la vie du gentilhomme Lionel de Hétrus,

. . . . . ung personnaige
Quen son temps ne fust pas bien saige
. . . . . .
Qui morut quand il ne pœult plus.

L'art réclame comme siens le magnifique monument de Charles I^er^, comte de Lalaing, mort en 1525, dont les parties sauvées de la destruction, statue et bas reliefs, sont en albâtre, et qui, autrefois, quand il ornait le milieu de la nef de l'abbaye des Prés, était, nous dit François de

Montmorency : « une tombe eslevée, faite de marbre, d'albastre et d'airain; » et plus encore la statue couchée de Charles II, comte de Lalaing, mort en 1558, véritable chef-d'œuvre de sculpture.

C'est donc notre Musée qui renferme les plus beaux monuments épigraphiques, et aussi les plus intéressants pour l'histoire, tels que la statue mutilée du bon chevalier Jacques de Lalaing, et celles de ses père et mère, de ses aïeul et aïeule paternels; en un mot, les plus curieux pour l'étude du passé. Ailleurs, on peut signaler, indépendamment de ceux que nous avons déjà cités : à Lalaing, dans une propriété particulière, la dalle funèbre d'un frère du Bon Chevalier; à Brunemont, dans l'église, une tombe à personnages taillés en relief, de la famille de Gongnies; à Montigny, le tombeau d'un enfant de Montmorency; les tombes de l'église de Gœulzin; celles des Nédonchel à Bouvignies, etc.

L'auteur a divisé son travail en trois parties; la première concerne nos deux antiques collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre, et les églises paroissiales de Saint-Albin, de Saint-Jacques ancienne, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame; la seconde partie concerne les églises conventuelles de notre ville, les chapelles, les hôpitaux, et elle se termine par quelques inscriptions civiles, telle que celle de la porte Notre-Dame, en caractères gothiques de l'an 1453; la troisième partie comprend l'épigraphie des villages de l'arondissement; enfin un appendice relate les inscriptions consacrées à la mémoire de personnages douaisiens inhumés loin de leur patrie. Une table des noms de famille complète l'œuvre.

Dans chacune de ces trois parties et de leurs subdivi-

sions, l'ordre chronologique a été suivi autant que possible ; de courtes notices historiques ou généalogiques expliquent ou quelquefois rectifient le monument décrit ou représenté. En résumé, le programme tracé par la Société et la méthode recommandée par elle ont été scrupuleusement observés.

Aussi, avez-vous décidé, conformément à l'avis de votre Commission d'art, d'archéologie et d'histoire locale, que la distinction promise a été méritée par l'auteur du recueil épigraphique portant la devise : *Old mortality*, que je traduis ainsi : *A nos vieux morts !*

La seconde question mise au concours ne présentait plus un sujet précis et déterminé comme l'autre; notre Compagnie manifestait le désir de récompenser des recherches historiques, archéologiques ou artistiques intéressant particulièrement la ville ou l'arrondissement, sous la condition expresse qu'on aurait puisé aux sources mêmes, soit dans les archives communales, soit dans les archives départementales.

Un mémoire vous a été présenté sur cette question : c'est un manuscrit de 116 pages in-4°, avec la devise : *Dieu et patrie* ! il renferme l'inventaire des tableaux et des objets précieux appartenant aux collégiales, abbayes, couvents, paroisses, chapelles et confréries de Douai et de l'arrondissement à l'époque de la Révolution, d'après les documents authentiques reposant aux archives départementales de Lille et aux archives communales de Douai.

La pièce la plus importante est sans contredit l'inventaire dressé en 1792 par le peintre Caullet, de Douai, pour les tableaux d'Anchin, de Marchiennes et de plusieurs couvents de notre ville; elle a été maintes fois consultée et toujours avec profit par les amateurs de l'histoire de l'art,

notamment par nos regrettés collègues MM. Cahier et Asselin.

Caullet trouva dans l'abbaye d'Anchin 158 tableaux et esquisses qu'il décrivit soigneusement, sauf 5 tableaux (numérotés 65, 66, 67, 133 et 135), qu'il mentionna seulement comme *à vendre*; là figure, sous les numéros 80 à 87, le fameux polyptyque d'Anchin de notre Jean Bellegambe, avec la description détaillée, avec les dimensions; ces huit numéros, ajoute Caullet, « tiennent tous ensemble » et replient les uns sur les autres, le tout peint sur bois » en or et en couleur. » Chose remarquable, cette œuvre magistrale, que les pieux religieux appelaient « notre ta» bleau, » était peut-être *la seule* peinture gothique qui subsistât alors dans l'abbaye ; sauf le n° 23, une peinture allégorique, à 236 personnages, sauf les numéros 62 et 63, peints sur bois des deux côtés, les autres tableaux étaient modernes et en majorité appartenaient à l'école française du XVIII[e] siècle. Ainsi les onze toiles du chœur, uniformément encadrées, ne dataient que de 1770 à 1780;les onze du pourtour du chœur (n[os] 24 à 34) étaient presque toutes de Van Ost, avec la date de 1729; les esquisses des tableaux de Ménageot, de Wampe et des autres modernes avaient été conservées et elles figurent sous les n[os] 89, 91 à 126. La perle de cette collection, qu'il a soin de réserver pour la fin (n° 158 et dernier), aurait été, selon Caullet, une toile de Van Dick, « d'une grande beauté, » avec huit personnages de grandeur naturelle; le sujet étant : « saint Placide » et saint Raymond présentés à saint Benoît par leur père; » il donne une mention spéciale à un « Jésus chez le Pha« risien, » d'Arnoul de Vuez (n° 72), « tableau d'une « très belle composition et bien dessiné. » Citons enfin, à titre de curiosité douaisienne, cinq dessins (n° 141 à 145)

de « Jean-Baptiste Bauduin, premier *médailliste* de l'école de dessin de Douai en 1784. »

Sur les 38 tableaux que Caullet trouva en l'abbaye de Marchiennes et qu'il décrivit tous, douze, semble-t-il, étaient gothiques (nos 27 à 38); nous remarquons aussi, dans l'inventaire, les portraits de l'abbé et des moines (n° 9), « la mort de sainte Rictrude », avec « les portraits des moines qui ont fait faire ce tableau » (n° 10); enfin «la Tour de Babel » (n° 14), par Breughel le Paysan, conservée au Musée sous le n° 51. Les autres tableaux étaient modernes.

Nous ne suivrons pas notre peintre au prieuré de Beaurepaire ni dans les couvents de Douai. Qu'il nous suffise de mentionner, chez les carmes chaussés, une *Transfiguration* d'Arnould de Vuez, « un des beaux morceaux de ce maître » (n° 1), et qui fut donné momentanément à l'église Saint-Pierre; chez les carmes déchaussés, un « tableau magnifique paraissant être de Van Dick » (n° 5) et qui passa provisoirement à Saint-Amé; chez les augustins, un « tableau de l'école italienne, d'un grand effet » (n° 1); mais nous nous arrêtons avec lui « dans la ci-devant église et maison des récollets-wallons de Douai », non-seulement pour regretter un « magnifique original du Carache », mais surtout pour constater la présence des deux volets de l'*Immaculée conception* de notre Jean Bellegambe (n° 23 du catalogue du Musée).

Nous demandons la permission de citer textuellement l'inventaire :

« N° 12. — Le pape sur son trône, avec cardinaux, évêques, plusieurs inscriptions gothiques, en bois, peint des deux côtés »; suivent les dimensions.

« N° 13. — Le pendant du précédent, représentant une famille à genoux, derrière laquelle se trouve un cordelier tenant la ville de Douai en main, et des dominicains à côté de lui, et plusieurs autres figures. Gothique, conformément au précédent, peint sur bois d'un côté et de l'autre en blanc. »

C'est en vain que l'on chercherait là le panneau central qui manque malheureusement au Musée; avait-il déjà disparu en 1792 et même en 1789? Hélas ! c'est très-probable, surtout si l'on constate la présence de deux toiles de Wampe, qui devaient orner, en se faisant pendant, la chapelle de l'Immaculée-Conception pour laquelle notre grand artiste avait achevé son œuvre en 1526; ce sont : « une sainte faisant l'aumône », épisode de la vie de sainte Anne, mère de la Vierge, traité en grisaille par Bellegambe; l'autre une « Immaculée conception ». Il serait trop long et hors de mon sujet de développer les considérations que peut faire naître cette disparition ou cette suppression; déjà deux de nos savants collègues, le regretté M. Asselin et M. l'abbé Dehaisnes, ont demandé le secret de l'énigme à un petit gothique de la riche collection de notre concitoyen M. Locoge, président de la section des beaux-arts du Musée (1); la question est intéressante et nous nous permettons de la signaler de nouveau à l'attention de ceux qui s'occupent de notre grand peintre douaisien, de sa mémoire et de ses chefs-d'œuvre dont la liste, nous sommes autorisés à le croire, s'augmentera bientôt, grâce à une heureuse et toute récente découverte.

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie,* Paris, 1861, in-8°, page 261. En 1863, le tableau appartenait à M. Amédée Thomassin; c'est à Douai qu'il a été découvert.

SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

La seconde partie du Mémoire dont j'ai l'honneur de vous entretenir contient l'inventaire de l'argenterie des églises et des couvents, des petites chapelles et des pieuses confréries répandues en grand nombre dans notre ville, telles que : la « confrérie des femmes veuves de la Boucherie » et celle « de saint Roch rue du Clocher-Saint-Pierre, dite du Pilori, en expiation du fanatisme des anciens confrères : » on était alors au 17 novembre 1793 ; les corps de métiers eux-mêmes, en leur qualité de privilégiés, avaient été atteints par les lois révolutionnaires et dépouillés de leurs ci-devant patrons. Ici les détails sont nécessairement moins précieux pour l'histoire de l'art dans notre pays : ce n'est plus un artiste qui inventorie et décrit des objets qu'on souhaite conserver ; ce sont des commissaires qui dressent un procès-verbal, des orfèvres qui arrachent des garnitures d'argent ; on pèse le tout, qui est « mis et enfermé dans une caisse à effet de la faire transporter à la monnaie de Lille, conformément à la loi ». Ce n'est donc qu'involontairement et tout à fait par hasard que de tels procès-verbaux relatent des renseignement curieux pour l'histoire du passé.

Votre commission d'art, d'archéologie et d'histoire locale a jugé que les soins apportés par l'auteur dans la recherche de tous ces documents éparpillés à Lille et à Douai, méritent d'être récompensés ; aussi vous a-t-elle demandé de lui décerner une médaille d'or de la valeur de 100 francs, et de décider en outre que son travail, très-utile à consulter, sera imprimé dans le prochain volume de nos *Mémoires*.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire, en terminant, combien votre commission a été heureuse des résultats de ce concours : les deux sujets qu'elle avait proposés ont été

traités, et ils l'ont été par des personnes familiarisées avec l'étude sérieuse du passé, connaissant ce qui a été publié et ce qu'on imprime, mais désireuses surtout de découvrir des sources nouvelles et sachant remonter jusqu'à elles. Espérons que nos riches archives municipales, si libéralement ouvertes, si magnifiquement installées (et ici encore notre pensée se reporte vers le regretté M. Asselin qui, dans le nouveau palais communal, a voulu leur attribuer une place digne de leur importance) ; que le dépôt départemental de Lille, dont la garde est si heureusement confiée à notre cher ancien collègue M. l'abbé Dehaisnes, continueront à être interrogés et à nous valoir des œuvres sérieuses et solides qu'une société académique s'honore en encourageant.

LA PRODUCTION & LE ROLE

DE LA HOUILLE.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE.

Par M. FAREZ, membre résidant.

MESSIEURS,

Les Bulletins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dont j'ai charge de rendre compte à votre commission des sciences exactes et naturelles, ont publié sur la houille les résultats d'une enquête faite en Angleterre, un compte rendu d'excursions de M. Lowtian Bell en Amérique, un autre de M. l'ingénieur Simonin.

Je n'ai pas cru, malgré mon peu de compétence, pouvoir me permettre de déposer ces bulletins entre les mains de notre archiviste sans vous signaler les faits saillants que j'ai relevés dans ces études sur la houille.

Le rapport exposant les résultats de l'enquête faite sur les charbonnages français par M. de Ruolz et diverses autres publications ont fait une actualité de ce grave sujet ; il est d'ailleurs d'un intérêt général et touche de trop près à la prospérité de notre région pour que vous n'accueilliez pas les impressions que m'a laissées la lecture de ces documents,

avec cette bienveillance habituelle qui est de tradition dans notre compagnie.

Je relève, en débutant, cette parole si vraie d'un célèbre homme d'Etat anglais, rappelée par M. l'ingénieur Simonin dans l'un des travaux précités :

Sir Robert Pell a dit :

« L'avenir est au peuple qui produira le plus de houille. »

La houille, en effet, dispense partout la lumière, la chaleur, la force, le mouvement ; elle est l'âme de tous ces ingénieux mécanismes, de ces puissants moteurs, qui suppléent de plus en plus aux bras de l'homme. L'histoire de l'industrie et du commerce des nations est liée de la façon la plus intime à leur production houillère.

Plus nous avançons, Messieurs, plus les découvertes de la science tendent à affirmer que la puissance dynamique, la chaleur, la lumière puisées dans la houille, ont là dans les voies de la pratique leur source principale, je voudrais presque dire leur seul mode de production économique.

La houille est de beaucoup la plus abondante de toutes les matières de la croûte terrestre, qui puissent avec un des éléments de l'atmosphère, c'est-à-dire sans dépense, former une combinaison rapide qui développe une force.

On la trouve à l'origine de toutes les actions dynamiques, de celles qui donnent naissance à la chaleur, à la lumière, comme aussi de celles qui développent l'électricité, l'électricité dont on invoque si volontiers les ressources inconnues, que dévoilera l'avenir et qui pourvoiront à tout.

Ne perd-t-on pas trop de vue, dans ces illusions, que l'électricité, elle aussi, n'est qu'une transformation de ces

autres forces qui toutes viennent demander à la houille l'élément essentiel de leur développement initial.

Sous le bénéfice de ces observations, je ne vous étonnerai pas, Messieurs, en vous disant combien fut vive l'émotion en Angleterre où la houille représente la ressource essentielle de la prospérité nationale, lorsqu'en 1863, le célèbre ingénieur sir Armstrong, dans un discours qu'il prononça comme président de l'association britannique pour l'avancement des sciences, sonna la cloche d'alarme.

Dans ce discours qui eût un immense retentissement, sir Armstrong évalue avec M. Hull, à 80 milliards de tonnes, la quantité de houille enfouie dans le sol anglais, il en prédit l'épuisement prochain : « En admettant, dit-il, que l'extraction augmente seulement de deux millions et demi de tonnes par an, il n'y en a plus que pour 212 ans. »

M. Stanley Jevons alla plus loin ; pour lui, les mines du Royaume-Uni ne pouvaient plus même satisfaire aux besoins de la consommation pendant un siècle.

Depuis soixante ans, disait-il, la consommation s'est accrue dans la proportion de 1 à 7 et pourtant rien n'est fini ; tous les chemins de fer réclamés ne sont pas encore construits, la navigation à vapeur n'est qu'à son début. Dans vingt ans, l'application de la vapeur à l'agriculture aura pris une extension considérable ; enfin, on s'en servira dans les villes pour la distribution des eaux, pour le nettoyage des rues et des égouts, et pour une foule d'autres usages. Au surplus, le fer tend de plus en plus à se substituer au bois et à la pierre dans les construction navales, dans le matériel d'artillerie, dans le charronnage. Or, chaque tonne de fer exige pour sa fabrication de 4 à 5 tonnes de houille, il en faut de 10 à 12 pour une tonne d'acier

fondu. Un vaisseau cuirassé exige bien trente mille tonnes de houille pour sa construction. Prenant alors pour base l'accroissement que l'extraction de la houille avait subi dans la dernière période décennale, M. Stanley Jevons calcule qu'au bout d'un siècle elle dépassera deux milliards de tonnes par an ; et qu'avant ce terme, le stock accessible du Royaume-Uni sera complétement épuisé.

Ceux d'entre nous, Messieurs, qui ont assisté à la séance d'ouverture du congrès de la Société de l'industrie minérale réunie dans nos murs en juin dernier, ont pu juger, par le remarquable discours de M. Grüner, tout ce qu'il y avait d'exagéré dans les alarmes de nos voisins.

Les ingénieurs, qui annonçaient le prochain épuisement des richesses houillères, s'appuyaient sur ce fait incontestable, que depuis 40 à 50 ans la consommation de houille en Angleterre a doublé tous les quinze ans, que la production anglaise ayant été de 120,000,000 de tonnes en 1872, serait de quatre milliards de tonnes en 1950 ! Dès lors le stock houiller, même supposé de 200 milliards, se trouverait épuisé avant la fin du siècle prochain.

Un simple calcul, comme l'a fait remarquer M. Grüner, prouve l'impossibilité du maintien de cette progression.

En Angleterre, le rendement spécifique d'un ouvrier mineur ne dépasse pas trois cents tonnes par an. Pour les 120 millions de tonnes de 1872, c'est 400,000 d'hommes; pour les quatre milliards ce serait 13 millions d'ouvriers, ou à raison de 5 personnes par homme une population ouvrière de 65 millions d'âmes, ce serait le double de la population totale actuelle du Royaume-Uni.

Et de plus, dans la production d'une tonne de houille, ne faut-il pas considérer, pour la partie la plus importante,

indépendamment des bras employés à l'extraction, ceux que réclament les applications de cette tonne dans les travaux métallurgiques, et dans tant d'autres industries. De là encore, nouvelles limites imposées à l'extraction.

Les discussions passionnées de la presse anglaise, avaient été portées devant le parlement : John Bull ne manque jamais de sollicitude en ce qui regarde ses intérêts matériels ; il se sentait touché dans ses œuvres vives ; l'avenir de son industrie métallurgique, de sa marine; sa prééminence industrielle même était en jeu ; aussi dès le mois de juin 1866 une commission d'enquête fut-elle nommée ; les résultats de ses recherches ont été publiés en 1871.

Les rapports des commissaires occupent trois volumes in-quarto. Pour donner une idée du soin avec lequel ils ont rempli leur mission, il nous suffira de dire que dans le second volume on trouve une série de 6557 questions posées, avec les réponses qui y ont été faites.

L'élément le plus délicat résidait dans l'appréciation de la profondeur des bassins, plusieurs gisements dépassent celle à laquelle l'exploitation est descendue jusqu'à présent. Or, la seule cause qui puisse pratiquement limiter la profondeur accessible, c'est l'élévation de température, qui à un kilomètre atteint celle du sang humain, soit 37 degrés centigrades.

Admettant que par la méthode des longues tailles, et au moyen de ventilateurs puissants, on pût atteindre la profondeur de 1,200 mètres, la commission tenant compte des pertes à l'exploitation et négligeant les filons de moins de 30 centimètres d'épaisseur, est arrivée à un total de 90 milliards de tonnes. Si l'on pouvait aller au-dessous de

1,200 mètres,on trouverait en plus,dans les mêmes bassins, 7 milliards de tonnes.

On peut donc estimer l'approvisionnement de combustible du Royaume-Uni à 100 milliards de tonnes.

La conclusion, en supposant que l'exportation reste ce qu'elle est aujourd'hui, et que les ingénieurs de l'avenir réussissent à extraire ce stock de 100 milliards de tonnes, c'est que le terme final de la production serait reculé de 430 ans.

Ce n'est donc pas notre génération qui verra notre fière voisine laisser tomber de ses mains ce sceptre de l'industrie qu'elle porte si vaillamment, mais elle doit s'y résigner, c'est à d'autres pays que l'avenir est. réservé : c'est aux Etats-Unis avec les immenses stocks miniers enfouis dans leur sol, ou bien à la Chine dont les richesses en ce genre, à peine connues aujourd'hui, sont peut-être beaucoup plus considérables encore.

Les perspectives de la France, en raison même de ses richesses, sont infiniment plus bornées, malgré les probabilités de la prolongation de plusieurs de ses bassins houillers au-delà de leurs limites actuelles et de la découverte possible de bassins nouveaux entièrement recouverts par des formations modernes.

Quoi qu'il en soit, il reste un fait acquis et incontestable, c'est qu'un siècle plus tôt ou plus tard, les bassins carbonifères s'épuiseront et le prix de la houille ira dès lors croissant.

Il n'est donc pas inutile de veiller au bon aménagement des exploitations, à l'introduction des modes économiques dans l'emploi.

A mesure que l'humanité vieillit, elle sent cette nécessité d'inventorier ses biens, de faire le compte de ce qu'elle a dépensé et de calculer ce qui lui reste : d'arrêter partout le gaspillage inconsidéré, et d'imposer à son domaine terrestre des conditions économiques d'exploitation. C'est que la population augmente malgré les guerres et les épidémies. L'agriculture plus intensive, en raison même de sa prospérité, fait au sol des emprunts qu'elle ne lui rend que d'une façon incomplète. L'industrie marche à pas de géant et dévore les matières premières.

Nous passons, Messieurs, sur notre planète à l'heure prospère ; dans un avenir moins éloigné de nous que la distance qui nous sépare de nos ancêtres de l'âge de la pierre, la vie sera rude à l'humanité ; les efforts de la science pourront retarder, mais non éviter cette fatale échéance.

Notre temps dont la prévoyance embrasse les siècles, dit Monsieur Radau, s'inquiète de savoir si nous laisserons à nos neveux un patrimoine en bon état, s'il n'y a pas lieu de mieux régler la production et la consommation en vue des besoins de l'avenir. La civilisation, qui, comme l'a dit un célèbre chimiste, est l'art de ménager nos forces, doit s'appliquer à rechercher les moyens de retarder la destruction des richesses que la nature a mises à la disposition de l'homme.

Le volumineux rapport de la commission d'enquête en Angleterre venait à peine d'être publié, quand la hausse vertigineuse de 1872 se déclara tout à coup.

Encore sous l'impression des fantômes de disette qui avaient hanté les esprits, tout le monde crut d'abord à une terrible pénurie de charbon, qui venait sur le champ donner

un démenti aux conclusions trop rassurantes du rapport. Ces suppositions n'ont pu tenir devant les faits : le trait caractéristique de cette crise qui s'est fait sentir sur tous les marchés européens, c'est que la perturbation n'atteignit que les prix, la rareté du combustible ne fut qu'un accident local, et chacun put s'en procurer en consentant à payer les prix exigés par les détenteurs.

L'industrie du fer dont le coke est l'élément essentiel est surtout le grand régulateur du marché des charbons; la hausse a commencé par le fer, elle a été déterminée par des demandes inusitées venues des Etats-Unis, qui, en 1872, ont construit 12,000 kilomètres de voies ferrées; et de l'Allemagne qui agrandissait toutes ses usines.

Si l'on considère la production sidérurgique du Royaume-Uni, en cette année 1872, on peut affirmer d'une manière générale que la moitié en a été exportée à l'étranger et que l'Amérique a reçu à elle seule le quart de cette exportation soit à peu près 750,000 tonnes ; ce chiffre ne s'est pas soutenu, il tombait en 1874 à 130,000 tonnes. A cette époque des rapports parvenus en Angleterre faisaient connaître que l'Amérique avait dans l'intervalle développé sa production en fonte et l'avait portée de 2,500,000 à 4,000,000 de tonnes.

Dès lors, il devenait extrêmement intéressant pour les maîtres de forges anglais, de savoir, d'une part, si l'accroissement sans précédent de la production sidérurgique américaine n'était pas une conséquence de la fièvre qui régnait sur nos propres marchés et d'autre part si cet accroissement pourrait se soutenir du jour où les prix des fers retomberaient aux cours ordinaires.

On ne s'endort pas de l'autre côté du détroit sur des sujets de cette importance et le président de l'*Iron and steel institute*, M. Lowtian Bell n'hésita pas en présence de cette situation à traverser l'Atlantique, pour aller visiter les houillères, usines et forges des Etats-Unis.

Un rapport sur cette exploration figure dans les bulletins de la Société d'Encouragement.

Les investigations de M. Lowtian Bell portent d'abord sur les conditions générales qui affectent la production en Amérique : voies de circulation, main-d'œuvre ; puis, il s'occupe plus spécialement de la houille.

Il donne un coup d'œil en débutant sur la superficie des bassins houillers d'Amérique qu'il compare à celle des bassins anglais. La surface du terrain houiller en Amérique est évaluée par lui à 495,360 kilomètres carrés, c'est 25 fois l'étendue du terrain houiller en Angleterre.

Comme voies de transport, la navigation intérieure présente un remarquable réseau ; à l'est des Alléghanies, c'est l'Hudson et la Delawarre ; à l'ouest, le Mississipi et ses nombreux affluents, dont les principaux sont le Missouri et l'Ohio, ensemble immense de cours d'eau qui arrosent la plaine la plus vaste du monde. Le volume d'eau considérable qu'amènent les nombreuses ramifications du grand fleuve, offre aux transports des ressources inappréciables. M. Lowtian Bell cite la houille de Pittsburg qui descend l'Ohio sur des bateaux à fonds plats et que l'on transporte à la distance de 2,574 kilomètres pour un prix inférieur à 1 fr. 25 la tonne, y compris les frais de retour des bateaux vides.

Pour les chemins de fer, les Américains ont échappé à deux grandes causes de sérieuses dépenses; ils n'ont pas été

obligés de lutter pied à pied et souvent au prix de grands sacrifices pour obtenir l'autorisation de construire leurs voies ferrées, ni d'autre part de payer à des prix exor bitants les terrains dont ils ont eu besoin ; en Amérique, tout s'incline devant les convenances du plus grand nombre, l'industrie n'y connaît point d'entraves.

Par contre les matériaux, le bois excepté, et la main-d'œuvre y affectent des prix bien plus élevés qu'en Europe. Toutefois le taux de la main-d'œuvre, quand il s'applique à l'extraction de la houille trouve encore une compensation dans la richesse même des gîtes cabonifères.

Comme qualités de combustibles, on peut dire que toutes les variétés de houille sont exploitées aux Etats-Unis.

Les anthracites comptent pour moitié de l'exploitation et y jouent un très-grand rôle. L'anthracite est comme une sorte de coke naturel, car souvent il ne renferme pas moins de 93 p. °/₀ de carbone solide.

Près de Pittsburg, on a rencontré le fameux charbon à coke qui a été cause du développement extraordinaire de l'industrie sidérurgique, au voisinage de cette ville commerçante.

Dans l'une de ces mines, le prix de la houille à pied d'œuvre, redevance comprise, est de 3 fr. 75 la tonne. Les mineurs gagnent 9 fr. 35 par journée de huit heures de travail.

Ce même prix de 3 fr. 75 s'obtient pour les houilles de l'Alabama, mais on y emploie les convicts au service de l'Etat ; ces malheureux lors qu'ils travaillent à l'extérieur de la mine sont constamment surveillés par des gardiens armés, et dans un chenil spécial est une meute de limiers destinés à faire la chasse aux fuyards.

Dans le bassin houiller de l'Indiana, la variété *Bloc Coal* est tenue en très-haute estime par les maîtres des forges. Un ouvrier peut en abattre 5 à 6 tonnes dans une journée de 8 heures et réaliser un salaire de 20 fr. Néanmoins pour les fourneaux au pied de la mine, le charbon ne revient qu'à 6 fr. 25 la tonne.

Lors de la visite de M. Lowtian Bell au bassin de l'Indiana, les affaires en charbon subissaient une forte baisse, on avait annoncé aux ouvriers une réduction de salaires, et malgré leurs gains élevés jusqu'alors, ils n'avaient pas hésité à se mettre en grève.

Je détache volontiers sur cette question des grèves les lignes suivantes du récit de M. Simonin.

« Pendant l'été de 1868 nous parcourions, dit-il, le bassin anthracifère de la Pensylvanie aux environs de Potteville ; la population des ateliers souterrains s'était mise en grève, sur toute l'étendue des mines, pas un puits ne marchait, pas une machine ne fonctionnait. Ce calme inaccoutumé avait quelque chose de pénible. Çà et là on rencontrait des groupes de mineurs la face morne, discutant ou silencieux; d'autres étaient tristement assis sur le pas de leurs portes, ou une bèche à la main s'occupaient sans entrain autour de leur potager. Les femmes, les enfants ne disaient rien mais avaient faim. Sur nombre de points des menaces, des violences avaient eu lieu pour empêcher de travailler ceux qui voulaient rester à l'ouvrage; çà et là des rixes et des batailles ont commencé, des coups de feu ont été tirés et des morts jonchent le sol. Sur une mine un cercueil vide fut déposé une nuit avec une inscription significative. C'était plus qu'une plaisanterie sinistre, c'était une menace de mort pour ceux qui seraient tentés de reprendre le travail

et si cette fois il n'y eut pas lieu de la mettre à exécution, elle fut implacablement exécutée dans une autre grève quelques années plus tard. »

On détourne avec empressement les yeux de ces luttes sauvages en formant l'espoir qu'un jour, à l'exemple de ce qui se passe dans quelques districts de ces mêmes Etats-Unis, tous les centres de production verront ces grandes questions économiques du travail et de la rétribution se résoudre entre patrons et ouvriers, basant conventionnellement le salaire sur les conditions plus ou moins prospères de la production.

C'est dans ces conditions plus heureuses que M. Simonin trouve beaucoup de régions minières, il nous y montre l'aisance et le confort régnant partout, il nous conduit dans ces nouveaux centres de population, aux rues bien alignées, aux places larges, aérées, plantées d'arbres, aux édifices élégants somptueux ; le bien-être général réagit, dit-il, sur les habitudes privées ; il y a, dans quelques cottages de mineurs entourés d'un jardin, une espèce de luxe, on ne se contente pas du nécessaire, on veut un peu de superflu. Partout on se nourrit bien, on fait trois repas par jour, on mange de la viande à chaque repas ; le beurre, la pomme de terre ne manque jamais, et comme boisson le café et le thé arrosés de lait.

Revenons à M. Lowtian Bell : de l'ensemble de ses explorations, le savant maître de forges anglais, put se convaincre que l'extraction de la houille et le travail métallurgique aux Etats-Unis reposent sur les conditions économiques les plus avantageuses, et qu'avant un demi-siècle les houillères américaines feront une concurrence victorieuse à celles de l'Angleterre.

Les grands magasins souterrains de houille sont dès à présent en Amérique, et il est dans les destinées manifestes des Etats-Unis, comme tous les américains le répètent déjà avec orgueil, de devenir bientôt les plus grands producteurs de charbon et de fer sur le globe.

Voilà ajouterons-nous ce qu'a fait, sur tout un grand continent, un peuple industrieux régi par les plus libérales institutions, et qui, il y a un siècle à peine, tenu sous le monopole sévère et ombrageux de la nation anglaise ne produisait que pour elle, et n'était même pas autorisé à travailler le métal nécessaire à la confection d'un fer à cheval. Soyons fiers de la part qui revient à la France dans les origines de cet heureux état de choses dont bénéficie l'humanité tout entière.

A côté de ces grands courants qui régissent le commerce du monde entier et sur lesquels vous trouverez peut-être que je me suis trop appesanti, la France, Messieurs, joue un rôle bien modeste ; on peut se faire une idée de l'importance relative de la richesse de son sol en comparant sa surface de terrain houiller avec celles de l'Angleterre et de la Belgique.

Angleterre	23,000	kilomètres	carrés.
Belgique	2,300	»	»
France	4,600	»	»

La France n'a extrait en 1872 que 15,700,000 tonnes. Elle en produit aujourd'hui environ 17,000,000, mais il est intéressant de rappeler qu'en 1840 son extraction n'était que de 4,000,000 de tonnes, que conséquemment elle a quadruplé en 35 ans. Depuis 1869 l'augmentation est de 9 millions de tonnes; à la vérité nous n'exportons que sept ou huit cent mille tonnes, tandis que nous sommes au

contraire forcés d'en importer sept ou huit millions pour suffire à nos besoins.

Sur les 7,373,000 tonnes que la France a réclamées, à l'étranger en 1872 la Belgique en a fourni environ 4 millions et demi, l'Angleterre un peu plus de 2 millions, l'Allemagne un demi-million.

De ces trois pays producteurs partent trois courants d'importation qui pénétrent à l'intérieur de notre territoire jusqu'à des distances plus ou moins grandes.

M. de Ruolz a dressé une carte de la pénétration des houilles anglaises à l'intérieur de la France. Des documents de ce genre sont fort intéressants à étudier, si l'on veut chercher à opposer un remède à une situation fort préjudiciable aux intérêts de notre pays.

En effet, depuis quelques années le total de notre importation se maintient environ au tiers de notre consommation, c'est une proportion qui ne laisse pas que d'être inquiétante, lorsqu'on songe qu'il s'agit du pain quotidien de l'industrie et que par une raison ou une autre les arrivages pourraient être subitement arrêtés. Ce serait le chômage de toutes nos usines, car nos houillères ne pourraient tout d'un coup combler un pareil déficit.

La gravité de cette situation que signale avec raison M. Radau, se trouve atténuée d'une part en raison du rôle prépondérant qui est dévolu à la Belgique dans notre importation houillère, d'autre part grâce à l'activité extraordinaire de quelques-uns de nos grands établissements miniers. Nous pouvons revendiquer une partie de cet honneur, Messieurs, pour notre beau bassin du Nord et du Pas-de-Calais, qui dans cette dernière période, grâce à la

sage prévoyance de plusieurs sociétés a su appliquer les ressources des années heureuses, à ces belles installations qui garantissent l'avenir.

Il est vrai qu'à la suite d'un mouvement excessif d'expansion une réaction dont nous subissons les effets n'a pas tardé à se manifester.

La consommation progresse toujours, mais avec une allure régulière et graduée ; aussi chaque fois qu'à la suite d'années prospères une industrie développe brusquement de nouveaux moyens d'action elle est inévitablement exposée à ressentir le contrecoupd'une production excessive que les besoins de la consommation n'équilibrent plus.

Le côté le plus inquiétant de la situation du marché Français tient à la forte proportion de houille que nous importons d'Angleterre : il y a là plus de deux millions de tonnes qui pourraient venir à nous manquer, c'est un motif sérieux non pas de chercher à chasser les charbons anglais, car l'exportation en elle-même est une bonne chose, mais de développer la production de nos bassins afin de la rapprocher de la consommation nationale.

L'influence qu'aurait sur notre commerce extérieur un excédant de deux millions de tonnes de houille mérite que nous nous y arrêtions.

Au premier abord il paraît singulier de vouloir pousser la France dans la voie de l'exportation, lorsqu'elle est loin de suffire à sa propre consommation et qu'elle est obligée de demander à l'étranger le tiers des 25 millions de tonnes nécessaires à ses besoins actuels.

En France, les bassins carbonifères sont éparpillés sur toute l'étendue du territoire, et se trouvent presque tous plus ou moins éloignés de leurs marchés ; en sorte que le

prix du charbon à l'intérieur est souvent double de ce qu'il est sur le carreau de la mine ; il s'en suit que certaines régions de la France sont par la nature des choses, tributaires des mines de houille anglaises que la mer rapproche d'elles, et ne cesseront pas d'importer du charbon quand même l'extraction indigène viendrait à doubler. De même certains bassins français s'ils produisaient davantage, ne pourraient jamais écouler tous leurs produits sur les marchés indigènes; telles les mines du Gard dont le rayon naturel est borné par la concurrence des bassins de la Loire, de Graissessac et de l'Aveyron. Leur excédant doit s'exporter par terre pour la Suisse et l'Italie. Leur débouché principal sera par la Méditerranée; c'est ce qu'ont compris les exploitants de ces mines qui viennent de les relier par une voie ferrée à la ligne de Lyon.

L'exportation maritime prend le plus vif intérêt en ce qui touche la France, c'est une question vitale pour notre marine marchande.

L'un des grands obstacles qui empêchent notre marine marchande de soutenir la concurrence anglaise, c'est la rareté du fret de sortie, car à part ses fers, ses vins et ses céréales la France n'exporte guère, comme le fait remarquer M. de Ruolz, que des produits manufacturés, marchandises légères pour la plupart. Les anglais ont la houille; chargés de ce combustible, leurs navires vont au loin chercher du fret de retour, c'est ainsi qu'ils arrivent sur divers points de la Méditerrannée et y prennent des marchandises qu'ils amènent dans nos ports, même à Marseille, à des prix auxquels les nôtres ne peuvent descendre; forcés qu'ils sont de compenser par le fret de retour l'absence du fret d'aller.

Aidés par l'exportation des houilles françaises, nos navires pourraient porter du charbon à Alexandrie, à Beyrouth, à Constantinople, à Odessa, à Trébizonde et prendre en retour les cotons d'Egypte, les sésames et les laines de Syrie, les huiles de Turquie et les blés de Crimée, à un fret qui serait insuffisant pour la marine anglaise.

Enfin, l'exportation houillère acclimaterait sur les marchés de la Méditerranée et de la mer Noire, les soieries de Lyon, les cotonnades de Rouen, les articles de fantaisie qui pourraient à la faveur d'un prix de transport inférieur, disputer ces marchés aux produits britanniques.

Si au nord les charbons anglais ont des avantages évidents de situation, au contraire, dans le midi, dans le bassin de la Méditerranée, ces avantages appartiendront à la France le jour où elle y aura développé ses canaux et ses chemins de fer.

M. de Ruolz prouve par des chiffres, qu'il nous serait possible d'arriver à exporter ainsi chaque année deux millions de tonnes de charbons français, surtout en faisant entrer dans nos expéditions une forte proportion de briquettes.

C'est au moyen des agglomérés que la lutte pourrait être soutenue contre les charbons anglais ; la compagnie des mines d'Anzin l'a compris et ne néglige rien pour développer la fabrication de ce combustible perfectionné.

M. de Ruolz pense qu'au lieu des 7,000 tonnes qu'exportait il y a quelques années le port de Dunkerque, il pourrait en exporter facilement 200,000 tonnes comme fret de retour, dont prendraient charge les nombreux navires de Russie, Suède et Norwège qui amènent des bois du nord, et qui le plus souvent retournent sur lest, ou lorsque les

vents le permettent vont prendre du charbon à Newcastle.

Si, dans les limites qui viennent d'être indiquées, nous pouvons exporter une partie de notre production houillère, gardons-nous toutefois de nous faire illusion sur l'étendue et la nature de la concurrence possible avec les Anglais.

La disposition de nos bassins est médiocrement favorable à l'exploitation; on ne rencontre nulle part chez nous ces masses continues et compactes qui font la fortune des houilleurs anglais, nos toits moins solides, nous ont fait abandonner la méthode économique des longues tailles, conservée en Angleterre.

Nos dépôts sont enfouis sous des épaisseurs plus grandes de morts terrains. Les roches elles-mêmes sont plus aquifères. Le boisement nous est beaucoup plus coûteux qu'en Angleterre, nos prix de revient enfin sont plus élevés et nos charbons inférieurs en qualité.

M. de Ruolz estime (son appréciation n'est-elle pas entachée de quelque exagération), que 100 kilogrammes de houilles anglaises, équivalent pour l'effet utile à 120 kilogrammes de charbon français.

Nous pouvons espérer à la vérité, que nos bassins houillers n'ont pas dit leur dernier mot , que l'étendue des champs de houille exploitable en France dépasse de beaucoup les estimations que nous avons citées.

Souvent des couches se prolongent sous des terrains où l'on n'a pas encore songé à les suivre.

Les grandes compagnies minières n'ont rien négligé dans ces dernières années pour accroître l'extraction ; elles ont développé leurs installations, amélioré leur outillage.

L'initiative privée a donné dans ces circonstances tout ce que l'on pouvait attendre d'elle.

Mais l'Etat lui aussi doit savoir se résoudre aux sacrifices utiles pour que la lutte puisse se soutenir sans trop d'inégalité. Nos voies d'eau, nos ports réclament des travaux qu'il faut exécuter plus largement, avec moins de parcimonie que par le passé.

Les compagnies de chemins de fer doivent favoriser la circulation des houilles par des tarifs communs aussi bas que possible, c'est-à-dire strictement rémunérateurs.

C'est dans les transports à bon marché qu'est l'avenir de notre production houillère auquel est intimement lié celui de notre commerce maritime.

Vous m'excuserez, Messieurs, de vous avoir si longuement entretenus d'un sujet qui ne rentre guère dans le cadre habituel de vos études: mais, vous avez tous reconnu que si je me suis arrêté à des hypothèses sur un avenir lointain, à quelques recherches d'un caractère presque spéculatif, j'ai aussi relevé des considérations économiques qui touchent directement à toutes les forces vives de la production, et le haut intérêt national qui s'y rattache m'a fait penser que nul de vous n'y demeurerait indifférent.

DE L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR

M. le docteur WATELLE,

Membre résidant.

Messieurs,

Une préoccupation toute patriotique a inspiré le mémoire dont je vais avoir l'honneur de vous communiquer l'analyse.

Son auteur est M. le docteur Berne, de l'académie de Lyon. Il a pour titre : *Quelques pensées sur l'hygiène de l'enfance.*

Au lendemain de nos désastres, l'obligation de mettre en œuvre tout ce qu'il nous restait de ressources, afin de réparer le passé et de nous créer de solides garanties d'avenir, a été unanimement sentie.

M. Berne envisage ce problème par son côté médical.

Deux maladies nous minent. L'une est la diminution incessante de notre natalité, diminution telle que l'Angleterre doublant sa population en 50 ans, la Prusse en 54, la Russie en 56, deux siècles suffiront à peine à la France pour obtenir semblable résultat.

Les causes d'une si inquiétante anomalie sont multiples. D'après M. Léonce de Lavergne (Académie des sciences morales et politiques, séance du 4 novembre dernier), la guerre serait la principale. A l'appui de son opinion, partagée par M. Joseph Garnier, il cite les guerres de la Révolution et de l'Empire, qui n'ont pas coûté à la France moins de deux millions d'hommes ; celles d'Afrique sous la monarchie de juillet ; enfin, les guerres déclarées par Napoléon III dans toutes les parties du monde, et qui ont eu le lamentable dénouement que vous savez.

Il accuse en second lieu la misère et le vice. M. Hippolyte Passy signale en outre cette circonstance, que l'âge des mariages, comparé à ce qu'il était il y a quarante ans, se trouve retardé de trois ans par le service militaire.

Ajoutons à ce dossier, alors complet ou à peu près, l'extension qu'a prise de nos jours la vie monastique.

Notre deuxième maladie consiste dans l'excessive mortalité des nouveau-nés, et aussi dans l'efféminement, l'espèce d'anémie morale de nos adolescents, qu'une exubérance de sève, une ardeur parfois intempérante devraient caractériser.

C'est celle-ci, dans ses deux composants, étiologiquement rattachés l'un à l'autre, dont l'auteur cherche les moyens de curation. Le système qu'il préconise repose sur les soins à donner à l'enfance pendant les divers stades de son parcours incidenté ; et notre régénération, quant à son point

fondamental, son point de départ, est, suivant lui, intimement liée à l'hygiène du premier âge.

Cela admis, une mission véritablement sociale incombe à la médecine ; ses enseignements devront nous restituer la jeunesse de trempe virile dont nous avons impérieusement besoin. Le rôle d'initiateurs a longtemps été le nôtre; notamment en ce qui touche au sujet actuel, il n'en est plus de même aujourd'hui : les Allemands nous ont devancés ; leur compatriote Hufeland (*Conseils aux mères sur l'éducation physique, 1799*) leur a, sous ce rapport, inculqué des principes qui nous ont été bien funestes.

Faisons-en notre profit. Mieux vaut tard que jamais. « La meilleure manière de haïr ses ennemis, dit M. Berne, c'est de savoir comprendre ce qu'ils ont de bon, et de les imiter pour les surpasser ensuite. »

Le progrès en tous genres est subordonné au perfectionnement de l'homme. Plus robuste, plus intelligent, il arrivera à des découvertes plus répétées et plus remarquables. Or, en graine dans l'enfant, — ainsi parle le docteur Léo, — il ne parvient à l'épanouissement intégral des facultés dont il est doué, que si ses débuts dans la vie, que si son hygiène physique d'abord, et plus tard son hygiène morale, ont été sagacement dirigées.

Entreprise compliquée d'une difficulté particulière, due à ce que le but de l'hygiène étant, chez l'adulte, de maintenir en équilibre un organisme constitué définitivement, chez l'enfant elle a pour objectif plus ardu d'en achever un qui n'est encore qu'à l'état rudimentaire, à l'état d'ébauche.

« On peut appeler, écrivait Hufeland, le temps qui s'é-
» coule immédiatement après la naissance et pendant la

» première année, la suite d'une création dont la première » moitié s'est opérée dans l'intérieur, et dont l'autre » moitié s'opère en dehors du sein de la mère. »

Pour simplifier l'exposition de l'hygiène de l'enfance, l'auteur partage en trois périodes cette phase de notre existence : la 1re s'étend de la naissance à la fin de la première dentition, du premier jour au trentième mois environ; la 2e s'arrête à sept ans; la 3e va de sept ans à quatorze.

Dans la première, la vie, surabondante, a pour supports des organes imparfaits et, par cela, aisément ébranlables. La nutrition est très active, le développement organique étonnamment accéléré ; mais cette accélération est corrélative à des chances d'autant plus grandes de perturbations, c'est-à-dire de maladies.

Nous emparant d'une saisissante image, redisons après notre auteur, que les probabilités de déraillements sont alors proportionnelles à la vitesse du convoi vital.

Et ce n'est pas là une vue purement spéculative; les tables de la mortalité ne l'établissent que trop, il s'agit d'un fait indéniable : tellement que le jour de la naissance est de tous le plus menacé par la mort, et qu'un nouveau-né est moins assuré de vivre une semaine qu'un vieillard de 90 ans ; moins de vivre une année qu'un octogénaire.

Mais notez la compensation, Messieurs : alors que l'hygiène, déployant toutes ses ressources, ne saurait que ralentir le glissement fatal de la vieillesse vers la tombe, elle a le pouvoir d'apporter à la léthalité de l'enfance de considérables atténuations.

Durant la 2me période, qui nous conduit jusqu'à 7 ans, les organes acquièrent une solidité croissante, les fonctions

se régularisent : de là une résistance chaque jour plus efficace aux agents de détérioration.

Dans la 3e, le mouvement se ralentit, il tend au balancement qui s'établira plus tard, provisoirement, entre les profits et les pertes ; les organes se sont encore affermis, leur vitalité s'est accentuée : aussi est-ce à cette heure que les décès infantiles descendent à leur niveau le plus bas.

C'est au cours de la troisième période que s'achève la seconde dentition.

Entre les périodes que nous venons d'énumérer s'intercalent des époques de transition pendant lesquelles doit s'exercer une surveillance attentive.

Il y a d'abord ce que l'auteur dénomme les suites de naissance. Elles comprennent les 2 ou 3 mois consécutifs au passage de la vie intra-utérine à la vie proprement dite. La susceptibilité de l'enfant y est excessive : non accoutumé au contact des milieux ambiants, il court à tout instant des risques, pour peu que leur action ne soit pas dosée minutieusement.

A la fin du troisième mois la situation s'est notablement modifiée; le tégument externe, les organes des sens, les muqueuses respiratoire et digestive se sont familiarisés avec leurs stimulants spéciaux : l'étape initiale est franchie.

Intermédiaire à la 1re et à la 2me période, le sevrage, pierre d'achoppement en bien des cas, exige et le choix du moment, variable avec les sujets, et une graduation prudemment entendue.

Enfin, vers sept ans, l'enfant fait son entrée dans la vie mentale : autre sevrage, dit l'auteur, je dirais volontiers autre allaitement, d'où dépendent, au même degré que les

destinées individuelles, les destinées collectives, les destinées de l'humanité.

Du reste, la division que je viens d'exposer est tout artificielle. La nature ne scande point ses opérations. Plusieurs auteurs en ont adopté de différentes qui ont pour but identique de faciliter l'étude en classifiant son objet.

Voici ce qui est à retenir :

1° « Il y a, dans les diverses périodes, prédominance » considérable du mouvement de composition et de nutri- » tion interstitielle sur le mouvement de décomposition. » Il en résulte le développement et l'accroissement si » prompts de l'organisme.

» 2° Des organes nouveaux ou du moins à l'état de » germes rudimentaires (les dents), ont achevé leur » évolution. »

3° « L'organisme, débile à ce moment, est d'une impres- » sionnabilité extrême à l'excitation des agents extérieurs.»

De ces prémisses, une conclusion spontanée découle : c'est que dans les premiers temps de la vie, le fonctionnement de nos rouages doit être singulièrement ménagé, et qu'il ne faut mettre en jeu qu'avec d'infinies précautions, les appareils cutané, pulmonaire, digestif et cérébral.

Après trois mois révolus, si l'enfant se porte bien, si la saison est propice, on pourra commencer à adjoindre au lait quelques aliments artificiels, à affronter avec un peu plus de hardiesse les impressions atmosphériques, à moins amortir les sensoriales.

Mais ce sont là, Messieurs, des préceptes généraux, et l'hygiène est foncièrement une science d'application. Elle

vaut surtout par les détails. Pour porter fruits, elle doit, à l'inverse du classique Prêteur, prendre souci *de minimis*.

Nous allons suivre M. Berne dans cette voie, qu'il ne prétend point avoir parcourue sans y laisser des lacunes.

Peut-être en comblerons-nous quelques-unes, chemin faisant.

HYGIÈNE DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

Aussitôt la naissance de l'enfant, une question capitale se pose : à savoir s'il sera nourri par sa mère, par une nourrice étrangère, ou artificiellement, au moyen du biberon.

L'auteur l'affirme carrément : point d'avenir probable pour les enfants, ceux des grandes villes surtout, qui ne sont pas allaités par leur mère ou par une bonne nourrice.

Tout autre mode d'alimentation en met le plus grand nombre en péril immédiat, ou les expose, s'ils survivent, à n'être à tout jamais que des valétudinaires.

Même à la campagne, dans les plus favorables conditions hygiéniques, les résultats de l'allaitement artificiel sont encore navrants.

On a longtemps regardé la Normandie comme une région hors de pair sous ce rapport. C'était une erreur. Le passage suivant d'un mémoire présenté à la Société protectrice de l'enfance, de Lyon, la fait toucher du doigt :

« En Normandie, en 1865, sur 9,611 nouveau-nés, » 6,405 étant nourris au sein, et 3,206 au biberon, la » proportion des décès a été de 10,89 0/0 pour les premiers, » de 30,77 pour les seconds : 3 fois davantage ! »

Est-ce à dire que là où la population est plus serrée l'allaitement en cause amène inévitablement une déconvenue ? Ce serait exagérer que de le prétendre. Devançant M. J. Guérin, qui, tout récemment, à l'Académie de médecine, attribuait la part prépondérante dans la mortalité des nouveau-nés, au mélange de l'alimentation prématurée par des substances autres que le lait, avec l'allaitement artificiel, M. Berne accorde que celui-ci, exclusif et bien conduit, procure quelquefois satisfaction entière. Seulement, plus réservé à l'endroit de la quotité, notre auteur n'en soutient pas moins — avis aux mères — que le biberon passe les enfants au crible, et que, sous son influence, presque tous les faibles disparaissent.

Quoi qu'il en soit, au demeurant, de son *quantùm* mortuaire, l'allaitement artificiel étant souvent la seule ressource dont on dispose, il y a intérêt à vulgariser les conditions qui en rendent le succès moins aléatoire. Celle que tient pour dominante M. Jules Guérin, est d'amener à une moyenne de composition équivalente au titre du lait de femme, le lait de vache, beaucoup plus riche en éléments nutritifs : beurre, *caseum*, sels, mais qui contient moins d'eau et de matière sucrée.

A cette fin, M. Jules Guérin le fait couper par tiers d'abord, par quart ensuite, et additionner de sucre dans la proportion d'un 25^{me} de son poids.

M. Jacquemier prescrit le coupage par moitié pendant les deux ou trois premières semaines; dans tous les cas il le fait pratiquer avec de l'eau, bien préférable, M. Hervieux le pense également, aux décoctions fermentescibles : orge, gruau, etc.

En chauffant au bain-marie ce mélange, modifiable sui-

vant la densité du lait et la force de l'enfant ; en le chauffant, dis-je, jusqu'à la température intérieure du corps, qui est de 37° environ, on en activera la digestion.

Les considérations jusqu'ici exposées établissent manifestement la supériorité, logique d'ailleurs, de l'allaitement maternel. Des statistiques dont les matériaux proviennent de tous les états de l'Europe, et qu'ont dressées les docteurs Vachez, Brochard, Périn, etc., etc., la confirment pleinement.

Elles démontrent sans réplique que la mortalité des nouveau-nés est d'autant moindre dans une contrée quelconque, que l'allaitement maternel y est plus usité.

C'est notion avérée et à l'égard de laquelle nulle objection n'est recevable.

L'auteur croit, malgré cela, devoir la renforcer d'un argument puisé dans ce qui s'est observé à Paris à l'époque du siége, comparativement à ce qui s'y passait en 1869.

Les chiffres qu'il met en avant ont été recueillis dans le quartier de la Chapelle, par le docteur Créquy.

En 1869, sur 209 enfants nourris au sein, 25 étaient morts dans les trois premiers mois, soit 10 1/2 °/₀ ; sur 64 élevés artificiellement, la mortalité avait été de 33, soit 51 °/₀, ou 5 fois plus que pour la série précédente.

181, allaités par la mère. avaient fourni 15 morts, *id est* 8 °/₀ ; tandis que 54, élevés par des nourrices à domicile, en avaient donné 10, ou 18 °/₀.

Durant le siége, les mères n'eurent point à délibérer : force leur fut de nourrir elles-mêmes. Théoriquement, on devait appréhender qu'à raison de la pénurie de toutes choses, des inquiétudes, des angoisses perpétuelles, la mor-

talité des enfants ne prît des proportions désastreuses. Tout compté, elle ne dépassa que d'un tiers celle relevée antérieurement. Sur 103 enfants, dont 96 furent allaités par la mère, 15 moururent : 15 °/₀ au lieu de 10 1/2.

Que si maintenant nous plaçons cette proportion de 15 °/₀ en regard des résultats habituels de l'alimentation au biberon (51 °/₀), même de ceux de l'allaitement par les nourrices (18 °/₀), un enseignement grave sortira de ce rapprochement : chacun comprendra combien il est regrettable que tant de mères désertent, pour des motifs souvent futiles, un devoir à la fois familial et national, un devoir doublement sacré.

De cette défaillance procède, pour un large contingent, un danger public qui va s'aggravant d'année en année. Elle est un des facteurs de la raréfaction continue que subit la France, relativement aux puissances ses rivales.

Rien donc de plus pressant que de remettre en honneur l'allaitement maternel.

Mais s'il est légitime d'avancer qu'en ne nourrissant pas son enfant, une mère, indépendamment de ce que, peut-être, elle compromet à l'instant ou sous délai sa santé propre, se rend deux fois coupable, reconnaissons que la règle à déduire de cet *à priori* comporte maintes exceptions : certaines mères sont incapables d'allaiter ; d'autres, qui le pourraient, font sagement de s'en abstenir.

L'arbitre est ici le médecin : à lui d'apprécier les circonstances, à lui de dicter la résolution qu'elles réclament.

L'impossibilité de l'allaitement par la mère dûment reconnue, fût-ce l'allaitement aidé du biberon, le parti le meilleur est de recourir à une nourrice habitant avec la famille.

La plupart du temps, bornée ou déloyale, la nourrice à la campagne est un redoutable expédient: à telles enseignes que le conseil d'État est saisi d'un projet de décret tendant à supprimer à Paris le bureau des nourrices, et à lui substituer des secours en argent et en nature, qui permettraient aux familles et aux filles-mères indigentes du département de la Seine, de garder près d'elles leurs nouveau-nés.

On a fait plus et mieux postérieurement à la lecture de ce compte-rendu à la commission des sciences naturelles. Le *Journal officiel* du 28 février contient le contexte d'un règlement d'administration publique, à défaut duquel la loi de protection des enfants nouveau-nés, votée le 23 décembre 1874, n'avait pu jusqu'aujourd'hui être appliquée.

Il va s'en suivre la mise sous la surveillance de l'autorité de tout enfant âgé de moins de deux ans, placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents.

Cette surveillance s'exercera, sous l'autorité du préfet assisté du comité départemental, par des commissions locales, par les maires, par des médecins inspecteurs et par l'inspecteur des enfants assistés du département.

Les dispositions consignées dans ce document tendent à hausser l'allaitement à la campagne au niveau de celui par la nourrice sur place. A quelque degré qu'elles y parviennent, il s'en suivra un incontestable bienfait.

En attendant, rappelons que si calamiteux que soit, dans les conditions présentes, l'allaitement naturel non contrôlé, l'artificiel, même exclusif, l'est plus encore, aux yeux du moins de la majorité des observateurs, notamment de Trousseau, Bonchut, Donné, etc.

Au surplus, une heureuse innovation ne tardera pas à établir irréfutablement si c'est en soi que ce dernier est nuisible, ou s'il doit sa nocuité, comme le prétend M. Jules Guérin, à des circonstances accessoires. Le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du 1er courant, a adopté les conclusions suivantes d'un rapport de M. Thulié, concernant les soins à donner à la première enfance :

« L'administration de l'assistance publique mettra en » expérience l'allaitement artificiel ; elle s'entourera, pour » faire cette expérience, de toutes les données scientifiques » actuelles. Sur les plans et devis, la ville de Paris l'aidera, » soit par le prêt d'un terrain, si elle en possède un dans » des conditions favorables, soit par des subventions, soit » par les deux, si besoin est. L'administration hospitalière » devra, dans le délai de trois mois, soumettre au Conseil » municipal un rapport sur les voies et moyens de réaliser » cette expérience indispensable. »

La question, vous le voyez, messieurs, est sérieusement à l'ordre du jour.

En ce qui regarde l'allaitement par la nourrice à domicile, tous les hommes compétents savent que le plus souvent il réussit à souhait. Sur 100 enfants élevés de la sorte, que l'auteur a pu suivre pendant au-delà de deux ans, la mortalité a été de 7. Or la mortalité pour une seule année, sans acception de régime, oscille dans toute la France entre 17 et 18 0/0.

Malheureusement, à l'avantage ainsi obtenu se rattache un corollaire qui fait pis que l'annihiler : l'enfant de la nourrice, sacrifié au nourrisson, succombe à sa place ; et ces décès par substitution s'élèvent — le soupçonne-t-on ? — à 64 %!

Il serait instant, à cet égard, d'édicter une disposition proposée par la Commission d'hygiène de l'Enfance, laquelle interdirait d'accepter des nourrices dont les enfants n'auraient pas atteint l'âge de cinq mois. L'opinion de M. Blot, qu'un nouveau-né, en pareil cas, rajeunit le lait de sa nourrice, — extrait en moindre quantité, il devient plus aqueux, — cette opinion, conforme à la croyance populaire, fût-elle erronée, il n'en serait pas moins démontré par l'observation quotidienne, que l'allaitement n'entraîne alors, en général, nulle conséquence fâcheuse.

On concilierait de la sorte les intérêts des frères de lait, ces frères ennemis, comme les appelle spirituellement M. le professeur Broca.

Cependant tout n'est pas fini lorsqu'on a décidé l'intervention d'une nourrice; il reste à la trouver pourvue d'une constitution qu'aucun vice n'entache, et d'un lait qui ne pèche ni par la qualité ni par la quantité.

Avant d'aborder ces trois points, quelques mots, Messieurs, touchant un préjugé, vivace comme ils le sont tous, et d'après lequel les aptitudes, les penchants, louables ou non, se boiraient avec le lait. On le croyait dès le temps de Néron : le goût du vin, qui lui valut le surnom de *bibarius*, était attribué aux habitudes d'ivrognerie de sa nourrice. « Il ou elle a sucé le lait d'une tigresse, n'est pas une expression métaphorique pour tout le monde.» (Jacquemier).

Il n'y a pas là de question à débattre. Que le sang maternel, transmis directement à l'enfant pendant la gestation, accentue ou rectifie le cachet originel que lui a imprimé l'acte bilatéral de la reproduction, source incontestée des transmissions héréditaires, cela n'a rien d'invraisemblable; mais qu'il en soit de même d'un produit de sécrétion

glandulaire, introduit dans le canal intestinal et soumis à la transformation digestive, c'est une hypothèse contre laquelle la physiologie, corroborée par l'expérience,— je cite M. Jacquemier, — proteste formellement.

Cette hérédité de seconde main, cette pseudo-hérédité réduite à sa valeur, j'aborde mon triple thème.

Les constitutions franches des tares ont des dehors frappants : Ils les attestent mieux qu'aucune enquête.

Une idée accréditée, quoique fausse, ou peut-être parce que, attribue une certaine importance à la coloration de la chevelure des nourrices. Toutes choses égales d'ailleurs, une nourrice blonde en vaut une brune, dit M. Lorain, et réciproquement.

D'après le même auteur, c'est avec raison que l'odeur hircine et la fétidité de l'haleine sont réputées suspectes.

Il en est encore ainsi de la carie dentaire liée à un état maladif de l'estomac.

L'appréciation de la qualité du lait n'est pas si élémentaire. M. Berne s'en réfère au médecin, mais sans indiquer les bases sur lesquelles il s'appuiera. Des discussions ouvertes à l'Académie de médecine en octobre et novembre derniers, ont montré que la question, plus complexe qu'on ne se le figure, ne saurait être tranchée qu'après coup.

Ni l'aspect du lait, ni la constatation par le microscope du nombre et du volume de ses globules, ni la détermination par l'analyse chimique de la richesse de ses parties constituantes, ne procurent sur ce point des éclaircissements péremptoires.

Physiquement et chimiquement irréprochable, tel lait laisse languir l'enfant qui s'en nourrit ; tel autre, déclaré défectueux, agit en sens tout opposé.

Il existe en outre des défauts d'accommodation actuellement inexpliqués : le même lait est digéré bien ou mal suivant l'enfant qui le reçoit.

En résumé, pour M. Depaul comme pour M. Blot, il n'y a, en l'espèce, de réactif sûr que le nourrisson lui-même. Le travail digestif étant normal, les garde-robes en feront foi par leur consistance, leur couleur, leur odeur surtout.

Le développement, de son côté, s'accomplira correctement.

La quantité, elle aussi, ne laisse pas d'être embarrassante à estimer. On pourrait s'y tromper en se fiant aux volume des mamelles : les plus grosses, si elles sont globuleuses, se montrent souvent les moins abondantes ; les plus généreuses sont les moyennes, piriformes, à bouts accompagnés d'une auréole étendue.

Lorsque, pendant qu'il tette, les lèvres de l'enfant font un bruit de clapotement, c'est là, d'après M. Berne, un signe presque certain de disette laiteuse.

Il en est différemment quand les repas sont vite achevés et que le lait ruisselle par les commissures labiales.

Un augure tout aussi favorable émane de la possibilité, après quelques instants de tettage, d'amener par la traite, deux ou trois cuillerées de lait.

Ces divers indices sont généralement connus. Un autre l'est peu ou point : celui à tirer du sommeil prolongé. M. Berne y voit la révélation d'une insuffisance alimentaire, admise avec lui par d'impósantes autorités.

Le déficit se pallie alors au moyen d'une économie dans la dépense ; et ainsi compris le proverbe n'a pas tout à fait

tort : qui dort dîne, autrement dit, éprouve moins le besoin de dîner.

Restauration négative dont l'aboutissant prochain est la mort par inanition.

Ce sont là, Messieurs, des renseignements utiles, mais qui ne constituent que de plausibles présomptions. Ils dénoncent la vraisemblance du mal, ils ne le démontrent pas; encore moins en mesurent-ils le degré.

Sur ces deux points, des données mathématiques, dans les cas mauvais ou douteux, — les autres se cautionnent eux-mêmes, — dérivent de la méthode des pesées régulières, instituée en 1852 par M. Natalis Guillot.

Elle comprend deux procédés :

Ou bien, grâce à des berceaux, machinés *ad hoc*, on constate, chaque repas terminé, ce qu'à ingéré l'enfant, et l'on suit ainsi, quasi gramme à gramme, les effets de son alimentation.

Ou, en l'absence de cet appareil un peu bien coûteux, un résultat analogue s'obtient, moins commodément il est vrai, par le pesage usuel, répété tous les trois ou quatre jours, avant et après les repas, à l'aide de balances ordinaires.

On comprend d'ailleurs que, pour que les informations acquises à ce prix soient probantes, un point de repère, un critérium est indispensable. Il se trouve dans la connaissance approximative de ce qui se produit lorsque la nutrition, et par elle la croissance, suivent leur marche naturelle.

M. Berne emprunte sur ce point à la thèse de M. Bouchaud (1864) une série de propositions que nous allons transcrire :

1° Le plus souvent le nouveau-né perd un peu de son poids les deux ou trois premiers jours. Cette déperdition dépend et de la quantité du lait de la mère, minime à ce moment, et du manque d'énergie dans l'effort de succion.

2° Au septième jour, l'enfant, à moins d'empêchement accidentel, doit avoir repris le poids de sa naissance.

Si ce jour est dépassé sans qu'il en soit ainsi, il faudra en rechercher le pourquoi, que presque toujours on découvrira sans peine, du côté de la mère ou du côté de l'enfant.

3° Le premier jour, l'enfant allaité par sa mère, ne prend presque rien, moins de..... 30 grammes.

Le deuxième jour, de..... 100 à 150 —

Le troisième jour, la sécrétion du lait devenue complète, de..... 300 à 400 —

Les jours suivants, de..... 500 à 600 — plus d'un demi-litre.

4° Après le premier mois, l'enfant consomme environ..... 650 grammes.

Au troisième mois..... 750 —

Au cinquième mois..... 850 —

Somme toute, de la naissance à neuf mois, la quantité de lait absorbée chaque jour par l'enfant, varie de quelques grammes à un kilo.

5° Comme, pendant les premiers mois, l'allaitement bien compris est répété 10 à 12 fois en 24 heures, à partir de six mois, cinq, six ou sept fois, le poids dont le nourrisson doit augmenter après chacun de ses repas se chiffre assez exactement ainsi :

Le premier jour, ce sera de.....	3	grammes.
Le deuxième jour de.....	15	—
Le troisième jour de.....	40	—
Le quatrième jour de.....	50	—
Après un mois de.....	70	—
A trois mois de.....	100	—
A cinq mois de.....	120	—
A six mois de.....	150	—

Mais tout ce qui est incorporé ne s'assimile point.

Le tableau ci-après inventorie les bénéfices nets, déjections retranchées. On remarquera qu'ils vont décroissant de 50 grammes par période mensuelle, à mesure qu'on s'éloigne de la naissance.

Au premier mois l'accroissement est de	750	grammes.
Au deuxième, de.....	700	—
Au troisième, de.....	650	—
Au quatrième, de.....	600	—
Au cinquième, de.....	550	—
Au sixième, de.....	500	—
Au septième, de.....	450	—
Au huitième, de..... .	400	—
Au neuvième, de.....	350	—
Au dixième, de..... .	300	—
Au onzième, de.....	250	—
Au douzième, de.....	200	—

Ces nombres, expression de moyennes à écarts peu sensibles, ont l'avantage de se bien graver dans l'esprit, et

de donner une idée fort approchante de ce qui se rencontre communément.

L'allaitement artificiel est astreint aux mêmes règles que l'allaitement naturel pour ce qui est de la distance à mettre entre les repas. On dirait justement à *fortiori*.

Quant à la concentration du lait, nous avons exposé les proportions adoptées par MM. Jules Guérin et Jacquemier. Elles ne sont pas de date récente : au milieu du 18e siècle, Van-Swieten, le commentateur de Boërhave, en recommandait d'à peu près semblables.

Soulignons en passant l'assertion ci-dessus brièvement émise, qu'il y a lieu, à ce sujet, de tenir compte du tempérament des enfants. Il en est qui, de très bonne heure, ont besoin de lait pur, et bientôt après d'aliments adjuvants. De l'avis de M. Depaul, ce serait également se méprendre que de couper toujours et de ne jamais couper le lait.

L'art médical a pour clef de voûte le *distinguo*... philosophique.

Les tristes suites de l'alimentation prématurée n'ont pas été spécifiées par l'auteur; il se contente de la proscrire. C'est trop peu, étant connues la fréquence et quelquefois l'énormité des infractions que commettent sous ce rapport de nombreux parents, nonobstant les remontrances des médecins.

Permettez, Messieurs, qu'à l'appui de mes paroles, je relate un fait dont j'ai été témoin, et qui sûrement vous paraîtra typique. Mais auparavant laissez-moi dire que l'alimentation dont il s'agit produit la diarrhée verte, des vomissements, le muguet, le *cholera infantum* ; qu'elle engendre le carreau, le rachitisme; qu'elle inflige au visage

des enfants une apparence justificative des qualifications de *facies senilis*, *facies simiaca*.

Mon observation appartient à cette catégorie. Elle a pour sujet, ou plutôt pour victime, un enfant d'une trentaine de mois, fils d'un cantinier d'artillerie, et que sa mère s'étonnait fort de voir s'usant tous les jours, bien que, dans sa pensée, il fût parfaitement nourri.

Il mange et boit comme son père, me dit-elle lors de ma première visite ; malgré cela il maigrit à vue d'œil. Que lui donner de mieux pourtant que du bouillon, des œufs, de la viande, de la bière, du vin, et même un peu de liqueur, dont il est très friand ?

J'eus quelque peine à faire comprendre que cet ordinaire, qui convenait à un robuste artilleur, ne pouvait que battre en brèche la frêle constitution d'un petit enfant ; et ce ne fut pas sans résistance, sans m'opposer obstinément le refus présumé du malade, que l'on consentit à essayer de l'usage temporaire de l'alimentation lactée.

Quelques jours écoulés, j'allai m'enquérir de ce qui se passait. Eh bien ! le lait est-il accepté ? demandai-je en entrant. Oh ! oui, Monsieur ; voyez plutôt, la matinée commence, et déjà l'enfant a bu la moitié de cette grande bouteille. Et la mère me montrait demi vide un flacon de verre blanc contenant un liquide rougeâtre.

Comment ! fis-je, ça du lait ! D'où lui vient donc sa couleur ?

Ah ! voici, répondit mon interlocutrice, je le mêle de cassis ; autrement le bambin n'en voudrait point.

L'aveuglement peut-il aller au-delà ? Il serait permis d'en douter si le domaine de l'absurbe avait des limites assignables.

Mon épisode clos et pardonné, j'espère, je vais retracer en substance les recommandations par lesquelles M. Berne termine cette partie la plus développée de son opuscule, sorte de manuel des mères de famille, qu'il y aurait grand avantage à propager.

Tout d'abord, il les engage à ne point compromettre par un excès de zèle le nourrissage de leurs enfants. Le repos de la nuit, salutaire pour toutes, est indispensable aux femmes du monde. Lorsqu'elles en sont privées, leur constitution fléchit, leur lait s'altère, ou bien il diminue.

Que de dix heures du soir à cinq ou six heures du matin, mère et enfant soient donc, autant que faire se pourra, tenus séparés.

Pendant ce temps, si on ne peut l'éviter, on recourra au biberon.

Un air pur, une dose de lumière et une température convenables sont, pour les jeunes sujets, des nécessités de premier ordre.

L'air est le pain de la respiration, a dit Max Simon : habituellement altéré, il devient l'agent d'un graduel empoisonnement.

Aussi convient-il, si le froid ne s'y oppose, que les enfants soient portés tous les jours à l'air libre : et heureux ceux qui naissent pendant les mois aimés du soleil !

On sait l'influence vivifiante de la lumière sur les êtres organisés : soustraits à son action, ils s'allanguissent, techniquement ils s'étiolent.

Un exemple saillant est fourni sur ce point par les mineurs.

Mais en ceci comme en tout il y a la mesure. Chez le nouveau-né, les effets de la lumière demandent à être mitigés. L'œil, ce traducteur par excellence de nos sensations, cette âme extérieure, selon l'expression de Buffon, devait être et est doué d'une sensibilité exquise.

Emergeant brusquement des ténèbres intra-utérines, il éprouve quelque chose comme une surprise douloureuse, laquelle explique en partie les cris poussés par les enfants naissants: protestation instinctive, semble-t-il, contre ce commencement des épreuves de la vie.

La nature, en toute matière, est bonne à imiter. Ce qu'elle fait pour le lait, faisons-le pour la lumière, solaire ou artificielle : administrons-la délayée au début, et, passez-moi la comparaison, à l'état de *colostrum*.

Dans les appartements de minces rideaux, un abat-jour, dans la rue un léger voile, la rendrait moins agressive ; ils la tamiseront.

Le bruit veut aussi qu'on en préserve l'enfant. Déchirant et soudain, il ébranle les centres nerveux et peut déterminer des accidents.

Il est, à la lettre, assourdissant, comme la lumière outrée est aveuglante.

La même circonspection est à garder en ce qui touche la température, principalement, on le conçoit, dans la saison rigoureuse. Quelle dangereuse transition en effet, si elle n'est nuancée, entre les 37° à 38° des liquides du corps humain et le froid de certains hivers !

Partant il importe qu'un judicieux système de vêtements protège le nouveau-né et, pour ainsi dire, le couve durant les premiers mois. C'est la mission dévolue à notre

antique maillot, si antique qu'on le voit déjà figurant dans des peintures découvertes à Pompéï. Il mériterait tous les suffrages si on le confectionnait avec des tissus élastiques, de manière que le soulèvement de la poitrine ne fût pas entravé, et s'il laissait quelque liberté aux membres inférieurs.

Le maillot anglais en est une édition corrigée. Entre des mains expertes il pourvoit suffisamment à toutes les indications. L'auteur le conseille pour l'été. Je puis certifier que l'ayant employé en tout temps, plus chaud, comme de raison, pendant l'hiver, et précaution prise d'entourer de ouate les membres abdominaux, je n'ai jamais eu qu'à m'en applaudir.

A tous les âges les fonctions de la peau sont de majeure importance. L'enveloppe cutanée, émonctoire sudoral, est encore une puissante annexe des poumons : elle absorbe comme eux de l'oxygène, comme eux elle dégage de l'acide carbonique, et en quantité telle, qu'un enduit isolant mettant obstacle à cette respiration complémentaire, il s'en suivrait la mort par réfrigération.

Cela implique l'urgence d'un entretien scrupuleux de sa perméabilité.

Dans ce but, des lotions fréquentes, tièdes plutôt que froides, seront faites ; et quand l'on croira pouvoir recourir à celles-ci, elles devront être courtes, en vue de la réaction, qu'il faut soigneusement surveiller.

Les bains froids sont à interdire sans restriction aucune. Nous sommes loin de la coutume des Spartiates, qui plongeaient leurs nouveau-nés dans l'Eurotas. C'est que la science, cet immortel Ashaverus, s'épure et grandit en mar-

chant. En ce sens on l'a dit ingénieusement: « Les anciens, c'est nous. »

Il me reste à enregistrer, pour ne rien omettre, la condamnation du bercement, moins blâmable, au sentiment du docteur Fonssagrives, que professe aussi M. Berne, par les troubles qu'il est susceptible de provoquer, que parce qu'il devient bientôt une habitude difficile à déraciner.

Tel est le plan hygiénique approprié au noviciat de l'existence humaine, jusqu'au sevrage, dont l'époque ne saurait être ponctuellement fixée. Dans notre climat, sauf motifs d'atermoiements qui sont du ressort de la médecine, il s'effectue en sécurité du 12e au 15e mois.

La deuxième et dernière partie du travail de M. Berne traite de l'hygiène de la seconde et de la troisième enfance.

La doctrine qui y est exposée appartient à Hufeland, et les lignes qui suivent en sont comme le sommaire ou la condensation :

Entretenir la force du cœur et des vaisseaux par l'emploi d'une nourriture saine, et par celui de l'exercice, aussitôt que l'âge le permet;

Répartir d'une façon uniforme la force vitale, la santé n'étant autre chose que l'harmonie physiologique; dans cette vue, développer successivement les facultés physiques et morales, mais sans trop hâter ces dernières : il n'est pas rare qu'un jeune prodige promette plus qu'il ne tiendra;

Diminuer la réceptivité pour les causes de maladies, en habituant par degrès l'enfant au froid et à la chaleur, puis à de petits dérangements et à de légères fatigues. L'adoucissement et l'endurcissement combinés, la flanelle

et l'eau froide alternant intelligemment, rendront sous ce rapport de signalés services ;

Alimenter la force vitale par l'action d'un air pur, le *pabulum vitæ* ;

Régler la consommation intérieure, la maintenir dans une gamme de modération qui fasse loi pour l'avenir et, en ralentissant la vie, en augmente la durée. Hufeland prescrit pour cela une alimentation très sobre : pas de vin, de bière, de cidre, à moins que l'eau ne soit de mauvaise qualité.

Régime excellent pendant la plus grande partie de la première des deux périodes qui nous occupent, mais dont il sera prudent de se départir quelque peu aux approches de la seconde, conformément au précepte universel du ménagement des transitions.

Arrive enfin, pour les enfants, l'âge d'entrer, selon leur condition sociale, dans les ateliers, les manufactures, ou dans les lycées.

Deux *desiderata* sont ici formulés par M. Berne : pour l'enfant de l'ouvrier, la diminution des heures de travail manuel et l'augmentation du temps consacré à l'instruction ; pour l'enfant des classes riches au contraire, une plus large part aux exercices corporels, une moins absorbante à ceux de l'esprit.

Les Grecs et les Romains -- nous n'en sommes pas délivrés — avaient compris mieux que nous que dans la lutte entre le cerveau et les muscles, une équitable pondération est à réglementer.

L'agglomération est une autre source d'inconvénients. Rien de plus réel : l'homme est vénéneux pour l'homme.

La preuve de cette proposition, si elle était à prouver, ressortirait des recherches de James Starck, recherches d'où il appert que la vie moyenne est plus courte en ville qu'à la campagne, et que la mortalité de l'armée, en temps de paix et à âge égal, est sensiblement supérieure à celle de la population civile.

Ainsi en est-il dans les prisons, à bord des navires, dans les hôpitaux, etc.

Pareille action morbifère s'exerce indubitablement dans les salles d'étude des lycées, plus encore dans les dortoirs, dans les cours même, si leur étendue et leur aération laissent à désirer.

De l'espace et de l'air, voilà les points essentiels du programme à remplir dans l'aménagement de nos établissements universitaires.

Nous sommes, à Douai, dans des conditions privilégiées. Notre lycée, à bon droit, se citerait comme un modèle ; mais combien peu pourraient lui être comparés ! Un rapport officiel de M. le docteur Vernois dévoilait, il n'y a pas plus de quelques années, cette alarmante situation, que sur 77 collèges, 33 étaient ou notoirement insalubres ou excessivement encombrés.

M Berne, à la vérité, se plaît à déclarer que depuis l'inspection de M. Vernois, des améliorations ont été introduites. L'idéal, néanmoins, ne s'obtiendra pas de sitôt. Nous avons même beaucoup à gagner pour atteindre à la hauteur de l'Angleterre et de l'Allemagne, où les gymnases sont autrement répandus que dans notre pays, les exercices du corps pratiqués sur une plus vaste échelle ; où l'on trouve ce luxe qui n'est pas du superflu, les jardins d'enfants,

intrônisés par Frœbel, et que nos voisins d'outre Manche ont installés chez eux avec un empressement bien froidement imité par nous.

En marchant résolûment dans cette voie, en abandonnant le système de concentration et d'immobilité, nous transformerons physiquement notre descendance, et, avec la coopération des mères, moins promptes à capituler — le mot est de M. Berne — devant les premières difficultés de l'allaitement, nous restituerons à notre race sa vigueur native et sa prééminence d'autrefois.

Il faut à la France du sang nouveau : le concours de ces modificateurs le lui élaborera. Par eux nous établirons inébranlablement l'assise maîtresse de l'édifice humain, le *corpus sanûm :* son couronnement, le *mens sana*, nous viendra d'une instruction positive, fondée sur les vérités expérimentales; d'une instruction qui donne à l'intelligence rectitude et largeur; qui, en un mot, produit des hommes libres, ou, pour parler le langage plus concis de Suétone, des hommes.

Une telle thèse exigerait d'amples développements. L'auteur s'est borné à l'effleurer. Il a moins embrassé afin sans doute de mieux étreindre, tenant, je suppose, pour applicable en cette occurrence le vieil adage, précurseur de l'opportunisme en vogue :

« *Primo vivere, deindè philosophari.* »

QUELQUES MOTS

SUR LE

CID DE CORNEILLE,

PAR

M. MONTÉE, *secrétaire-général.*

« On ne connaissait point encore, avant le *Cid* de Cor-
» neille, ce combat des passions qui déchire le cœur, et
» devant lequel toutes les autres beautés de l'art ne
» sont que des beautés inanimées. » Ces paroles de Voltaire resteront l'un des plus beaux éloges que l'on puisse faire du *Cid*, dont elles nous font bien connaître le sujet et la véritable matière.

La tragédie française, comme la Minerve antique, sortait armée de toutes pièces du génie de Corneille, et se révélait pour la première fois par une œuvre dont rien n'éclipsera la fraîcheur et le charme immortel. Déjà l'on peut dire que le théâtre français sera le premier théâtre du monde, car le *Cid* pouvait rivaliser avec les chefs-d'œuvre du théâtre grec, et par l'élévation des sentiments qui, à la scène, est souvent une des conditions essentielles de leur vérité, il était supérieur même aux conceptions les plus admirables du grand tragique moderne, de Shakspeare. Pour tout dire

d'un mot, le *Cid* était l'image à la fois idéale et fidèle de la vie.

C'est la peinture de l'amour que nous y a présentée Corneille, de l'amour dont Boileau dira plus tard que

De cette passion la sensible peinture
Est pour aller au cœur la route la plus sûre.

Boileau, pour le prouver, n'aurait pas eu besoin d'un autre exemple que le *Cid*. Mais il ne suffit pas à Corneille de nous mettre sous les yeux la passion dans toute sa vérité, cette image de la vie serait infidèle parce qu'elle serait incomplète; il faut que la passion soit aux prises avec tous les sentiments qui dans la vie ont à lutter contre elle sans réussir à l'arracher du cœur, contre le devoir qui peut lui être opposé, contre l'honneur qui peut la condamner. Alors seulement nous connaîtrons la passion tout entière et le degré de résistance dont l'homme est capable dans cette lutte douloureuse.

Nous éprouverions un indéfinissable malaise s'il nous fallait porter la sécheresse de l'analyse dans ces infinies délicatesses du cœur qui jamais n'ont été plus vivement exprimées que dans le *Cid* de Corneille. Qu'est-ce que la fleur desséchée dans l'herbier du botaniste? où est son parfum? où sont ses couleurs? Et pourtant c'est à ce prix seulement que nous pourrions faire comprendre la plus haute moralité des chefs-d'œuvre de la pensée humaine et de l'imagination des poëtes. Mais nous n'avons point ici à sonder froidement ces mystères du cœur que M. de Chateaubriand compare à ceux de l'antique Egypte, qu'à moins d'y être initié par la religion, l'on ne pouvait chercher à

découvrir sans être subitement frappé de mort (1) ! La vivacité de nos sentiments et le charme de nos souvenirs, quand il s'agit du *Cid*, en rendent plus facile l'expression.

Cette lutte héroïque et touchante de la passion et du devoir, ce combat où le devoir n'est pas vaincu, c'est là tout le *Cid*. Si jamais la puissance de l'honneur et de la vertu n'a rencontré plus sublime interprète, jamais aussi l'amour n'a trouvé peintre plus admirable et plus fidèle. Il faut entendre à ce sujet Corneille lui-même : « Une maî-
» tresse que son devoir force à poursuivre la mort de son
» amant, qu'elle tremble d'obtenir, a les passions plus
» vives et plus allumées que tout ce qui peut se passer
» entre un mari et sa femme, une mère et son fils, un
» frère et sa sœur ; et la haute vertu, dans un naturel sen-
» sible à ces passions, qu'elle dompte sans les affaiblir, et
» à qui elle laisse toute leur force pour en triompher
» plus glorieusement, a quelque chose de plus touchant,
» de plus élevé et de plus aimable que cette médiocre
» bonté, capable d'une faiblesse, et même d'un crime, où
» nos anciens étaient contraints d'arrêter le caractère le
» plus parfait des rois et des princes dont ils faisaient
» leurs héros..... Rodrigue suit ici son devoir sans rien
» relâcher de sa passion : Chimène fait la même chose
» à son tour, sans laisser ébranler son dessein par la dou-
» leur où elle se voit abîmée ; et si la présence de
» son amant lui fait faire quelque faux pas, c'est une
» glissade dont elle se relève à l'heure même ; et non-seu-
» lement elle connaît si bien sa faute qu'elle en avertit,
» mais elle fait un prompt désaveu de tout ce qu'une vue
» si chère lui a pu arracher (2). »

(1) Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, partie II, liv. III, chap. I.
(2) Corneille, *Examen du Cid*.

On ne sait peut-être pas assez quelle transformation a dû subir le sujet primitif du *Cid* pour devenir cette merveille consacrée par l'admiration universelle et par l'enthousiasme sans cesse renaissant de la postérité. Il n'est point sans quelque opportunité de relire dans les *Romances du Cid* le récit de son mariage avec Chimène, ne fût-ce que pour se rendre compte une fois de plus de ce contraste étrange des mœurs d'une époque avec celles d'un autre siècle, et pour voir comment, en des temps où la civilisation est encore absente, certaines idées morales demeurent enveloppées de la plus profonde obscurité :

« Le roi appelé Ferdinand était à Burgos lorsque Chi-
» mène Gomez parut devant le bon roi. Elle s'agenouilla
» devant lui et parla de cette façon :

» Je suis fille de don Gomez, qui avait un comté à Gor-
» maz. Don Rodrigue de Bivar l'a tué avec vaillance.
» Je viens vous demander une grâce que vous me ferez
» en ce jour. Et cela est que ce don Rodrigue, je vous le
» demande pour mari. Je me tiendrai pour bien établie et
» m'estimerai très honorée. Car je suis sûre que son bien
» doit aller s'améliorant, et devenir le plus considérable
» qu'il y aura dans votre royaume.

» Vous me ferez une bien grande grâce en le faisant
» venir, parce que c'est pour le service de Dieu ; et je lui
» pardonnerai la mort qu'il donna à mon père, s'il veut
» bien se rendre à cela. »

« Le roi trouva bien ce que Chimène demandait. Il
» écrivit à Rodrigue une lettre par laquelle il lui disait
» de venir à Placentia, où il était ; que c'était chose qui
» lui importait.

» Rodrigue ayant vu la lettre que le roi Ferdinand lui » envoyait, monta sur Babiéça, accompagné d'une suite » nombreuse. Tous ceux que Rodrigue emmenait avec lui » étaient gentilshommes ; tous avaient des armes neuves, » et étaient vêtus de la même couleur ; tous ceux qui le » suivaient étaient ses parents et ses amis : ils étaient trois » cents qui allaient avec Rodrigue. Le roi sortit pour » le recevoir, car il l'aimait très fort, et lui dit : Je vous » remercie de la venue : Voilà Chimène Gomez qui vous » demande pour mari, en vous pardonnant la mort de son » père. Epousez-la, je vous prie, j'en aurai une grande » joie ; je vous accorderai mainte grâce, et vous donnerai » beaucoup de terres. »

— « Avec plaisir j'obéis, roi et seigneur, répondit don » Rodrigue, et en ceci, et en tout ce qui sera votre volonté (1). »

» ..... Au moment de donner à la mariée sa main et le » baiser, le Cid la regardant, lui dit tout ému :

» J'ai tué ton père, Chimène, mais non en trahison, je » l'ai tué d'homme à homme pour venger une injure trop » réelle. J'ai tué un homme et je te donne un homme : me » voici à tes ordres ; et en place d'un père mort, tu as » acquis un mari honoré. »

« Cela parut bien à tous, on loua son esprit, et ainsi se » firent les noces de Rodrigue le Castillan (2). »

Ce n'est donc point l'amour qui unit ici Chimène et Rodrigue, et la mort du père de Chimène, qui sépare les deux amants chez Guillem de Castro et chez Corneille, est au contraire le lien qui les rapproche et qui leur tient lieu

(1) *Romancero espagnol*, Traduction Damas Hinard, t. II, p. 26.

(2) *Ibid.*, p. 28.

d'amour dans les anciennes Romances. Homme pour homme, dit-on alors. Je ne sais sur quels documents Mariana a pu s'appuyer pour dire que « Chimène, charmée » de toutes les grandes qualités du Cid, avait conçu depuis » longtemps une forte et secrète passion pour lui (1). » L'historien, peu familier sans doute avec les mœurs du moyen-âge, aura voulu du moins atténuer par la circonstance d'un amour antérieur l'inconvenance inouïe qui le choquait dans la demande de Chimène.

Nous n'hésitons pas à croire que c'est aux poëtes espagnols postérieurs aux auteurs du *Romancero du Cid* et particulièrement à Guillem de Castro qu'il faut attribuer l'invention et le développement du sujet du *Cid*, tel que nous l'admirons en France depuis plus de deux siècles. Que nous importe, d'ailleurs, à cet égard? Ce n'est point assurément en effet ce qui reste d'espagnol dans le *Cid* de Corneille qui est l'objet de l'enthousiasme de la France : si pour beaucoup d'entre nous le *Cid* n'a point cessé d'être le chef-d'œuvre et la merveille qui séduisit la nation tout entière à sa première apparition, c'est bien plutôt parce que nous y trouvons, à côté de la peinture idéale de nos sentiments éternels et de nos passions les plus intimes, le miroir fidèle de notre grandeur, de notre jeunesse et de notre génie national.

Nous ne craignons pas de l'affirmer, à cette époque où la vie de la France surabondait en quelque sorte à la suite du règne réparateur d'Henri IV, à ce moment où ce que nous appellerions volontiers l'épanouissement national, favorisé par le génie de Richelieu, commençait à rayonner sur le monde, à cette aurore du dix-septième siècle déjà si

(1) Mariana, *Histoire générale d'Espagne*, traduction du P. Charenton, Paris, 1725, tome II, p. 281.

lumineuse qui annonçait d'une façon éclatante les nouvelles splendeurs qui allaient consacrer l'universalité du génie français, la grande qualité qui dut séduire Corneille dans le sujet du *Cid*, tel que l'avait traité Guillem de Castro, cette qualité qu'aucune autre ne peut remplacer et qui manquait à la tragédie française avant lui, c'était la vie. En vain les réformateurs de la Pléiade, en vain les disciples de Ronsard avaient voulu puiser à ces sources antiques que la Renaissance avait ouvertes à leur activité : la *Didon* de Jodelle, malgré tant d'imitations littérales, avait-elle quelque chose à voir avec la Didon de Virgile ? La *Médée* de Corneille lui-même pouvait-elle soutenir une comparaison sérieuse avec la *Médée* d'Euripide, ou même avec celle d'Apollonius ? Il pouvait y avoir beaucoup de science et d'érudition dans ces premières tentatives de la Melpomène française, il y avait beaucoup d'efforts qui ne devaient pas être tous perdus pour la gravité et la moralité de notre théâtre; il n'y avait pas une œuvre vivante où l'homme pût se reconnaître lui-même et trouver ces grandes leçons morales qui sortent naturellement de la peinture fidèle de la passion et des grands tableaux que la tragédie doit nous mettre sous les yeux.

Ce n'est pas toutefois que ces beaux exemples, Corneille ait pu les trouver tout éclatants et tout préparés dans l'œuvre espagnole qui lui servait de modèle. Ce qui paraît surtout manquer au contraire au drame de Guillem de Castro quand on le relit après le *Cid*, c'est l'élévation : malgré la dignité des personnages qui prennent part à l'action et l'universalité des sentiments sur lesquels se fonde son développement, l'impression du lecteur est incontestablement une impression beaucoup moins noble et sérieuse que celle

que nous laisse le chef-d'œuvre français. Il y a là trop souvent je ne sais quoi de vulgaire qui n'est pas, comme dans les drames de Shakspeare, la peinture naïve et forte des sentiments et des passions de la foule, c'est quelque chose d'insuffisant et d'incomplet ; c'est en un mot l'absence de l'idéal, c'est la copie pure et simple de la réalité.

D'où que soit venu à Corneille le sujet du *Cid*, ce qui est bien certain d'ailleurs, c'est que « le *Cid* n'appartint bientôt qu'à lui seul, » (1) et qu'il est véritablement devenu sous sa plume la plus humaine et en même temps la plus française des tragédies. C'est en effet une grave erreur de conclure, parce que l'action du *Cid* se passe en Espagne, que les Espagnols du temps du Cid auraient dû seuls s'y reconnaître. On a beaucoup loué, on a peut-être loué un peu à contre sens dans le *Cid* ce que l'on appelle de nos jours la couleur locale. Il y a déjà plus d'un siècle que L. Racine croyait faire du *Cid* le plus grand éloge en disant que lorsque Corneille a mis les Espagnols sur notre théâtre, il les a rendus si ressemblants qu'il n'est pas nécessaire d'avertir le spectateur du *Cid* que la scène est à Séville (2). Je ne sais ; mais je ne voudrais pas du moins que ce mérite, si considérable qu'il soit, pût nous fermer les yeux sur le caractère universel et national de cette œuvre qu'anime la jeunesse de l'immortalité. Nous n'allons pas précisément au théâtre pour apprendre à distinguer le Grec du Romain, ou l'Espagnol du Français ; ce qu'il faut avant tout, c'est que sous des costumes fidèles battent des cœurs vraiment humains. Pourquoi l'*Hernani* de M. Victor Hugo est-il

(1) Guizot, *Corneille et son temps*, Paris, 1852, p. 171.

(2) Louis Racine, *Discours sur l'imitation des mœurs dans la poésie*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 361.

resté,contre l'espoir du poëte, si loin du *Cid* dont il se flattait sans doute de renouveler le succès ? C'est qu'il ne suffit pas de puiser aux mêmes sources pour en tirer les mêmes trésors, et pour créer le *Cid,* Corneille avait fait autre chose que transporter sur la scène les traditions du moyen-âge et les anciennes légendes de l'Espagne. On a dit que pour le poëme épique, vivre une première fois, c'est la première condition pour vivre toujours. Cela est vrai aussi de la tragédie. Si le *Cid*, par l'éternelle vérité de la passion et des sentiments immuables de l'âme humaine, doit avoir un attrait toujours nouveau pour les générations nouvelles, le dix-septième siècle a pu s'y reconnaître aussi sans effort, car il revit là tout entier. M. Cousin a signalé de main de maître ce caractère : « Alors il n'y avait pas un gentilhomme à Paris qui ne prétendît être un Rodrigue, pas une femme de bon ton qui n'eût dans le cœur ou qui n'affectât les sentiments de Chimène. Plus on étudie cette pièce admirable, que *Polyeucte* seul a surpassée quelques années après, plus on y retrouve tous les traits de cette grande époque à jamais évanouie, l'héroïsme et la haute galanterie, ce point d'honneur qui sans doute faisait verser bien du sang mais entretenait l'esprit guerrier, dans les hommes mûrs et dans les chefs de sérieux intérêts et d'énergiques passions aux prises les unes avec les autres, dans la jeunesse la lutte généreuse de l'amour et du devoir, qui un jour sera portée au dernier degré du pathétique dans Pauline et dans Sévère, partout une langue un peu rude, mais naïve et forte, toujours familière ; en même temps, il est vrai, un goût mal sûr, s'égarant quelquefois à la poursuite de la grandeur, des délicatesses infinies et pleines de grâce, mais un peu quintessenciées, et de subtiles

analyses de la passion raisonnant sur elle-même. C'était là l'hôtel de Rambouillet (1). »

Comme nous comprenons les transports avec lesquels cette incomparable époque accueillit l'image idéale que Corneille lui offrait d'elle-même, de ses grandeurs et de ses gloires! Comme elle dut retrouver l'universalité de son génie dans cette poésie vraiment humaine, impérissable comme les sentiments qu'elle exprime et comme l'esprit français dont elle est l'image! Chimène et Rodrigue n'ont-ils pas tous nos sentiments? Leur vie n'est-elle pas la nôtre? Le rigoureux devoir qui vient s'opposer pour eux à l'amour le plus aimable et le plus pur, n'est-ce pas lui aussi qui vient tous les jours s'opposer à nos plus chers désirs? Cette vertu enfin, qui triomphe de la passion sans rien lui enlever de sa force, nous l'admirons et nous en sommes capables. C'est la nature qui parle seule : le Cid et Chimène, en se soumettant à la pénible loi d'un funeste destin, ne renoncent pas à leur rêve le plus doux. Il n'est pas dans la nature en effet que le devoir, même dans les âmes les plus vertueuses, puisse déraciner, sans le déchirer, une passion jeune d'espérance et de vie du cœur qu'elle possède : on peut résister aux secrets conseils de la passion, on peut ne pas céder à ses plus pressantes sollicitations, mais le triomphe du devoir sera douloureux et cruel; il n'étouffera pas en un instant les regrets intérieurs et les larmes du cœur. Il n'appartiendrait plus à la nature humaine, celui qui pourrait se dépouiller de tous ses sentiments et faire en quelque sorte la solitude dans son âme en vue d'un stoïcisme égoïste et menteur. Il n'y a point d'héroïsme possible là où il ne reste pas un sacrifice à accomplir.

(1) V. Cousin, *La jeunesse de Madame de Longueville*, chap. II, troisième édition, Paris, 1855, pages 129 et 130.

Chimène restera donc par une ferme volonté maîtresse d'elle-même, mais cette volonté ne peut aller jusqu'à déraciner de son cœur l'amour légitime qu'un malheur imprévu la force aujourd'hui d'immoler à son devoir. Comme le dit Descartes, « le plus que la volonté puisse faire pendant que cette émotion est en sa vigueur, c'est de ne pas consentir à ses effets (1). » C'est ce que Bossuet lui-même exprime avec tant de vérité dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, lorsqu'il dit que les passions disposent tellement le corps aux mouvements qui leur conviennent, que nous ne les retenons que par vive force de raison ou de volonté (2). Voilà le moment qu'a représenté Corneille dans la passion de Chimène. Elle s'est livrée doucement à l'amour de Rodrigue alors que tout lui permettait de suivre les mouvements de son cœur, et par un coup de foudre que rien ne pouvait faire prévoir, elle est forcée de lutter contre les sentiments auxquels elle se confiait avec tant de bonheur, et elle trouvera cependant dans sa fidélité au devoir assez de courage pour poursuivre dans son amant le meurtrier de son père.

Dès la première scène du *Cid*, Corneille ne se présente-t-il pas à nous comme le peintre de la vie et avec l'accent du moraliste qui sait bien qu'à la joie du monde succède la tristesse et la peine, et que la félicité sur la terre touche à l'amertume ? Dès les premières paroles qu'elle prononce (3)

(1) Descartes, *les Passions de l'âme*, 1re partie, article XLVI; *Œuvres philosophiques*, publiées par M. Ad. Garnier, t. I, p. 370.

(2) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, chapitre III, § 16.

(3) « Il semble toutefois que mon âme troublée
Refuse cette joie, et s'en trouve accablée.
Un moment donne au sort des visages divers.
Et dans ce grand bonheur je crains un grand revers. »

Chimène prend sa place dans l'humanité, et déjà l'on peut attendre *Polyeucte* du poëte qui ne demande ses inspirations les plus touchantes et les plus pures qu'à l'idéal de la réalité.

Vous avez entrevu le bonheur, vous avez nourri dans votre cœur les plus doux rêves de félicité et d'avenir, et tout à coup par un de ces changements qui échappent à toutes les prévisions humaines, tout l'édifice s'écroule en un clin d'œil au souffle d'une tempête inattendue. L'image d'un bonheur constant n'est pas l'image de la vie, les grands poëtes ne le savent pas moins bien que les moralistes, car quel est le poëte digne de ce nom qui ne doive connaître les sentiments les plus intimes du cœur humain ? Un romancier délicat, qui a joui au commencement de ce siècle d'une assez grande renommée, M^me^ Cottin terminait son roman d'*Elisabeth*, dans lequel elle avait accumulé pour son héroïne tous les bonheurs et toutes les joies d'une destinée prospère, par ces paroles empreintes d'une profonde vérité et qui, comme l'a si délicatement remarqué M. Saint-Marc Girardin (1), étaient en quelque sorte le démenti même de son ouvrage, mais qui restituaient dans tous les cas à la vie humaine son véritable caractère et sa moralité : C'en est assez, arrêtons-nous ici, reposons-nous sur ces douces pensées. Ce que j'ai reconnu de la vie, de ses inconstances, de ses espérances trompées, de ses fugitives et chimériques félicités, me ferait craindre, si j'ajoutais une seule page à cette histoire, d'être obligée d'y placer un malheur (2). » *Extrema gaudii luctus occupat* (3), dit l'Ecriture. Au bout

(1) Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*, chap. XXII.

(2) Madame Cottin, fin d'*Elisabeth*.

(3) Salomon, *Proverbes*.

de la joie, la tristesse et le deuil; mais la tristesse et le deuil de Chimène peuvent être doublés encore, sans que la morale ait le droit de se croire outragée, par la légitimité même du bonheur qu'elle attendait et par la naïveté de son amour, amour assez pur et assez chaste pour que dans d'autres circonstances moins fatales il eût pu servir d'adoucissement et d'atténuation à sa douleur, comme autrefois l'amour d'Isaac pour Rébecca adoucit la douleur qu'il ressentait de la mort de sa mère (1).

Hélas ! ton intérêt ici me désespère;
Si quelque autre malheur m'avait ravi mon père,
Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir
L'unique allégement qu'elle pût recevoir;
Et contre ma douleur j'aurais trouvé des charmes
Quand une main si chère eût essuyé mes larmes (2).

« Les auteurs, a dit Pascal dans son *Discours sur les passions de l'amour*, ne nous peuvent pas bien dire les mouvements de l'amour de leurs héros; il faudrait qu'ils fussent héros eux-mêmes. » C'est parce que l'âme de Corneille était une âme héroïque qu'il a pu réaliser dans le *Cid* cette expression merveilleuse qui paraisait impossible à Pascal. Et ne l'oublions pas d'ailleurs, comme l'exprimait si justement M. Cousin, « dans tous les hommes l'amour se marque et s'exprime de même, et cet immortel sentiment tire de tous les cœurs, de celui du héros comme de celui du pâtre, les mêmes désirs, les mêmes soupirs, les mêmes souffrances et les mêmes joies, et presque le même langage (3). » Ne

(1) « *Et in tantum dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.* » (*Genèse*, XXIV, 67.)

(2) Corneille, *le Cid*, acte III, scène IV.

(3) V. Cousin, *la Société française au dix-septième siècle, d'après le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, 1858, t. I, p. 105.

soyons donc pas surpris des tendres folies que se disent le Cid et Chimène, et si grands cœurs qu'ils soient, n'oublions pas que ce sont des cœurs humains faits comme les nôtres. Un héros qui ne reste pas toujours un homme ne saurait nous toucher et n'aurait rien à nous apprendre. Le guerrier le plus intrépide, s'il a le cœur du Cid, doit en avoir aussi la faiblesse, et lorsque le grand Condé, lorsque le duc d'Enghien partait pour l'armée, c'est Mademoiselle qui nous l'atteste dans ses *Mémoires*, le désir de la gloire ne l'empêchait pas de sentir la douleur de la séparation, et il ne pouvait dire adieu à Mlle du Vigean qu'il ne répandît des larmes; et lorsqu'il partit pour ce dernier voyage d'Allemagne (où il remporta la victoire de Nortlingen), il s'évanouit en la quittant (1). »

Les nobles amours se forment et s'allument au même foyer d'où sort l'héroïsme : Rodrigue en est le vivant témoignage. Et peut-on en vouloir trop à Corneille d'avoir ainsi fait de l'amour en quelque sorte une vertu, quand l'objet de cet amour est une Chimène et deviendra bientôt une Pauline? Un pareil amour ne peut qu'élever l'âme, il est compatible avec les plus nobles impressions, il en serait au besoin la source et le principe.

C'est grâce à cette inimitable alliance des sentiments les plus élevés et les plus purs, de l'enthousiasme et de l'amour, de l'héroïsme et de la passion naïve et désintéressée, que l'on ne saurait relire le *Cid* sans une émotion toujours nouvelle et sans que notre âme s'agrandisse et s'élève au contact de ces nobles impressions. A côté de cette poésie humaine, impérissable comme les sentiments qu'elle exprime, Corneille a laissé dans le *Cid* une large place à une poésie que nous pouvons bien appeler nationale, puisqu'elle exalte le

(1) *Mémoires*, t. I, p. 85.

sentiment de l'honneur. Deux grandes idées, l'honneur et le devoir, sont en effet la véritable matière du *Cid* de Corneille. Jamais l'honneur n'a trouvé d'expression plus ardente et plus radieuse à la fois que dans ce chef-d'œuvre patriotique sorti de l'âme et du génie du plus pur et du plus noble des poëtes. Je ne connais rien qui nous fasse aussi bien comprendre et sentir l'influence que les chants d'un Eschyle ou d'un Pindare ont pu exercer dans l'antiquité sur les âmes viriles qu'ils enflammaient et qu'ils poussaient aux actions héroïques. Le *Cid* reste à nos yeux le poëme idéal de la France, qui en conservera pieusement l'admiration et le culte tant qu'elle gardera quelque sentiment et quelque souci d'elle-même et de la grandeur nationale.

Le grand récit de la bataille du *Cid*, ce récit entraînant et sublime que Corneille ne doit qu'à lui-même et qui n'a pas d'équivalent dans le drame de Guillem de Castro, vaut assurément un chœur d'Eschyle ou une ode de Pindare, et l'enthousiasme qu'il nous inspire est un enthousiasme généreux et fécond qui nous élève au-dessus de nous-mêmes et nous transporte dans un monde supérieur au monde de la réalité dans lequel nous vivons. Quand je vois Rodrigue et les siens se lever héroïquement pour la victoire, je crois entendre résonner l'annonce de la victoire définitive de la France sur l'Espagne, et je salue dans l'auteur du *Cid* le poëte national de la France. Non, ce n'est point en effet l'antique victoire de l'Espagne que célèbre le grand Corneille, c'est la délivrance prochaine et le triomphe de la France qu'il découvre à l'horizon et qui l'inspire.

Voilà pourquoi je ne crois pas à l'explication que nous

récemment donnée M. Alexandre Dumas (1) de la persécution que Richelieu fit subir à l'auteur du *Cid*, explication d'après laquelle le grand ministre aurait été sincèrement effrayé de voir apparaître une tragédie, devenue populaire dès sa naissance, dans laquelle il trouvait, selon l'ingénieux auteur, la glorification des Espagnols, à ce moment les plus redoutables ennemis de la France. Le *Cid* est tellement à nos yeux une pièce française au premier chef que j'irais volontiers, s'il le fallait, jusqu'à dire qu'il n'y a là d'espagnol que les costumes. On voit si Richelieu avait selon nous quelque chose à redouter pour le succès de ses desseins politiques du poëte assez inspiré et assez héroïque pour lui susciter les héros nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. Encore quelques années, le dix-septième siècle ne va-t-il pas trouver son Rodrigue, et ne pourrait-on pas dire justement que Corneille l'avait chanté par avance ? Le vainqueur de Rocroy et de Lens est-il inférieur au Cid, et la défaite des vieilles bandes espagnoles dans nos plaines ne vaut-elle pas pour la France l'extermination des Maures pour l'Espagne ? Rappelons-nous que l'apparition du *Cid* ne nous laisse éloignés que de quelques années de ces traités de Westphalie que la gloire de Condé, non moins que la politique de Richelieu et de Mazarin, a rendus possibles, et qui, en assurant la prééminence française dans le monde, ont fondé cet équilibre européen qui ne devait, hélas ! se rompre plus tard qu'avec les plus cruels déchirements.

Rappelons-nous que c'est l'auteur du *Cid* et de ce récit immortel, rappelons-nous que c'est le même Corneille qui en 1647 devait, en dédiant à Condé *Rodogune*, célébrer

(1) *Discours de réception à l'Académie Française.*

dans sa prose admirable le plus grand siége du dix-septième siècle, le siége de Dunkerque : « J'épuise toutes les forces de mon imagination et je ne conçois rien qui réponde à la dignité de ce grand ouvrage qui nous vient d'assurer l'Océan par la prise de cette fameuse retraite de corsaires. Tous nos havres en étaient comme assiégés; il n'en pouvait échapper un vaisseau qu'à la merci de leurs brigandages, et nous en avons vu souvent de pillés à la vue des mêmes ports d'où ils venaient de faire voile. Et maintenant par la conquête d'une seule ville, je vois d'un côté nos mers libres, nos côtes affranchies, notre commerce rétabli, la racine de nos maux coupée; d'un autre côté la Flandre ouverte, l'embouchure de ses rivières captive, la porte de son secours fermée, la source de son abondance en notre pouvoir; et ce que je vois n'est encore rien auprès de ce que je prévois aussitôt que Votre Altesse y reportera la terreur de ses ses armes. » Dans ces mémorables paroles, que M. Cousin a qualifiées de paroles vraiment prophétiques (1), Corneille annonçait directement, dès les premiers jours de 1647, les triomphes de l'année 1648, et cette victoire de Lens qui devait achever celle de Rocroy.

Corneille, dans le *Cid*, est véritablement d'un bout à l'autre le héraut et le poète de l'honneur national. Des vers comme celui-ci, renouvelé de Pindare que Corneille ne connaissait sans doute pas :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire;

(1) Victor Cousin, *la Société Française au XVIIe siècle d'après le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, t. 1, p. 149.

ou bien encore ceux-ci, dont le sentiment avait été bien des fois déjà exprimé par les vieux poètes français : (1)

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années ;

et bien d'autres analogues qui devaient enflammer le patriotisme national, étaient bien faits, nous le répétons, pour exciter au sein du dix-septième siècle les résolutions enthousiastes et viriles. C'est au souvenir de ces inspirations au souffle héroïque que Napoléon I^er^, plus juste appréciateur du poète que ne l'était Richelieu, s'écriait avec enthousiasme : « La tragédie échauffe l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. Sous ce rapport peut-être, la France doit à Corneille une partie de ses belles actions ; aussi, Messieurs, s'il vivait, je le ferais prince » (2).

Il est nécessaire, quand on parle du *Cid*, de savoir borner rapidement l'expression de sa pensée ; on ne serait point excusable sans cela de parler après tout le monde de cette œuvre qu'anime au plus haut degré pour toutes les générations cette fleur de nouveauté, *novitas florida* (3), que chantait le poète. Qu'il nous suffise donc d'avoir brièvement insisté sur ces deux caractères que nous avons voulu surtout célébrer ici dans l'œuvre de Corneille : la glorification de l'honneur et la peinture idéale de l'amour en lutte avec le devoir. Et pourquoi ne serait-il point permis de

(1) Rappelons entre autres, ces paroles que l'auteur du *Jeu de saint Nicolas* mettait dans la bouche d'un jeune chevalier :

Seigneur, se je sui jones, ne m'aiés en despit ;
On a veu souvent grant cuer en cors petit.

(Théâtre français au moyen-âge, publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel, p. 174).

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de 1823, t. II, p. 304.

(3) Lucrèce, *De natura rerum*, V, 941.

mêler une voix émue et sincère, si faible qu'elle puisse être, à toutes les voix puissantes qui ont si justement exalté la merveille du *Cid* depuis plus de deux siècles ? La critique a bien trouvé le moyen de protester d'âge en âge contre l'arrêt universel et contre l'admiration souveraine de la nation tout entière : nous ne pouvons, quant à nous, que plaindre véritablement du fond du cœur ceux qui méconnaissent combien Corneille est resté dans les limites de la vérité humaine, et l'a exprimée avec une éloquence et une naïveté inimitables. Il aurait fallu laisser à Scudéry, né pour se sourire à lui-même et s'admirer, *tam gaudet in se, tam que se ipse miratur* (1), le monopole et le privilége de ces attaques auxquelles l'Académie naissante elle-même, malgré la dépendance dans laquelle elle se trouvait vis-à-vis de Richelieu, son fondateur, réussit dans une certaine mesure à se soustraire. Ce qui est certain en effet, c'est que, comme l'a dit M. Guizot, « ce n'était pas dans les idées d'une littérature mesurée sur les bienséances de la société qu'on pouvait apprendre à juger les chefs-d'œuvre d'un art essentiellement populaire, d'un art destiné à chercher, dans les sentiments naturels les plus profonds et les plus indépendants, ce que la société apprend à contenir et à cacher (2). »

Nous comprenons difficilement comment Louis Racine écrit au dix-huitième siècle que nulle tragédie n'offre « de plus pernicieux exemples que celle qui commença la gloire de notre théâtre (3). » De nos jours, c'est un critique distingué

(1) Catulle, XXII, 17.

(2) Guizot, *Corneille et son temps*, Paris, 1852, p. 189.

(3) L. Racine, *Traité de la poésie dramatique*, imprimé à la suite des *Remarques sur les tragédies de Jean Racine*, Amsterdam, 1752, t. III, p. 126.

qui, dans une étude remarquable et très-développée sur le *Cid*, ne recule pas devant la prétention de corriger Corneille et de proposer un plan nouveau suivant lequel le *Cid* serait un chef-d'œuvre autrement admirable qu'il ne l'est, puisqu'aux yeux de l'écrivain la pièce de Corneille est tout simplement « morale et immorale tout à la fois (1). » Admirons seulement quel contraste entre une pareille critique et les regrets de ceux qui reprochent à Corneille d'avoir contre toute vraisemblance sacrifié dans le *Cid* l'amour à l'honneur. Des reproches si contradictoires se détruisent peut-être l'un par l'autre. « L'une des plus grandes fautes qu'on ait remarquées dans le *Cid*, avait écrit l'abbé d'Aubignac, est que la pièce n'est pas finie (2). » Comme s'il fallait absolument, au mépris de toute vérité morale, juger d'une œuvre dramatique, qui est l'image de la vie, et de l'impression qu'elle produit, par le coup de théâtre qui dans ce système devrait la terminer nécessairement. Le critique que nous venons de citer se charge de réaliser le vœu de l'abbé d'Aubignac, en déclarant bien haut qu'il faut que Chimène « annonce l'intention de se retirer dans un cloître » et que Rodrigue « se voue, lui aussi, au célibat (3). » Pour nous, nous ne voulons pas oublier que Corneille est un poète, et l'un des plus grands créateurs que Dieu ait animés de son génie et aux yeux desquels il ait révélé les splendeurs ineffables de l'idéal. Et dans le *Cid* l'idéal lui-même coule à pleins bords, et par l'effet naturel de cette poésie magique le moraliste y est aussi grand que le poète. Le *Cid* reste à nos yeux la première pièce de cette grande école de vertu instituée par Corneille. « La poésie qui

(1) Walras, *le Cid, esquisse littéraire*, Douai, 1853, p. 244.

(2) D'Aubignac, *Pratique du Théâtre*, liv. II, chap. IX, Amsterdam, 1715, t. I, p. 126.

(3). Walras, *le Cid, esquisse littéraire*, p. 252.

nous charme sans emprunter les traits du mensonge, écrivait Louis Racine, est d'autant plus admirable qu'elle ne doit rien à des parures étrangères, et qu'elle se soutient à nos yeux par sa seule beauté (1). » C'est bien là la beauté du *Cid*, et c'est pour cela qu'elle ne saurait se faner. Balzac le pressentait bien dans la lettre éloquente qu'il écrivait à Scudéry pour défendre Corneille contre Richelieu et l'Académie : « Vous dites, Monsieur, que Corneille a ébloui les yeux du monde, et vous l'accusez de charme et d'enchantement : Je connais beaucoup de gens qui feraient vanité d'une telle accusation.... C'est ce que vous reprochez à l'auteur du *Cid*, qui, vous avouant qu'il a violé les règles de l'art, vous oblige de lui avouer qu'il a un secret, qu'il a mieux réussi que l'art même, et ne vous niant pas qu'il a trompé toute la Cour et tout le peuple ne vous laisse conclure de là, sinon qu'il est plus fin que toute la Cour et tout le peuple, et que la tromperie qui s'étend à un si grand nombre de personnes est moins une fraude qu'une conquête » (2). C'est que dans le *Cid*, l'art n'est en quelque sorte que la nature même : on ne sait ce qui nous y touche le plus, ou la voix de la nature, ou le chef-d'œuvre de l'art, et les nobles expressions de Balzac nous rappellent cette pensée de Montaigne : « La poësie purement naturelle a des naïfvetez et grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poësie parfaite, selon l'art » (3). C'est la réunion si rare et si heureuse de ces qualités différentes qui assure au *Cid* une jeunesse immortelle et cette fraîcheur que le temps n'éclipsera jamais.

(1) Louis Racine, *Dissertation sur l'essence de la poésie*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t.VI, p. 254.

(2) Balzac, *lettre à M. de Scudéry*, du 27 août 16[illegible]7.

(3) Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. LIV.

MAXIMES D'UN HOMM[1]

DU XVI[e] SIÈCLE.

Ricordi politici e civili di Francesco G[uichardin]

PAR

Abel DESJARDINS

Doyen de la Faculté des Lettres, membre honoraire de la Société.

Voltaire disait : « Jamais la dispute n'a convaincu per-
» sonne. On peut ramener les hommes en les faisant penser
» par eux-mêmes, en les conduisant comme par la main,
» sans qu'ils s'en aperçoivent; un bon livre qu'on leur prête
» et qu'ils lisent à loisir, fait bien plus sûrement son effet,
» parce qu'alors ils ne rougissent pas d'être subjugués par
» la raison supérieure d'un antagoniste. Cette méthode est
» la plus sûre, et l'on y gagne encore l'avantage de se
» procurer le repos. »

Si tels sont les heureux effets des lectures bien choisies et bien faites, je puis me croire autorisé à mettre sous les yeux des amis des études morales et politiques les réflexions qu'une sagacité naturelle, jointe à une longue pratique des affaires, a suggérées à l'un des plus grands esprits du XVI[e] siècle.

Historien, guerrier, homme d'Etat, Guichardin a rempli avec autant de distinction que de succès les emplois les plus importants. Doué d'un sens droit, d'un jugement ferme,

(1) Lu en Sorbonne, à la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, section d'histoire et de philologie, avril 1877.

d'un esprit clairvoyant, en contact avec les hommes les plus éminents de son temps, mêlé à toutes les révolutions dont l'Italie était alors le théâtre, il a puisé dans le spectacle des événements les éléments d'une instruction vaste et solide. Or, il a renfermé dans le recueil de ses *Avis ou Maximes*, comme dans un testament politique, les trésors accumulés de son expérience. Depuis quelques années, ce testament est ouvert au profit du public éclairé, qui est devenu son légataire.

Guichardin n'est pas un écrivain de race. Il s'exprime avec clarté, mais il ne rencontre pas toujours le trait qui pénètre, la forte et brève expression qui s'impose. Telles qu'elles sont, ses pensées méritent qu'on en tienne compte et qu'on les médite.

Comment parle-t-il lui-même de ses *Maximes* ?

I. « Il ne m'a pas été facile, dit-il, de trouver ces Maxi-» mes ; les observer est moins facile encore. Vous aperce-» vez ce que vous devez faire ; n'en concluez pas que vous » le ferez. Pour mettre mes conseils en pratique, il faut » y assouplir votre esprit, et en user comme d'un habit à » votre taille. »

II. « *Poco e buono*, dit le proverbe. Le moyen d'écrire » beaucoup, sans bourrer votre œuvre de remplissage (*non* » *vi metta molta borra*) ? Si vous écrivez peu, ce peu » pourra être bien digéré, bien ordonné. Aussi vaudrait-il » mieux peut-être cueillir la fleur de ces Maximes que d'en » faire la moisson entière. »

Fidèle à l'avis de l'auteur, j'essaierai de cueillir la fleur et de vous l'offrir. Je ne le ferai pas, sans quelques réserves. Je ne suis pas l'admirateur aveugle des *Maximes* ; toutes n'ont pas la même valeur, il en est de fort contesta-

bles ; je ne crois pas devoir les omettre, parce qu'elles permettent d'apprécier le mouvement d'idées qui, au XVI^e^ siècle, exerçait en Italie sur les publicistes et sur les penseurs une influence presque irrésistible.

DE LA RELIGION

« 3° Le fanatisme (*la trovva religione*) est un fléau » pour le monde; il fait tomber les hommes dans mille » erreurs, et les détourne de mainte entreprise virile. Je » ne prétends pas par là déroger à la foi chrétienne et au » culte divin, mais le confirmer et l'augmenter, en distin- » guant l'excès de la mesure. »

« 4° Les Philosophes, les Théologiens, et tous ceux qui » écrivent sur les choses surnaturelles et invisibles, disent » mille folies (*dicono mille pazzie*) ; parce que en réalité » sur ces points-là les hommes sont sans lumière (*al buio* » *delle cose*), et qu'une semblable recherche sert plutôt à » exercer l'esprit qu'à trouver la vérité.

« 5° Il est très certain que toute religion a eu ses mira- » cles ; le miracle ne suffit donc pas à prouver qu'une » religion soit plus vraie qu'une autre. »

« 6° Je ne blâme pas les jeûnes, les oraisons, et autres » pratiques pieuses qui sont ordonnées par l'Eglise et re- » commandées par les moines ; mais le bien des biens, et » en comparaison tout le reste est peu de chose, c'est de ne » nuire à personne, et d'assister le prochain selon son » pouvoir.

« 7° Je regarde comme des fous (*mi paiono pazzi*) ces » moines qui prêchent sur la prédestination, et sur les arti-

» cles les plus difficiles de la foi ; mieux vaut ne pas appeler » l'attention du peuple sur les choses qu'il ne saurait bien » entendre, que de faire naître le doute dans son esprit, de » façon que, pour lui rendre la paix, on est réduit ensuite, » pour toute conclusion, à lui dire : *Ainsi l'enseigne la » foi ; Ainsi faut-il croire.* »

Il convient de se rappeler que Guichardin est contemporain de Luther.

DE LA MORALE.

« 8° On a coutume de dire pour consoler les hommes » qui ne sont pas contents de leur sort : *Regardez derrière » vous et non par devant.* C'est bien dit. Mais la chose » n'est pas aisée : La nature a placé nos yeux de telle sorte » que nous ne pouvons, à moins d'un effort, regarder » qu'en avant. »

Voici quelques observations familières, dignes d'attention.

« 9° Mon père me recommandait l'économie : *Un ducat » dans ta bourse*, disait-il, *te fait plus d'honneur que dix » ducats dépensés*, qui n'y sont plus. »

Notre Auteur ne semble pas s'exagérer les joies de la paternité :

« 10° Notre père, dit-il, a eu trois fils, tous trois de telle » qualité, qu'il était tenu pour le plus heureux père de » Florence, et pourtant, tout bien calculé, j'estime que » nous lui avons donné plus de tourments que de consola- » tions. Que penser de ceux qui ont pour fils des fous, des » libertins ou des lâches ! »

« 11 Bien marier ses filles à Florence n'est pas une petite

» affaire. — Je ne jurerais pas qu'à Paris la chose soit plus » facile.

» Les hommes sont enclins à tenir plus de compte d'eux- » mêmes que des autres, et ils visent d'abord plus haut » qu'ils ne sauraient atteindre. Combien en ai-je vu re- » fuser des partis, que, après s'être bien agités, ils regret- » tent amèrement de n'avoir pas agréés. Il faut donc, » estimer et soi-même et les autres à la juste mesure. En » ces sortes d'affaires il faut faire une grande part au » hasard, et pourtant y apporter une extrême prudence. Je » vois ce qu'il faut faire, mais, quand mon tour viendra, » sais-je bien moi-même comment je me gouvernerai ? »

La vieillesse suit souvent de près l'établissement des filles. Mais ne vieillit pas qui veut :

« 12. Quand je pense, dit Guichardin, à combien d'ac- » cidents, de périls, d'infirmités, de hasards, de violences » est exposée la vie de l'homme, et quel concours de cir- » constances il faut chaque année pour que la récolte soit » bonne, il n'est rien dont je sois plus émerveillé que de » de voir un homme vieux et une année fertile. »

Pourquoi les hommes pensent-ils si peu à la mort, qui, par une expérience répétée chaque jour, leur apparaît à toute heure ?

« 13. C'est pour que ce monde ne reste pas inanimé et » sans vie, que la nature nous a donné la faculté de ne pas » penser à la mort; car si nous y pensions, le monde » demeurerait dans l'inaction et tomberait dans la torpeur. »

Dans les considérations qui suivent on remarquera l'élévation de la pensée et la noblesse du sentiment :

« 14. Recherchez moins la faveur des hommes que leur

» considération ; qui a perdu la considération perdra tôt ou » tard la faveur, et tombera dans le discrédit. »

« 15. D'une action louable on n'aperçoit pas toujours » le fruit ; d'où il suit que qui n'est pas décidé à faire le » bien pour le bien même, négligera de le faire, estimant » que c'est perdre son temps. C'est là une erreur grave, » car toute bonne action ne produisit-elle pas d'autre fruit, » procure à celui qui l'a faite une bonne renommée, ce » qui, dans tous les cas, est un avantage inappréciable. »

« 16. A qui considère avant tout l'honneur, tout réus- » sira. Cet homme-là ne prendra souci ni des fatigues, ni » des dangers, ni de la dépense. C'est pour l'avoir éprouvé » que je l'affirme. Mortes et vaines sont les actions de » l'homme que ne stimule pas cet ardent aiguillon. (*Sono* » *morte e vane le azioni degli uomini che non hanno* » *questo stimolo ardente*). »

DE LA POLITIQUE

§ I *Maximes générales.*

Guichardin serait-il fataliste ? S'il l'était, à quoi bon ses Maximes ? Sans doute il fait la part de la fortune, mais il fait aussi celle de la prudence ; écoutons-le.

« 17. Pour qui veut bien considérer, il est hors de » doute que dans les choses humaines la fortune a un » grand empire. A chaque heure les états sont ébranlés » par des accidents fortuits, qu'il n'est au pouvoir des » hommes ni de prévoir ni d'éviter. Il est vrai que la sa- » gesse humaine peut apporter aux évènements des tempé- » raments utiles. Mais cette sagesse est insuffisante ; il faut » que la fortune lui vienne en aide. »

« 18. A chaque événement, prenez par écrit les conjectures de quelque sage personnage ; relisez-les à quelque temps de là, et vous trouverez qu'elles se sont réalisées à peu près aussi bien que les prédictions des astrologues à chaque nouvelle année; tant est grande l'incertitude des événements de ce monde ! »

Voici le correctif :

« 19. Sachez que qui gouverne au hasard, se retrouve à la fin à la merci du hasard; examinez, considérez, pesez jusqu'aux moindres choses; et, à ces conditions, c'est encore à grand peine que vous mènerez les affaires à bien ; jugez comme elles vont, quand on se laisse aller au fil de l'eau ! (*pensate come vanno a chi si lascia portare dal corso dell'acqua* !) »

« 20. Ne vous fiez pas à la prudence naturelle, au point de vous persuader qu'elle puisse suffire sans le concours de l'expérience. La pratique des affaires démontre à l'homme le plus prudent par nature, qu'avec l'expérience on arrive à des résultats que la prudence naturelle serait incapable d'atteindre. »

« 21. La science dans de faibles têtes ne les améliore pas ou même les gâte; mais quand elle se rencontre dans de bonnes natures, elle fait les hommes parfaits et presque divins (*fa gli uomini perfetti e quasi divini*). »

Notre auteur s'élève contre la doctrine qui proclame qu'ici-bas la victoire penche toujours du côté de la justice ; doctrine immorale et dangereuse, car elle autorise trop souvent à conclure, en renversant les termes, que la justice est toujours avec la victoire.

« 22. On se trompe si l'on croit que la victoire se décla-

» rera pour le parti le plus juste ; tous les jours on voit le » contraire ; c'est-à-dire que la force, l'habileté, la fortune » assurent le succès, et non pas le bon droit. Il est vrai que » qui a pour soi le droit sent naître en soi une noble con- » fiance, fondée sur l'opinion que Dieu fait triompher la » cause juste, ce qui inspire l'audace et la persévérance. » Telle est l'influence indirecte que la bonté de la cause » peut exercer sur le succès. »

L'auteur dira plus bas :

« 23. Je ne puis me mettre dans la tête que la justice de » Dieu comporte, que les fils de Ludovic Sforce soient pai- » sibles possesseurs de cet état de Milan, que leur père a » acquis par le crime, et au prix de la ruine du monde. »

Ce cri d'indignation, qui s'échappe d'un cœur honnête, combien de fois, en parcourant les annales de tous les siècles, l'historien n'a-t-il pas l'occasion de le répéter !

Je recommande les observations qui suivent à tous ceux qui font l'apprentissage de la vie publique.

« 24. Combien est juste le mot des anciens : ***Magistratus*** » ***virum ostendit.*** Voulez-vous éprouver la valeur d'un » homme ? Donnez-lui de l'autorité, placez-le à la tête des » affaires. Combien j'en sais qui excellent à bien dire, et » qui se trouveront inhabiles à bien faire ! Combien dans » les assemblées et sur les places sont des géants, qui à » l'œuvre ne sont que des ombres ! »

« 25. Quelle différence entre la théorie et la pratique ! » Combien d'hommes ont la parfaite intelligence des » choses, qui ne valent rien dans l'application ! Dans » ce cas cette intelligence s'exerce en pure perte. C'est » posséder un trésor bien enfermé dans un coffre-fort, avec

» défense expresse de l'en tirer jamais. » « (*E come avere* » *uno tesoro in una arca, con obbligo di non potere mai* » *trarlo fuora.* »

Que penser de l'ambition ?

« 26. J'ai désiré comme tant d'autres, dit Guichardin, » les honneurs et la fortune ; et sous ce rapport les effets » ont dépassé mes espérances. Cependant je n'ai pas trouvé » dans les grandeurs la satisfaction que j'avais imaginée. » Puissante raison, pour qui veut réfléchir, de mettre un » frein à sa vaine ambition. »

Les ambitieux réfléchiront-ils ? L'auteur lui-même n'y compte guère.

» 27. Ne croyez pas à ceux qui font profession d'avoir » quitté les affaires volontairement, et par amour du repos; » ils ont cédé à la nécessité. L'expérience démontre que, à » la première ouverture qui leur est faite, ils laissent là ce » repos tant vanté, et se précipitent vers le pouvoir avec la » furie que met le feu à dévorer le bois sec. (*con quella* » *furia che fa il fuoco alle cose bene unte e secche*). »

Toute ambition serait-elle condamnable ? Il faut distinguer :

« 28. On ne doit pas condamner l'ambitieux qui aspire » à acquérir de la gloire par des moyens honorables; c'est » cette ambition qui produit les grandes choses. L'ambition » funeste et détestable est celle qui, pour unique fin, ne » recherche que sa propre grandeur; telle est, en général, » l'ambition des princes. Passionnés pour leur agrandisse- » ment, ils n'hésitent pas, pour atteindre ce but, à faire » litière de la conscience, de l'honneur et de l'humanité

» (*fanno uno piano della conscienza, dell'onore, della* » *umanità.*) »

Si l'on se trouve toujours bien d'avoir des amis, on s'en trouve mieux quand on est au pouvoir :

« 29. Rien de plus précieux que les amis; ne perdez pas » l'occasion d'en faire. Dans les mille rapports qu'il faut » entretenir avec les hommes, les amis servent même en » telle circonstance où vous ne l'auriez jamais soup- » çonné. »

Amitié quelque peu intéressée, comme on peut voir, et à laquelle on ne fera jamais de bien grands sacrifices. Lisez ce qui suit :

» 30. Abstenez-vous de faire aux uns tel plaisir qui ne « se peut faire sans causer un égal déplaisir à d'autres. » Celui que vous désobligerez n'oubliera pas; celui que » vous obligez ne se souviendra pas : le désavantage est » manifeste. »

Voilà qui est bien; mais à ce jeu-là on court le risque de n'avoir jamais que des amis.... politiques.

« 31. Voulez-vous ménager la bonne opinion des hom- » mes? A quelque chose qu'on vous demande, n'opposez » jamais un refus péremptoire. La plupart des solliciteurs, » gens de peu de finesse, se laissent mener par des paroles. » Mille empêchements surviendront qui vous aideront à » vous tirer d'affaire, et vous serez tout excusé. »

L'eau bénite de Cour n'est donc pas une invention tout à fait nouvelle.

« 32. Etes-vous mêlé à de grandes affaires? Dissimulez » les contre-temps, amplifiez les avantages. Ces gens-ci » (la Cour de Rome) consultent plutôt l'opinion que la

» réalité. La réputation d'homme heureux vous sert auprès » d'eux; la réputation contraire vous fait un tort irrépara- » ble. »

Mazarin était bien de la Cour de Rome. A tout nouveau venu qu'on lui présentait pour un emploi, on sait sa fameuse question : « Est-il heureux ? »

Quand on est un homme d'état, il ne faut pas médire :

« 33. Gardez-vous de jamais dire sans nécessité des » choses, qui, rapportées aux absents, sont de nature à » leur causer du déplaisir. Dans le temps où vous le soup- » çonnez le moins, ces propos tourneront contre vous- » même. J'appuie sur ce point, car plus d'un sage s'y est » laissé prendre. Se taire est difficile, j'en conviens ; mais, » si la difficulté est grande, plus grand encore est le profit. »

Je ne sais trop si Louis XI passera jamais pour un sage, mais à coup sûr c'était un politique, et pourtant combien il a péché contre ce précepte ! « Il estoit, dit Com- » mines, léger à parler des gens; et, quant pour parler il » avait receu quelque dommage; « je sçay bien, disait-il, » que ma langue m'a porté grand dommage; aussi m'a-t- » elle fait quelquefois du plaisir beaucoup. » C'était un médisant qui ne songeait guère à s'amender.

Voltaire ne valait pas mieux ; n'écrit-il pas à M^me^ du Deffant : « Je ne saurais souffrir que vous me disiez que » plus on pense plus on est malheureux. Cela est vrai pour » les gens qui pensent mal ; je ne dis pas pour ceux qui » pensent mal de leur prochain, cela est quelquefois très- » amusant ; je dis pour qui pensent de travers. » Il est vrai que Voltaire n'était pas un homme d'état.

N'autorisez pas les indiscrétions. L'indiscrétion n'est

pas un crime, mais c'est une faute, ce qui est pis en politique :

« 34. Ne dites à personne ce que vous ne voulez pas » qu'on sache ; les causes qui poussent les hommes à » bavarder sont innombrables ; les uns le font par sottise, » d'autres par calcul, d'autres par vanité ; et, si vous êtes » allé sans nécessité dire à un autre votre secret qui vous » importe, avez-vous le droit de vous étonner, si cet autre, » à qui ce secret importe moins qu'à vous, vous imite et » va le redire ? »

« 25. Je ne voudrais pas interdire aux hommes les causeries intimes ; mais je dis qu'il est sage de ne pas parler » sans nécessité de ses propres affaires, ou de n'en parler » qu'avec une mesure extrême. Qui sait causer est plus aimable, qui sait se taire est plus habile. »

Evitez les hommes légers et surtout fuyez les sots.

« 36. Je ne crois pas qu'il y ait pire chose au monde que » la légèreté. L'homme léger est un instrument docile, » prêt à prendre tous les partis, quelque périlleux qu'ils » puissent être. Évitez cet homme-là comme le feu. »

« 37. Que m'importe que celui qui me nuit le fasse par » sottise ou par méchanceté ! Le sot est souvent pire : » Le méchant tend vers un but, il a un dessein, et ne nuit » pas autant qu'il pourrait nuire ; le sot qui n'a ni dessein » ni but, agit en furieux et frappe en aveugle (*procede* » *furiosamente e dà mazzate da ciechi*). »

§ II. *Le Prince. — La Cour.*

« 38. Le Prince est institué, non pour son propre avantage, mais dans l'intérêt commun. Aussi l'avarice chez » le Prince est-elle plus détestable que chez le particulier ; » car, en amassant plus qu'il ne doit, il s'approprie une for-

» tune,dont il n'est pas le maître, mais le dépositaire et le » dispensateur. »

« 39. La prodigalité chez le Prince est plus funeste » encore que l'avarice ; elle ne peut exister sans exactions, » et les sujets aiment encore mieux qu'on ne donne pas à » quelques-uns que de les dépouiller tous. Il semble toute- » fois que le prodigue plaise plus au peuple que l'avare. » Voici pourquoi : Encore bien qu'il y en ait peu à qui on » donne en comparaison de ceux à qui on prend , comme » l'espérance a plus de pouvoir que la crainte, on espère » être du petit nombre qui reçoit plutôt que du grand » nombre que l'on dépouille. »

Que le Prince ne soit donc ni prodigue ni avare; qu'il se montre clément, mais à bon escient et sans rien livrer. Qu'il imite en ce point Alexandre et César.

« 40. Ni Alexandre, ni César, ni aucun de ceux dont » on a exalté la clémence, n'ont été cléments à leur préju- » dice. Jamais pour cela ils n'ont compromis leur victoire » ou gâté leurs affaires ; ils n'étaient pas si fous. Ils ont » fait acte de clémence dans les cas, où, sans rien risquer, » ils pouvaient provoquer l'admiration des hommes. »

Le Prince peut commettre le crime de Lèse-Peuple,voici comment :

« 41. Un particulier commet le crime de Lèse-Majesté » en voulant faire ce qui appartient au Prince ; de même » le Prince se rend coupable du crime de Lèse-Peuple, en » faisant ce qui appartient aux particuliers, en se livrant » au commerce, en établissant des monopoles, en s'occu- » pant des industries, toutes choses qui sont le fait des » particuliers. »

Les bons Ministres sont rares. N'y aurait-il pas quelque recette pour en former à l'avance, et en tenir école ?

« 42. Les Princes, même les plus puissants, sont dans une » extrême disette (*carestia grandissima*) de bons Ministres. On ne s'en étonnera pas si l'on songe, que pour être » bon Ministre, il faut joindre à un mérite extraordinaire, » une intégrité et une fidélité à l'épreuve. Le sentiment de » ces difficultés devrait engager le Prince à choisir par provision des Ministres futurs, qu'il exercerait à la pratique » des affaires. S'il est malaisé de rencontrer des hommes » tout préparés à ces hautes fonctions, il n'est pas impossible de faire leur apprentissage. »

Deux conseils aux hommes de Cour

» 43. Qui vit à la Cour des Princes, et aspire à être employé, doit se tenir le plus qu'il peut sous leurs regards. » Qu'une affaire se présente, s'ils vous voient ils vous la » confieront, s'ils ne vous voient pas, ils la confieront à » d'autres.

» 44. Voulez-vous obtenir du Prince une grâce, une » faveur, arrangez-vous de façon à ne pas lui faire de » demande directe. Guettez l'occasion de vous faire proposer ce que vous désirez, et saisissez-la au vol. Qui agit » ainsi conduit bien ses affaires: Il évite d'ennuyer le Prince, » et la faveur qu'il obtient lui laisse toute sa liberté et tout » son crédit pour en obtenir une autre. (*E ottenuta che* » *n'ha una, resta più fresco e più libero a potere otte-* » *nerne un'altra.*) »

Le Prince est parfois un tyran brutal. Alors, que faire?

» 45. Pour se sauver d'un tyran brutal et cruel il n'est » de recette qui vaille, hors celle qu'on donne contre la » peste : C'est de fuir le plus loin et le plus vite possible. »

§ III. *Le Peuple. La République.*

Que faut-il penser de ces deux boutades? Je n'y attache, je l'avoue, qu'une médiocre importance :

« 47. Qui dit un Peuple dit vraiment un fou, un mons-
» tre plein de confusion et d'erreurs, et dont les vaines
» opinions sont aussi loin de la vérité que l'Espagne est loin
» des Indes. »

Ce n'est pas un *Peuple*, c'est une *foule* qu'on a voulu dire.

« 47. Messer Antonio de Venafre disait avec bon sens:
» Mettez six ou huit sages ensemble, ils deviennent autant
» de fous ; comme ils ne s'accordent pas, ils disputent au
» lieu de conclure. »

Qu'aurait dit Messer Antonio de nos assemblées délibérantes composées de 300 et de 500 *sages !*

Voici qui est plus sérieux :

« 48. Le fruit de la liberté, et son but, ne sont pas que
» tout le monde gouverne. Celui-là seul doit gouverner qui
» en a l'aptitude, et qui en est digne. La liberté a été créée
» pour le maintien de l'ordre et l'établissement de bonnes
» lois, ce qui est plus assuré sous un gouvernement libre
» que sous l'autorité d'un seul ou du petit nombre. C'est
» là l'erreur qui porte le trouble dans notre cité : Il ne suf-
» fit pas aux hommes d'être libres et assurés de leurs droits;
» s'ils ne gouvernent, ils ne sont pas satisfaits. »

« 49. L'État populaire est plein de défauts ; et néan-
» moins, dans notre cité, les sages et les bons citoyens le
» soutiennent, le considérant comme le plus acceptable.

« 50. C'est notre antique usage, quand nous voulons
» modifier quelque institution qui nous choque, d'y remé-
» dier en prescrivant tout le contraire ; bientôt d'autres
» défauts se produisent, nous recourons alors à d'autres
» changements et nous fabriquons de nouvelles lois: C'est
» que nous cherchons toujours le remède, non pas auprès,
» mais à l'antipode. »

« 51. Mon père donnait à Pierre Sodérini un excellent » conseil ; c'était de rendre aux Médicis le rang de simples citoyens. Au dedans, à leur retour, ils auraient été » les égaux de tous les autres ; au dehors, les princes, en » les voyant réduits à l'état de particuliers, n'en auraient » plus tenu compte. »

« 52. Rendez-vous des services au public, nul ne se » tient pour obligé. Qui donc se dévoue au service du » Peuple ne doit pas s'attendre à voir le peuple se dévouer » pour lui. Néanmoins ne dédaignez pas de faire du bien » au Peuple. Vous en retirerez une bonne renommée, qui » suffira à vous payer de vos peines. »

« 53. Ne faites pas de nouveautés dans l'espoir d'être » suivi par le Peuple ; la chose est périlleuse ; car, ou le » Peuple ne sera pas disposé à vous suivre, ou sa fantaisie » l'emportera loin du but que vous vous étiez proposé. »

« 54. Qui se met en peine de changer la constitution est » un imprudent : si l'affaire ne réussit pas, il se met en » péril ; si elle réussit, il n'obtient qu'une petite partie » des avantages qu'il se propose ; quelle folie de jouer un » jeu où l'on peut perdre incomparablement plus qu'on » ne peut gagner ! Et, ce qui n'importe pas moins, c'est » que, la révolution une fois faite, on vit dans la terreur » d'une révolution nouvelle. »

» 55. Que les citoyens qui vivent en république, pour » peu que la cité soit dans un état tolérable, se gardent de » toute révolution dans l'espoir d'arriver à un état meilleur ; presque toujours cet état sera pire, car il n'est pas » au pouvoir de l'auteur d'une révolution de faire que le » nouveau gouvernement soit tel qu'il l'a conçu. »

« 56. Je serais disposé à révolutionner un État qui ne » me plairait pas, si je pouvais faire ma révolution à moi

» tout seul ; mais quand je songe qu'il me faudrait m'as-
» socier avec des fous et des coquins, qui ne savent ni se
» taire ni agir à propos, cette seule pensée me fait hor-
» reur. »

§ IV. *Le contemporain de Machiavel.*

Guichardin a vu les hommes de son temps ; il les a en médiocre estime, et il semble parfois qu'il s'est gâté dans leur commerce. Qu'on en juge.

« 57. Il y a dans le monde tant de gens pervers et sans
» foi ; on y procède avec tant de détours et d'artifices ; on
» s'y montre si passionné pour son propre intérêt, si ou-
» blieux de l'intérêt d'autrui, qu'on ne doit pas se départir
» d'une extrême défiance. »

« 58. Faites plus de fonds sur l'homme qui a besoin de
» vous, que sur celui à qui vous avez rendu service; que
» ce soit votre mesure, et vous ne risquerez pas de vous
» tromper. »

« 59. Niez simplement ce que vous ne voulez qu'on
» sache ; affirmez ce que vous voulez qu'on croie. Alors
» même que les faits viendraient vous démentir, votre
» assurance à affirmer et à nier tiendra en suspens ceux
» qui vous entendent. »

« 60. Quand vous voulez dissimuler et cacher vos des-
» seins, ayez soin de démontrer que la raison vous engage
» à faire le contraire ; les hommes se persuaderont aisé-
» ment que vos résolutions seront conformes à ce que la
» raison commande. »

« 61. Une des heureuses fortunes qui puissent vous
» arriver, c'est d'avoir l'occasion de faire croire, que ce que
» vous faites dans votre intérêt vous est inspiré par l'in-
» térêt public ; tel a été le fait du Roi Catholique ; toutes
» ses entreprises ont eu pour mobiles sa sûreté ou sa

» grandeur, et elles n'ont paru avoir pour objet que la » propagation de la foi ou la défense de l'Eglise. »

Voici qui est plus grave :

« 62. On ne peut gouverner les États selon la cons- » cience ; si vous considérez leur origine, à l'exception de » celle des républiques nationales, vous la trouverez tou- » jours violente. Je n'excepte de cette règle ni l'Empire, ni » moins encore l'État Ecclésiastique où la violence est » double, puisqu'elle agit à la fois avec les armes spiri- » tuelles et les armes temporelles. (*Perchè i preti ci* » *sforzano con le armi temporali e con le spirituali.* »

Il faut se rappeler que la Rome du XVI^e^ siècle, dont Guichardin va parler avec l'audace d'un familier, est la Rome des Borgia, des La Rovère, des Médicis et des Farnèse.

« 63. J'ai toujours désiré la ruine de l'État Ecclésiastique, » et la fortune a voulu que deux pontifes se soient rencon- » trés tels que j'ai été forcé de désirer leur grandeur et d'y » travailler. Sans cela, j'aimerais Martin Luther plus que » moi-même, non pour m'affranchir des lois de la religion » chrétienne, mais dans l'espoir que sa secte pourrait » rogner les ailes à cette odieuse tyrannie des prêtres. » (*Perchè spererei che la sua setta potessi tarpare le ale* » *a questa scelerata tirannide de' preti.*) »

« 64. Je ne sache personne qui réprouve plus que moi » l'ambition, l'avarice et les mœurs relâchées des prêtres ; » et parce que chacun de ces vices est odieux en soi, et » parce que chacun, et tous ensemble conviennent peu à » qui fait profession de vivre selon la loi de Dieu. Et ce- » pendant le rang que j'ai occupé sous plusieurs pontifes » m'a forcé, dans mon propre intérêt, à m'attacher à leur » grandeur. Et sans cela j'aurais aimé Martin Luther » autant que moi-même, non pour me soustraire à l'obéis-

» sance que je dois à la religion chrétienne, mais pour » voir cette bande d'hommes pervers (*questa caterva di* » *scelerati*) réduite à l'alternative de renoncer à ses vices » ou à son autorité. »

« 65. J'ai désiré voir trois choses avant ma mort ; mais » je crains bien, alors même que je vivrais longtemps, de » n'en voir aucune : La République de Florence bien or- » donnée ; l'Italie délivrée des Barbares ; et le monde » délivré de la tyrannie des...., prêtres (*liberato il mondo* » *dalla tirannide di questi scelerati preti.*) »

Si notre auteur est dur pour les prêtres, qui se mêlaient alors du gouvernement du monde, il ne se montre pas plus tendre pour les Ministres de l'État Romain, le seul qu'il ait servi.

« 66. Il n'est pas possible d'empêcher les Ministres de » voler. J'ai été très intègre, et j'ai eu sous moi des Minis- » tres et des gouverneurs; et, en dépit de ma vigilance et » de mon exemple, je n'ai jamais pu réussir à les rendre » honnêtes. Cela tient à ce que l'argent sert à toute chose, » et que, d'après les mœurs du jour, on estime plus un » homme riche qu'un homme de bien. »

Comment juge-t-il les démagogues du XVI^e^ siècle ?

« 67. N'ayez pas foi à ceux qui prônent si vivement la » liberté; car parmi eux, il n'en est pas un peut-être qui » n'ait pour objet son intérêt personnel; et l'expérience m'a » démontré avec la dernière évidence, que si, dans un État » despotique, ils croyaient trouver pour eux-mêmes une » condition meilleure, on les y verrait courir, et en poste » (*vi correbono per le poste.* »

Enfin, dans un dialogue supposé, je trouve une appré-

ciation générale des règles qui dirigeaient les hommes d'État de ce siècle.

Dans le cours de la discussion, Guichardin fait dire à Gino Capponi : « Quand j'ai dit qu'il eût fallu emprisonner » ou faire égorger les Pisans, peut-être n'ai-je pas parlé » chrétiennement,mais j'ai parlé selon la raison d'État, et » selon l'usage. » Et plus loin : « Il est impossible de » gouverner les États comme on les gouverne aujour- » d'hui, selon les préceptes de la loi chrétienne. »

Cet aveu répété de sang-froid n'est-il pas affligeant ?

Voilà l'œuvre posthume de Guichardin. Vous pouvez apprécier les conseils qu'il nous a légués. J'ai dit le bien et le mal : Tout mis en balance, le bien ne l'emporte-t-il pas?

Je n'ai plus qu'à conclure.

Il est de faux politiques, comme il est de faux dévôts, comme il est de faux braves. J'en connais de deux sortes : Les *théoriciens* et les *sceptiques*.

Les premiers ont une doctrine inflexible qu'ils appliquent sans ménagements, oubliant que la politique est un art autant qu'une science. Si la réalité les dément, c'est la réalité qui a tort. Ils aspirent à gouverner le peuple qu'ils ignorent, et qu'ils prétendent pétrir et façonner comme le potier façonne et pétrit l'argile. Dédaigneux de l'opinion, ils mettent à la braver une sorte de point d'honneur. Qu'un trône s'écroule sous leurs yeux et par leur fait, ils n'en ressentent nulle émotion; ils sont incorrigibles parce qu'ils sont infaillibles; d'autant plus obstinés qu'ils sont croyants, croyants en eux-mêmes; d'autant plus dangereux qu'ils sont sincères et se croient honnêtes.

Les *sceptiques* sont d'autre nature. Leur Dieu est le succès,et Machiavel, mal compris,est son dernier prophète.

Aux humbles et aux naïfs comme nous ils laissent *la petite morale* — qui est la morale tout entière. « La fin justifie » les moyens. » Voilà leur axiome; maxime large et facile, dont le vice s'accommode, qui autorise la perfidie, permet d'opprimer le droit, et amnistie le crime. De pareils hommes peuvent inspirer la crainte, sans jamais commander l'estime.

Tels ne sont pas les vrais politiques; conseillers ou ministres, ils se sentent responsables de tous leurs actes devant Dieu et devant les hommes. Ils se distinguent par la loyauté du caractère, qui n'exclut ni la fermeté ni la clairvoyance. Ils professent le respect absolu du droit, le culte de la justice. Observateurs scrupuleux des lois, garants du maintien des institutions, protecteurs éclairés des intérêts du peuple, gardiens fidèles de l'honneur du pays: à ces signes vous les reconnaîtrez.

EXPLORATION DU TUMULUS DIT LES SEPT BONNETTES [1]

COMPTE RENDU

PAR

M. BREAN

Membre résidant.

Les cantons limitrophes d'Arleux (Nord), de Vitry et de Marquion (Pas-de-Calais), possèdent plusieurs monuments celtiques remarquables.

Sur le territoire d'Hamel (Nord), dans la partie supérieure d'un coteau au pied duquel se trouve une fontaine et qui était autrefois couvert de bois, existe le dolmen dit pierre chawatte ou chavatte, dénomination qui me paraît dériver du bas latin *cavannus*, (chat-huant, chouette) d'où proviennent les mots chawatte ou chavatte encore usités aujourd'hui, notamment en patois wallon pour désigner ces oiseaux. Les habitants de la contrée, accoutumés à voir la table du dolmen couverte de la fiente du chat-huant, ont pu lui donner ce nom de pierre chawatte. M. Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai, pense qu'il vient du latin *cavatio*, en raison des excavations produites par l'ex-

(1) Lu en Sorbonne, à la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, section d'archéologie, le 4 avril 1877.

ploitation des nombreux gisements de grès enfouis dans le coteau.

Les pierres au nombre de six qui composent le dolmen sont intactes, mais bouleversées. Il serait intéressant de restituer ce beau monument, remarquable par les dimensions imposantes des blocs qui le composent, et qui est mentionné dans la géographie de Reclus.

A la sortie de Lécluse (Nord), sur le point culminant d'une éminence qui domine ce bourg et tous ses alentours, se dresse un magnifique menhir dont la hauteur au-dessus du sol est de près 5 mètres.

A Oisy-le-Verger, (Pas-de-Calais) au fond d'un vaste marais tourbeux dans lequel la rivière de la Sensée prend sa source, on rencontre une chaussée en grès qui pouvait être soit une via, soit un passage à gué. L'extraction des tourbes a permis de recueillir en grande quantité des haches en silex taillé, et dans une partie aujourd'hui émergée et cultivée, on voit un menhir autrefois entièrement recouvert par les eaux selon une tradition plus que suspecte, et dont l'élévation au-dessus du sol est de 3 mètres. Ce monument colossal plonge évidemment à travers la tourbe jusqu'au fond du marais que l'on rencontre, d'après les dires les plus modérés, à 8 mètres au-dessous du niveau des eaux.

A Sailly-en-Ostrevent, (Pas-de-Calais) le tumulus dit les sept bonnettes, s'élève au sommet d'une colline, non loin de laquelle il y a 15 ans, il s'en trouvait un second dont les proportions étaient colossales; mais il a été détruit et les terres en provenant ont été employées à la confection du chemin vicinal ordinaire, n° 14 qui conduit de ce bourg à celui d'Etaing, et à l'origine même duquel il se trouvait

situé. Son existence est d'ailleurs attestée par des vestiges encore apparents et incontestables.

Non loin de là, il existait autrefois un marais complètement desséché aujourd'hui et converti en culture. La charrue y met à découvert des blocs de grès qui, comme à Oisy-le-Verger, paraissent avoir formé une chaussée ; parmi ces grès, on rencontre des débris de poterie Gallo-Romaine et des briques à collets dont l'origine n'est pas douteuse. L'exploration de cet ancien marais offrirait un intérêt réel.

L'agglomération de ces divers monuments sur un même point de la contrée a depuis longtemps déjà éveillé l'attention des savants, et récemment, grâce à l'initiative des membres composant les commissions du musée de Douai pour les sections d'archéologie et d'ethnographie, il a été résolu de commencer les recherches par la fouille du tumulus des sept bonnettes et la restitution du dolmen d'Hamel. Ces commissions réunies à la Société des sciences et arts de Douai, ont assuré par une souscription le paiement de la dépense à laquelle donneraient lieu ces travaux dont elles ont bien voulu me confier la direction, et qui sont aujourd'hui terminés en ce qui concerne le tumulus.

Les détails qui vont suivre ont pour objet de rendre compte de cette exploration.

DESCRIPTION DU TUMULUS DIT LES SEPT BONNETTES.

La forme du tumulus qui a dû dans l'origine être celle d'un cône tronqué à base circulaire est aujourd'hui ovoïde. Son grand axe mesuré à la base a 38^{m} 50 et le petit axe,

mesuré perpendiculairement 28m 70. Le plateau supérieur a 10m 30 suivant le grand axe et 9m 60 dans le sens opposé. La hauteur est de 5 mètres.

Sur ce plateau se trouvent six pierres, dites bonnettes, disposées en cercle, espacées entre elles de 1m 90, 2m »», 2m 05, 2m 10 et 2m 15 et plantées suivant deux diamètres de 3m 60 et 3m 80. Ces pierres ont uniformément 0m 70 de hauteur au-dessus du sol avec une largeur de 0m 30 et une épaisseur de 0m 22. Elles sont simplement rustiquées, mais cette main-d'œuvre si grossière qu'elle soit, suffit pour leur assigner une origine de beaucoup postérieure à celle du monument qu'elles couronnent. Leur partie supérieure arrondie en forme de capuchon fait saillie de 0m 09 sur le parement du fût tourné vers le centre commun. La partie inférieure enfouie dans le sol, entièrement brute, mesure 1m 40 de hauteur. Le scellement consiste en blocs de grès superposés à pierre sèche. Les anciens du bourg sont unanimes pour affirmer qu'une septième pierre qui a disparu existait encore il y a soixante ans au centre du cercle formé par les autres pierres et du plateau. Suivant leurs dires, cette septième pierre était circulaire et l'un d'eux affirme qu'elle portait une inscription composée de caractères indéchiffrables.

Ces bonnettes n'offrent d'ailleurs en raison de leur origine relativement moderne, d'autre intérêt que celui qui leur est attribué par une tradition généralement répandue dans la contrée, et qui rapporte que six jeunes filles réunies sur le sommet du tumulus pour se livrer au plaisir de la danse à l'heure où l'on célébrait le service divin, ont été métamorphosées en pierres, ainsi que le ménétrier qui les accompagnait. Peut-être est-ce le récit de ce châtiment

que mentionnait, s'il est vrai qu'elle ait existé, l'inscription dont on vient de parler et que les caractères gothiques qui la composaient rendaient indéchiffrable pour les habitants de la localité.

A la base du tumulus, au point V du plan rabattu, existait autrefois une fontaine aujourd'hui supprimée et reportée plus loin.

EXPLORATION.

Une tranchée verticale de 1^{m} 50 de rayon a d'abord été ouverte au centre même du plateau. Elle a offert en premier lieu, une couche de terre végétale de 0^{m} 30 d'épaisseur, puis au-dessous une couche d'argile de 0^{m} 70 et ensuite jusqu'à la base, une terre sablonneuse d'une extrême finesse mélangée de cendres humaines et de débris de charbons. A 0^{m} 40 de profondeur, on a rencontré un lit d'ardoises vertes réduites en fragments et disposées circulairement. Celles extrêmes étaient arrondies suivant le rayon du cercle extérieur qu'elles formaient et qui se raccordait avec le pied des bonnettes. Leur état de conservation témoigne que l'enfouissement ne peut remonter à une période excédant deux ou trois siècles. Quant au morcellement des ardoises, il s'explique par ce fait qu'à diverses reprises, on a planté sur le plateau des arbres qui ne trouvant pas dans le sous-sol l'aliment nécessaire à leur végétation, ont péri.

Derrière une des bonnettes et à 0^{m} 70 de profondeur seulement, c'est-à-dire dans la couche d'argile, on a recueilli des ossements humains parmi lesquels un fragment de crâne.

Immédiatement au-dessous de l'argile, on a commencé à rencontrer non point réunis mais épars et à diverses pro-

fondeurs des fragments de poteries incuites, c'est-à-dire séchées au soleil, des silex taillés de toute sorte, couteaux, grattoirs, pointes de flèches, de lances, des nuclei sur l'un desquels est la place bien distincte d'un grattoir, de gros silex qui pouvaient être des percuteurs ou des pierres de jet, une hache en grès à deux pans, évidée par le bas comme pour recevoir un manche, et parmi tous ces silex, une grande quantité de cendres et de charbons répartis çà et là. La composition de la fouille descendue à 3 mètres seulement était partout et jusqu'au fond la même.

Cette fouille ainsi arrêtée, j'ai fait ouvrir à la base même du tumulus au point E, une tranchée horizontale se prolongeant sur toute la longueur jusqu'en F. (V la coupe ou profil en travers.) L'axe de cette tranchée à laquelle j'ai donné uniformément 2 mètres de largeur sur une même hauteur formait un angle de 26°28' avec le nord, et à mesure que l'on pénétrait à l'intérieur, j'ai fait étrésillonner fortement le plafond et les parois latérales, afin de prévenir l'éboulement inévitable des terres fines et sans consistance qui s'émiettaient en parcelles infimes au moindre contact.

La nouvelle tranchée s'est présentée dans des conditions complètement identiques à celles de la première. Dans la partie supérieure, un lit de terre végétale variant de 0^{m}, 25 à 0^{m} 30 c. d'épaisseur ; puis une couche argileuse de 1^{m} 05 à 1^{m} 30, et enfin, au-dessous jusqu'au sol, la même terre sablonneuse excessivement ténue et mélangée de cendres humaines et de charbons réduits en poussière, parmi laquelle on a continué à rencontrer des silex taillés et des fragments de poteries dites incuites, des dents de vache et de cochon. Au nombre de ces silex, il s'en est trouvé un qui mérite une mention spéciale. C'est une pointe de flèche

en forme de cœur allongé et évidé de chaque côté, à sa partie la plus large avec une régularité parfaite. Chacune de ses facettes nombreuses est taillée avec une délicatesse et un art que ne dépasseraient pas aujourd'hui nos ciseleurs les plus habiles. C'est là un véritable joyau dont la place est marquée au musée de Douai parmi ses plus précieuses curiosités.

A 7^{m} 50 du point E origine de la tranchée, on a rencontré une galerie A N (1) dont l'orifice était masqué par de l'argile. A 8^{m} 00 se sont présentées une seconde galerie C K, et une troisième D L ; à 10^{m} 35 une quatrième galerie curviligne M R, et enfin à 12^{m}00 une cinquième galerie G F, également curviligne. La galerie C K se bifurquait en I et formait deux embranchements rejoignant l'un en H, la galerie supérieure D L, et l'autre, se raccordant en O avec celle M R.

Ces galeries étaient ainsi disposées :

Celle A N commençant à 0^{m} 40 au-dessus du sol, se prolongeait en ligne droite sur 4^{m} 00 et se redressait en courbe jusqu'à son extrémité. Sa longueur totale était de 5^{m} 00.

Celle C K commençait à 1^{m} au-dessus du sol ; elle était droite sur toute sa longueur (3^{m}80.)

Les embranchements I H et I O, avaient le premier 1^{m}70 et le second 1^{m} 90 de longueur.

La galerie D L s'ouvrait à 1^{m} 45 au-dessus du sol ; elle se relevait légèrement en cercle à son extrémité. Sa longueur était de 4^{m} 00.

Celle M R s'ouvrait à 0^{m} 60 au-dessus du sol, et affectait

(1) Pour ce qui concerne cette galerie et celles qui vont suivre, il est indispensable de se reporter aux détails figurés et cotés sur le profil en travers.

une faible courbure sur toute sa longueur de 1m 15. Enfi
celle G F commençait à 2m 00 au-dessus du sol, c'est-à-di
au plafond même de la fouille dans lequel on n'a pu su
vre son prolongement à chacune des extrémités apparente
Sa longueur constatée était de 1m 00. Elle décrivait u
courbe de 0m 10 de flèche.

Ces galeries creusées dans ce mélange sans consistan
de terre et de cendres étaient protégées sur tout le
parcours par un bourrelet d'argile fortement comprim
qui les enveloppait entièrement. Leur section présentait
cercle irrégulier. Toutes les cinq contenaient en pet
quantité des cendres humaines mêlées à des charbo
Leur orifice était hermétiquement bouché par de l'argi

La fermeture des galeries était importante à constat
en ce sens qu'elle ne permet pas d'admettre un seul insta
que les cendres et les charbons qu'elles contenaient pui
sent y avoir été introduits accidentellement, et dès lo
leur affectation à des sépultures devient incontestable; aus
ai-je tout aussitôt résolu de faire constater ce fait par d
témoignages irrécusables. MM. les membres des commi
sions, informés de cette étrange découverte qui se renco
trait peut-être pour la première fois à l'intérieur d'
tumulus, sans communication aucune avec l'extérieu
circonstance qui exclut toute supposition d'un travail p
térieur à l'élévation du monument, ont formé une dépu
tion composée de M. Demont, commandant du génie,
le chevalier de Sars, M. Brassart et M. Delplanque.
mon absence, les travaux avaient été poursuivis et
l'arrivée de la députation, une partie des galeries avai
malheureusement disparu ou étaient déjà en par
entamées. Toutefois, il en subsistait encore assez po

TUMULUS DIT DES

Eléva

suivant l'axe

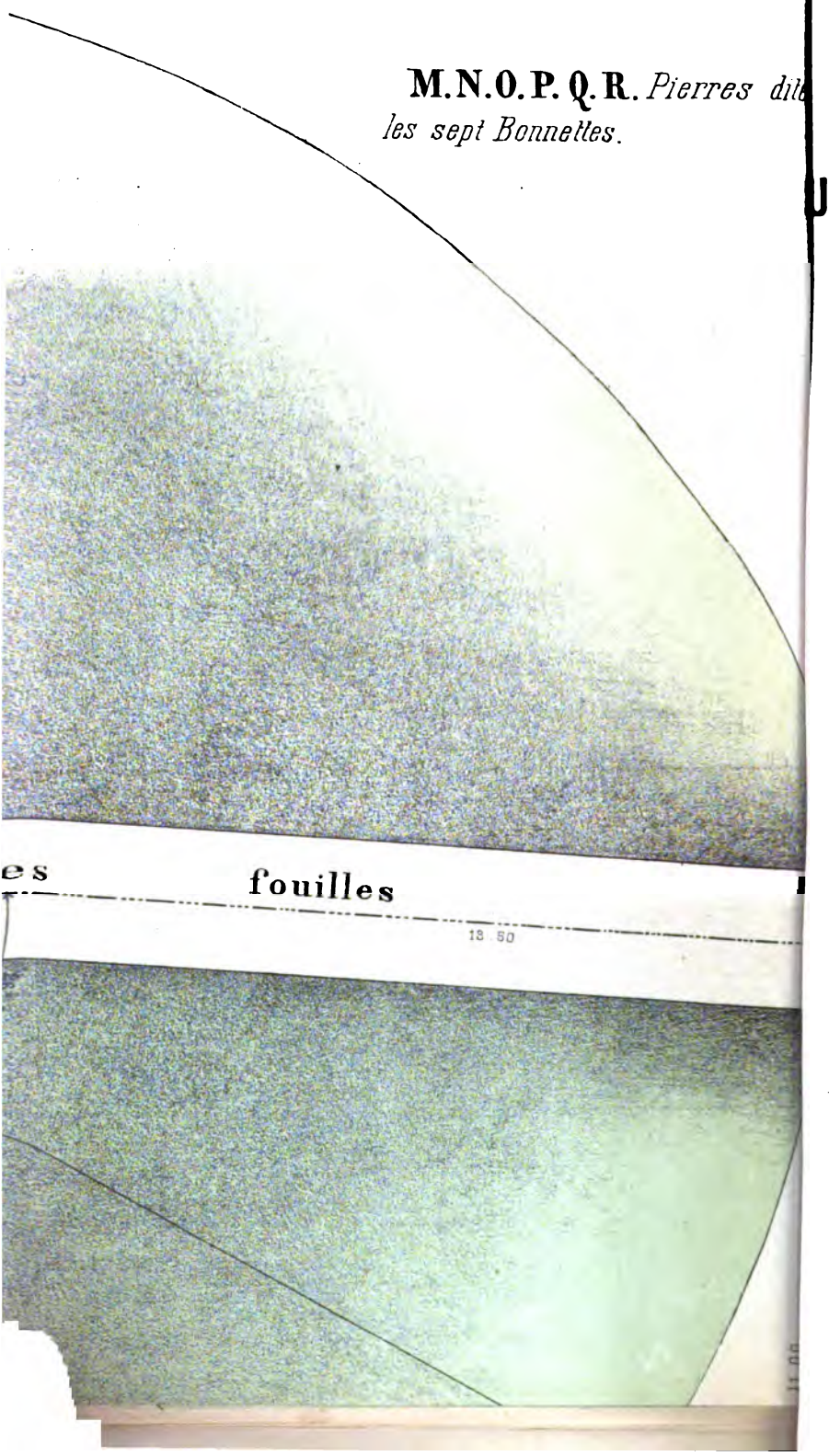
M.N.O.P.Q.R. Pierres dit
les sept Bonnettes.
es
fouilles
13 50

JMULUS DIT DES SEI

Profil ou Coupe e:

suivant l'axe des —

Douai

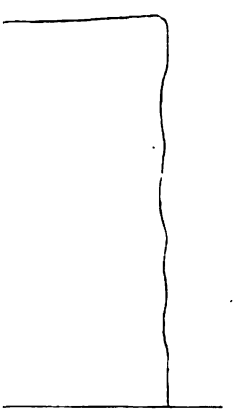

Orifice des galeries

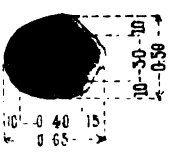

établir une constatation formelle, et il a été résolu sur les lieux mêmes qu'il importait essentiellement de restreindre la fouille projetée, afin de conserver intactes les galeries qui existaient selon toute probabilité dans la partie encore inexplorée du tumulus. La tranchée déjà très avancée dans le sens du grand axe a donc été ensuite de cette résolution, poursuivie jusqu'à son complet achèvement, mais celle projetée perpendiculairement suivant le petit axe, n'a pas été exécutée. Cet achèvement des travaux n'a produit d'autre résultat que la découverte de nouveaux silex taillés, de cendres et de charbons. Du centre du tumulus au point F, il n'existait aucune trace de galeries.

A la suite de ce compte rendu, il m'a paru utile de soumettre à l'appréciation de MM. les membres des commissions, mes conjectures personnelles sur l'époque à laquelle on peut essayer de faire remonter l'édification du Tumulus des sept Bonnettes. Je les présente sous toutes réserves et en dehors de toute prétention à la solution d'une question aussi ardue, qu'il n'appartient qu'à des juges plus compétents de résoudre.

La présence des silex taillés et des fragments de poteries dites incuites dans les fouilles ne saurait être invoquée avec certitude à cet égard, puisqu'il en a été trouvé fréquemment dans des sépultures franques. Mais il convient de faire remarquer que le terrain de la colline que surmonte le tumulus, contient à sa surface de nombreux cailloux siliceux, circonstance exceptionnelle dans la localité. N'est-il pas permis de supposer qu'un atelier a pu exister sur ce point et que les silex se sont trouvés mélangés avec les terres employées à la construction du monument? Dans cette hypothèse même, il conviendrait de faire remonter son

origine à une époque antérieure à la conquête, par le motif qu'il n'y a été trouvé ni médailles, ni vestiges gallo-romains d'aucune sorte si ce n'est au sommet où on a recueilli parmi les scellement des bonnettes, les débris d'un vase gallo-romain en terre grise. Les particularités que que l'on vient de décrire, permettent d'admettre cette interprétation.

On peut donc se croire autorisé à dire qu'une de ces luttes fratricides entre nations voisines qui ont tant de fois ensanglanté la Gaule et causé ses désastres, a dû avoir lieu sur le territoire aujourd'hui occupé par la commune de Sailly-en-Ostrevent, et l'existence d'un second tumulus à 500 mètres du premier, semble encore confirmer cette supposition. En partant de cette donnée, on ajoute qu'en raison du grand nombre des morts, les Gaulois contraints de renoncer à leurs modes de sépultures usités qui consistaient à inhumer les principaux d'entre eux sous des Dolmens ou des Galgals, et les autres morts d'un ordre inférieur dans des puits funéraires, ont construit ces galeries pieusement closes pour mettre à l'abri de toute profanation sacrilége, les cendres des chefs, tandis que celles des soldats ont été accumulées pêle-mêle dans le corps du massif compris entre le sol et la couche d'argile.

Si les résultats de cette exploration ne sont pas de nature à rien ajouter aux belles collections du musée de Douai, les particularités exceptionnelles qu'elles ont présentées n'en sont pas moins susceptibles d'un intérêt sérieux et dignes à ce titre d'être signalées à l'attention de nos savants archéologues.

Douai, le 1er août 1876.

APERÇU

SUR

L'EMPLOI DU LEGS FORTIER [1]

PAR

M. Albert DUTILLEUL

Membre résidant.

Messieurs,

Il y a huit ans environ, une personne que les membres de la Commission du musée (un seul excepté) ne connaissaient point, un vieillard dont jamais peut-être ils n'avaient entendu prononcer le nom, après avoir passé de longues années dans une complète indifférence pour les arts, comprit enfin le charme qu'ils communiquent à la vie en voyant les jouissances que leur étude procurait à l'un de ses amis, esprit d'élite dont les exquises relations lui en reportaient l'impression tout aimable. Trop avancé dans la carrière pour se livrer lui-même à la noble passion de son initiateur, cet inconnu, ce converti résolut du moins de faire goûter aux autres les satisfactions qu'il avait laissées en dehors de son existence; et, en mourant, il fit au musée de Douai un legs de quarante mille francs, destiné à l'acquisition de quelques tableaux de maîtres.

Cette mission délicate, la Commission des beaux-arts vient de la terminer. Il m'a semblé qu'un examen rapide des œuvres dues à la générosité du testateur pourrait offrir

(1) Présenté à la Commission d'art, d'archéologie et d'histoire locale, le 2 février 1877.

quelque intérêt à une commission d'art; et c'est pour ce simple aperçu que je sollicite votre bienveillante attention.

La nouvelle de la libéralité de M. Fortier s'était répandue avec la rapidité de l'éclair. Les marchands de tableaux la connurent aussi vite que les intéressés; il est vrai qu'ils pouvaient se compter au nombre de ceux-là. Et le musée de Douai, jusqu'alors assez dédaigné, devint le point de mire de nombreux compétiteurs qui tous lui offraient des chefs-d'œuvre (sont-ils si communs ?) dont la valeur se mesurait exactement à la richesse inespérée du musée. Heureusement pour celui-ci, la délivrance du legs souffrit quelques lenteurs, et l'ivresse de la fortune eut le temps de se dissiper.

La commission mit néanmoins un peu de précipitation dans son premier achat. En vingt-quatre heures, elle dépensa plus de la moitié de son avoir. Il est vrai que, par ce marché, elle s'assurait la possession d'un Rubens. Or, malgré l'extraordinaire fécondité de ce peintre, dont on connaît près de quinze cents tableaux, toutes ses œuvres importantes étant fixées dans les musées de l'Europe et dans les grands cabinets d'amateurs, il n'est pas commun de pouvoir se procurer, même à haut prix, une toile d'une certaine dimension. Celle dont il s'agit était précisément à souhait: assez grande pour mériter les honneurs d'une galerie publique ; assez petite pour n'avoir pas donné prétexte à la secrète collaboration que Rubens recevait de ses élèves dans ses vastes compositions. Cependant le tableau n'est pas tout entier de la main du maître. Mais, au lieu d'une aide clandestine et d'une substitution de pinceau, il ne s'est produit là qu'une division du travail, une association avouée entre deux amis, la même d'où sortirent l. tableau « *La Vierge et l'enfant Jésus* » peint pour la bibliothèque

Ambroisienne à Milan, et une autre composition qui se trouve au musée de l'Ermitage. Dans ces toiles comme dans la nôtre, les figures sont de Rubens, le paysage et les fruits sont de Jean Breughel.

La peinture qui nous occupe a l'avantage d'être décrite dans le catalogue raisonné de Smith (*tome II, page 263*). Voici la traduction du texte anglais :

« N° 888. Pan et Cérès. — La déesse, brillante de santé, » est assise à droite, et se voit presque de profil ; ses tresses » d'or sont ornées d'épis ; un vêtement écarlate la couvre » en partie ; une robe jaune est jetée sur ses genoux, où » repose une corne d'abondance. Le dieu des bergers, Pan, » est assis à ses côtés et tient une corbeille de fruits. — » Le fond est formé d'un bosquet qui s'ouvre à gauche et » laisse voir, à l'arrière-plan, des nymphes et des » satyres. »

Pan et Cérès ! certes, voilà bien la divinité particulièrement honorée des Arcadiens, avec son visage enflammé, son nez camard, sa barbe hérissée et ses jambes de bouc. Quant à Cérès, dépouillée de la faucille et de la gerbe, ses attributs ordinaires, on hésite d'abord à la reconnaître, et l'on se demande, avec tout le respect qui est dû au catalogue de Smith, si l'écrivain n'a pas fait ici confusion, et si les quelques épis dont la tête de la déesse est parée doivent nécessairement prévaloir contre la corne merveilleuse d'où s'échappe l'inépuisable variété des dons de Pomone.

Puis on réfléchit que les mythologistes et les poètes ne sont pas toujours restés d'accord dans leurs fictions; que la corne d'abondance est quelquefois le symbole de l'agriculture, et souvent, sous le pinceau allégorique de Rubens, l'emblême de sa propre fécondité; on se souvient qu'elle

figure, dans l'apothéose de Jacques Ier, aux mains de la prudence; et, ramené à l'observation de cette vertu par l'insignifiance d'un attribut devenu banal, on ne fait plus difficulté de saluer dans ce personnage la déesse des moissons, avec la taille majestueuse et le riche embonpoint que lui prêtaient les anciens; formes d'ailleurs familières au maître d'Anvers, qui, dans tous ses tableaux, a montré la plus grande prédilection pour l'exubérance de la santé.

L'incontestable autorité de Smith n'est pas la seule marque d'authenticité de cette peinture. L'origine d'un tableau se trahit par les caractères mêmes de son exécution. Or, pourrait-on méconnaître ici le style pittoresque, brillant et rapide du grand coloriste? Nul autre que Rubens n'a peint ces fastueuses étoffes aux reflets éclatants, ces chairs où le vermillon du sang se marie à la blancheur du lait, cette beauté massive dont Isabelle Brandt fut le type favori. Nul autre n'aurait su enlever de cette brosse libre et sûre, dans une transparence qui indique une exécution de premier coup, la face du dieu Pan, fendue de son large rire, animée de son regard malicieux, admirable de vie physique.

S'il fallait rechercher les défauts de l'artiste, qui sont des indices aussi sûrs que ses qualités, on pourrait observer le relâchement des contours; l'épaisseur et la vulgarité du type, atténuée toutefois par un certain charme de naïveté. Mais la souplesse, l'ampleur, la franchise de l'exécution; la magie de la couleur, brillante sans être chargée; le hardi contraste et la richesse des carnations, suffisent à témoigner que ces figures sont du plus grand peintre de la Flandre.

Dans le même marché que cette œuvre magistrale était compris un sévère et beau paysage d'Albert Van Everdingen,

peintre hollandais de premier ordre, mais bien moins connu qu'il ne le mérite, parce que beaucoup de ses ouvrages ont été attribués à Ruysdaël, son disciple et son émule dans la représentation de la nature septentrionale.

Le tableau a pour motif un de ces torrents si nombreux dans les sauvages contrées du nord : à la lisière d'un bois sombre, au pied d'une cabane hardiment posée sur un rocher en surplomb,le flot impétueux se précipite et se brise, en écumant, contre des quartiers de rocs écroulés. Près du ravin paissent quelques chèvres, dont les gardiens, familiarisés par l'habitude avec la tristesse de ces lieux, s'essaient à danser au son d'un rustique chalumeau. Ces figures rappellent celles dont Lingelbach a étoffé les paysages de plusieurs de ses contemporains; et elles ne sont pas davantage, comme sentiment ou couleur locale, en harmonie avec le site qu'elles animent. En revanche, le paysage est magnifique : sa couleur dominante est un vert olive (caractéristique du maître) qui embrasse les arbres et les broussailles, influence les terrains et pénètre la profondeur des eaux, faisant merveilleusement valoir la blancheur de leur écume.

Avec une sobriété de moyens qui, chez un autre, amènerait la monotonie, par la seule justesse du ton, la gravité et la simplicité d'une exécution ferme et soutenue, l'artiste exprime nettement le caractère triste et grandiose de la scène ; il lui communique le sentiment de nature avec une intensité qui montre quelle vive impression produisit sur Everdingen cette terre de Norwège où l'avaient jeté les hasards d'un naufrage. C'est alors que, frappé de la rude beauté de ce pays, il entreprit de peindre ses sites abrupts, ses tristes forêts où ne pénètre qu'une lueur mystérieuse, ses bouillonnantes cascades dont la vapeur remonte vers un ciel souvent orageux. Le cachet pittoresque et la sombre poésie

qu'il sut imprimer à ses œuvres lui ont fait donner le surnom de *Salvator Rosa du Nord.*

Quinze jours à peine après cette première et importante négociation, la commission des beaux-arts en entamait une autre avec un peintre plein de vigueur, de personnalité — et d'extravagance, — qui chercha toujours à faire parler de lui, et qui y réussit par quelques succès de bon aloi, mêlés à des exagérations de réalisme, véritables défis au goût public : j'ai nommé M. Courbet, qui depuis..... mais alors il ne rêvait pas le déboulonnement de la colonne.

Le tableau représentait une tête de jeune fille désignée sous ce titre : « *la Réflexion* », et que le désordre de la toilette eût fait nommer plus justement « le lever. » — Sous l'influence d'un fond verdâtre, le profil, coquettement incliné, revêt ce teint mat, cette mine chiffonnée qui sont l'apanage du réveil. La main droite joue distraitement avec les boucles des cheveux dénoués, tandis que le bonnet, merveille d'équilibre, rappelle la chanson de Musset :

Parfois il penche sur l'oreille,
Le bonnet de Mimi Pinson.

La physionomie indique, — vaguement, — une préoccupation que démentent déjà l'éclair de l'œil et le pli moqueur de la bouche. Ah ! si, dans cette tête mutine, il est entré par hasard une idée sérieuse, il faut donc qu'elle ait été amenée par quelqu'une des désillusions de la vie de bohême. Cela précise justement mon impression; et je le dirai, (sera-ce à la louange ou à la confusion de l'auteur ?) cette tête est étrange, capricieuse, élégante, tout ce qu'on voudra, excepté réaliste. Elle renfermerait plutôt un grain de poésie : j'entends de l'école de Murger. — Est-ce un

portrait? L'incorrection du dessin en fait douter. En tout cas, il ne brillerait pas, probablement, par la ressemblance. Mais ses mérites incontestables sont une grande harmonie de couleur, une étonnante facilité d'exécution, une finesse de tons extraordinaire. L'auteur (peut-être encore pour se distinguer de la foule) s'est montré si modéré dans ses prétentions que le musée a pu, sans inconvénient, se passer la fantaisie d'acheter ce curieux spécimen de la bonne manière du maître-peintre d'Ornans.

Moins d'un an après avoir fait la part des écoles flamande et hollandaise, la commission des arts eut la bonne fortune de mettre la main sur un beau portrait de cette brillante école vénitienne que Rubens aimait tant, et qui, surpassée par ce maître en lumière et en fraîcheur, ne lui cèda point en harmonie, en élégance, non plus qu'en majesté.

Le génie de la magnificence, l'aimable interprète de la beauté sereine, Paul Caliari, a représenté cette jeune femme vue de face, à mi-corps, vêtue d'une robe de velours brun aux manches taillàdées sur une doublure de satin blanc, au corsage décolleté laissant voir les épaules sous la transparence d'une collerette de dentelle. Il lui a mis au cou un collier de perles dont le second rang est fixé à la poitrine par une riche agrafe ornée d'un gros rubis, de perles et d'émeraudes; dans la main droite, l'extrémité d'une épaisse chaîne d'or ouvragé passée autour de la taille, et dont chaque chaînon sertit une pierre précieuse. C'est que Venise, qui n'était plus tout à fait la cité dominante, était devenue déjà la ville somptueuse.

Le visage de la donna est souriant et gracieux. Les cheveux, relevés avec simplicité, sont de ce blond fauve aux

splendides reflets « *capelli fila d'oro* » si répandu dans les portraits du XVI[e] siècle, et que, au témoignage de Vecellio, les vénitiennes devaient bien plus à l'art qu'à la nature. — Ce portrait, qui a vraiment grand air, avec l'harmonieux éclat de la carnation, les tons discrets et profonds du velours égayé de plis lumineux, présente quelque analogie avec celui de la belle princesse Nani, qui eut une si grande renommée dans son temps et inspira des sonnets et des éloges poétiques adressés autant au peintre qu'à son modèle : même coiffure et même charme dans la physionomie ; même attitude et même costume, ou peu s'en faut. J'ajouterais volontiers : même exécution, plutôt large que serrée. Le Véronèse, en effet, peignait toutes ses figures de la même manière brillante et résolue, d'une couleur chaude et nourrie, cherchant le pittoresque et les grands effets, omettant à dessein les détails qui rapetissent, évitant les retouches qui diminuent la franchise et la fraîcheur du coloris. — Le rapport, heureusement pour nous, ne s'est pas étendu jusqu'au prix d'achat. Le portrait de la princesse Nani a été payé trente mille francs à la vente de la galerie San Donato (1870) ; celui de notre belle vénitienne a coûté dix fois moins.

Trois ans s'écoulèrent ensuite sans amener une nouvelle occasion de remplir les intentions de M. Fortier. En vain plusieurs toiles lui furent-elles présentées, la Commission, dont la prudence allait croissant à mesure que diminuait sa bourse, la Commission, dis-je,

> . . . . . s'attendait à mieux
> Et montrait un goût dédaigneux.

« Enfin Baptiste vint ! » (L'école française devait bien avoir son tour). Et l'on s'arrêta à l'un de ces somptueux

bouquets de fleurs que l'artiste lillois fit éclore, suivant le goût de l'époque, sur tous les panneaux des maisons royales.

Un vase d'or ciselé, aux anses en têtes de lion, contient pêle-mêle, dans un désordre calculé, des fleurs ornementales plus grandes que nature, pour les accommoder aux dimensions des appartements qu'elles décoraient: roses, pavots, iris, tulipes, anémones, soucis, impériales, jacinthes, œillets, lilas, fleurs d'oranger ; en un mot tout ce qui récrée la vue et réjouit l'odorat. Des tiges de chèvrefeuille et de liserons s'enroulent sur la coupe, pour rompre les lignes et égayer le bas de la toile.

Malgré l'habileté du peintre, les amateurs de jardins ne trouveraient pas ici leur compte; car Baptiste, indifférent pour la botanique, peignait d'une façon bien moins scientifique que décorative. Sa peinture porte le cachet de cette pompe tant aimée de Louis XIV, que le monarque personnel fit passer dans les beaux-arts comme dans le langage et les mœurs de son siècle. Mais les tableaux de Monnoyer sont autant de fêtes pour quiconque y cherche seulement l'intention de l'auteur, un harmonieux assemblage de fraîches couleurs, une agréable musique de tons éclatants.

Il ne suffisait pas à l'administration du musée d'y avoir introduit l'œuvre d'un peintre de la Flandre française. Guidée par un patriotisme plus local, et qui sera certainement apprécié de la commission qui me fait l'honneur de m'écouter, cette administration résolut de consacrer ses dernières ressources à l'acquisition de tableaux de deux éminents artistes de la contrée, douaisiens par les années de collège, les frères Breton, qui, par des voies différentes, marchent de compagnie vers la postérité. Si le reliquat disponible est bien faible pour ce que l'on convoite, il

n'importe ! Les souvenirs de l'enfant, la générosité de l'artiste combleront le déficit. — Et c'est ainsi que l'affaire fut arrangée.

M. Emile Breton donna, pour sa part, une grande toile d'un aspect légèrement fantastique, représentant « *Une nuit d'hiver en Artois.* » — M. Emile Breton, titulaire de trois médailles obtenues aux expositions de 1866, 1867 et 1868, est un chercheur que n'effraient pas les violences de la brosse, et qui pense que tous les moyens sont bons pour réussir,— en peinture,—vous le comprenez bien. S'attaquant sans crainte à la difficulté du paysage nocturne, il emploie, ici, un calme persistant ; et là, une fougue surprenante ; selon les besoins de la cause, ou (pour continuer la métaphore) selon les exigences du combat, dont il sort vainqueur à la pointe de son pinceau.

Sous un ciel où se heurtent de sombres nuages et de vives clartés, dont la mêlée produit un effet étrange et saisissant, on distingue une rue de village, ensevelie sous une neige épaisse, coupée çà et là de flaques d'eau glacée. Au fond se dresse l'humble clocher d'une pauvre église dominant le cimetière. Le chemin a disparu, les chaumières n'ont plus de forme, les lucarnes des toits semblent fléchir sous le poids qui les éprouve. Par les portes mal jointes, par les fenêtres sans volets, se répandent d'incertaines lueurs qui s'échappent de la lampe fumeuse ou du foyer pétillant. De chaque côté de la route s'élèvent de grands arbres projetant sur l'éclaircie du ciel les noires et fortes silhouettes de leurs branches dépouillées, dont la longueur menaçante et le frémissement mystérieux évoquent le souvenir des fantômes légendaires qui défrayaient jadis les veillées villageoises.

On voit que M. Emile Breton vit dans l'intimité de la nature, pour en connaître et en représenter si fidèlement tous les effets; soit qu'il reproduise, comme maintenant, l'équilibre et la vigueur de ses formes dans la ramification des arbres, et l'imperceptibilité de ses nuances dans les tons grisâtres de la neige sous la nuit; soit que, à d'autres heures, écartant les sombres voiles, il inonde la campagne de l'éblouissante lumière de midi, ou l'embrase des rayons enflammés d'un soleil couchant. Qu'il serait intéressant de pouvoir opposer tant de splendeur à tant de mélancolie! — Ce sera la tâche d'un autre Fortier.

M. Jules Breton, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold, prix d'honneur du salon de 1872, est un des maîtres de la peinture contemporaine; et, je le répète, nous n'aurions pu espérer l'heureuse aubaine qui vient de nous échoir, si M. Breton lui-même n'avait tenu à honneur et à plaisir de laisser un témoignage de sympathie et,— qui sait? -- de reconnaissance à ce musée où peut-être il sentit s'éveiller sa vocation d'artiste. Douai, qui sait comprendre toutes les délicatesses, appréciera comme il convient ce noble sentiment, et ne manquera pas d'y répondre par l'estime que mérite le caractère de l'homme et l'admiration que commande le talent du peintre.

Les œuvres de M. Jules Breton ont été souvent commentées, depuis qu'elles ont rencontré le succès. On a quelquefois, à leur propos, rappelé la noblesse des femmes du Poussin, la majesté des personnages de la Bible. J'admets volontiers la justesse de ces comparaisons, si l'on écarte tout soupçon d'imitation stérile ou de prétentieuse recherche, et si l'on n'en conclut que la distinction et la beauté du style. On trouve cependant chez le peintre moderne un

caractère plus humain, quelque chose qui est plus à notre portée et nous touche davantage. C'est que M. Breton, qui écrit en artiste, peint en poète. De la nature qui est son guide continuel, il ne prend que le côté idéal ; et, tout en restant sincère, il élève son sujet à la hauteur de son impression artistique. Les filles des champs ou des grèves qui sont ses modèles ordinaires, il les passe au crible, pour ainsi dire ; il rejette la gaucherie, la lourdeur, la pauvreté du type ; et, de ce qui reste, il compose ses figures pleines d'une élégante simplicité, d'un charme innocent et d'une naïve grandeur.

Telles sont précisément les qualités de la peinture harmonieuse et sereine dont il me reste à vous entretenir. Dans un site pittoresque et accidenté, mais sacrifié à dessein pour faire fond au personnage et lui laisser toute son importance, (paysage réel toutefois, puisque c'est un souvenir de Pont-Rû) Une jeune fille, adossée à un quartier de roche, raccommode un filet de pêche. Voilà tout le sujet. — Certes, plus d'un peintre pourrait entreprendre de le traiter ; coiffer la jeune bretonne d'une cornette blanche, après avoir enfermé ses cheveux sous un serre-tête rouge ; la vêtir d'un jupon de laine et d'un corsage non pareils ; passer à ses bras de fausses manches de toile ; attacher devant elle un long tablier. Mais il n'est que le peintre de Courrières pour draper ainsi ces pauvres vêtements, et disposer de cette façon naturelle et ordonnée les plis du mouchoir d'indienne croisé sur la poitrine de la pêcheuse. — Surtout, il n'est que lui pour dessiner si parfaitement ces extrémités, qui tant de fois sont l'écueil ; pour trouver cette ferme et gracieuse silhouette, cette calme et facile attitude ; pour allier, en ce tranquille visage, la distinction de l'art à la simplicité des traits, et lui imprimer cette physionomie naïve et

songeuse. — En voyant la douce rêverie qui berce l'adolescente et suspend l'activité de son travail, j'ai cherché instinctivement, sous les mailles légères de son filet, l'anneau d'argent de quelque gentil gars de la paroisse. Je ne l'ai pas aperçu, il faut en convenir ; mais, si la jeune fille ne porte pas encore au doigt le gage des accordailles, je jurerais qu'elle est déjà fiancée dans son cœur.

Voilà, Messieurs, toutes les œuvres dont s'est enrichi le musée légataire. L'aperçu que nous venons d'en prendre nous permet, ce semble, d'approuver la prudente conduite de la Commission du musée. Ne pouvant choisir, dans le sens comparatif du mot, puisque les œuvres sérieuses ne se trouvent pas à la douzaine, comme des épingles sur la pelote, mais se font chercher plutôt comme l'aiguille du proverbe dans une botte de foin, elle a du moins saisi les occasions favorables à mesure qu'elles se présentaient, sans un empressement indiscret, comme aussi sans laisser à nos neveux le soin d'en terminer.

Après avoir parlé, trop longuement sans doute, des ouvrages que nous devons aux dispositions dernières de M. Fortier, j'aurais désiré vous dire quelques mots de ce bienfaiteur ignoré, plus magnifique envers autrui qu'envers lui-même. Mais hélas ! il était mort, quand nous apprîmes qu'il avait existé ; et, faut-il l'avouer ? nous avons joui de ses dons comme on s'abreuve au cours d'un ruisseau, sans en rechercher la source. Le confident auquel il a été fait allusion au début de cette étude, et qui seul aurait pu nous faire connaître son généreux ami, a disparu à son tour de la manière la plus imprévue. A défaut d'autre souvenir, permettez-moi du moins de constater ici que le legs important dont nous venons d'examiner l'emploi a été, comme

les donations Berthoud et Jomard, le fruit des conseils et de l'influence de M. Asselin, le résultat de son amour pour les arts, de son zèle pour les intérêts de la cité. Il espérait couronner tant d'avantages précieux en assurant au musée le bienfait d'une installation nouvelle et d'un agrandissement plus que jamais nécessaire. Si ce rêve de ces dernières années vient à se réaliser en effet, nous nous rappellerons aussi que c'est l'initiative de notre cher et regretté collègue, son esprit de conciliation et de persévérance, qui auront facilité cette amélioration considérable, ou plutôt cette création d'un véritable musée de peinture.

LES TABLEAUX

VASES SACRÉS

ET AUTRES OBJETS PRÉCIEUX

APPARTENANT AUX

Eglises Abbatiales, Collégiales et Paroissiales, Chapelles des Couvents, etc.

DE DOUAI ET DE SON ARRONDISSEMENT

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

D'après les pièces authentiques reposant aux Archives du Département du Nord, à Lille, et aux Archives communales de Douai

Par M. **Deeharisté**, membre résidant (1).

AVERTISSEMENT.

Tout le présent travail a été fait SUR TITRES, *aux Archives Départementales du Nord, à Lille, et à celles de la ville de Douai.*

Il comprend :

1° Inventaire des tableaux trouvés dans les abbayes, églises et maisons religieuses supprimées en 1792 ;

2° Inventaire des argenteries et des ornements précieux de la Collégiale de Saint-Amé, à Douai ;

(1) Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours d'histoire locale et d'archéologie, ouvert en 1876 par la Société. Voir ci-dessus, page

3° Inventaire des argenteries de la Collégiale de Saint-Pierre, des églises paroissiales et des chapelles des couvents de Douai ;

4° Argenteries des églises paroissiales, abbayes et monastères de l'arrondissement de Douai ;

5° Objets pieux, en argent : 1° Déposés au District de Douai, par divers individus ; 2° Provenant de chapelles érigées dans les rues et sur les remparts de Douai ; 3° Provenant des confréries de paroisses, ou de chapelles des églises, communautés etc., de Douai ; 4° Provenant des Confréries de rues de Douai ;

6° Enfin, objets d'argent, et autres objets provenant de corporations Douaisiennes supprimées.

OBSERVATION RELATIVE A L'INVENTAIRE DES TABLEAUX.

Qu'on nous permette une observation importante, relative à l'Inventaire des tableaux dressé par le peintre Caullet, de Douai : c'est que là s'est borné la mission dont il était chargé.

Le reste de la besogne sous ce rapport a été fait par des citoyens, officiers municipaux et membres du District de Douai, *commissaires nommés à effet de dresser l'Inventaire général du mobilier des églises et communautés religieuses du District.*

Or, pour donner une idée de leur manière de faire relativement aux tableaux, constatons d'abord que, si nous en exceptons la Collégiale de Saint-Amé, les procès-verbaux sont absolument muets, même sur l'existence de tableaux dans les églises paroissiales de Douai et de son arrondisse-

ment, ainsi que dans d'autres établissements religieux plus ou moins importants.

Les citoyens commissaires jugent-ils à propos ailleurs de rompre le silence, voici comment ils procèdent Nous extrayons et copions textuellement (Archives du Nord, District de Douai, liasses 54, 243 et 257) :

Abbaye de Paix : — « Douze tableaux, tant grands que » petits. »

Abbaye de Sin : — « Plusieurs tableaux, au nombre de » sept, y compris celui du maître-autel. »

Couvent de Sainte-Agnès. — « Trois tableaux. »

Annonciades. — «Dans l'église, neuf tableaux ; dans le » chœur, seize tableaux, tant grands que petits. »

Bénédictins-Anglais. — « Nous n'avons trouvé que » quelques tableaux ordinaires. »

Brigittines. — « Quatorze tableaux, grands et petits. »

Carmélites. — « Dans l'église, six grands tableaux ; » dans le chœur, quelques tableaux ; dans la maison, envi- » ron soixante tableaux, tant grands que moyens et petits, » de peu de valeur. »

Sainte-Catherine-de-Sienne. — « Dans l'église, dix- » huit tableaux ; dans la sacristie, sept tableaux ; dans » l'oratoire, vingt-quatre tableaux, tant grands que petits ; » dans le réfectoire, douze tableaux, tant grands que pe- » tits. »

Congrégation de Notre-Dame. — « Dans l'église, un » tableau représentant l'inauguration de la maison des » Religieuses de la Congrégation, « *qui nous a paru être* » *un tableau de maître* ; dans l'oratoire, plusieurs tableaux, » *qui ne nous ont pas paru être de prix.* »

Terminons ces citations par un procès-verbal de l'INVENTAIRE DU MOBILIER GARNISSANT L'ÉGLISE DE SAINT-AMÉ. (*Archives de Douai, série P., dossier* 23). Nous croyons intéressant de donner ce procès-verbal *in extenso* :

« Le 24 messidor, an III (12 juillet 1795).

» Nous soussignés Jos. Grand et Collet, officiers municipaux, et Laurent Raux, administrateur du District de Douai, respectivement nommés à effet d'inventorier les meubles, effets *et tableaux*, etc., qui se trouvent dans les édifices à ce destinés, nous y avons procédé comme il suit, savoir :

» Dans l'église de Saint-Amé, nous avons trouvé :

1° Un local à usage de sacristie, boisé tout le tour en garde-robes de huit pieds de hauteur environ, le tout en chêne, et *un tableau* ;

» 2° Dans une place nommée la Trésorerie, y avons trouvé un autel, des armoires en bois de chêne et *cinq tableaux* ;

» 3o Dans la sacristie du Saint-Sacrement, y avons trouvé trois armoires en bois de chêne ;

» 4° Dans la chapelle dite du Saint-Sacrement, avons trouvé une table d'autel en marbre, accompagnée des boiseries servant audit autel, avec balustrade en marbre, un confessionnal en bois de chêne, et l'alentour boisé en chêne ;

» 5° *Cinq chapelles avec leurs autels garnis de tableaux*, dans lesquelles il se trouve quatre confessionnaux en bois de chêne, lesdites chapelles renfermées de balustrades en marbre, ainsi que la précédente ;

» 6° Cinq autres autels boisés, dont trois derrière le » chœur et deux sur les côtés ;

» 7° Une autre chapelle (1) avec un autel en marbre et » pavé de même, un confessionnal et l'alentour boisé en » chêne, *ledit autel garni de* boiseries, *tableaux*, et saints » en bois ;

» 8° Un vase sur un piédestal en marbre servant aux » fonts baptismaux, entourés de balustrade de bois de » chêne ;

» 9° Un bénitier en marbre à côté du grand portail ;

» 10° Un jeu d'orgues et ses attributs ;

» 11° Une tribune ;

» 12° Le chœur boisé et sculpté en chêne, à la hauteur » de douze pieds environ, entouré d'un double rang de » formes en bois de chêne, et pavé en marbre ;

» 13° *Ladite église ornée de vingt-deux grands tableaux* ;

» 14° Trois portails ornés et contenus par des colonnes » de marbre.

» Ainsi fait, clos et arrêté par nous commissaires sus- » dits, les jour, mois et an que dessus.

» Ont signé : L. Raux, Grant. »

(1) Il y avait à Saint-Amé *douze chapelles*, non compris le chœur. Trois de ces chapelles étaient dédiées : 1° au Saint-Sacrement-de-Miracle ; 2° à saint Maurand, patron de Douai, à saint Adalbalde et à sainte Rictrude, ses père et mère ; 3° à sainte Barbe.

TABLEAUX

(Archives du Nord, District de Douai, liasse 181).

INVENTAIRE GÉNÉRAL DE TOUS LES TABLEAUX TROUVÉS DANS LES ÉGLISES ET MAISONS RELIGIEUSES SUPPRIMÉES, DRESSÉ LE 7 MARS 1792, PAR CHARLES-ANDRÉ CAULLET, DE DOUAI.

1° ABBAYE D'ANCHIN

Tableaux, Portraits, Esquisses, etc.

(158 NUMÉROS)

1. *La chaste Suzanne délivrée des fers par le jeune Daniel.* Tableau original, peint par Ménageot, en 1779. (14 pieds 4 pouces de large sur 11 pieds 11 p. de haut).

2. *Le Massacre des Innocents*, par J.-B. Alizard. 1776. (13 pieds 1 pouce de large sur 11 pieds 1 p. de haut).

3. *Saint Paul débarquant dans l'île de Malte*, par Sané. (12 pieds 8 pouces de large sur 11 p. 1 p. de haut).

4. *Saint Pierre guérissant un paralytique à la porte du Temple*, par Sané. (8 p. 10 p. larg. sur 11 p. de h).

5. *La peste de David*, par Ménageot, 1779. (14 pieds " pouces de large sur 11 pieds 1 pouce de haut).

6. *Le Martyre de Saint Pierre*, par Berthélemy, 1778. (13 pieds 4 pouces de large sur 11 pieds 1 p. de haut).

7. *Le Martyre de saint André*, par Bardin, 1776. (13 pieds de large sur 11 pieds 1 pouce de haut).

8. *Saint Paul dans l'Aréopage*, par Sim. Julien. (8 pieds 10 pouces de large sur 11 pieds 1 p. de haut).

9. *Saint Philippe baptisant l'Eunuque*, par Prudhomme, 1771. (9 pieds de large sur 11 pieds de haut).

10. *La Transfiguration de N.-S.*, par J -B. Wamps, 1771. (9 pieds de large sur 13 pieds de haut).

11. *Le Martyre de saint Etienne*, par Prudhomme. (9 pieds 6 pouces de large sur 11 pieds de haut).

Ces onze premiers numéros étaient dans le chœur de l'abbaye d'Anchin et ont tous la même bordure.

12. *La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, et saint Joseph avec des Anges*, par Van Oost, 1681, sur toile cintrée. (4 p. 8 pouces de large sur 6 p. 9 p. de haut).

13. *Le Christ mourant et les Anges en pleurs*, par Van Oost, peint en 1682. (4 pieds 8 pouces de large sur 6 pieds 8 pouces de haut).

14. *Jésus-Christ prêchant au Désert*, par Wamps, en 1729. (14 pieds 6 p. de large sur 9 pieds 2 p. de haut).

15. *Le Denier de César*, par Wamps, 1729. (12 pieds 3 pouces de large sur 9 pieds 2 pouces de haut).

16. *Le Lavement des pieds*, par Wamps. (14 pieds 6 pouces de large sur 9 pieds 2 pouces de haut).

17. *Jésus bénissant les Enfants*, par Wamps. (11 pieds 10 pouces de large sur 9 pieds 2 pouces de haut).

18. *Le Martyre de Saint Adrien*, par Arnould de Vuez, 1712. (9 pieds 3 pouces de large sur 7 p. 1 p. de haut).

19. *La Visitation de la Sainte Vierge*, par A. de Vuez. (9 pieds 3 pouces de large sur 6 p. 8 pouces de haut).

20. *Saint Jean prêchant au Désert*, par Prudhomme, 1770. (10 p. de large sur 7 pieds 4 pouces de haut).

21. *Saint Bernard présente l'hostie au duc d'Aquitaine et le convertit*, par Prudhomme. (15 pieds 7 pouces de large sur 7 pieds 4 pouces de haut).

22. *La mort de saint Louis*, par Prudhomme. (11 pieds 1 pouce de large sur 7 pieds 4 pouces de haut).

23. (8 pieds 6 pouces de large sur 15 pieds 2 pouces de haut). Tableau représentant un arbre, sur lequel sont placés en buste quantité de papes, cardinaux, évêques et fondateurs de plusieurs ordres religieux, tenant chacun un écusson sur lequel sont représentés des armes et emblêmes et de petits tableaux allégoriques, et dans le milieu est un pape, saint Grégoire, *avec le Saint-Esprit sur son épaule, mettant son bec dans l'oreille du saint* (sic). Plusieurs textes sont écrits, entr'autres ces mots: *Servus servorum Dei.* Les figures de ce tableau sont au nombre de 236.

24. (1). *Jésus au milieu des Docteurs*, par Van Oost, 1729. (12 p. 1 p. de large sur 7 pieds 1 pouce de haut).

(1) Les onze tableaux, décrits du n° 24 au n° 34 inclus, étaient placés dans le pourtour du chœur de l'abbaye d'Anchin.

25. *Les Noces de Cana*, par Van Oost, 1729. (10 pieds 2 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

26. *Jésus guérit un Possédé*, par Van Oost. (10 pieds de large sur 7 de haut).

27. *Jésus guérit le Paralytique à la piscine.* (9 pieds de large sur 7 de haut).

28. *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*, 1729. (9 pieds 4 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

29. *Un Ange retirant un homme du Purgatoire*, par Arnould de Vuez. (7 pieds de large sur 8 de haut).

30. *Jésus guérissant les dix Lépreux*, par Van Oost. (9 pieds 4 pouces de large sur 7 p. 2 p. de haut).

31. *La Multiplication des Pains*, par Van Oost. (9 pieds 4 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

32. *La Femme adultère*, par Van Oost. (10 pieds 7 p. de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

33. *La Résurrection de Lazare*, par Van Oost, (10 pieds 10 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

34. *Les Marchands chassés du Temple*, par Van Oost. (12 pieds 1 pouce de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

35. *Saint Jérôme dans le Désert*, par Leclercq, 1764. (6 pieds 5 pouces de large sur 7 pieds 5 pouces de haut).

36. *Saint Grenant*, par Leclercq. (3 pieds 3 pouces de large sur 5 pieds 1 pouce de haut).

37. *Saint Pierre délivré de la Prison*, par Prudhomme, 1763. (4 pieds 3 pouces de large sur 8 p. 1 p. de haut).

38. *Saint Matthieu.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

39. *Saint Augustin.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

40. *Christ mourant, la Madeleine au pied de la Croix et des Anges pleurant.* (5 pieds 7 pouces de large sur 7 pieds 7 pouces de haut).

41. *Saint Matthias.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

42. *Saint Luc.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

43. *La naissance de la Sainte-Vierge.* (4 pieds de large sur 7 pieds 5 pouces de haut).

44. *Saint Jean l'Evangéliste.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 3 pouces de haut).

45. *Saint Benoît reçoit saint Adrien à la tête de ses Gardes.* (5 pieds 6 pouces de large sur 7 p. 3 p. de haut).

46. *Saint Jérôme.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

47. *Saint Grégoire.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

48. *Conversion de saint Paul,* copie de Rubens. (5 pieds 4 pouces de large sur 7 pieds de haut).

49. *Saint Marc.* (7 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

50. *Martyre de sainte Catherine,* (*décollation*), copie de Rubens, par Leclercq. (5 pieds 4 pouces de large sur 9 pieds de haut).

51. *Saint Bains.* (3 pieds 3 pouces de large sur 5 pieds de haut).

52. *La Flagellation*, (5 pieds de large sur 7 pieds 3 pouces de haut).

53. *Saint Thomas.* (3 pieds 3 pouces de large sur 5 pieds de haut).

54. *Flagellation*, manière de Francq. (2 pieds 11 pouces de large sur 4 pieds 1 pouce de haut).

55. *Le Crucifiement.* (3 pieds 3 pouces de large sur 5 pieds de haut).

56. *Assomption de la Sainte Vierge*, copie de Rubens. (5 pieds 4 pouces de large sur 7 pieds 10 pouces de haut).

57. *Saint Benoît recevant des Chapelets de la Sainte Vierge et les distribuant au Peuple.* (5 pieds 7 pouces de large sur 7 pieds 3 pouces de haut).

58. *Adoration des Rois*, copie de Rubens. (5 pieds 6 pouces de large sur 7 pieds de haut).

59. *L'Apothéose de saint Benoît*, par Van Oost, 1682. (8 pieds 6 pouces de large sur 13 pieds 10 p. de haut).

60. *Saint Benoît dans le Désert.* (5 pieds 3 pouces de large sur 7 pieds de haut).

61. *Saint Jean devant la Porte-Latine.* (4 pieds 10 p. de large sur 6 pieds 3 pouces de haut).

62. *Saint Pierre aux liens délivré par l'Ange*, peinture sur bois, des deux côtés ; l'autre côté représente *Jésus donnant les clefs du Paradis à saint Pierre.* (2 pieds 5 pouces de large sur 7 pieds 9 pouces de haut).

63. *Décollation de saint Paul.* De l'autre côté : *Sa Conversion.* (2 pieds 5 pouces de large sur 7 p. 9 pouces de haut).

64. Paysage ovale. Les figures représentent *la Vie de saint Benoît*. Bordure on or, et une draperie, soutenue par des anges, formant en tout l'encadrement en bois colorié, le paysage sur toile. (1 pied 3 pouces de large sur 1 pied 16 pouces de haut).

65, 66, 67. Sans désignation ; portant seulement ces mots : A VENDRE. (Dimension de chacun : 1 pied 3 pouces de large sur 1 pied 6 pouces de haut).

68. *Le Martyre de saint Pierre*. (6 pieds 5 pouces de large sur 8 pieds 3 pouces de haut).

69. *Sainte Thérèse en extase, soutenue par deux Anges*, par Wamps, 1734. (6 pieds 4 pouces de large sur 10 pieds de haut).

70. *La Cène*, par Wamps, 1734. (14 pieds 8 pouces de large sur 10 pieds de haut).

71. *Saint Benoît en extase*, par Wamps, 1735. (6 pieds 4 pouces de large sur 10 pieds de haut).

72. *Jésus chez le Pharisien*, par Arnould de Vuez. (27 pieds 7 pouces de large sur 10 pieds 5 pouces de haut). Ce tableau est d'une très-belle composition et bien dessiné.

73. *Abraham victorieux reçu par Melchisédech*, par Wamps, 1736. (14 pieds 6 pouces de large sur 10 pieds de haut).

74. *Moïse faisant tomber des cailles dans l'armée des Israélites*, par Wamps, 1734. (14 pieds 8 pouces de large sur 10 pieds 1 pouce de haut).

75. *Le passage du Fleuve, le Rafraîchissement de Gédéon*, par Wamps, 1735. (14 pieds 6 pouces de large sur 10 pieds de haut).

76. *Le Martyre de saint Paul*, par Wamps, 1736. (14 pieds 6 pouces de large sur 10 pieds de haut).

77. *Manè Thecel, Pharès*, par Wamps, 1734. (8 pieds 6 pouces de large sur 10 pieds de haut).

78. *Un Dieu en croix, la Vierge et saint Jean à ses pieds et quelques Juifs*, par Wamps, 1735. (8 pieds 6 pouces de large sur 13 pieds de haut).

79. *Aman surpris par Assuérus*, par Wamps, 1734. (7 pieds 8 pouces de large sur 10 pieds de haut).

80. *La Sainte Trinité.* (2 pieds 9 pouces de large sur 3 pieds 8 pouces de haut). Bordure en bois, filet or.

81. *Des portraits de Fondateurs et une architecture gothique* : Vue des quatre clochers d'Anchin dans le lointain. Peint sur bois. (2 pieds 5 pouces de large sur 3 pieds 5 pouces de haut).

82. *La Sainte Vierge et des Anges tenant des couronnes et autres attributs*, sur bois. (2 pieds 5 pouces de large sur 3 pieds 5 pouces de haut).

83. *Jésus sur un trône, tenant une croix enrichie d'or et de pierreries, et des anges tenant une couronne enrichie de même* ; le tout peint, doré, sur bois. (2 pieds 5 pouces de large sur 3 pieds 5 pouces de haut).

84. *Plusieurs Saints à genoux, de l'Ordre de saint Benoît, richement décorés*, le tout peint sur bois. (5 pieds de large sur 3 pieds 5 pouces de haut).

85. *La Sainte Vierge avec des Anges en prière*, sur bois. (1 pied 2 pouces de large sur 2 pieds 5 pouces de haut).

86. *Dieu le père tenant son Fils sur les genoux, et le*

Saint-Esprit à gauche, et plusieurs Anges, sur un trône richement décoré. (2 pieds 4 pouces de large sur 5 pieds de haut).

87. *Un saint Pasteur en prière*, peint sur bois, bordure en or. (2 pieds 4 pouces de large sur 5 pieds de haut).

(Les numéros 80 à 87 tiennent tous ensemble et replient les uns sur les autres, le tout peint sur bois en or et en couleur (1).

88. *Annonciation de la sainte Vierge.* (5 pieds 6 pouces de large sur 6 pieds 11 pouces de haut).

89. *Esquisse* du no 50 ci-dessus.

90. *Deux chiens se disputant des pieds de Veau.* (4 p. 8 pouces de large sur 3 pieds 3 pouces de haut).

91. *Esquisse* du n° 5, *ci-dessus* (2) (*sur toile*).

92. id. du n° 2, id.
93. id. du n° 7, id.
94. id. du n° 6, id.
95. id. du n° 1er, id.
96. id. du n° 3, id.
97. id. du n° 8, id.
98. id. du n° 4, id.
99. id. du n° 11, id.
100. id. du n° 9, id.
101. id. du n° 2, id.
102. id. du n° 21, id.

(1). La description donnée par Caullet est celle de la magnifique peinture de Bellegambe, actuellement à Notre-Dame à Douai. (Triptyque légué par le docteur Escallier).

(2) Toutes ces esquisses varient de 1 pied 2 pouces de large à 2 pieds 9 pouces de haut.

103. *Esquisse* du n° 22, *ci-dessus*
104. id. du n° 37, id.
105. id. du n° 16, id.
106. id. du n° 17, id.
107. id. du n° 15, id.
108. id. du n° 35, id.
109. id. du n° 26, id.
110. id. du n° 32, id.
111. id. du n° 27, id.
112. id. du n° 24, id.
113. id. du n° 33, id.
114. id. du n° 34, id.
115. id. du n° 28, id.
116. id. du n° 25, id.
117. id. du n° 30, id.
118. id. du n° 31, id.
119. id. du n° 72, id.
120. id. du n° 69, id.
121. id. du n° 71, id.
122. id. du n° 78, id.
123. id. du n° 75, id.
124. id. du n° 76, id.
125. *Esquisse* du n° 73, *ci-dessus*.
126. id. du n° 74, id.
127. *Départ d'Abraham pour l'Egypte*, tableau très-

précieux, manière de Vander Meulen. (2 pieds 5 pouces de large sur 2 pieds 10 pouces de haut).

128. *Fleurs communes.* (3 pieds 8 pouces de large sur 3 pieds 2 pouces de haut).

129. *Fleurs communes.* (3 pieds de large sur 3 pieds 10 pouces de haut).

130. *Fleurs communes.* (2 pieds 7 pouces de large sur 3 pieds 11 pouces de haut).

131. *Paysage.* (3 pieds 3 pouces de large sur 4 pieds 4 pouces de haut).

132. *Fleurs.* (3 pieds 5 pouces de large sur 2 pieds 7 pouces de haut).

133. (TABLEAUX COMMUNS A VENDRE).

134. *Copie de Watteau.* (1 pied 8 pouces de large sur 2 pieds 3 pouces de haut).

135. (TABLEAUX A VENDRE).

136. *Esther à genoux devant Assuérus.* (3 pieds 3 p. de large sur 2 pieds 4 pouces de haut).

137. *Le Printemps.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 p. 3 pouces de haut).

138. *L'Été.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 3 p. de haut).

139. *L'Automne.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 p. 3 pouces de haut).

140. *L'Hiver.* (4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 3 pouces de haut).

141. Dessin à deux crayons, représentant *la Chûte des Réprouvés*, d'après le tableau de Rubens, par Jean-Bap-

tiste Bauduin, premier *médailliste* de l'Ecole de dessin de Douai en 1784; sous glace et cadre doré. (1 pied 11 pouces de large sur 2 pieds 6 pouces de haut).

142. Dessin représentant *un Dieu flagellé*, copie d'après Vanbecq, sous glace, cadre doré. (1 pied 5 pouces de large sur 2 pieds 16 pouces de haut).

143. Bas-relief de couleur de bronze, sous glace, bordure en brun, peint au pastel. (1 pied 6 pouces de large sur 2 pieds 2 pouces de haut).

144. Bas-relief, de même que le précédent.

145. Bas-relief, en blanc, dessiné de même au pastel, sous glace, bordure idem, *le tout du même dessinateur*. (1 pied de large sur 1 pied 9 pouces de haut).

146. *Portrait d'un Prince*. (2 pieds de large sur 2 p. de haut).

147. *Portrait d'Abbé*, par Van Oost. (2 pieds 6 pouces de large sur 3 pieds 5 pouces de haut).

148. *Portrait d'un Cardinal*. (1 pied 11 pouces de large sur 2 pieds 5 pouces de haut).

149. *Portrait de Louis XV*. (1 pied 11 pouces de large sur 2 pieds 5 pouces de haut).

150. *Portrait de la Reine, sa femme*. (1 pied 11 pouces de large sur 2 pieds 5 pouces de haut).

151. *Portrait d'un Evêque*. (2 pieds de large sur 2 p. 5 pouces de haut).

152. *Portrait d'Abbé*. (2 pieds 2 pouces de large sur 2 pieds 9 pouces de haut).

153. *Un Paysage*, manière hollandaise, avec figures. (4 pieds 9 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

154. *Paysage.* (5 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 9 pouces de haut).

155. *Paysage avec figures.* (5 pieds 6 pouces de large sur 4 pieds de haut).

156. *Bouquet*, peint sur toile, bordure ovale. (2 pieds de large sur 2 pieds 5 pouces de haut).

157. *Bouquet*, id. (1 pied 10 pouces de large sur 2 p. 2 pouces de haut).

158. *Saint Placide et saint Raymond présentés à saint Benoît par leur père*, tableau original de Van Dick, d'une grande beauté, composé de huit figures, grandeur nature. (6 pieds 4 pouces de large sur 7 pieds 5 pouces de haut (1).

Inventaire des Vitraux.

Nota des vitraux trouvés dans les cloîtres de la ci-devant Abbaye d'Anchin, en six croisées, dont le sujet représente les sept Plaies d'Egypte ; savoir :

1° Les premiers vitraux divisés par panneaux depuis le n° 1 jusqu'au n° 24, avec la lettre *A*.

2° Depuis 24 jusqu'à 48 avec la lettre *B*.

3° Depuis 48 jusqu'à 72 avec la lettre *C*.

4° Depuis 72 jusqu'à 96 avec la lettre *D*.

5° Depuis 96 jusqu'à 120 avec la lettre *E*.

(1) Ce tableau est actuellement au Musée de Douai. (Voir le n° 131 du Catalogue.)

6° Depuis 120 jusqu'à 144 avec la lettre *F*.

Fin de tout ce que j'ai trouvé en la susdite Abbaye d'Anchin (1).

Signé : CAULLET.

2° ABBAYE DE MARCHIENNES

INVENTAIRE DE TOUS LES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ABBAYE DE MARCHIENNES.

---

1. *Les noces de Cana*, par Cases. (13 pieds 6 pouces de large sur 8 pieds 10 pouces de haut).

(1) Nous avons trouvé aux Archives départementales du Nord (*liasse 257, no 2, District de Douai*), un procès-verbal du 3 mai 1790, qui nous apprend que la *grande* église de l'Abbaye d'Anchin (a) contenait *cinquante-et-un tableaux, en même temps qu'il nous indique les endroits où ils se trouvaient placés* : « Quant à l'église (porte ce procès-verbal), elle était » décorée de différents tableaux, dont 4 au-dessus du buffet d'orgues, 5 à » la petite nef à main gauche, 2 autres petits sous les 2 clochers qui con- » tiennent les grosses et petites cloches (b). *Le chœur* est garni de 11 » grands tableaux en dedans et d'autant en dehors; il y a aussi quatre » grands tableaux dans la grande croisée du côté du *Saint-Sacrement* ; 2 » petits dans la chapelle de *Sainte-Catherine*, 2 dans celle de *Saint-Paul*, » 2 dans celle de *Saint-Benoit*, un grand tableau de grand prix, de Van » Dick, dans la chapelle de la *Vierge*, 2 petits dans celle de la *Madeleine*, 2 » autres dans celle de *Saint-Pierre*, et 2 dans celle de *Saint-Maurice*, et » un autre, représentant les Saints de l'Ordre, contre celle de *Saint-* » *Maurice*.

(a) Il y avait à ladite Abbaye une autre église, dite *la vieille église*, où *on chantait tous les jours la messe, à six heures du matin*... (Extrait du procès-verbal précité, du 3 mai 1790.)

(b) Un procès-verbal d'envoi de cloches à la Monnaie de Lille, dressé par Alexandre-Joseph Desmoutier et J.-B. Widier, mentionne 25 cloches, venant d'Anchin, pesant ensemble 23,964 livres. (Archives du Nord, liasse 176, District de Douai).

2. *La Pêche miraculeuse,* par Restoit. (13 pieds 6 p. de large sur 8 pieds 10 pouces de haut).

3. *La Multiplication des Pains,* par Pierre, 1752. (13 pieds 6 pouces de large sur 8 pieds 10 pouces de haut).

4. *La Madeleine lavant les pieds de Jésus*, par Cases, 1751. (13 pieds 6 pouces de large sur 8 pieds 10 pouces de haut).

5. *Loth lavant les pieds aux Anges*, par Boucher. (4 p. 6 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

6. *L'Ange apparaît à une Femme.* (4 pieds 9 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

7. *Les Disciples d'Emmaüs*, de l'école de Bouchez. (4 pieds 9 pouces de large sur 7 pieds de haut).

8. *La Samaritaine*, même école. (4 pieds 9 pouces de large sur 7 pieds de haut).

9. *L'Abbé et les Moines de l'Abbaye de Marchiennes* (Portraits de). (13 pieds 6 pouces de large sur 8 pieds 10 p. de haut).

10. *La Mort de sainte Rictrude* (duchesse de Douai), en présence de saint Amand et des Anges, et autres Saints et Saintes ; on y voit les portraits des moines qui ont fait faire ce tableau. (12 pieds 5 pouces de large sur 6 pieds 8 pouces de haut).

11. *Le Portrait en pied de Louis XV*, par Van Oost. (4 pieds 6 pouces de large sur 6 pieds 2 pouces de haut).

12. *Le Portrait de la Reine, sa Femme.* (4 pieds 6 p. de large sur 6 pieds 2 pouces de haut).

13. *La Chûte des Réprouvés*, d'après le tableau original

de Rubens. (8 pieds 2 pouces de large sur 11 pieds 4 pouces de haut).

14. *La Tour de Babel*, par Breughel (dit le Paysan) (1). (5 p. de large sur 4 pieds de haut).

15. *Le jugement de Salomon*, d'après Rubens. (4 pieds 7 pouces de large sur 7 pieds 5 pouces de haut).

16. *La Cène*. (6 pieds 3 pouces de large sur 2 pieds 6 pouces de haut).

17. *Joueurs de cartes Espagnols*. (4 pieds 6 pouces de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

18. *L'Échelle de Jacob*. (3 pieds 8 pouces de large sur 2 pieds 2 pouces de haut).

19. *L'Adoration des Rois*, d'après Rubens. (7 pieds de large sur 3 pieds 4 pouces de haut).

20. *Descente de Croix*, d'après Rubens. (4 pieds 4 pouces de large sur 3 pieds 3 pouces de haut).

21. *La Famille de Noé, et l'Entrée dans l'Arche*. (6 p. 3 pouces de large sur 2 pieds 1 pouce de haut).

22. *Jacob en Egypte*. (6 pieds 2 pouces de large sur 3 pieds 1 pouce de haut).

23. *Les filles de Miabée et Mercure*, sujet de la Fable. (6 pieds 4 pouces de large sur 2 pieds 1 pouce de haut).

24. *Le Martyre de saint André*, par Berquien. (5 pieds 2 pouces de large sur 8 pieds 4 pouces de haut).

25. *Jésus condamné à mort*. (9 pieds 8 pouces de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

26. *Saint Charles*. (7 pieds 3 pouces de large sur 2 p. 3 pouces de haut).

(1) Musée de Douai, n° 81 du Catalogue.

27. *Saint Jérôme*, (sur bois), et de l'autre côté *saint François*. (2 pieds 3 pouces de large sur 6 pieds 1 pouce de haut).

28. *Saint Benoît et sainte Rictrude*, sur bois, et de l'autre côté *une Reine prosternée aux pieds de Salomon*. (2 pieds 10 pouces de large sur 6 pieds 8 pouces de haut).

29. *Sainte Marie-Madeleine, et un Portrait d'Abbé, et un Empereur*, sur bois. (2 pieds 10 pouces de large sur 6 pieds 8 pouces de haut).

30. *Le Martyre de saint Paul*, (sur bois), et de l'autre côté *un autre saint Paul*, en bas-relief. (2 pieds 10 p. de large sur 6 pieds 11 pouces de haut).

31. *Sainte Marguerite et des Religieuses*, sur bois; de l'autre côté *la Circoncision*. (2 pieds 2 pouces de large sur 6 pieds 8 pouces de haut).

32. *Un Ange portant des armoiries*. (2 pieds 2 pouces de large sur 7 pieds de haut).

33. *Salomon sur son trône*, sur bois, et de l'autre côté *saint Jacques et un Abbé*. (2 pieds 8 pouces de large sur 7 pieds 8 pouces de haut).

34. *La Sépulture de saint Etienne*, sur bois, et de l'autre côté *la Manifestation de Notre-Seigneur à saint Thomas, après sa Résurrection*. (2 pieds 2 pouces de large sur 7 p. 1 pouce de haut).

35. *Saint Chrysostôme*, sur bois, et de l'autre côté *saint Matthieu*. (2 pieds 2 pouces de large sur 7 pieds de haut).

36. *Saint Paul prêchant dans l'Aréopage*, sur bois, et de l'autre côté *saint Etienne*, bas-relief. (2 pieds 2 pouces de large sur 7 pieds 2 pouces de haut).

37. *Saint Etienne disputant contre les Docteurs*, sur bois, et de l'autre côté *Suite du Jugement de saint Thomas* (sic). (2 pieds 2 pouces de large sur 7 pieds 2 p. de haut).

38. Bas-relief en albâtre, représentant *Notre-Seigneur en Croix*, *l'Arbre du péché d'Adam et Eve*, et au-dessous *des Anciens Patriarches et plusieurs Anges*, et architectures gothiques. (1 pied 8 pouces de large sur 1 pied 6 p. de haut).

Inventaire des Vitraux.

DE LA CI-DEVANT ABBAYE DE MARCHIENNES (CLOITRES).

Premier vitrail. (Il est composé de 14 panneaux) ;—sur lequel est représenté : *Les Anges qui apparaissent à table*, dans le milieu, *l'Apparition du Thabor*, *et la Caverne enflammée de Jonas.* (sic).

Deuxième vitrail (13 panneaux), où est représenté : *Jésus guérissant le Paralytique.*

Troisième vitrail (12 panneaux), *La Madeleine lavant les pieds de Jésus.*

Quatrième vitrail (12 panneaux), *l'Entrée de Jésus à Jérusalem*, *et une Armée avec le jeune David portant la tête de Goliath.*

Cinquième vitrail (15 panneaux), *des Patriarches payant les Tributs.*

Sixième vitrail (25 panneaux), *Moïse faisant tomber la manne du Ciel.*

Septième vitrail (14 panneaux), *Jésus au Jardin des Olives, et Jacob à la tête de son armée, et l'Ange exterminateur.*

Huitième vitrail (12 panneaux), *Jésus conduit hors du Jardin des Olives, et saint Pierre coupant l'oreille à Malchus.*

Neuvième vitrail (12 panneaux), *Jésus sortant de chez Pilate et de chez Hérode.*

Dixième vitrail (8 panneaux), *Noé moqué par Cham, — le Couronnement d'épines, Jacob partant en Egypte avec sa famille.*

Onzième vitrail (6 panneaux), *l'Ecce Homo* (Jésus présenté au peuple).

Douzième vitrail (14 panneaux), *Jésus portant sa Croix, et rencontrant sainte Véronique.*

Treizième vitrail (16 panneaux); *Jésus sur la Croix, — le Sacrifice d'Abraham, — le Serpent d'airain.*

Quatorzième vitrail (12 panneaux), *Joseph tiré de la citerne, — l'Embaumement de Jésus, — Jonas sortant de la baleine.*

Quinzième vitrail (9 panneaux), *Jésus délivrant des âmes du Purgatoire, — David coupant la tête de Goliath.*

Seizième vitrail (12 panneaux), *la Résurrection de Notre-Seigneur, — Samson emportant les portes de Gaza, — et encore Jonas sortant de la baleine.*

Dix-septième vitrail (8 panneaux), *les Saintes Femmes visitant le tombeau de Notre-Seigneur et y trouvant un Ange assis.*

Dix-huitième vitrail (6 panneaux), *les Disciples d'Emmaüs.*

Dix-neuvième vitrail (14 panneaux), *l'Incrédulité de saint Thomas.*

Vingtième vitrail (14 panneaux), *l'Apparition au Thabor.*

Vingt-et-unième vitrail (11 panneaux), *la Pentecôte.*

Vingt-deuxième vitrail (11 panneaux), *le Jugement de Salomon*, — *le Jugement dernier.*

Vingt-troisième vitrail (11 panneaux), *l'Annonciation.*

Vingt-quatrième vitrail (13 panneaux), *Naissance de Jésus*, — *l'Adoration des Bergers*, — *Dieu apparaissant à Moïse.*

Vingt-cinquième vitrail (11 panneaux), *Adoration des Rois*, — *David chez Saül.*

Vingt-sixième vitrail (11 panneaux), *Présentation de Jésus au Temple*, — *la Circoncision*, — *la Purification.*

Vingt-septième vitrail (13 panneaux), *Jésus au Temple.*

Vingt-huitième vitrail (13 panneaux), *Fuite en Egypte*, — *Bénédiction de Jacob.*

Vingt-neuvième vitrail (8 panneaux), *le Massacre des Innocents.*

Trentième vitrail (11 panneaux), *la Sainte Famille voyageant, et l'Enfant Jésus conduisant l'âne.*

Trente-et-unième vitrail (11 panneaux), *Saint Jean-Baptiste et l'Enfant Jésus.*

(Il se trouve dans les trente-et-un vitraux le nombre de trois cent quatre-vingt-un panneaux, sur lesquels sont représentés tous les sujets ci-dessus).

3° PRIEURÉ DE BEAUREPAIRE

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LE CI-DEVANT PRIEURÉ DE BEAUREPAIRE.

1. *L'Ange rendant la vue à Tobie*, bonne copie du Guide. (7 pieds 7 pouces de large sur 4 pieds 7 pouces de haut).

2. *Adoration des Bergers*, tableau original, manière de Jordams. (6 pieds 10 pouces de large sur 4 pieds 7 pouces de haut).

Quant aux autres tableaux, je les ai laissés pour les transporter dans l'église de Somain, provisoirement, selon le désir du sieur Briez, commissaire du Département pour cet effet, et le sieur Durieux, commissaire du District pour la même chose : — Deux tableaux, l'un représentant *la Résurrection du Lazare*, l'autre *le Centenier se prosternant devant Jésus*, tous deux faisant pendant, d'environ 15 pieds de large et 10 de hauteur ; — *Deux Paysages* d'environ 12 pieds de long sur 6 pieds de hauteur ; — et *deux autres petits Tableaux* de 5 pieds de hauteur sur 2 pieds de large, qui étaient enchâssés dans les deux petits autels ; — au maître-autel, *Jésus au Temple*, d'environ 10 pieds de haut sur 8 de large.

4° TRINITAIRES DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES TRINITAIRES, DE DOUAI.

---

1. *Une Femme à mi-corps, représentant la Religion.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

2. *La Prudence.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

3. *L'Espérance.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

4. *La Justice.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

5. *La Force.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

6. *La Persévérance.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

7. *La Charité.* (3 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 8 pouces de haut).

(Ces tableaux sont peints de la manière de M. Detroyes, et d'un bon coloris).

8. *Un Portrait ovale.* (1 pied 8 pouces de large sur 2 pieds de haut).

9. *Un Christ*, sur toile. (1 pied 3 pouces de large sur 2 pieds 10 pouces de haut).

10. *Un Portrait de l'Ordre de la Trinité.* (2 pieds 8 pouces de large sur 3 pieds 2 pouces de haut).

5° CARMES-CHAUSSÉS DE DOUAI.

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES CARMES-CHAUSSÉS, DE DOUAI.

1. *La Transfiguration,* composé de 6 figures de 6 pieds, tableau original d'Arnould de Vuez, un des beaux morceaux de ce maître. (10 pieds de large sur 15 pieds 10 pouces de haut).

2. *Elie, enlevé dans un char de feu, jette son manteau à Elisée*, par Wamps. (16 pieds de large sur 10 pieds 6 pouces de haut).

3. *Elie dans le désert, un Ange dans les airs, un Corbeau apportant un pain au saint Prophète.* (16 pieds de large sur 10 pieds 6 pouces de haut).

4. *La Sainte Vierge dans les airs, tenant l'Enfant Jésus, accompagnée de Saints de l'Ordre du Mont-Carmel*, et dans le bas, *plusieurs Religieux et Religieuses du même Ordre.* (7 pieds de large sur 11 pieds 4 pouces de haut).

5. *Job sur le Fumier*, copie d'après Rubens. (7 pieds 2 pouces de large sur 10 pieds de haut).

6. *La Sainte Vierge implorant son Fils*; *le Père Eternel dans les nues*; au bas, *un homme à demi-nu prosterné, et un Religieux de l'Ordre de Saint-François.* (7 pieds 2 pouces de large sur 10 pieds de haut).

7. *Notre-Dame du Mont-Carmel.* (1 pied 10 pouces de large sur 2 pieds 6 pouces de haut).

6° MINIMES DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS L'ÉGLISE ET MAISON DES CI-DEVANT MINIMES, DE DOUAI.

1. *La Présentation de Jésus au Temple*, par Arnould de Vuez, composé de 8 figures grandeur nature. (7 pieds 5 pouces de large sur 11 pieds 10 pouces de haut). — Ce morceau paraît être le chef-d'œuvre de ce maître par l'élégance des figures et le beau contour et une harmonie dans les couleurs et une architecture parfaitement en perspective; en un mot ce tableau ne laisse rien à désirer. (Peint sur toile, petites baguettes en or).

2. *Saint Yves*, original dont on ignore le maître. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

3. *Saint Charles Borromée*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

4. *Saint Onulphe*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

5. *Saint François de Sales*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

6. *Saint Thomas de Cantorbéry*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

7. *Sainte Appoline*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

8. *Saint Roch*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

9. *La Sainte Vierge*. (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

10. *La Mort de Louis XI*, par Arnould de Vuez. — Auprès du Roi se trouve saint François de Paule. (3 pieds 11 pouces de large sur 6 pieds de haut).

11. *Sainte Barbe.* (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 7 pouces de haut).

12. *Le Martyre de sainte Barbe.* (11 pieds 3 pouces de large sur 7 pieds 6 pouces de haut).

7° CHARTREUX DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES CHARTREUX, DE DOUAI.

1. *La Réconciliation de l'Enfant prodigue*, par Devische, 1737. (10 pieds 1 pouce de large sur 8 p. 3 p. de haut).

2. *Moïse faisant tomber la Manne*, par Matthieu Elye, 1714. (13 pieds 7 pouces de large sur 8 p. 3 p. de haut).

3. *Moïse fait sortir l'eau du Rocher, par le même*, 1715. (13 pieds 8 pouces de large sur 8 p. 8 p. de haut).

4. *La Résurrection de Lazare, par le même*, 1715. (13 pieds 9 pouces de large sur 8 pieds 3 p. de haut).

5. *La Multiplication des Pains, par le même.* (13 pieds 9 pouces de large sur 8 pieds 3 pouces de haut).

6. *Jésus chez Marthe*, par Sperwers, 1725. (10 p. de large sur 8 pieds 7 pouces de haut).

7. *Adoration des Rois.* (7 pieds de large sur 11 pieds 3 pouces de haut).

8. *Saint Bruno porté au Ciel par les Anges.* (10 p. de large sur 11 pieds 4 pouces de haut).

9. *Martyre de saint Guérin*, copie de Rubens. (7 pieds 1 p. de large sur 9 pieds 10 pouces de haut).

10. *Adoration des Rois*, par un peintre hollandais. (4 pieds 9 pouces de large sur 7 pieds 8 pouces de haut).

11. *Sainte Marie-Madeleine aux pieds de Jésus.* (6 p. de large sur 4 pieds 8 pouces de haut).

12. *Baptême de Notre-Seigneur.* (6 pieds de large sur 4 p. 8 p. de haut).

13. *Saint Pierre,* par Wamps. (3 pieds 5 pouces de large sur 5 p. 5 p. de haut).

14. *Saint Jean dans le Désert.* (3 p. 5 p. de large sur 5 pieds 5 pouces de haut).

15. *Assomption*, copie de Rubens. (3 p. 5 p. de large sur 4 pieds 5 pouces de haut).

16. *L'Annonciation.* (5 pieds 10 pouces de large sur 7 pieds 10 pouces de haut).

17. *Apparition de Notre-Seigneur à sainte Marie-Madeleine.* (4 pieds de large sur 3 pieds 10 pouces de haut).

18. *La Sainte Vierge, et saint Joseph tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.* (5 pieds 10 pouces de large sur 8 p. 6 pouces de haut).

8° RÉCOLLETS-WALLONS DE DOUAI.

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES RÉCOLLETS-WALLONS, DE DOUAI.

---

1. *Les Soldats tirent au sort la robe de Jésus.* Magnifique original du Carache. (6 pieds de large sur 4 pieds 6 p. de haut).

2. *Saint Louis*, par Wamps. (3 pieds 6 pouces de large sur 5 pieds 10 pouces de haut).

3. *Une Sainte faisant l'Aumône*, par Wamps. (3 pieds 6 pouces de large sur 5 pieds 10 pouces de haut).

4. *Immaculée-Conception*, par Wamps. (3 pieds de large sur 5 pieds de haut).

5. *Descente de Croix*, copie de Van Dick. (3 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut).

6. *La Purification.* (3 p. de large sur 2 p. 6 p. de haut).

7. *Portrait d'un Provincial.* (2 pieds 8 pouces de large sur 3 pieds 2 pouces de haut).

8. *Un Dieu flagellé.* (3 p. 2 p. de large sur 4 p. de haut).

9, *Jésus avec Marthe et Marie.* (3 pieds 2 pouces de large sur 5 pieds 4 pouces de haut).

10. *Une Assemblée de Papes, Prélats, Évêques, Rois et Reines, un Religieux Récollet prêchant à cette Assemblée*, par Wamps. (13 p. de large sur 8 p. 4 p. de haut).

11. *Le Crucifiement*, très-bonne copie de Van Dick. Huit figures, dont quelques-unes ont 6 pieds de hauteur. (9 p. 1. p. de large sur 4 p. 4 p. de haut).

12. *Le Pape sur son trône, avec Cardinaux, Evêques ; plusieurs inscriptions gothiques, en bois,* très-curieux pour le fini, peint des deux côtés. (2 pieds 11 pouces de large sur 8 pieds de haut (1).

13. Le pendant du précédent, *représentant une Famille à genoux, derrière laquelle se trouve un Cordelier tenant la ville de Douai en main, et des Dominicains à côté de lui, et plusieurs autres figures.* Gothique conformément au précédent, peint sur bois d'un côté, et de l'autre en blanc. (2 p. 11 p. de large sur 8 p. de haut).

9° CAPUCINS DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES CAPUCINS, DE DOUAI.

1. *L'Adoration des Bergers*, par Arnould de Vuez. (8 pieds de large sur 11 pieds de haut).

2. *Décollation de saint Jean-Baptiste*, copie de Rubens. (7 pieds 4 pouces de large sur 3 pieds 6 pouces de haut).

3. *Ecce Homo.* (1 pied de large sur 1 p. 3 p. de haut).

4. *La Sainte Vierge.* (1 p. de large sur 1 p. 3 p. de haut).

5. *Les Disciples d'Emmaüs.* (2 p. 5 p. de large sur 2 pieds 7 pouces de haut).

(1) Ce numéro et le suivant figurent au Musée de Douai sous le numéro 23 du catalogue.

6. *Descente de Croix*, copie de Rubens. (3 p. 5 p. de large sur 4 pieds 6 pouces de haut).

7. (*Médiocre copie de Van Dick.*) (4 pieds 5 pouces de large sur 2 pieds 9 pouces de haut.)

8. *La Cène.* (8 p. de large sur 4 p. 8 p. de haut).

9. *Un Capucin mourant.* (2 p. 9 p. de large sur 2 pieds 3 pouces de haut.)

10. *Un Christ mourant, avec le bon et le mauvais Larron, la Vierge et saint Jean.* (3 p. 5 p. de large sur 4 pieds 9 pouces de haut).

11. *Saint François d'Assise*, peint par Van Oost en 1681. (4 p. 6 p. de large sur 6 pieds 6 pouces de haut.)

12. *Saint Antoine de Padoue portant l'Enfant Jésus*, peint par Van Oost. (4 pieds 6 pouces de large sur 6 pieds 6 pouces de haut).

13. *Jésus au milieu des Docteurs.* (8 pieds de large sur 4 pieds 8 pouces de haut).

10° CARMES-DÉCHAUSSÉS DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES CARMES-DÉCHAUSSÉS, DE DOUAI.

---

1. *La Résurrection de Notre-Seigneur.* (9 pieds 6 p. de large sur 10 pieds de haut).

2. *Sainte Marie-Madeleine.* (2 p. 10 p. de large sur 2 pieds de haut).

3. *Descente de Croix*, copie de Rubens. (7 pieds 4 p. de large sur 10 pieds 4 pouces de haut).

4. *L'Apothéose de sainte Thérèse, avec la Vierge, qui la décore d'un collier précieux.* (10 pieds 9 pouces de large sur 15 pieds de haut).

5. Ce tableau représente *la Sainte Vierge et Jésus-Christ demandant la grâce d'un malheureux près d'être précipité en Enfer* (1). Ce tableau est d'un coloris admirable et a des parties superbes ; il paraît être de Van Dick. (7 pieds 4 pouces de large sur 10 pieds de haut).

6. *Le couronnement d'Epines*, manière de Rembrandt. (6 pieds 3 pouces de large sur 4 p. 1/2 5 p. de haut).

7. *Sainte Thérèse en extase, à demi-renversée et soutenue par deux Anges, dont l'un lui pose une flèche enflammée sur le cœur.* (5 p. 8. p. de large sur 8 p. de haut).

8. *La Décollation de saint Jean-Baptiste.* (2 pieds 10 pouces de large sur 2 pieds de haut).

9. *Une Sainte tenant une Croix, et saint Maurice prosterné devant elle*, copie de Rubens. (5 pieds 7 pouces de large sur 8 pieds de haut).

11° AUGUSTINS DE DOUAI

INVENTAIRE DES TABLEAUX TROUVÉS DANS LA CI-DEVANT ÉGLISE ET MAISON DES AUGUSTINS, DE DOUAI.

1. *Jésus chez les Pharisiens.* Figures grandeur nature, effet de nuit, lueur d'une lampe. Tableau de l'Ecole ita-

(1) Musée de Douai, numéro 84 du Catalogue.

lienne, d'un grand effet. (4 pieds 9 pouces de large sur 3 pieds 6 pouces de haut).

2. *Sainte Marie-Madeleine*, tableau original, Ecole italienne. (3 pieds 4 pouces de large sur 4 p. 3 p. de haut).

3. *La Flagellation.* — On y voit saint Augustin à genoux, d'un côté, et de l'autre un Ange tenant la Croix et un clou. Très-bonne copie d'après Van Dick. (4 p. 6 pouces de large sur 5 pieds 8 pouces de haut).

NOTE ESSENTIELLE.

(*Ici finit l'inventaire des tableaux, dressé par Caullet. — Il n'en existe aucun autre, ni aux Archives du Nord, ni à celles de Douai,*—Ainsi, *on ne trouve nulle part quels étaient les tableaux qui ornaient les églises collégiales* (1) *et paroissiales de Douai au moment de la Révolution* ; *il en est de même des abbayes et communautés religieuses, autres que celles reprises ci-dessus.* Il y a bien, sous la date du 4 septembre 1792, liasse 234 des Archives du Nord, District de Douai, les détails d'une distribution faite (par les soins de Jean-Michel-Joseph Duez, administrateur et membre du directoire du District de Douai, à l'intervention des citoyens Raux, officier municipal, et Caullet, peintre), entre les églises *Saint-Amé*, *Saint-Pierre* et *Saint-Jacques*) (2), de tableaux provenant des

(1) Voir, en ce qui concerne la collégiale de Saint-Pierre, l'appendice qui termine notre travail.

(2) Les trois autres paroisses de Saint-Albin, Saint-Nicolas et Notre-Dame, avaient été supprimées par un décret de l'Assemblée Nationale, en date du 21 avril 1791, malgré les efforts de la municipalité de Douai. (Voir *Archives de Douai*, série P., dossier 10, 1er mars 1791).

églises et communautés religieuses supprimées ; mais ces détails n'ont qu'un intérêt relatif, puisque quelques années après, ces mêmes églises étaient dépouillées de tous leurs ornements et fermées. La collégiale de Saint-Amé fut vendue le 16 juin 1798, à un nommé Corrége, de Lille, pour la somme de treize cent trente mille francs (payable en assignats), et ensuite démolie. Quant à l'église Saint-Jacques, on l'adjugea, le 23 janvier 1799, au citoyen Louis Tilmant, de Valenciennes, pour deux cent soixante-trois mille francs, et elle fut ensuite démolie, et la place qu'elle occupait convertie, comme Saint-Amé, en place publique. Quant à l'église Saint-Pierre, elle ne dut son salut qu'à ses transformations successives en *Temple de la Raison*, *Temple de l'Etre Suprême* et *Temple Décadaire*. Quoi qu'il en soit, voici cet inventaire, donné à simple titre de renseignement historique. Les numéros d'ordre placés en tête des lignes correspondent à ceux dont s'est servi le peintre Caullet dans son inventaire général précité :

INVENTAIRE DE TABLEAUX, FAIT LE 4 SEPTEMBRE 1792, PAR JEAN-MICHEL-JOSEPH DUEZ ADMINISTRATEUR ET MEMBRE DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE DOUAI, ET DISTRIBUTION FAITE, A L'INTERVENTION DES SIEURS RAUX, OFFICIER MUNICIPAL, ET CAULLET, PEINTRE.

Tableaux provenant d'Anchin (1).

1. La chaste Suzanne, *donné à* Saint-Jacques.
2. Massacre des Innocents, Saint-Pierre

(1) Les onze premiers tableaux étaient dans le chœur de l'Abbaye d'Anchin.

3. Débarquement de saint Paul, *donné à* Saint-Amé.
4. Saint Pierre guérissant le Paralytique, Saint-Pierre.
5. La Peste de David, Saint-Jacques.
6. Martyre de saint Pierre, Saint-Pierre.
7. Martyre de saint André, Saint-Pierre.
8. Saint Paul dans l'Aréopage, Saint-Pierre.
9. Saint Philippe baptisant l'Eunuque, Saint-Pierre.
10. Apparition du Thabor, Saint-Jacques.
11. Le Martyre de saint Etienne, Saint-Pierre.
18. Le Martyre de saint Adrien, Saint-Pierre.
19. Visitation de la Vierge, Saint-Pierre.
20. Saint Jean-Baptiste baptisant, Saint-Amé.
21. Saint Bernard présentant l'hostie au duc d'Aquitaine, Saint-Jacques.
22. Mort de saint Louis, Saint-Amé.
29. Un Ange retirant une âme du Purgatoire, Saint-Jacques.
40. Un Christ mourant, Saint-Pierre.
70. La Cène, Saint-Amé.
72. Jésus chez le Pharisien, Saint-Jacques.
73. Abraham victorieux, Saint-Jacques.
74. Moïse faisant tomber les cailles, Saint-Amé.
75. Passage du Jourdain, Saint-Amé.
76. Martyre de saint Paul, Saint-Jacques.
77. *Manè*, *Thecel*, *Pharès*, Saint-Jacques.

78. Le Christ en croix, *donné à* Saint-Jacques.
79. Aman surpris aux genoux d'Esther, Saint-Jacques.
127. Le départ d'Abraham pour l'Egypte, Saint-Amé.

Tableaux provenant des Chartreux de Douai.

1. L'enfant prodigue, *donné à* Saint-Amé.
2. Moïse faisant tomber la manne du Ciel, Saint-Pierre.
3. Moïse perçant le Rocher, Saint-Jacques.
4. Résurrection de Lazare, Saint-Pierre.
5. Multiplication des Pains, Saint-Jacques.
6. Jésus chez Marthe et Madeleine, Saint-Amé.
7. L'Adoration des Rois, Saint-Amé.
9. La Mort de saint Guérin, Saint-Pierre.
11. La Madeleine lavant les pieds de Jésus-Christ, Saint-Amé.
13. Saint-Pierre, Saint-Amé.
14. Saint Jean dans le Désert, Saint-Amé.
16. La Salutation Angélique, Saint-Pierre.
10. L'Adoration des Rois, Saint-Jacques.

Tableaux provenant des Carmes-Chaussés.

1. L'Apparition du Thabor, *donné à* Saint-Pierre.
5. Job sur le Fumier, Saint-Amé.

Tableaux provenant des Carmes-Déchaussés.

3. Descente de Croix, *donné à* Saint-Pierre.

5. La Sainte Vierge et Jésus-Christ, *donné à* Saint-Amé.
8. Décollation de saint Jean-Baptiste, Saint-Jacques.
2. Sainte Marie-Madeleine, Saint-Jacques.

Tableaux provenant de l'Abbaye de Marchiennes.

3. Multiplication des Pains, *donné à* Saint-Pierre.
4. La Madeleine lavant les pieds de Jésus, Saint-Pierre.
5. Loth lavant les pieds aux Anges, Saint-Jacques
6. L'Ange apparaît à une Femme, Saint-Jacques.
7. Les Disciples d'Emmaüs, Saint-Jacques.
8. La Samaritaine, Saint-Jacques.
14. La Tour de Babel, Saint-Jacques.

Tableaux provenant du prieuré de Beaurepaire.

1. L'Ange rendant la vue à Tobie, *donné à* Saint-Pierre.
2. L'Adoration des Bergers, Saint-Pierre.

Tableaux provenant des Trinitaires de Douai.

1. Une Femme à mi-corps, représentant la Religion, *donné à* Saint-Pierre.
2. La Prudence, Saint-Pierre.
3. L'Espérance, Saint-Pierre.
4. La Justice, Saint-Pierre.
5. La Force, Saint-Pierre.
6. La Persévérance, Saint-Pierre.
7. La Charité, Saint-Pierre.

Tableaux provenant des Minimes de Douai.

1. Présentation de Jésus au Temple, *donné à* Saint-Jacques.
2. Saint Yves, Saint-Jacques.
3. Saint Charles Borromée, Saint-Jacques.
4. Saint Onulphe, Saint-Amé.
5. Saint François de Sales, Saint-Jacques.
6. Saint Thomas de Cantorbéry, Saint-Jacques.
7. Sainte Appoline. Saint-Amé.
8. Saint Roch, Saint-Jacques.
9. La Sainte Vierge, Saint-Jacques.
10. La Mort de Louis XI, Saint-Jacques
11. Sainte Barbe, Saint-Jacques.

Tableaux provenant des Récollets-Wallons de Douai.

9. Jésus avec Marthe et Madeleine, *donné à* Saint-Amé.
11. Un Christ en Croix, Saint-Amé.

Tableau provenant des Capucins de Douai.

1. L'Adoration des Bergers, *donné à* Saint-Jacques.

Tableau provenant des Augustins de Douai.

2. Sainte Marie-Madeleine, *donné à* Saint-Amé.

Ainsi fait, clos et remis lesdits jour et an.

Signé : Caullet, Raux.

VILLE DE DOUAI.

ÉGLISES COLLÉGIALES

DE DOUAI.

INSIGNE COLLÉGIALE DE SAINT-AMÉ

ARGENTERIES.

(Liasse 261 des Archives du Nord.—Inventaire du 18 novembre 1793).

Une lampe et sa chaîne, 2 Anges adorateurs avec leur garniture de pied, 2 petites branches, 4 fleurons du tabernacle et une portion de cœurs, jambes, bras et autres, pesant ensemble 14 marcs 2 onces.

Le buste de saint Maurand, en 4 pièces, pesant ensemble 34 marcs 6 onces.

Trois figures d'Anges du pied du dudit buste : 24 marcs 7 onces.

2 *mains et garniture dudit buste* : 14 marcs 2 onces.

2 lampes et 2 lanternes : 32 marcs 4 onces.

La grande châsse de saint Maurand (1), qui était des-

(1) Au rapport du P. Martin Lbermite, dans son *Histoire des Saints de la province de Lille, Douai et Orchies* (in-4o, imprimé à Douai en 1638), « la châsse de saint Maurand, d'un fini admirable, était d'argent massif, de » 3 pieds et demi de long, de 2 pieds de haut, ornée de pierreries, de 7 co- » lonnes d'un côté et de 12 statues massives d'Apôtres, d'Anges, et de celle » de saint Maurand, dont les hauts faits étaient gravés autour de ladite » châsse. »

sous le maître-autel du chœur, en 91 pièces, pesant 25 marcs 4 onces.

17 *plaques de ladite châsse* : 27 marcs 3 onces.

18 *colonnes de ladite châsse* : 20 marcs 4 onces.

39 *pièces de garnitures de ladite châsse* : 12 marcs 6 onces.

La châsse de saint Amé, qui était dessous le maître-autel, en 60 pièces, pesant 27 marcs 4 onces.

Le pied de sainte Anne, en 6 pièces, pesant 11 marcs 7 onces.

Les garnitures des bâtons de 2 croix et un Christ de la chapelle du Saint-Sacrement : 7 marcs 3 onces.

Les garnitures de 3 missels et d'un *asperges* : 4 marcs 6 onces.

Deux petits Anges du bras de saint Etienne : 2 marcs 4 onces 3 gros.

Un plat, deux burettes, une écaille à pied pour le sel de l'eau bénite : 4 marcs 6 onces.

Une relique de saint Maurand, en 2 pièces : un marc 7 onces.

8 chandeliers, en 34 pièces : 56 marcs 3 onces 4 gros.

Les garnitures des bustes de saint Maurice et de son compagnon : 9 marcs 7 onces.

2 casques desdits saints, en 3 pièces : 2 marcs 3 onces.

Partie du buste de saint Antoine : 7 marcs.

Garniture des bustes de saint Blaise et de saint Clément : 7 marcs.

Les parties du buste de saint Amé, trois têtes d'Anges, fleurons et garnitures : 64 marcs 4 gros.

Garnitures de 2 bâtons de chantres : 6 marcs 4 onces 4 gros.

Garnitures de bâtons de chantre et de 2 croix : 2 marcs.

Débris des reliquaires des saints, etc. : 71 marcs 2 onces 4 gros.

Garnitures de console du grand autel du chœur : 7 marcs 2 onces.

Les parties de 6 grands chandeliers du grand autel du chœur : 66 marcs 4 onces 2 gros.

22 écailles du baldaquin : 14 marcs 4 onces 2 gros.

Autres parties dudit baldaquin ou dais : 15 marcs 3 onces.

4 figures représentant les miracles du Saint Sacrement, guirlandes et moulures : 16 marcs.

Garnitures de 2 reliquaires de la chapelle du Saint-Sacrement, dont 2 plaques représentant l'une la Cène et l'autre la Conversion de saint Paul, 9 marcs.

Le dépouillement d'une Vierge, en bois, du grand autel du chœur, pesant 14 marcs 2 onces.

Toutes les différentes parties de la garniture du grand autel du chœur, 130 marcs.

Un plat et 2 burettes : 5 marcs 6 onces.

6 petits chandeliers : 10 marcs 5 onces.

Un encensoir et une navette : 6 marcs 6 onces.

Une grande Croix de procession, la garniture du bâton, ainsi que la garniture du bâton du bâtonnier : 9 marcs 6 onces 4 gros.

Le total desdites argenteries, pesant ensemble sept cent cinquante-sept marcs trois gros, lesquels nous avons fait transporter au Directoire du District de cette ville de Douai, pour être mis et enfermés dans une caisse à effet de la faire transporter à la Monnaie de Lille, conformément à la loi du 10 septembre 1792.

Signé : Noweels père, commissaire;
Marsy, commissert (sic);
Fennasse, commissaire.

P.-S. Le 24 septembre 1793, les citoyens Levêque, Coyaux, Picart, Desailly, Hubert, Descamps, Wiart et Fennasse, font un nouvel inventaire d'argenteries (objets brisés), trouvés en différents endroits de l'église Saint-Amé, le tout pesant *cent cinquante-et-un marcs 4 onces 4 gros* (1).

ORNEMENTS PRÉCIEUX, VASES SACRÉS, ETC.

(Procès verbal du 24 avril 1793. — Archives du Nord, liasse 261).

3 chapes fond d'argent, brodées en or;

Une chasuble (même fond) avec son ornement complet;

5 chapes de velours cramoisi, garni en fleurs de lys d'or;

Une autre chape (fond cramoisi) plaquée en or;

(1) Le 15 décembre 1789, les échevins de Douai chargés de réunir à l'Hôtel de ville les offrandes en bijoux, or et argent destinées à l'augmentation du numéraire, ou comme don patriotique, recevaient de MM. du chapitre de Saint-Amé quatre lingots d'argent, pesant, savoir: Le premier, 19 marcs 6 onces 2 gros; le deuxième, 23 marcs 7 onces 6 gros; le troisième, 19 marcs 3 onces; le quatrième, 20 marcs 4 onces 1 gros. (*Archives de Douai, série L., n° 2*).

Une chasuble et 2 dalmatiques et l'ornement complet ;

3 chapes (fond cramoisi) en satin broché ;

3 chapes de damas cramoisi, brochées en or, et les orfrois en fond d'argent ;

3 chapes (drap d'argent) et les orfrois en or ;

3 chapes damas blanc, brodées en or ;

Une chape de velours noir en soie, les orfrois fond argent, le tout garni en or ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et les accessoires (fond cramoisi) brodée en or ;

Une chasuble de damas vert (croix de velours cramoisi) bordée or et argent ;

Une chasuble de velours cramoisi, brodée en or, avec les accessoires pareils ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et leurs accessoires, fond violet, en velours de soie, le tout galonné en or ;

Une chasuble et 2 dalmatiques, fond or et argent, brodée en différentes couleurs, avec les accessoires pareils ;

Deux chasubles de damas, fond bleu fleuragé, bordées en galons d'or ;

Une chasuble, 2 dalmatiques, fond de velours noir, et accessoires, les croix en fond d'or ;

Une vieille chasuble, dite *chasuble de saint Amé*, (enfermée dans un tiroir à part) ;

Deux chapes de velours, fond violet, les orfrois fond rouge, brodées or ;

Deux chapes de damas fond violet, galonnées en or ;

Une chape de velours violet, galonnée en or :

Une chape de velours fond noir, les orfrois en or et argent ;

Une chasuble, 2 dalmatiques, fond velours noir en soie, les orfrois en argent et galonnés en or, avec les accessoires pareils ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et accessoires, en drap fond d'argent, les orfrois en fond d'or ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et accessoires en velours de soie noire, galonnés en or ;

Deux chapes, fond cramoisi, les orfrois fond vert, garnies en or ;

Une chape cramoisi et or, *les orfrois brodés de figures en or et en argent* ;

Une chape de damas, fond blanc couvert de fleurs or et argent et parqueté de rouge ;

Une chasuble, deux dalmatiques et accessoires, fond de velours vert, les orfrois en cramoisi, brodés or et argent ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et accessoires, de velours cramoisi ciselé, les orfrois garnis en or ;

Une chasuble et accessoires de velours fond violet, les orfrois fond cramoisi, brodés en or de différentes couleurs ;

Une chasuble, 2 dalmatiques et accessoires, de damas blanc, les orfrois tissus en or et en rouge ;

Deux chasubles de damas cramoisi, la croix font vert garnie en argent, et accessoires ;

Deux chasubles de fond rouge, galonnées en or ;

Quatre chasubles, fond de satin blanc, les croix en drap d'argent, galonnées en or ;

Une autre chasuble en drap d'argent, galonnée en or ;

Une chasuble de damas fond blanc, la croix de satin cramoisi, garnie en or ;

Quatre chasubles de velours noir sur soie et galonnées en argent, avec leurs accessoires ;

Une chasuble de damas noir, brodée en argent ;

Item, une chasuble de damas fond blanc, les deux dalmatiques et accessoires pareils, brodées en or et argent, plus 3 étoles brodées en argent et or ;

Trois canons d'autel, garnis en argent ;

Une écharpe de drap d'or fleuragé ;

Une autre fond rose, fleuragé en argent ;

Une autre, fond cramoisi, fleuragé en or et autres couleurs ;

Un crochet d'argent, avec sa houpe, pour porter la remontrance ;

Deux remontrances en argent, dont l'une vient d'Anchin;

8 *calices d'argent doré*, 2 *calices d'argent*, *avec leurs cuillères et patènes* ;

5 *boîtes d'argent pour les saintes Huiles* ;

La crosse de saint Amé (1) ;

(1) Cette crosse était *d'or* et le bâton *d'argent*, au rapport du P. André Willart, dominicain, dans son livre imprimé à Douai en 1645, chez Balthazar Bellère, où il donne la liste des « *noms des corps saints, précieux reli-* » *quaires et dignités qui sont en l'église collégiale des dévotieux et véné-* » *rables chanoines de Saint-Amé, déclarés selon l'ordre de la table qui est* » *écrite en la sacristie de cette église.* » Ce livre, in-4° de 12 feuilles préliminaires et 332 pages, est intitulé : *Le Précieux Diadème et Couronne d'or tissu de belles pierres précieuses des louanges des Saints, qui se passa en la déposition des saintes reliques de saint Maurand, patron de Douai et de Saint-Amé, etc.*

Le pied de la sainte Croix avec sa relique et la croix.

DANS LA SACRISTIE DE LA CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT DE MIRACLE.

La couronne d'argent du ciboire ;

Une chasuble avec 2 dalmatiques fond blanc, les ortrois cramoisis, brodés d'or ;

Une écharpe fond pâle bleu, brodée en argent ;

Une chasuble jaune et rouge, galonnée en argent ;

Une autre chasuble de velours ciselé cramoisi, galonnée en or ;

Une autre chasuble et 2 dalmatiques fond de damas cramoisi, galonnée en or ;

3 *Ciboires d'argent dans le Tabernacle.*

Fait et arrêté à Douai, le 24 avril 1793.

Signé : PICART, DESAILLY, THÉRY.

COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE.

ARGENTERIES.

(Procès-verbal du 24 octobre 1792. —Archives du Nord, liasse 261).

Les parties du buste représentant saint Eloi, pesant 26 marcs 6 onces ;

Les parties du buste de saint Blaise, pesant 20 marcs ;

L'effigie de saint Joseph portant l'Enfant Jésus, 21 marcs 6 onces ;

L'effigie de l'Enfant Jésus, pesant 17 marcs ;

Buste de saint Maurice (1), pesant 17 marcs 6 onces ;

Les parties du buste de sainte Marguerite, pesant 13 marcs 5 onces ;

Les parties du buste de sainte Justine, pesant 9 marcs ;

Les parties du buste de sainte Ursule, pesant 18 marcs 1 once ;

Les parties du buste de la Sainte Vierge, pesant 7 marcs 3 onces ;

Les effigies de saint Pierre et de saint Paul, pesant 11 marcs 5 onces ;

L'effigie d'une Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, pesant 9 marcs 7 onces ;

Les garnitures d'une châsse de saint Pierre, et d'une croix, pesant 12 marcs 4 onces ;

Autres parties des garnitures de la châsse de saint Pierre, pesant 16 marcs 5 onces ;

(1) On lit dans un acte sur parchemin, auquel est attaché le grand sceau du chapitre de Saint-Pierre, et portant la date du 5 juin 1659, que Maître Michel Merlen, prêtre et chanoine semi-prébendé de Saint-Pierre, avait fait « *augmenter et enrichir de plus l'image et chef d'argent de saint Mau-* » *rice et ses compagnions, reposantes au chœur* de ladite église, *changeant* » *en partie sa forme ancienne en une plus récente, le posant sur un* » *très-beau piétement relevé de quatre termes dorrez, et orné de plusieurs* » *pieches d'argenteries.* » La donation fut acceptée par le chapitre et approuvée par l'évêché d'Arras, aux charges détaillées audit acte, parmi lesquelles on remarque celles de « donner annuellement et toujours aux » deux plus proches parents du chanoine Merlen, l'un du côté paternel et » l'autre du côté maternel, *à chacun une miche* (a) *vailliable trois patars* » *la pieche,* » (Collection L. Dechristé).

Cet acte provient du riche cabinet de notre excellent ami, M. Victor Delattre, receveur municipal de Cambrai.

(a) Les miches étaient des pains fabriqués avec la fleur de farine et pétris avec du lait. A certaines époques de l'année, on distribuait de ces pains au clergé des deux collégiales de Saint-Aimé et de Saint-Pierre.

Débris de bâtons de chantres, croix, reliquaires et autres petites parties de garnitures de différents bustes, pesant 16 marcs ;

Portion de débris divers, pesant 2 marcs ;

Le tout pesant ensemble 220 marcs.

VASES SACRÉS. etc.

INVENTAIRE DU 13 NOVEMBRE 1793

(Archives du Nord, liasse 54, District de Douai).

Argenteries de Saint-Pierre de Douai. — Une remontrance ou soleil, 2 ciboires d'argent doré, un autre ciboire avec une couronne d'argent doré; 4 calices, dont 2 d'argent doré et 2 en argent, avec leurs patènes et cuillères; 2 autres calices en argent; 3 bottes en argent, dont 2 aux saintes huiles et l'autre pour mettre l'hostie de la remontrance ; deux glands garnis en or avec chacun un crochet en argent; 2 croix dont les Christ et les rosats ou garnitures sont en argent et la plus grande a son piétement aussi garni en argent; un goupillon avec manche garni d'argent, 2 missels garnis en argent et des sinets en argent; une croix garnie en argent avec le christ idem.

INVENTAIRE DU 28 NOVEMBRE 1793. (*Saint-Pierre*).

(Archives du Nord, liasse 261).

(*Procès-verbal rédigé par le citoyen Dassonville, commissaire nommé par l'Assemblée populaire*).

Une remontrance en soleil, son *raion* de cuivre doré, gar-

nie de guirlande en fleurs *détaché* (ladite guirlande étant en fleurs artificielles a été *laissé au sacristie*),couronnée d'un bouquet de *même* fleurs, *accompagné* d'un *neu* tricolore avec son cercle qu'on croit d'or ; un ciboire *garnie* d'une couronne en argent *dorée*, une boëte d'argent pour grande hostie ; un autre ciboire d'argent doré avec une couronne, dedans une petite boëte d'argent servant à porter le viatique, un autre ciboire avec couronne ; une petite boëte d'argent *servante* à porter les saintes *huilles*; un calice avec sa *patenne* et sa cuillère, le tout d'argent doré; un autre calice d'argent *dorée* aussi avec sa *patenne* et sa *culière*, quatre autres calices d'argent avec *ses patennes* ; une boîte d'argent servant pour le baptême, deux *crochés* d'argent, y joint un cordon et quatre houppes *dorés*; un grand *christe* d'argent, sa croix à *molure doré* et garnie d'argent; un petit *christe* en argent et sa croix garnie aussi d'argent; un *aspergesse* dont le manche est *garnie* d'argent ; le bâton du bâtonnier *garnie* d'argent ; le *débrit* du dais brodé en or et *franche* en or ; un tabernacle garni en argent et sa croix garnie d'argent ; (*ledit* christe *est resté à Saint-Pierre, se trouvant en cuivre et plomb*), un autre *christe* d'argent avec la *molure* d'argent doré, avec trois *petit cercle* et une *médale* provenant du même *christe* (1).

Ainsi fait et inventorié les jours susdits et avons *apposés* les scellés sur les *ditte* portes.

Signé : Dassonville, Vallier, C. Caullet, Legrand.

(1) Un grand nombre de procès-verbaux ne désignent pas le poids des argenteries.

Maîtrise de Saint-Pierre.

Nous avons trouvé, dans la liasse 243 des Archives du Nord, District de Douai, *l'Inventaire des Musiques du ci-devant Chapitre de Saint-Pierre.* Nous croyons intéressant de le transcrire ici :

Morceaux arrangés pour symphonie :

30 messes ;—77 motets ;—9 *Te Deum* ;—9 *Magnificat* ; — 29 hymnes et psaumes.

Musique de chœur :

71 messes ; — 156 motets ; — 43 hymnes ; — 15 *Magnificat* ; — 52 motets, psaumes et litanies ; — 14 *Te Deum* ; — 15 *Genitori*, *Alma*, *Salve Regina*, Prose des Morts, *Hæc dies*, *Ave Maria* en divers tons, *Magnificat*.

Farde de parties diverses ; — farde de partitions anciennes.

ÉGLISES PAROISSIALES

DE DOUAI.

EGLISE SAINT-JACQUES [1]

ARGENTERIES.

(Procès-verbal du 7 septembre 1790.—Archives du Nord, District de Douai, liasse 243, no 13).

Un christ (grand), avec 3 branches, 4 rayons, le pied garni en argent, le christ d'argent ; un autre christ avec trois branches, le tout en argent ;

Un christ dans la sacristie, avec 3 branches ;

Une croix d'argent et cuivre doré (que M. le curé porte à la procession les dimanches et fêtes, lorsque le Saint-Sacrement n'y est pas) ;

2 branches à 3 cierges ; 2 petits pots à fleurs ; un plat et 2 burettes ; une grande croix pour la procession ; une autre plus petite, en argent et cuivre doré ; *le bras de saint Hippolyte*, en argent et cuivre doré; un *asperges* avec manche d'argent; 2 calices en argent doré, avec patènes et cuillères ; 2 autres, en argent ; un bâton d'ébène garni en argent ; un grand ciboire d'argent ; un autre ciboire; un autre plus petit, avec une boîte

(1) L'église Saint-Jacques, située sur la place de ce nom, était « établie » sur une surface de 300 toises carrées. Bâtie en grés dans toute son éten- » due, elle avait pour couverture une belle charpente revêtue d'ardoises, » de même que le clocher. Cette église (le terrain réservé) fut vendue le 23 » janvier 1799, pour 263,000 fr., à un individu de Valenciennes. (*Archives du Nord, liasse 191*).

d'argent doré servant à porter le bon Dieu aux malades ; une boîte carrée aux saintes huiles ; 2 autres petites boîtes en argent enfermées dans une, pour baptiser; une écaille en argent pour mettre le sel; une grande remontrance d'argent doré; un grand encensoir avec sa navette, le tout en argent; une grande couronne en argent avec son bâton royal, et une petite couronne; une représentation en argent de Notre-Dame de Lorette; 4 cœurs d'or, 7 cœurs d'argent; une couronne, 7 autres cœurs d'argent. — *A l'autel de Saint-Loup* : 16 cœurs d'argent et 1 balle. — *A l'autel de Saint-Antoine* : 8 cœurs d'argent. — *A l'autel de Notre-Dame de Lorette* : 2 couronnes d'argent, une croix d'or ; un christ, 3 branches en argent et 3 cœurs. — *A l'autel de Notre-Dame de Bon-Secours* : Une croix d'or, 4 couronnes, une boule, 2 bâtons royaux et une plaque.

A l'autel des Trépassés : — *Un soleil d'argent avec les rayons dorés, la couronne, le christ, une croix d'or et les 2 adorateurs en or*; un calice d'argent doré avec patène et cuillère; un autre calice et accessoires, en argent, 2 branches à un cierge; un christ garni de 3 branches, tête de mort et inscription, en argent; un grand cœur d'argent ; un canon en cinq pièces, commun; un autre canon en 3 pièces; un missel avec 2 agrafes en argent, portant date en chiffres romains 1683; le saint Salvator et le Lazare en argent, posé sur un pied d'écaille garni en argent, et un cœur d'or.

Un procès-verbal du 15 novembre 1792 (liasse 261, Archives du Nord),contient *le supplément suivant aux argenteries de Saint-Jacques* :

La représentation d'une Vierge portant l'Enfant Jésus, pesant 18 marcs 1 once;

Le buste en partie d'argent doré de saint Roch, pesant 5 marcs ;

Le buste en partie d'argent et cuivre de *saint Chrétien* (1), pesant 29 marcs.

ÉGLISE NOTRE-DAME.

ARGENTERIES.

(Archives de Douai, procès-verbaux des 27 mai et 20 juin 1791, série P, dossier 10).

Un calice avec patène ; un autre plus petit; 4 autres calices de différentes grandeurs, aussi avec leurs patènes, et en argent doré; une remontrance ou ostensoir en argent doré; un christ d'argent, dont la croix est en écaille ; 2 boîtes aux saintes huiles, en argent; une croix de procession en argent, dont le christ est doré, ainsi que la grande partie du support, et le bâton de ladite croix garni en argent; les burettes en argent avec leur plat aussi d'argent; un saint ciboire d'argent doré, la petite remontrance, aussi d'argent doré; un encensoir, avec sa navette, en argent; 2 branches de tabernacle, en argent; un christ d'argent avec sa garniture; 2 pots à fleurs et un cœur d'argent, dont la croix est d'ébène; un goupillon à manche d'argent; 4 petits chandeliers d'argent hâché; 3 reliquaires, dont 2 en argent et l'autre en argent et cuivre; un missel garni d'agrafes d'argent.

(1) Ce buste avait été donné à Saint-Jacques le 6 juin 1791, lors de la suppression de l'église Saint-Albin, où était honoré saint Chrétien.

INVENTAIRE DU 18 NOVEMBRE 1793.

(Archives départementales du Nord, District de Douai, liasse 176, n° 23)

Dans une déclaration, par forme d'inventaire, des argenteries provenant des corps supprimés et autres, trouvées dans la commune de Douai, on lit ce qui suit :

Paroisse Notre-Dame (28 brumaire an II) (18 novembre 1793).

Argenterie de la Confrérie de la Vierge, déposée au District.

Une couronne, un sceptre, deux cœurs, dont un avec l'image de la Vierge ; une boule et un soleil ; une croix de diamants et une en or, avec chaîne; une Vierge d'argent et 2 petits anges adorateurs, avec un Enfant Jésus et un bâton royal. — (Les objets *en argent* pèsent 6 marcs 6 gros).

Signé : PÈPE, BECQUET.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS [1].

ARGENTERIES.

(Archives du Nord, liasse 243, procès-verbal du 9 septembre 1790. — Archives de Douai, série P, dossier 10, procès-verbal du 20 juillet 1791) (2).

(1) Cette église, située à l'endroit qui a conservé son nom, a été fermée le 17 mai 1791, vendue et rasée de fond en comble vers 1795. La ville acquit par échange son terrain et celui du cimetière ainsi que quelques maisons contigües et forma du tout une place publique. On y a plus tard établi une école chrétienne et une salle d'asile, dites l'une et l'autre de Saint-Nicolas.

(2) Ce dernier procès-verbal constate le transport des objets du culte à l'usage de cette église, supprimée, dans celle de Saint-Pierre; mais celui du 9 septembre 1790 étant plus détaillé, on le donne ici de préférence.

Une remontrance en argent doré, à laquelle sont attachés 2 chaînons d'argent doré, quelques pierres, 2 médailles, aussi d'argent doré; une boule composée d'or, de pierreries et perles, une croix d'or émaillé, avec 10 cœurs et une bague idem, attachés à la couronne de la remontrance ; un autre cœur d'or; une autre remontrance d'argent, à laquelle sont attachés 3 cœurs de filagramme en or, et 8 autres cœurs ; 2 bagues et une croix d'or ; 5 calices d'argent, dont 1 doré, avec patènes et cuillères id. ; une boîte d'argent doré, servant à renfermer les hosties des remontrances; 3 boîtes en argent renfermant les saintes huiles ; un encensoir d'argent avec sa navette et cuillère id. ; 3 lampes d'argent, dont une grande et 2 petites ; 2 couronnes d'argent servant à la Vierge; 9 grands cœurs d'argent servant à la décoration de la chapelle de la Vierge ; un plat en forme d'éguière et ses 2 burettes en argent ; un aspersoir à manche garni d'argent ; une croix de cuivre dont le crucifix est en argent; un buste d'argent *représentant saint Druon*, dont le pied est de bois ébénisté garni d'argent, lequel buste est décoré d'une balle d'argent et de 6 cœurs, d'un petit enfant, de 2 moutons, du même métal ; — un autre buste *représentant saint Marcou*, aussi d'argent, dont la draperie et le rayon sont de même métal, orné de 15 cœurs également d'argent, d'une croix d'argent doré, d'un cœur d'or attaché au rayon, d'une boule d'argent attachée au corps dudit saint, et enfin de 2 cœurs d'argent attachés aux mains des anges en bois qui décorent le pied de ce buste ; un missel garni de deux agrafes et clous d'argent ; une couronne d'argent ; un collier de pierres jaunes auquel est attaché un reliquaire garni d'argent ; une croix et un cœur d'or ; un autre cœur de

cristal garni d'argent doré ; 2 cadres en bois auquel sont attachées 7 médailles d'argent et 47 pièces, tant cœurs qu'autres, de même métal ; le bâton du bâtonnier, garni d'un saint Nicolas d'argent ; un crucifix d'argent avec vase doré, un autre id., dont la croix est garnie d'argent ; 2 cadres de bois doré, dans lesquels sont enchâssées des images en plaques d'argent, décorées de 39 cœurs d'argent ; une croix plaquée en argent, ainsi que son pied, avec un crucifix de même métal.

ÉGLISE SAINT-ALBIN. [1]

ARGENTERIES.

(Archives du Nord, liasse 243, no 11. — Inventaire du 6 septembre 1790).

Une assiette ou petit plat d'argent, revêtu de 2 burettes aussi d'argent, le tout au nouveau titre, pesant 2 marcs 3 gros ;

Une plaque d'argent, à l'effigie d'un Dieu flagellé, servant à donner le baiser de paix ; — au vieux titre, 3 onces 6 gros ;

Un buste de saint Chrétien, en argent, décoré d'un cœur du même métal ;

(1) D'après un procès-verbal du 3 pluviôse an VI (22 janvier 1798), déposé aux Archives du Nord, liasse 139 du District de Douai, l'église Saint-Albin, établie au bout de la rue de ce nom, et dont le clocher en grés, surmontant le grand portail, faisait face à la rue d'Ocre, « était construite en grés et » briques, avait 196 pieds de longueur et 50 pieds de hauteur. Elle conte» nait, en superficie carrée, y compris le cimetière, une rasière 2 quarreaux, » et a été adjugée à trois individus de Lille, pour 153000 livres, et ensuite » démolie. »

Un autre buste, en bois, représentant saint Albin, avec une plaque d'argent sur le piédestal ;

Un encensoir, sa navette et sa cuillère d'argent (à l'exception des chaînes d'icelle, qui sont de métal, dont le couronnement est cependant d'argent), le tout au nouveau titre ;

Un aspersoir dont le manche est garni d'argent ;

Trois reliquaires en argent servant aux processions, sauf que deux ont le pied en cuivre jaune, et deux dont les ornements sont d'argent doré, — le tout au vieux titre ;

La masse du concierge, montée en argent, au haut de laquelle se trouve l'image de saint Albin, aussi d'argent, le tout au vieux titre ;

Une remontrance de la hauteur de deux pieds, en argent doré, ayant pour attribut une gerbe de quatre épis d'argent et trois fleurs sortantes du lieu d'icelle, décorée en outre de trois cœurs d'or et deux pendants d'oreilles et *d'un double rang de perles courant autour de la glace*, — le tout au vieux titre ;

Six calices avec leurs patènes et cuillères, d'argent, dont quatre au vieux titre, dans lesquels il se trouve trois dorés, et deux au nouveau titre, non dorés ;

Une boîte d'argent renfermant les saintes huiles, pour les baptêmes ;

Quatre autres boîtes aussi d'argent, au nouveau titre, servant aux saintes huiles des malades ;

Une grande croix d'argent, avec le christ en cuivre doré, — ainsi que la boule et la virole.

COUVENTS DE DOUAI.

ARGENTERIES D'ÉGLISE.

AUGUSTINS [1].

(Archives du Nord, District de Douai, liasse 257, n° 7. — Procès-verbal du 27 avril 1790).

Le couvent des Augustins, situé rue d'Infroy, dans un endroit dit les Rosettes, en face du moulin au Brai, a été adjugé, le 23 février 1792, au citoyen D..., juge au Tribunal du District de Douai, pour 10,600 livres. (*Archives du Nord, District de Douai*).

Une remontrance; 2 calices; un autre en cuivre dont la coupe est en vermeil; un ciboire; une boîte; une croix d'ébène dont le christ est en argent.

BÉNÉDICTINS-ANGLAIS.

(Archives du Nord, liasse 257, no 8.—Procès-verdal du 30 avril 1790.

Le magnifique établissement de ces Pères, dont l'entrée principale se trouve rue Saint-Benoît, et qui s'étend rues Saint-Albin et Saint-Vaast, n'a pas été vendu, parce qu'il appartenait à des sujets étrangers à la France. Après la tourmente révolutionnaire, les bénédictins sont rentrés dans leur collége, toujours parfaitement tenu et en pleine prospérité.

(1) Le 30 décembre 1789, les Pères Augustins de Douai remettaient aux échevins délégués à cet effet, les objets suivants, comme don patriotique :

« 1o Un encensoir, son bonnet et ses chaines, une couple de burettes, un » plat, une navette et une petite couronne, le tout en argent, pesant ensem- » 5 marcs une once un gros et demi;

» 2o Une couple de flambeaux, 2 bobèches, un bâton royal, pesant en- » semble 5 marcs 4 onces demi-gros. » (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

4 calices; un ciboire; une remontrance; 2 encensoirs, 2 chandeliers d'acolytes; une croix de procession.

CARMES-CHAUSSÉS.

(Archives du Nord, liasse 343, n° 3. — Inventaire du 28 avril 1790).

Etabli rue des Wetz, le couvent des Carmes-Chaussés était borné au nord par son église (*a*), au sud par la rue des Bonnes, à l'est par les ci-devant Ecossais (*b*), et à l'ouest par la rue des Wetz. Il contenait 45 ares de terrain, et a été vendu par l'Etat, le 3 juin 1809, à L... et consorts, pour le prix de seize mille francs. (*Archives du Nord, District de Douai*, liasse 211.)

2 remontrances en argent et cuivre doré; 5 calices; 2 chandeliers d'argent; un encensoir et navette d'argent; une croix de procession en argent; 2 ciboires idem.

(1) Offrande patriotique, faite par les Carmes-Chaussés de Douai, le 11 janvier 1790 :

« 1° 40 cœurs, 2 morceaux de scapulaire, 4 jambes, 4 yeux, le tout en » argent, pesant ensemble 1 marc 1 once 4 gros;

» 2° Une couronne, son impériale, une autre petite couronne, 2 autres » demi-couronnes, 3 coins de croix, un plat, 2 burettes, le tout en argent, » pesant ensemble 6 marcs 4 gros;

» 3° Un christ, un clavier, 3 cœurs, le tout en or, pesant ensemble 5 gros » et demi 18 grains. » (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

(*a*) Cette église avait été réservée de la vente; sur son emplacement est établi le Hangar de l'Artillerie.

(*b*) C'est là où se trouve aujourd'hui le magnifique établissement de la maison-mère des Dames de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, dont la chapelle est des plus remarquables. La Congrégation de la Sainte-Union a pris naissance à Douai; elle a été fondée en 1826 par M. l'abbé Debrabant, alors vicaire du vénérable M. Levesque, grand-doyen, curé de Saint-Jacques. M. Debrabant, aujourd'hui âgé de 76 ans, a la consolation de voir l'œuvre à laquelle il s'est dévoué, prendre un accroissement vraiment inouï : La Sainte-Union des Sacrés-Cœurs compte actuellement deux cent treize établissements, répandus en France, en Belgique, en Angleterre et en Irlande. Ces 213 établissements sont desservis par neuf cents religieuses qui donnent l'instruction à plus de trente-six mille élèves.

CARMES-DÉCHAUSSÉS [1].

(Archives du Nord, liasse 2.9, n° 10. — Inventaire du 28 avril 1790).

Ce couvent, situé à Douai, rue des Carmes, et aboutissant à la rue des Trinitaires et à la promenade actuelle de Saint-Jacques, a été réservé à la Révolution pour le service de la Manutention des vivres militaires, usage auquel il n'a pas cessé d'être employé depuis.

6 calices, 1 remontrance; 2 ciboires; 4 boîtes aux hosties; 1 boîte aux saintes huiles; 1 encensoir; 2 burettes avec un plat; 1 crucifix; une Vierge; une sainte Thérèse et un saint Jean de la Croix; 4 petits reliquaires, — *le tout en argent.*

CAPUCINS.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 1.— Procès-verbal du 29 avril 1790).

Le couvent des Capucins, situé rue d'Arras, et comprenant, église, maison, jardins et dépendances, le tout mesurant environ cinq mesières (Voir Archives du Nord, District de Douai, liasse 129), et qui avait été estimé 55,000 livres en 1795, par l'arpenteur Aubry, a été abandonné lors de la Révolution à la ville de Douai, qui y a installé plus tard la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

(1) Le 24 décembre 1789, les Carmes-Déchaussés faisaient une offrande patriotique des objets suivants :

« 1° Une boîte contenant plusieurs petites pièces, 9 cœurs d'église, le dessous d'un pied de calice, 2 croix, le tout en argent, pesant ensemble 1 marc 7 onces 3 gros et demi;

» 2° Un encensoir, son bonnet et ses chaînes; un pied de calice, une Vierge, 7 cœurs d'église, et une plaque représentant une femme, le tout en argent, pesant ensemble 6 marcs 4 onces 2 gros;

» 3° Trois pieds de calice, 3 montants et 3 fausses coupes, le pied d'une remontrance, son montant, 2 adorateurs, le croissant pour l'hostie, 2 morceaux de ladite remontrance, et 17 petites têtes d'anges, le tout en argent doré, pesant ensemble 8 marcs 7 onces 1 gros;

» 4° Cinq coupes de calices et leurs tiges, dont l'une porte sa fausse coupe;

» 5 patènes dorées, ainsi que les 5 coupes, pesant ensemble 5 marcs 4 onces 6 gros et demi. » (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

5 calices; 2 remontrances; un ciboire; 2 petites boîtes d'argent; une relique garnie de 2 cœurs; une médaille; un reliquaire garni en argent; un cœur en or; un christ en ivoire, garni d'écaille et d'argent.

CHARTREUX.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 4. — Inventaire du 30 avril 1790).

L'ancien couvent des Chartreux, situé rue de ce nom, n'a pas été vendu à la Révolution; il sert, depuis cette époque, comme magasin d'artillerie, lequel est des plus considérables. L'ancienne église de ces Pères, aussi conservée, a la même destination. Le carillon de l'église Saint-Pierre provient des Chartreux.

Un petit ciboire; une remontrance; une petite boîte pour les saintes huiles; 7 calices avec leurs patènes; une petite lampe (dont la majeure partie est en cuivre); 2 petits instruments de paix; un petit vase pour les ablutions; un encensoir avec sa navette et sa cuillère; 4 burettes et plats, et un aspersoir.

DOMINICAINS.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 10. — Inventaire du 27 avril 1790).

Le spacieux terrain de ce couvent, situé quai des Dominicains, y compris leur maison et leur grande église (procès-verbal du 10 février 1792), fut adjugé à J.-B. P..., de Douai, pour dix-huit mille quatre cents livres. (*Archives du Nord*, section 5, District de Douai, n° 169).

Une remontrance; 2 ciboires, dont un en vermeil; 4 calices; 1 encensoir; une image statuaire de la Sainte-Vierge; 2 branches; 2 anges d'argent; un encensoir id.

avec sa navette. Des débris d'argenterie, recueillis après l'incendie, *pesant* 28 *marcs* 5 *onces*.

MINIMES.

(Archives du Nord, liasse 253, no 20. — Inventaire du 4 août 1791).

Le couvent des Minimes, comprenant église, maison, jardin, cour et dépendances, situé rue du même nom et tenant d'un côté *à la Pleine Lune* et *à la brasserie de l'Ange-Gardien*, a été adjugé, suivant procès-verbal du 28 février 1792, à A.-J. D..., homme de loi à Douai, pour onze mille neuf cent quatre-vingt-douze francs (*Archives du Nord, District de Douai*, section 5, no 169).

3 calices en vermeil ; un soleil en vermeil ; un encensoir avec sa navette en argent ; un bassin et 2 burettes id. ; une grande croix de procession id. ; une lampe d'argent et cuivre doré ; 2 petits adorateurs en argent ; une boîte aux saintes huiles id. ; un petit reliquaire id. ; une croix en écaille, dont le christ et les ornements sont d'argent.

ORATORIENS.

(Archives du Nord, liasse 243, no 24. — Procès-verbal de 1791).

La maison dite de l'Oratoire, située rue des Carmes, ayant une grand'porte de sortie rue Saint-Jean, et composée d'un grand corps de bâtiment, à double étage, basse-cour, cours, jardin, contenant en totalité 781 toises carrées, était estimée, le 27 septembre 1793, 18.550 francs (*Archives du Nord*, District de Douai, liasse 129). D'abord vendue le 22 octobre 1793, cette maison passa en différentes mains, et fut enfin acquise par M. Edouard Deforest de Lewarde, qui y établit les sœurs de Sainte-Marie, du Tiers-Ordre de Saint-François, lesquelles se dévouent, avec une vertu et un zèle qui ne se sont jamais démentis, au soin des malades à domicile.

L'argenterie se compose uniquement d'un ciboire d'argent doré. — Le calice même et sa patène sont *en étain*.

RÉCOLLETS-ANGLAIS.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 25. — Procès-verbal du 7 septembre 1794).

Le couvent des Récollets-Anglais était situé dans la rue qui a conservé leur nom, et s'étendait en jardin et bâtiments, jusqu'à la rue du Bloc. Après la Révolution, l'administration chargée des intérêts de ces Pères, loua à la ville de Douai l'église de leur monastère, qui devint celle d'une des trois paroisses, et prit le nom de Saint-Jacques. En 1851, la propriété des Récollets-Anglais fut vendue ; on démolit alors les vieux bâtiments du couvent, et la totalité du terrain disponible servit à agrandir l'église Saint-Jacques, à former un jardin derrière, et à ériger, rue du Bloc, l'école dite de Saint-Jacques, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Un calice avec sa patène et sa cuillère ; un autre avec sa patène et 2 cuillères ; un calice avec sa patène, dorés à l'or ducat ; et un ange d'argent pesant 4 marcs 6 onces 4 gros.

RÉCOLLETS-WALLONS.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 26.—Procès-verbal du 28 avril 1790).

D'après le procès-verbal du 30 mars 1792 (Archives du Nord, District de Douai, n° 167), les maison, jardin et église des ci-devant Récollets-Wallons, dont la principale entrée donnait dans la rue Notre-Dame, et qui tenait par derrière à la rue du Grand-Cantelex et à la rue Neuve, ont été adjugés à J. V..., marchand, pour 29,400 livres.

2 remontrances ; 3 ciboires ; 10 calices ; 4 petits chan-

deliers; un encensoir ; avec sa navette ; 2 burettes et sa sous-coupe.

TRINITAIRES.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 35.—Inventaire du 26 avril 1790).

Cette propriété, contenant une rasière une coupe 2 quarreaux, et composée d'une église, terrain et maison conventuelle, était située rue des Trinitaires, et aboutissait par derrière au rempart. Elle a été estimée, par procès-verbal du 28 avril 1792 (Archives du Nord, liasse 129), à la somme de 9,600 livres.—Le 7 septembre 1795, le couvent des Trinitaires a été adjugé pour 377,000 livres, *en assignats*.

Une grande remontrance ; un grand calice de vermeil avec sa patène ; un autre plus petit ; un autre d'argent ; 2 burettes de vermeil avec le plat ; 2 burettes d'argent avec le plat ; une paix d'argent ; une croix de procession idem ; 2 bâtons de chantres idem ; une croix de marquetterie avec le christ et les ornements d'argent ; 3 canons d'autel garnis en argent ; un encensoir et sa navette d'argent ; une boîte aux saintes huiles idem ; un saint ciboire idem ; un bâton d'ébène garni en argent ; une boîte à hosties idem ; un buste de saint Roch en argent, et un de saint Cyr idem ; une statue de la Vierge, en argent.

ABBAYE DE PAIX.

(Archives du Nord, liasse 257, n° 4.—Inventaire du 11 octobre 1790).

Cette abbaye, située *rue de Paix*, et contenant, y compris jardin et verger, 4 rasières 2 quarreaux, a été adjugée, le 8 prairial an IV (27 mai 1796), à A. D..., marchand à Douai, pour 27,000 livres. (*Archives du Nord*, liasse 1re).

2 ciboires ; un grand et un petit ; une boîte, et une autre aux saintes huiles ; deux reliquaires garnis en argent; 3 christ d'ébène, les figures et les branches d'argent ; un autre christ d'argent, avec un double pied de bois doré ; un piétement de remontrance garni en argent ; 3 canons idem; 2 cadres garnis en glace et argent ; 2 reliquaires garnis id.; 2 autres reliquaires en bois, garnis en argent, en forme de bras ; un reliquaire avec une garniture d'argent représentant une Vierge ; une remontrance au vieux titre, pesant 19 marcs 2 onces, d'argent doré ; 4 patènes et un calice d'argent doré ; 3 calices et cuillères, id.; 2 petits bustes et 2 couronnes d'argent ; encensoir et navette, id.; plat et 2 burettes, id.; 1 grand encensoir, id.; au vieux titre.

ABBAYE DES PRÉS [1]

(Archives du Nord, liasse 261. — Inventaire du 7 mai 1792).

On trouve aux Archives du Nord, District de Douai, liasse 129, le procès-verbal d'estimation faite le 16 juillet 1795 de cette immense propriété, par le citoyen Aubry, arpenteur, lequel entre dans le détail des bâtiments en si grand nombre de cette abbaye, parmi lesquels il en cite plusieurs beaux et neufs, entr'autres trois grands entre les cours, ayant plusieurs étages, *dits le quartier des dames et de l'abbesse;* il parle aussi du beau bâtiment neuf, formant la principale porte d'entrée, *orné de vases et autres objets d'architecture*, situé sur la rue *Saint François* (aujourd'hui des Wetz). Il mentionne que ce bien s'étend de la rue des Wetz à celle dite derrière l'abbaye (aujourd'hui rue du Champ-Fleuri) ; qu'il tient à la rivière de Scarpe, à la ruelle conduisant aux Blanchisseries ; qu'il contient plusieurs cours, plusieurs jardins, prés et

(1) Le 22 janvier 1790, les échevins de Douai avaient reçu, comme don patriotique, des Dames de l'Abbaye des Prés, quatre lingots d'argent, pesant, savoir : le premier, 26 marcs 2 onces 4 gros; le deuxième 24 marcs 7 gros; le troisième 26 marcs 5 onces; le quatrième 20 marcs 1 once 7 gros. (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

autres terrains, est coupé de plusieurs fossés sur lesquels se trouvent des ponts, vannes et retenues d'eaux, a un terrain planté d'ormes, tenant à la rivière, etc., etc. Le commissaire expert mentionne que ledit bien peu produire un revenu de 10,000 livres, lequel, d'après le prix commun des propriétés de cette nature dans la municipalité de Douai, donne une somme principale de 171,000 livres, pour être vendu en un seul lot.

Le 7 septembre 1795, l'Abbaye-des-Prés fut adjugée à J.-B. P..., de Douai, le même qui avait acheté le couvent des Dominicains.

Encensoir d'argent et accessoires, pesant 6 marcs 5 onces ; — 2 chandeliers d'argent, 15 marcs 4 onces ; — reliquaire en forme de pyramide, en argent doré, garni de pierres, 6 marcs 6 onces ; — un grand reliquaire en forme de pyramide, de cuivre et argent doré, qui n'a pu être pesé ; — une croix en argent doré, 5 marcs 7 onces ; — reliquaire en pyramide rond, d'argent doré, garni de pierres fausses, 3 marcs 2 onces ; — un autre petit reliquaire en argent doré, 2 marcs ; — une navette avec cuillère d'argent, 1 marc 1 once 4 gros ; une boite aux pains à consacrer, 3 onces 5 gros ; — calice avec sa patène en argent doré, pesant 3 marcs 1 once ; — une petite croix d'argent et cuivre, 3 marcs 1 once ; — *une remontrance en forme de saint ciboire, avec 2 anges adorateurs sur les côtés*, le tout en argent doré, 11 marcs 7 onces ; — une croix d'argent doré ; pesant 5 marcs ; — pied de reliquaire en cuivre doré, non pesé ; — 2 burettes et un plat d'argent, 4 marcs ; — dans le chœur, deux bustes représentant saint Bernard et sainte Léocade, en bois garni d'argent, et quatre cadres avec plaque d'argent, *laissés aux religieuses comme étant de fort peu de valeur et servant à la décoration du chœur.*

ABBAYE DE SIN [1].

(Archives du Nord, liasse 257. — Inventaire du 1er septembre 1790).

Située à Douai, *rue de Paix*, l'Abbaye de Sin, contenant, y compris les jardins, 4 rasières 2 coupes 2 quarreaux, a été adjugée, le 8 prairial an IV (27 mai 1796), au citoyen L..., marchand à Douai, pour 25,200 livres. (*Archives du Nord*, District de Douai, liasse 1re).

6 chandeliers d'argent, au nouveau titre, de 3 pieds environ de hauteur ;

Une remontrance avec des anges adorateurs en argent, le tout formant une guirlande d'épis de blé, au nouveau titre, le soleil en cuivre doré, surmonté d'une couronne et d'un pélican aussi en argent ;

Une crosse abbatiale en argent et cuivre doré ;

Une croix d'argent avec son christ, au nouveau titre ;

Un goupillon avec le manche couvert en argent ;

2 flambeaux d'argent, au nouveau titre ; 6 vases de fleurs ;

2 cadres garnis en argent, au vieux titre ;

4 bras servant de reliquaires, garnis en argent ;

6 grands bouquets de fleurs ;

6 reliquaires garnis en argent et en cuivre doré ;

Un encensoir avec sa navette d'argent, pesant 6 marcs 1 gros :

(1) Un lingot d'argent, pesant 12 marcs 3 onces 3 gros, avait été offert comme don patriotique, par les Dames de l'Abbaye de Sin, le 28 décembre 1789. (*Archives de Douai*, série L, no 2).

Un calice avec sa patène et cuillère, argent doré, 5 marcs ;

Un autre calice avec sa patène et cuillère d'argent, 3 marcs 5 onces 4 gros ;

2 burettes avec leur plat en argent, 4 mars 3 onces ;

Une petite cloche avec de petites clochettes en argent ;

Un saint ciboire, 2 boîtes en argent et une autre aux saintes huiles, aussi en argent.

FILLES DE SAINTE-AGNÈS.

Archives du Nord, liasse 243, no 19. — Inventaire du 30 mai 1792)

Cette maison, dont les bâtiments faisaient face au front de la rue Saint-Eloi (aujourd'hui de Paris), où était l'entrée, tenaient au derrière de maisons de la rue Obled, à la branche de rivière passant dans le jardin des Arbalétriers et à des maisons particulières, avait été estimée (y compris l'église, et les terrains dudit établissement), à 14,500 livres, le 1er septembre 1792. (*Archives du Nord*, District de Douai, n° 129).

Ledit couvent a été vendu le 26 mai 1796.

Une remontrance en argent; un ciboire, un calice, id. ; 4 grands chandeliers d'argent ; une assiette ; deux burettes et un encensoir ; le tout d'argent, ainsi qu'une navette.

ANNONCIADES [1].

(Archives du Nord, liasse 257. — Inventaire du 3 novembre 1790).

(1) Le 7 mars 1790, les Religieuses Annonciades déposaient entre les mains des échevins les objets suivants :

« 1° Une lampe d'église, ses chaînes, le dessus, le bouton, 3 têtes d'anges, » 3 ailerons, pesant ensemble 8 marcs 3 gros.

» 2° Deux petites lampes, leurs chaînes et leurs dessus, et une petite cou- » ronne, pesant ensemble 4 marcs 2 gros et demi.

» 3° Une couronne pesant 1 once 2 gros. » (*Archives de Douai*, série L, n° 1).

Ce couvent, dont l'entrée principale était rue du Grand-Bail, se composait d'une grande église, bâtiments spacieux, vaste jardin, cours jardin au milieu des cloîtres. Il tenait du levant au bras de rivière venant de l'Entrée-des-Eaux à la rue du Grand-Bail ; du midi au jardin d'une maison particulière, du couchant à la rivière de Scarpe, et du nord à plusieurs propriétés et à la rue des Annonciades. Un procès-verbal du 5 août 1795 estima cette propriété 73,000 livres. (Voir *Archives du Nord*, District de Douai, n° 129).

Ce couvent a été vendu le 7 septembre 1795.

Un calice d'argent doré; 2 boîtes d'argent ; une remontrance de cuivre doré ; *une remontrance d'argent, avec le soleil en cuivre doré, un couronnement et 2 anges*, pesant 17 marcs 4 onces d'argent ; 2 grands flambeaux d'argent; 4 autres id.; un encensoir avec sa navette et cuillère, en argent; 6 pots garnis en argent ; un calice d'argent doré; 2 branches garnies en argent.

BRIGITTINES.

(Archives du Nord, liasse 257. — Inventaire du 18 octobre 1790).

Ce couvent, situé à Douai, rue Saint-Jean et tenant par derrière à la rue des Cotteries, comprenant, y compris jardin et verger, 6 coupes de terre, a été adjugé, le 11 prairial an IV, à H.-A.-J. N... fils, demeurant à Douai, pour quinze mille trois cents livres. (*Archives du Nord*, liasse 2, District de Douai).

C'est là où est installé maintenant le magnifique Collége-libre de Saint-Jean.

2 croix d'ébène avec leur christ, la garniture en argent ; un saint ciboire en argent doré et une boîte aux saintes huiles ; *une remontrance d'argent doré avec une croix et couronnement accompagné de deux figures de saints en petit, le soleil en cuivre doré ;* un calice d'argent doré avec sa patène et sa cuillère aussi en argent doré ; une lampe d'argent, une petite couronne d'argent.

CAPUCINES.

Ayant son entrée rang nord rue d'Equerchin, ce couvent était borné par la rue du Bloc, la rue d'Equerchin et la rue Verte. Il était composé d'une église neuve, autour de laquelle se trouvait un carré de bâtiments formant le cloître, brasserie, boulangerie, cours, vastes jardins, etc. — D'après procès-verbal du 21 juill t 1795, ce couvent fut estimé 74,000 livres. (*Archives du Nord*, liasse 129).

Il a été vendu le 7 septembre 1795.

Les Archives du Nord et celles de Douai ne contiennent aucun inventaire relatif à ce couvent ; on n'y voit que le personnel qui s'y trouvait en 1790 et 1792.

CARMÉLITES.

(Archives du Nord, liasse 257, no 2. — Procès-verbal du 13 octobre 1790).

Le couvent des Carmélites était établi dans la rue qui porte son nom, et aboutissait à la rue Morel. Il a été vendu le 7 septembre 1795.

Une remontrance d'argent doré, ciselée, surmontée d'une couronne ; un calice d'argent, avec sa patène et sa cuillère ; 2 petites boîtes d'argent ; 2 burettes d'argent ; un encensoir ; id. ; une boîte à encens avec sa cuillère en argent ; 2 calices d'argent doré ; un petit ciboire avec un plat d'argent ; une grande burette avec son plat d'argent ; 2 autres petites burettes d'argent avec le plat ; 2 chandeliers d'argent antiques et 2 autres petits d'argent ; 2 petits crucifix d'argent sur croix de bois ; 2 bustes couverts de feuilles d'argent, dont l'un représente saint Jean de la Croix et l'autre sainte Thérèse ; un grand crucifix d'argent sur pied de bois.

COUVENT DE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE.

(Archives du Nord, liasse 257. — Inventaire du 28 octobre 1790).

Ce couvent, situé à Douai, rue Sainte-Catherine (prolongement de la rue des Récollets-Anglais), a été adjugé le 13 prairial an IV (1er juin 1796), aux citoyens S... et consorts, pour 23,400 livres (*Archives du Nord*, liasse 4).

C'est sur son emplacement que se trouve aujourd'hui le beau pensionnat dirigé par les Frères de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

Une remontrance d'argent doré avec quatre anges adorateurs et une couronne montée à l'antique, avec un gobelet ; 4 chandeliers pesant ensemble 36 marcs 2 onzes ; une grande lampe, pesant 19 marcs ; un encensoir avec sa navette, pesant 4 marcs 4 onces ; une croix d'ébène avec le christ, la garniture en argent ; 3 calices d'argent doré et une grande platine aussi d'argent doré, pesant ensemble 11 marcs ; 2 branches, pesant 1 marc 4 onces ; un ciboire d'argent ; une boîte aux saintes huites, id. ; un cercle en or.

CLAIRISSES.

L'entrée de ce couvent était rue de Paris ; il longeait la rue des Clairisses et aboutissait par derrière au Barlet. — Il a été vendu le 28 octobre 1793.

On ne trouve rien dans les Archives du Nord ni dans celles de Douai, relatif aux Clairisses, sinon l'état nominatif dressé en 1792.

COUVENT DE SAINT-JULIEN [1].

(Archives du Nord, liasse 261. — Procès-verbal du 11 mai 1792).

Ce couvent se trouvait rue Saint-Julien et longeait les rues de la Verte-Porte et du Gros-Sommier.

Il a été adjugé le 6 juillet 1796, à trois marchands de Douai, pour 30,888 livres (*Archives du Nord*, liasse 14).

4 grands chandeliers d'église, en argent, pesant 35 marcs 1 once ;

2 branches de chandeliers en bois plaquées en argent,— 5 marcs 2 onces 2 gr. ;

8 bouquets en bois fleuragés argent ;

2 calices, une patène et une cuillère, pesant 4 marcs 1 once 6 gros;

Une lampe d'église avec sa couronne d'argent, pesant 12 marcs 4 onces ;

Un plat et 2 burettes d'argent, pesant 3 marcs 3 onces ; une remontrance (non pesée).

Un encensoir avec sa navette en argent, pesant 4 marcs 4 onces;

Un christ d'argent de médiocre grandeur, sur une croix de bois couverte en écaille.

(1) Les Religieuses du couvent de Saint-Julien offraient en don patriotique un lingot d'argent du poids de 10 marcs 1 once 5 gros, le 10 février 1790. (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

(Archives du Nord, liasse 243, n° 6. — Inventaire du 11 octobre 1790).

Ce couvent avait son entrée rue de la Congrégation (aujourd'hui du Pont-des-Pierres). Il aboutissait à la rue Saint-Julien et à la place de la Prairie. Il avait été estimé, le 6 août 1795, dans sa totalité comprenant bâtiments, cours, jardin, à 63,000 livres (*Archives du Nord*, liasse 129).

L'adjudication en a été faite le 26 mai 1796, à cinq individus de Douai que l'on dénomme, mais sans indiquer le prix de leur acquisition.

Un encensoir et boîte à encens ; 2 burettes avec plat ; 2 chandeliers ; un christ d'argent sur croix de bois ; 2 petits bouquets d'argent ; 2 grands reliquaires, garnis en partie en argent ; une remontrance d'argent, surmontée d'une couronne ; une lampe d'argent richement ciselée ; un calice d'argent doré avec sa patène et sa cuillère ; un saint ciboire ; une petite boîte d'argent servant au dépôt des saintes huiles.

LA PROVIDENCE.

(Archives du Nord, liasse 54, n° 9. — Inventaire du 24 novembre 1793).

Le couvent de la Providence, ou du Bon-Pasteur, n'a pas été vendu à la Révolution. Les Religieuses revinrent, après les mauvais jours, dans leur maison, qui était située rue des Malvaux, et qu'elles échangèrent plus tard contre celle rue Fortier, où elles continuent, comme toujours, à mériter la reconnaissance publique par les soins qu'elles donnent à l'instruction des enfants qui leur sont confiés.

Une remontrance d'argent en rayon ; un calice ; sa cuillère ; un ciboire ; une boîte d'argent doré avec le cer-

cle en or; 2 petites couronnes et un bâton royal ; 2 cœurs d'argent provenant d'une niche de la Vierge.

COUVENT DE SAINT-THOMAS. [1]

(Archives du Nord, liasse n° 36. — Inventaire de 1791).

Ce couvent, situé rue de ce nom, avait son entrée principale rue Saint-Jacques. Les religieuses qui dirigeaient l'hôpital qui y était établi, durent en sortir le 18 juillet 1792. Cette propriété, concédée aux Hospices de Douai, fut échangée en 1804 contre des biens ruraux.

Un ciboire d'argent doré; une petite boîte d'argent et 4 calices avec leurs patènes et cuillères d'argent doré; 2 couronnes d'argent.

(1) Le 29 décembre 1789, les échevins délégués pour la réception des dons patriotiques, etc.. recevaient des Religieuses hospitalières du couvent de Saint-Thomas, un lingot d'argent pesant 11 marcs 2 onces 1 gros. (*Archives de Douai*, série L, n° 2).

DIVERSES CHAPELLES

DE DOUAI

ARGENTERIES.

(Archives du Nord, District de Douai).

HOTEL DU DÉPARTEMENT DU NORD.

(*Etabli dans une portion du Palais de Justice actuel, côté de la rue du Palais*).

Un calice, sa patène et sa cuillère. (*Liasse 54*).

HOPITAL SAINT-SAMSON (*rue de ce nom*).

Un calice, sa patène et sa cuillère ; un sceptre de Vierge; 2 petites couronnes ; 3 cœurs ; le tout en argent et pesant 3 marcs 2 onces 4 gros. (*Liasse 54*).

HOPITAL MILITAIRE.

Un calice en vermeil avec patène et cuillère ; un ciboire d'argent avec couvercle surmonté d'une croix ; une petite boîte avec son goupillon *pour les huiles viatiques* (sic). (*Liasse 261*).

FONDATION DES HUIT-PRÊTRES (*rue de ce nom*).

Un calice d'argent doré avec sa patène. (*Liasse 245*).

GRANDS-ANGLAIS (*Place Saint-Jacques*).

3 calices, 3 patènes et 3 cuillères, pesant 9 marcs 4 on-

ces 4 gros; — Un piétement de christ orné d'une Vierge en argent et 4 petits médaillons. (*Liasse 176 et 261*).

FORT DE SCARPE.

Un calice, sa patène et sa cuillère; un ciboire; une remontrance et soleil; 3 *gobelets aux huiles* (sic); un bâton *ci-devant royal*; 2 petites couronnes; 6 cœurs, — le tout pesant 10 marcs 2 onces 6 gros. (*Liasse 176*).

(Archives communales de Douai).

PRISON DE LA VILLE (*attenant à la Mairie*).

Un calice; une patène et une petite cuillère, le tout en argent. (*Série* J, *n° 6*).

DORIGNIES.

Un calice, avec patène et cuillère, le tout d'argent doré; un ciboire d'argent, dont le pied est doré; une couronne d'argent et 2 balles idem; une croix d'or, et une à pied garni d'argent. (*Série* P, *n° 27*).

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

ÉGLISES PAROISSIALES

ABBATIALES, CHAPELLES DE COUVENTS, ETC.

PROCÈS-VERBAUX D'ARGENTERIES.

(Archives départementales du Nord, District de Douai).

AIX.

Un ciboire; 2 calices, dont l'un doré; une remontrance, (le soleil en cuivre doré); botte aux saintes huiles. — Bâton de Vierge et 2 couronnes, pesant 4 onces 2 gros. (*Liasse 30 et 170*).

ALNES.

(Cette commune dépendait, au moment de la Révolution, pour le spirituel, de la cure d'Hamage, aujourd'hui nommée *Wandignies-Hamage*).

ANICHE.

(Il ne se trouve mentionné aucune pièce d'argenterie dans l'inventaire). (*Liasse 30*).

ARLEUX.

Deux calices avec patènes; une boîte; une autre boîte

servant aux saintes huiles, burettes et plat d'argent ; soleil (ou remontrance) ; ciboire ; encensoir ; navette ; 3 cœurs ; 3 pommes (ou balles), un sceptre, une pomme et croix, le tout en argent. (*Liasse 264*).

AUBERCHICOURT.

(Aucune pièce d'argenterie n'est reprise à l'inventaire). (*Liasse 30*).

AUBIGNY-AU-BAC.

Un ciboire ; une remontrance, pour laquelle le pied du ciboire sert ; un calice, avec patène et cuillère. (*Liasse 54*).

AUBY.

(On ne trouve rien aux Archives relatif à l'inventaire de l'église de cette commune, qui, du reste, dépendait de Flers pour le spirituel, au moment de la Révolution).

AUCHY.

Un ciboire ; une remontrance avec soleil doré ; un calice (de cuivre) avec la coupe d'argent ; 2 boîtes aux saintes huiles. (*Liasse 30*).

BEUVRY.

Une remontrance ; un ciboire doré ; une boîte avec couvercle ; 2 balles ; 2 calices d'argent doré, avec patènes et cuillères ; un petit crucifix et 3 petites pièces ; le tout pesant, en argent : 16 marcs 2 onces 3 gros. (*Liasse 176*).

BOUVIGNIES.

2 calices ; un saint ciboire et une remontrance. (*Liasse 30*).

BRUILLES.

Deux calices; une remontrance (de cuivre doré); un ciboire ; une boîte aux saintes huiles; 2 petites boîtes d'argent pour le viatique, le tout en argent. (*Liasse 30*).

BRUNÉMONT.

Un ciboire ; un calice avec patène ; une boîte aux saintes huiles ; un soleil ; 3 cœurs ; 3 anneaux. (*Liasse 54*).

BUGNICOURT.

Un ciboire travaillé en moulure ; une boîte à hosties ; un rond en or pour mettre l'hostie dans la remontrance ; une remontrance d'argent *à soleil doré ou d'or* (sic); un calice, avec patène et cuillère ; une boîte *à l'huile*. — Le tout pesant 11 marcs 3 onces 2 gros. (*Liasse 54*).

CANTIN.

Deux croix en or ; 2 cœurs et une bague en or : les 5 pièces pesant une onze 1/2.

25 cœurs d'argent ; 4 balles ; 2 couronnes et un sceptre; 6 croix, dont 3 massives et trois ornées de pierres; 42 bagues en argent. — Le tout pesé pour l'argent, une livre 1/2 et une onze. (*Liasse* 266).

COURCHELETTES.

Une remontrance ; un ciboire ; une boîte aux saintes huiles ; 2 cœurs ; un calice (en cuivre doré). (*Liasse 261*).

COUTICHES *et son hameau* (*Faumont*).

72 cœurs d'argent; 2 petits saints; 13 balles; une lampe; une remontrance; 2 grandes couronnes, une petite; une boîte pour les saintes huiles; un grand saint; 2 calices; 2 plats; 2 petites cuillères; une plaque représentant une tour; un cœur, un petit morceau d'argent repésentant un enfant au maillot; — un cœur et une croix d'or. (*Liasse 54*).

CUINCY.

Un calice, patène et cuillère, pesant 1 marc 7 onces; une remontrance, 8 marcs 5 onces 2 gros; un ciboire, un calice, patène et cuillère, et 2 burettes, 5 marcs 6 onces 2 gros; couverture d'une boule d'argent; 2 petites boîtes à hosties; un reliquaire; une petite plaque; une boîte en contenant 3 petites, à l'usage des saintes huiles; une petite bobèche; une navette avec cuillère; un encensoir et sa chaîne; plusieurs morceaux provenant de la croix; couverture d'une autre boule; le tout pesant ensemble 8 marcs 6 onces 4 gros. — Balles d'argent, cœurs, croix, bagues et sceptre de la Vierge, s'est trouvé poids de 1 livre 1 once 1 quart; débris provenant d'une grande croix, pesant 2 livres moins 1/4. (*Liasse 73* et *261*).

CUINCY (*Chapelle de Notre-Dame-des-Affligés*).

Un calice en argent doré; bouquets en argent; une bague en pierres; une autre en argent. — Un christ d'argent avec différents ornements de croix; 2 fleurons et leurs vases; une sainte face, un bras et des moulures, — le tout pesant 3 marcs 2 onces 5 gros; *une Vierge sur un piédestal*

marqué de différents noms, entr'autres Pierre-François Dulieu; *Jacques Gronnier, mayeur, marchand, 1679*; *Antoine Dutercq, mayeurs, 1687*; un enfant, une couronne, une étoile, un sceptre et les 4 supports du piédestal, le tout pesant 6 marcs 4 onces. — Dans ladite chapelle se sont trouvés 6 livres 5 onces, tant en cœurs, croix, bagues, lampes, couronnes, balles, bras, jambes ; il s'y est trouvé en or un cœur et une bague, portant *un tisain et demi* (sic). (*Liasses 176, 181 et 261*).

DECHY.

Un christ ; 8 boules ; 17 morceaux détachés ; un ciboire et sa couronne ; un calice, avec une patène et cuillère ; 4 morceaux et une boule ; les débris d'une croix processionnelle ; une couronne ; un petit soleil ; 3 croix, — le tout pesant 12 marcs 2 onces 4 gros. — Un calice ; une remontrance à laquelle sont attachés 7 petits cœurs d'or ; 2 croix dont une plate et une à filagrammes ; 2 bagues dont une à pierre et l'autre unie d'argent doré ; un morceau de croix ; un cœur d'argent, pesant 7 marcs 3 onces ; 17 petits cœurs ; 2 croix et un morceau en or, pesant une once 2 gros. (*Liasse 176*).

ECAILLON.

Une remontrance avec ses ornements ; 7 croix d'or et 2 bagues et une croix d'argent doré ; calice ; boîte ; lampe ; encensoir ; plat ; 2 burettes ; boîte à encens ; 6 cœurs ; 6 balles ; 2 tableaux (*bas-reliefs*) avec plaques d'argent ; une médaille. (*Liasse 261*),

EQUERCHIN.

Encensoir avec navette et cuillère ; plat et deux buvettes,

le tout pesant 8 marcs ; une croix de bois noir, sur laquelle est attachée une croix d'argent ; un calice en vermeil avec patène ; boîte à huiles en trois pièces ; un soleil ou remontrance d'argent (avec rayons de cuivre doré) ; bâton ci-devant royal en argent ; calice et patène vermeil ; 2 couronnes d'argent ; croix d'argent garnie de 6 pierres ; bague avec pierre ; une croix ; ciboire ; 17 boules d'argent. (*Liasse 261*).

ERCHIN.

Ostensoir, soleil doré, décoré d'épis et autres fleureaux ; ciboire en forme de calice, surmonté d'une couronne à la couverture ; calice avec patène et cuillère ; 9 petits cœurs d'argent ; 5 pièces servant à l'ornement d'une croix ; boîtes à huiles avec attributs ; une roue d'argent doré ; 4 globes tout en argent, le tout pesant 9 marcs 4 gros. (*Liasse 261*).

ERRE.

(On ne trouve rien aux Archives, relatif à l'inventaire de l'église de cette commune).

ESTRÉES.

Une remontrance ; un calice avec patène et cuillère ; un ciboire ; les couvertures de 10 balles ; boîte aux saintes huiles. — le tout pesant 9 marcs 7 onces. (*Liasse 176*).

FAUMONT (*Voir Coutiches*), *page 251*).

FÉCHAIN.

Remontrance en argent, garnie de 2 croix d'or ; cœur

d'or et 2 boutons de grenat, montés en argent : boîte à huiles ; calice d'argent doré et patène ; garniture de Vierge, composée de 10 cœurs et une boule ; 2 couronnes d'argent et un bourdon ; ciboire et cercle d'argent doré de la remontrance ; croix de procession ; un reliquaire. (*Liasse 261*).

FENAIN.

(Aucun objet en argent n'est repris à l'inventaire de l'église de cette commune, dont les procès-verbaux du District de Douai ne font aucune mention. (*Archives du Nord, District de Valenciennes, liasse 109*).

FÉRIN.

Remontrance d'argent (soleil cuivre doré); ciboire surmonté d'une couronne d'argent, garni d'épis de blé d'argent; boîte aux huiles; 2 couronnes; 2 patènes; un reliquaire; 10 cœurs; petite boîte surmontée d'une croix. — Un calice; patène et cuillère, pesant 2 marcs 3 onces 2 gros. (*Liasses* 176 et 261).

FLERS.

Remontrance; ciboire; calice et patène; croix; boîte aux saintes huiles; 3 boules; 4 cœurs, pesant 15 marcs 5 onces 4 gros. (*Liasse 261*).

FLINES-LES-RACHES.

La couverture en argent de 15 boules, — 7 onces 2 gros; 17 cœurs et une plaque, 4 onces 2 gros; une couronne d'argent, 3 petites croix, un ciboire avec sa couverture, — 5 marcs 7 onces 5 gros; une remontrance, sa

couronne et son pied, — 8 marcs 6 onces 6 gros ; 2 calices, dont un doré, ainsi que 2 patènes, plus une petite cuillère, — 5 marcs 2 onces ; une petite boîte aux saintes huiles ; une autre à hostie ; 2 boules ; 2 couronnes ; un morceau d'argent avec croix ayant servi à une couronne ; ? petits morceaux détachés ; 8 bagues d'argent garnies de pierres ; 2 anneaux ; 2 petits cœurs ; une petite couronne et une balle, — pesant le tout 3 marcs 4 gros. (*Liasse 176*).

ABBAYE DE FLINES.

2 grands reliquaires en bois, garniture en argent décorant le maître-autel ;

Deux petites boîtes d'argent servant aux consécrations ;

Un reliquaire en argent sur piétement de bois ;

Un reliquaire en forme de cadre, fermant à battants ;

Trois autres reliquaires en argent ;

Une boîte aux saintes huiles ;

Un saint ciboire ciselé, surmonté d'une croix et d'une couronne d'argent doré ;

Deux calices avec patènes et cuillères ;

Un grand reliquaire d'argent doré en forme de croix sur pied entouré de quatre pyramides ;

Un reliquaire en argent sur pied, *dit de saint Hubert ;*

Un reliquaire d'argent, *dit de saint Bernard*, en forme de pyramide, garni intérieurement de fines perles ;

Une croix en cuivre et argent doré, garnie de pierres fausses ;

Trois cadres dits canons, garnis en argent ;

Six piétements servant de vases à bouquets, en cuivre, couverts en argent ;

Un pied *dit de saint Théodore*, couvert d'une feuille d'argent ;

Un reliquaire représentant une croix, encadré partie en cuivre, partie en argent doré ;

Huit christ en argent, sur croix et piétements de bois, servant de décoration aux autels ;

Deux petites couronnes et une crosse servant à décorer l'image de la Sainte Vierge.

Une crosse en argent décorant l'image de saint Bernard ;

17 boules d'argent ;

17 cœurs et une plaque d'argent ;

Une couronne d'argent et 3 petites croix aussi d'argent ;

Un ciboire ;

Une remontrance avec sa couronne et son pied ;

Un calice avec sa patène ;

Un autre calice avec sa patène et cuillère d'argent doré ;

Un petit ornement orné de 6 perles fines, avec une petite rosace émaillée ;

Une petite boîte d'argent servant aux saintes huiles ;

Une autre boîte d'argent servant à mettre des hosties ;

Deux boules d'argent ;

Une couronne d'argent ;

Une autre plus petite, aussi d'argent ;

Un morceau d'argent avec une croix ayant servi à une couronne ;

Deux petits morceaux d'argent détachés ;

Huit bagues d'argent montées avec des pierres et 2 anneaux d'argent ;

6 chandeliers en 29 pièces, pesant 46 marcs 5 onces ;

Une remontrance, 5 mars 1 once 4 gros ;

Une crosse abbatiale, 5 marcs 4 onces 2 gros ;

Un plat avec 2 burettes et une navette, 5 mars 5 onces 5 gros ;

Un encensoir, 3 marcs 5 onces 4 gros ;

2 pièces d'argent provenant de deux grands reliquaires, 18 marcs 5 onces 4 gros. (*Liasse 261*).

FRESSAIN.

Remontrance d'argent à soleil doré, la patène en dessous soutenant les rayons, du même métal, le tout surmonté d'une couronne impériale ; calice avec patène et cuillère ; ciboire doré surmonté d'une couronne impériale, boule et croix, cercle d'or ; boîte aux huiles à 3 compartiments, garnie de croix, le tout surmonté d'un *secret* à mettre l'hostie et d'une croix de Malte ; encensoir et navette avec cuillère. (*Liasse 261*).

GŒULZIN.

Remontrance ; ciboire ; calice avec patène et cuillère ; boîte pour l'Extrême-Onction ; boîte où l'on renfermait une hostie, avec couvercle en dedans en argent. (*Liasse 261*).

GUESNAIN.

Calice avec patène et cuillère ; remontrance avec couronne, et le soleil en cuivre doré, garni de trente petites

pierres communes ; 17 cœurs d'argent ; 4 balles ; médaille et bague. (*Liasse 261*).

HAMEL.

Une remontrance ; un ciboire ; un calice avec patène ; une boîte aux saintes huiles ; 8 balles et un cœur. (*Liasse 261*).

HORNAING.

(Rien n'existe, aux Archives du Nord comme à celles de Douai, relatif à l'inventaire de l'église de cette commune).

LALLAING.

Deux devants de châssis d'argent; 2 calices d'argent doré ; ciboire avec couronne ; 6 globes d'argent ; 22 cœurs, dont un en or ; 2 burettes d'argent ; calice et patène argent doré ; 4 cuillères à encens ; couronne ; croix dans un fourreau ; 25 cœurs ; 2 couronnes et 2 petits cœurs en or ; 12 croix et 2 anneaux d'or ; le soleil en or et son piédestal d'argent ; 11 cœurs et un globe; grand ciboire, et un petit portatif; petit calice d'argent doré ; le tout pesant 26 marcs 5 onces 5 gros. — Une croix dite de saint Louis, une girandole et sa rose garnie de 6 perles fines, pesant une once. (*Liasse 176* et *261*).

LAMBRES.

Remontrance (avec le soleil cuivre doré) ; ciboire ; calice avec patène et cuillère ; un autre idem, en vermeil ; 2 couronnes; boîte à l'huile et une autre servant à en-

fermer l'hostie ; 5 balles ; 8 cœurs ; un cœur d'or ; un petit christ avec tous ses ornements ; 2 petites croix ; 2 bagues en argent doré. — Le tout pesant 10 marcs 2 onces 7 gros. (*Liasse 261*).

LANDAS.

Un ciboire (cuivre doré) ; 2 calices, argent ; remontrance (cuivre argenté et soleil doré) ; 2 boîtes aux saintes huiles, argent. (*Liasse 30*).

LAUWIN-PLANQUES.

Calice, patène et cuillère ; 3 boîtes aux saintes huiles, etc. ; ciboire et son pied, lequel pied sert à la remontrance par le moyen d'une visse ; remontrance en argent (avec soleil en cuivre) ; 2 petits morceaux détachés de la remontrance ; un cœur d'argent ; 2 boules ; 2 couronnes ; 3 cœurs et un bâton *ci-devant royal* en argent. (*Liasse 261*).

LÈCLUSE.

Un calice en vermeil ; un ciboire ; un petit soleil avec un plus grand en argent, et une boîte aux saintes huiles. (*Liasse 30*).

LEWARDE.

Quatre chandeliers d'argent ; une remontrance avec accessoires, pesant 5 marcs 7 onces 7 gros ; un ciboire, — 2 marcs 3 onces 5 gros ; 2 calices, 2 patènes et une cuillère, — 3 marcs une once 2 gros ; une boîte à huile avec ses appendances, — 1 marc 2 onces ; 5 croix d'or avec leur bouton, pesant une once 5 grains ; une bague d'argent

montée en pierres, pesant un gros ; 2 croix en filagramme; 3 autres moulées et à jour et une autre à bouton, avec 2 bagues dont une à pierre rouge, le tout en or et pesant ensemble 2 onces 4 gros 8 grains.

De plus, débris de 19 balles ; 18 cœurs ; 4 couronnes ; un christ avec les 3 coins de la croix ; le montant d'une croix *avec une plaque armoriée*, et 5 bagues à pierres, le tout en argent, — pesant 5 marcs 2 gros. (*Liasse 176*).

LOFFRE.

(Au moment de la Révolution, il y avait en ce lieu une chapelle, dépendant de l'église de Lewarde).

MARCHIENNES.

Deux ciboires; une boîte et un demi-cercle, — le tout pesant 6 onces 4 gros. (*Liasse 176*).

MARCHIENNES (*Couvent des Augustines*).

Un calice d'argent; un autre d'argent doré ; encensoir et navette d'argent; 2 burettes et plat d'argent ; un ciboire en argent ; un christ d'argent (sur bois); une petite Vierge, avec une couronne et un bâton d'argent. (*Liasse 181*).

ABBAYE DE MARCHIENNES.

Les châsses de sainte Rictrude (1) *et de sainte Eusébie* (2), *en argent doré, garnies de pierreries ;*

(1) La châsse de sainte Rictrude, faite à Douai en 1531, avait coûté 13,127 livres 14 sous 6 deniers parisis, sans compter les pierreries magnifiques qui la couvraient.

(2) La châsse de sainte Eusébie, faite à Douai en 1537, avait coûté

Une Vierge en argent ;

Le bras de saint Laurent, garni en argent doré ;

Ceux de saint Procope, argent doré ;

La mâchoire de sainte Eusébie, idem ;

Un ostensoir d'argent, dont le soleil est doré et garni de *jargon* ;

Deux grands calices d'argent doré ;

Deux encensoirs et la navette en argent ;

(Ces cinq dernières pièces pesant ensemble 31 marcs 1 gros 5 onces).

La croix de saint Thomas de Cantorbéry, garnie de pierres précieuses ;

Une autre vieille croix garnie en cuivre, avec des pierres communes ;

Une grande croix d'argent, garnie par le bâton pour les processions ;

Un bâton de chantre, garni en argent ;

La crosse abbatiale, en argent doré, garnie de pierreries ;

Un petit bâton de cérémonie garni en argent, non pesé ;

6 calices d'argent, dont 3 dorés, pesant ensemble 22 marcs ;

Un calice d'argent, pesant 2 marcs 7 onces 5 gros ;

Un goupillon garni à manche d'argent ;

13,480 livres, en dehors des joyaux, des pierres précieuses, et d'un morceau de corne de licorne, donné par la comtesse de Buren.

La châsse de sainte Eusébie pesait 299 marcs 4 onces 9 estrelins 4 frelins; et la châsse de sainte Rictrude, 268 marcs 5 onces 1/2.

Un ciboire à coupe dorée, pesant 5 marcs 7 onces 1 gros ;

15 pièces d'argent provenant des garnitures d'un ancien tabernacle, avec 8 figures d'argent doré, servant ci-devant d'ornement aux châsses ci-dessus reprises, pesant ensemble 9 marcs 2 gros.

Le procès-verbal, daté du 25 juin 1791, se termine ainsi :

« Ainsi fait, reconnu et vérifié, et transporté *avec un » piétement garni en bois et en cuivre et partie en argent.* » Le tout fait en présence d'Elie Corby, procureur de la » commune de Marchiennes, et à l'adjonction du sieur » André Mallet, en l'absence du greffier municipal dudit » Marchiennes. Et de suite *tous les objets ci-dessus*, re- » pris, *avec vingt-huit pièces d'argent doré* détachées des » châsses reprises au présent procès-verbal, *ont été con- » duits sur des voitures pour être adressés au Directoire » du District de Douai, sous l'escorte de quatre hommes » de troupes de ligne et de quatre gardes nationaux de » Marchiennes, sous la conduite de deux caporaux* et en » présence du sieur Desmoutier, *l'un des commissai- » res...* » (*Liasse 264*).

MARCQ.

(Il n'a été trouvé dans l'église de cette commune aucun objet en argent. (*Liasse 54*).

MASNY.

Un ciboire en 3 pièces, servant de remontrance et de calice; une petite boîte à hosties ; une boîte à l'huile ; un

calice, sa patène et une cuillère; une balle; un cœur; le tout pesant ensemble 2 marcs 7 onces 6 gros. — 4 bagues; une croix avec son coulant, pesant 4 gros 3 grains. (*Liasse 176*).

MONCHECOURT.

(Il n'y avait aucune pièce d'argenterie dans cette église, au moment où a été dressé le procès-verbal). (*Liasse 54*).

MONTIGNY.

8 balles; 2 couronnes; une boule; un oiseau; 4 petites médailles; un petit bâton *ci-devant royal;* 26 cœurs. — Une remontrance, dont le soleil est d'argent doré et à laquelle est attaché un petit cœur d'argent; calice avec patène; ciboire, une boîte; une autre aux saintes huiles; une autre plus grande contenant 2 plus petites, au même usage; un christ; — le tout pesant 14 marcs 3 onces. (*Liasses* 54 et 176).

NOMAIN.

Un petit ciboire d'argent; 2 calices, l'un en argent doré et l'autre en argent; 2 boîtes aux saintes huiles; une remontrance d'argent avec un soleil doré; une croix (de cuivre argenté), pour les processions; un encensoir, idem. (*Liasse 30*).

ORCHIES.

3 calices; 2 ciboires; deux remontrances, dont une antique en argent et l'autre en cuivre doré; 2 boîtes remplies de cœurs, balles et couronnes d'argent; une petite caisse

avec des reliquaires en argent; un peu de cœurs et balles; un gros livre avec des agrafes en argent; — 2 boîtes aux saintes huiles; 2 chandeliers d'acolytes, en argent; 2 encensoirs d'argent avec leurs navettes id.; une croix d'argent; 2 burettes et plat idem, (*Liasses, 30, 54 et 181*).

ORCHIES (*Couvent des Capucins*).

Un ciboire; une boîte d'argent pour consacrer, et une petite pour la grande hostie; une remontrance garnie de 2 croix d'argent et d'une charlotte; 4 calices, et un autre calice dans la chapelle de l'infirmerie, et la boîte aux saintes huiles. (*Liasse 181*).

ORCHIES (*Couvent des Sœurs-Grises*).

4 chandeliers d'argent, de 2 pieds de hauteur; 2 branches d'argent pour le Saint-Sacrement; 3 calices d'argent; une remontrance (de cuivre doré); une boîte d'argent pour les saintes huiles, une petite pour les hosties; 16 petits pots couverts d'une feuille d'argent; 2 croix d'argent; une clochette, idem. (*Liasse 181*).

ORCHIES (*Hôpital de Théomolin*)

Une remontrance d'argent doré: un encensoir avec sa navette; un plat; 2 burettes et une clochette; 2 lampes d'église; 4 chanceliers (de 2 pieds 1/2 de hauteur); 2 reliquaire; 2 pots pour les bouquets; 3 cadres. — Le tout pesant 53 marcs 3 onces 6 gros. — Un bénitier; 2 calices; un ciboire; 7 petits pots en bois, garnis d'une feuille d'ar-

gent ; un petit reliquaire (de cuivre doré). (*Liasses 176 et 181*).

ORCHIES (*Chapelle de Notre- ame de Cocquignies*) (1).

2 grands chandeliers ; 1 calice d'argent doré ; reliquaire avec 3 petits personnages ; une paire de burettes ; une lampe ; *un bâton de ci-devant Vierge* ; 87 pièces d'argenterie, tant cœurs, mains, pieds et mamelles ; un christ et son inscription ; une couronne à 3 pièces ; 2 petits reliquaires ovales. — Le tout pesant 17 marcs (*Liasse 34*).

PECQUENCOURT.

Un plat et 2 burettes ; navette et cuillère ; plat ; couronne ; *chandelle d'argent* ; *flèche garnie en or et Vierge* ; *2 pièces avec armes d'Anchin et l'autre celles du Prieur*(2); 2 clous et un *métier* ; une Vierge ; un encensoir ; une balle ; 18 cœurs ; 4 fleurs venant d'une croix ; christ avec tête de mort ; 2 burettes, — le tout pesant 38 marcs

(1) On l'appelait aussi *Notre-Dame de Foi*. Une disposition testamentaire de Joseph-François Tournois, du 8 avril 1729, « fonde à la chapelle de » *Notre-Dame de Foi, au faubourg de Corquignies*, annuellement et à per» pétuité, une messe basse tous les premiers lundis de chaque mois, pour » être déchargée par les Pères Capucins de la ville d'Orchies, à la rétribution » de dix patars. » (*Archives communales d'Orchies*, testament n° 125).

(2) Custode du cierge provenant de la sainte Chandelle d'Arras. — Ce cierge était conservé, dès le XIV^e^ siècle, dans une chapelle érigée sur la place de la commune de Pecquencourt, en l'honneur de Notre-Dame de Joyel ou des Ardents. Cette chapelle avait été rebâtie, agrandie et décorée avec une grande magnificence, au XVII^e^ siècle, par Dom Jean de Meer, abbé d'Anchin. Elle était ornée d'une belle statue de la Sainte-Vierge, de grandeur naturelle, en bois, peinte et dorée, qui se trouve aujourd'hui, avec quelques-uns des deux cents anges qui l'entouraient au haut de la voûte du sanctuaire de la chapelle de Pecquencourt, dans le riche cabinet d'antiquités de notre concitoyen M. Druelle-Boudin, rue du Pont-du-Rivage 1 bis, à Douai.

2 gros. — Calice en vermeil avec cuillère ; 2 reliquaires surmontés d'une croix ; ciboire avec couronne ; 19 morceaux d'argent, dont 10 cœurs, 2 couronnes, une boule; *un ci-devant bâton royal* ; 2 moitiés de croix ; une médaille ; une petite feuille ; croix à usage de procession ; boule ; couronne et cœur. — Le tout pesant 12 mars 1 gros 1/2. (*Liasse 261*).

ABBAYE D'ANCHIN (*Pecquencourt*).

1° Un procès-verbal du 3 mai 1790 porte ce qui suit :

L'argenterie qui reste et qui n'a pas point été envoyée à la Monnaie (1), consiste en :

9 calices ; une remontrance et un ciboire ; un grand crucifix du maître-autel et une autre grande croix pour les processions ; un encensoir et plusieurs petits crucifix dans les pêtites chapelles. — Une châsse où *était* anciennement les douze apôtres, que nous croyons être en cuivre doré ou argent ; une crosse d'abbé en cuivre ou argent doré.

2° *Inventaire de l'Argenterie de l'Abbaye d'Anchin, dressé le 27 juin 1791.*

Sept calices, dont quatre entièrement dorés, pesant ensemble, avec leurs patènes et cuillères, 24 marcs 4 onces 1 gros.

Une grande croix d'argent ; un encensoir et sa navette aussi d'argent, pesant ensemble 21 mars 7 onces. (*Le*

(1) Nous n'avons pas trouvé le procès-verbal de cet envoi.

bâton de la susdite croix ayant été emporté sans être pesé, à cause de la difficulté de le démonter).

18 pièces d'argenterie, provenant de cinq crucifix, servant aux autels, pesant 5 marcs une once 2 gros.

La remontrance et le ciboire, pesant ensemble 27 marcs 5 onces 5 gros.

Le grand crucifix, pesant 40 marcs 5 onces. (*Liasses 257 et 261*).

RACHES.

Un saint Léonard couvert en argent, avec un rayon de même sur la tête, son piétement en écaille, garni de 2 petits anges et l'alentour du reliquaire d'argent, — pesant, en argent, 14 marcs 4 onces 4 gros.

Croix processionnelle, garnie en cuivre doré et argent, — pesant, en argent (et un reliquaire), 2 marcs 5 onces.

Ciboire surmonté d'une couronne; un autre petit ciboire surmonté d'une petite boule et d'une croix ; une boîte à l'huile ; 2 calices avec leurs patènes, et une cuillère, — 9 marcs 9 onces.

2 bras d'argent, un grand cœur couronné, une jambe, 93 cœurs, 2 mars 4 onces 6 gros.

8 boules ; 49 plaques figurant des jambes, des mains, des yeux, etc ; une médaille; une croix et son coulant, garnie de pierres, avec deux pentecôtes de charlotte, pesant ensemble 2 marcs 2 onces.

Une remontrance, pesant 15 marcs.

Une croix d'or, attachée à ladite remontrance : 2 gros. (*Liasses 176 et 261*).

RAIMBEAUCOURT.

Une remontrance, pesant 11 marcs ; les débris d'une croix processionnelle, — 4 marcs 4 onces 5 gros ; un encensoir et un reliquaire, — 6 marcs 4 onces; un ciboire, — 4 marcs 6 onces ; un calice avec patène , — 2 marcs 6 onces ; 6 balles, 4 onces 4 gros. (*Liasse* 176).

RAIMBEAUCOURT (*Chapelle du château*).

Un calice, sa patène et sa cuillère, — pesant 3 marcs 1 once 6 gros. (*Liasse* 176).

RIEULAY.

Un ciboire d'argent ; 12 balles ; une petite boîte d'argent. (*Liasse* 54).

ROOST-WARENDIN.

Une grande croix, pesant 6 marcs 4 onces ; 9 balles, pesant 6 onces 4 gros ; un calice, un marc 4 onces 4 gros 1/2 ; deux patènes, — 6 onces 3 gros ; ciboire, — 4 marcs 2 gros ; petit reliquaire doré , — 2 marcs 6 onces ; petite boîte aux huiles, 7 onces ; un calice (dont le pied est de cuivre et la coupe d'argent). (*Liasse* 181).

ROUCOURT.

(On ne trouve rien aux Archives relatif à l'église de cette commune).

SAMÉON.

(Aucun objet en argent n'a été trouvé lors de l'inventaire de cette église. (*Liasse 54*).

SIN-LE-NOBLE.

Une grande remontrance à trois étages, ornée de colonnes et de petites figures (dont le soleil est de cuivre doré). — Poids de l'argent : 19 marcs une once 4 gros ;

Une croix antique processionnelle, en argent et cuivre, montée sur bois, pesant, en argent, 1 marc 3 onces ;

Une petite remontrance en argent (avec son soleil de cuivre doré), 2 marcs ;

Un grand calice (dont le pied est de cuivre doré), avec patène et cuillère d'argent doré, — 1 marc 6 gros;

Un ciboire d'argent, dans lequel se trouve un petit ruban d'argent; — 3 marcs 7 onces ;

Une croix garnie en écaille, ornée d'un christ; une tête de mort; une inscription et 3 fleurons; 2 couronnes ; 6 cœurs ; les débris de 2 boules; *bâton ci-devant royal*, le tout en argent, et pesant ensemble 2 marcs 7 onces. (*Liasse 261*).

HOPITAL DE SIN ET DECHY

Calice d'argent doré, avec patène et cuillère aussi d'argent doré (*Liasse* 261).

SOMAIN.

Une croix d'argent pour les processions (le christ en

cuivre doré); 2 calices d'argent; un saint ciboire idem; une capsule pour la réserve, en argent; une remontrance (en cuivre doré). (*Liasse* 30).

PRIEURÉ DE BEAUREPAIRE (*à Somain*).

Un ostensoir d'argent et le cercle, dont les rayons sont de vermeil et le cercle garni de pierres précieuses,—pesant 17 marcs 5 onces 5 gros;

3 calices d'argent avec leurs patènes et cuillères; plus, un autre calice; un encensoir avec sa navette, — pesant 9 marcs 5 onces 4 gros;

Un christ d'argent avec 2 anges adorateurs; une couronne d'argent, — pesant, le tout ensemble, 23 marcs 7 onces;

6 chandeliers d'argent, pesant 79 marcs;

Une croix d'argent (garnie en cuivre. (*Liasse* 261).

TILLOY.

(Il ne se trouve rien aux Archives, relatif à l'inventaire de l'église de cette commune).

VILLERS-AU-TERTRE.

Un saint Roch et son chien; une remontrance dont le soleil est en argent doré; un grand ciboire auquel se trouve un croissant d'argent doré; un autre plus petit; 3 calices d'argent doré et leurs patènes; une cuillère; 8 balles; 2 burettes et un plat; un ange; une botte à l'huile contenant 3 autres petites boîtes; un reliquaire; un petit soleil de croix; un autre idem; 2 petites couronnes; un bâton de

pélerin; *un bâton ci-devant royal*; un cercle; un reliquaire; un montant de calice. — Le tout pesant 38 marcs 4 gros. (*Liasse* 176).

VILLERS-CAMPEAU.

Un ciboire d'argent; un vieil ostensoir avec un tour de fleurs. (*Liasse 54*).

VRED.

Un calice, un saint ciboire, une remontrance en argent; une croix de procession (en cuivre doré). (*Liasse 30*).

WANDIGNIES-HAMAGE.

Neuf balles d'argent, pesant 1 marc 3 onces 2 gros. (*Liasse 176*).

(District de Valenciennes, Archives du Nord, liasse 109.
Inventaire du 11 novembre 1791.

Un calice d'argent, la coupe dorée; un petit ciboire en argent, très ancien et pas assez grand; un ostensoir en argent, en fort mauvais état; une boîte aux saintes huiles en argent.

WAZIERS.

(Le procès-verbal ne mentionne aucun objet en argent dans l'inventaire de l'église de cette commune. (*Liasse* 261). (1)

(1) La paroisse de Waziers possède deux reliquaires antiques, en argent, de 30 à 40 centimètres, et d'une exécution très remarquable. Sauvés au moment de la Révolution, ils furent rendus plus tard à ladite église. L'un de ces reliquaires, terminé par une flèche à six pans surmontés d'une croix, renferme une relique de sainte Rictrude, duchesse de Douai, mère de saint Maurand, patron de cette ville. Etant veuve du duc Adalbalde, petit-fils du roi Clotaire II, Rictrude fonda l'abbaye de Marchiennes, où elle se retira et y mourut le 12 mai 687. — Sainte Rictrude est la patronne de Waziers.

VILLE DE DOUAI.

OBJETS PIEUX

TROUVÉS CHEZ LES PARTICULIERS, A DOUAI.

ARGENTERIES

(Archives du Nord, District de Douai, liasses 176, 243, 261).

Chez la veuve Cabaret, rue de la Boucherie. — 2 couronnes ; 2 plaques ; 14 morceaux, tant médailles qu'autres ; *les débris d'un bras réputé saint* ; 2 chandeliers ; 2 branches ; 3 lampes, leurs couronnes et leurs chaînes, pesant ensemble 22 marcs 5 onces 4 gros. — *Un bâton ci-devant royal*, pesant 7 onces 6 gros.

Chez les citoyens d'Hiver, d'Hirbecourt et Moguez. — 2 saints et débris du piédestal où ils étaient placés : — 9 marcs 5 onces 6 gros.

Objets provenant de la veuve Hattu.— Une boîte ronde; une autre avec ses appendances à l'usage des huiles *dites saintes*; les ornements de 2 petits pieds de bois, — pesant ensemble 1 marc 6 onces.

Provenant du citoyen Vanhedděhem. — Les débris d'un bâton de prévôt et sa couronne, — pesant 6 onces 4 gros.

Provenant du citoyen Legru, rue Morel, 105. — Un Dieu pontife, pesant une once 4 gros.

Provenant du citoyen Gronnier, rue des Wetz, 283.—Les

ornements, d'un *ci-devant* saint François : une couronne; une boule; une médaille et 34 cœurs, — le tout pesant 13 onces 4 gros.

Provenant du citoyen Moguez, boulanger, rue des des Wetz, 331. — Une Vierge en bois ornée de 13 cœurs; une étoile; une couronne et un sceptre; — lesdits ornements pesant 3 onces 1 gros.

Objets provenant d'un saint Roch de la veuve Vicaire, — pesant 2 onces 1 gros. (15 cœurs en argent, — avec un saint Roch en bois).

Objets trouvés chez le citoyen Lemaire, tailleur, rue des Ferronniers. — Un saint Roch de bois couvert d'argent, orné de 15 cœurs, sa calebasse, un chien enchaîné; une petite croix, un petit ange avec ailes et couronne, un chapeau surmonté d'une couronne et les garnitures de son pied, — le tout pesant 3 marcs 2 onces 4 gros.

Un saint Jean-Baptiste en bois, garni de 5 cœurs; un soleil et un bâton en forme de croix, — pesant 2 onces 4 gros.

Provenant de l'émigré de Nédonchel, de Bouvignies. — Un christ avec ses ornements, contenant 35 morceaux, pesant 2 marcs 2 onces.

Provenant de différents reliquaires. — 4 vases d'argent, détachés de vases de bois; 19 petits morceaux d'argent; — le tout pesant 2 marcs 6 onces 4 gros.

Deux plaques d'argent de forme de bas-reliefs, — pesant 2 marcs 7 onces 2 gros.

Provenant du citoyen Aubry, sur la Place. — Un christ et ses ornements, — pesant 1 marc 1 once 6 gros.

Un christ ; un soleil ; 3 fleurons ; 2 os ; un écriteau, — pesant un marc cinq onces 5 gros.

Un christ, un fleuron et huit morceaux, — 1 marc 5 onces 4 gros.

De la maison des filles Lefebure, rue de la Halle. — Une Vierge de cuivre argenté à l'huile avec une petite couronne d'argent et une étoile à l'enfant Jésus et 8 cœurs en argent. Une grande couronne enjolivée de quelques petites pierres bleues et blanches ; une autre plus petite idem de quelques petites pierres blanches. Une lampe complète ; une boule avec sa croix ; 3 cœurs, le tout d'argent, et un bâton royal idem ; — le tout pesant 7 marcs 6 onces 2 gros.

OBJETS PIEUX

DÉPOSÉS AU DISTRICT DE DOUAI.

ARGENTERIES

(Archives du Nord, District de Douai, liasses 176, 243 et 261).

Par le citoyen Delaby, rue des Ferronniers. — 12 cœurs d'argent ; une petite grille ; une étoile ; une médaille et 3 petits morceaux d'argent.

Par le citoyen Beaufort, rue Saint-Christophe. — Une Madeleine d'argent et une croix de cuivre.

Par le citoyen Dhiver. — Un saint Jacques en argent, monté sur un pied de même métal, un bâton à la main avec calebasse, un chapeau sur la tête, orné d'un tour fleuragé en argent ; — pesant 7 marcs 4 gros.

Par Grégoire Wacquez, fripier, rue du Pont-à-Val. — 11 cœurs d'argent avec un petit soleil, — pesant 3 onces 4 gros.

Par Julien Vardon père, rue Saint-Eloi. — 7 cœurs d'argent ; une couronne et un petit damas, servant d'ornements à sainte Catherine.

Par le citoyen Delannoy, rue des Ecoles. — Un saint *Salvator*, portant une couronne ; un tour d'argent surmonté d'une croix dorée, — pesant 6 marcs 5 onces 4 gros.

OBJETS D'ARGENT.

PROVENANT DE DIVERSES CHAPELLES ÉRIGÉES DANS LES RUES DE DOUAI

DÉPOSÉS AU DISTRICT DE CETTE VILLE.

(Archives du Nord, District de Douai, liasses 176, 243 et 261).

D'une Vierge dans le cimetière Saint-Pierre. — 2 couronnes, une grande et une petite.

D'une Vierge placée au-dessus DES TROIS COQUELETS, *rue d'Infroy.* — Une couronne en forme de collier ; une petite croix d'argent avec une Vierge dessus ; 7 cœurs, — le tout pesant 4 onces.

D'une Vierge, rue de Bellain. — Un encensoir et sa chaîne ; une couronne et un cœur. — pesant ensemble

1 marc 4 onces 4 gros.—(Objets déposés par la citoyenne Goulois).

D'un saint Roch, rue de Bellain. — 23 cœurs; 2 couronnes; une plaque représentant un enfant; une croix d'argent doré et un bâton *ci-devant royal*,—pesant 1 marc 5 onces.

D'un saint Roch, rue de Bellain.—18 cœurs; un soleil; un bâton de pèlerin dit calebasse,—pesant 1 marc une once 2 gros.

Dépouillement de la Chapelle du Bon Dieu au Jardin des Olives, SITUÉE SUR LE REMPART (1).

Le 18 novembre 1793, le citoyen Baumal-Tesse, marchand à Douai, envoie par le portier-gardien de la chapelle du Bon Dieu au Jardin des Olives, située sur le rempart, *qui vient d'être démolie*, et dont les auteurs de sa femme avaient la clef; savoir :

Deux planches ornées de 40 cœurs d'argent, — pesant 1 marc 2 onces.

Provenant du Calvaire du faubourg Notre-Dame. — 16 cœurs d'argent; une balle, pesant 4 onces; 2 cœurs d'or, pesant 1 gros 1/2 20 grains.

(1) Dans un livre in-18, devenu rare, imprimé à Douai, en 1669, chez la veuve Antoine Dieulot, et ayant pour titre: *Abrégé de Devotion aux sacrez Pas et Stations de J.-C., pour servir d'exercices de piété aux Confrères et Consœurs de la Passion de Notre Sauveur, canoniquement instituée dans l'Insigne Eglise Collégiale de Saint-Amé à Douay*, on lit, page 36, la mention suivante :

« Messieurs les Vicaires-Généraux du siége d'Arras ont donné indulgence » de quarante jours quand ils (les Confrères) *visiteront les saintes Stations* » *en accompagnant la procession sur les remparts de cette ville* (de Douay), » *tous les premiers vendredis de chaque mois en récitant un* Pater *et un* » Ave *à chaque Station; et en visitant lesdites, stations en son particulier* » *les autres jours, vingt jours de pardon.* »

OBJETS

PROVENANT DES CONFRÉRIES DES PAROISSES OU DES CHAPELLES DES ÉGLISES, COMMUNAUTÉS, ETC., DE DOUAI

ET DÉPOSÉS AU DISTRICT.

(Archives du Nord, liasses 176, 243, 261)

Confrérie du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre. — Un saint *Salvator*, tenant un ciboire en main et une étoile sur la tête. — (*Retranché de la pesée, étant reconnu être en cuivre*). — Les débris d'un bâton en argent des drapeaux de ladite confrérie, — pesant 6 gros.

Confrérie de Sainte-Croix, à Saint-Pierre. — Morceaux de la garniture d'une croix ; 35 cœurs et un autre petit morceau d'argent attaché sur deux planches, — pesant 5 marcs une once. (On a mis à part 2 petits cœurs d'or, pesant 1 gros 1/2 35 grains).

Chapelle de l'Enfant-Jésus, à Saint-Pierre. — Le 16 novembre 1793, la citoyenne Dumortier, épouse du citoyen Delannoy, médecin, administrateur et receveur gratuit de la *fondation de l'Enfant-Jésus*, actuellement en état d'arrestation à Doullens, rapporte aux citoyens administrateurs du District, tous les effets qui servaient à la décoration de la chapelle de l'Enfant-Jésus, érigée en l'église paroissiale de Saint-Pierre, à Douai. — Ces effets consistant en :

Une couronne d'argent ; une boule d'argent et 4 petites visses à tête argentée (2 marcs 6 gros) ; un cœur d'or ;

deux d'argent ; 2 branches d'argent hâché ; 4 petites paires de sandales et 3 ceintures ; 4 garnitures de table d'autel ; 14 garnitures du petit passé ; 4 paires de manchettes ; 3 chemises ; une nappe de linge, une de batiste garnie de dentelle ; 4 lavabos ; un habit violet brodé en or ; un habit de moire blanche brodé en argent ; un id. blanc brodé en laine ; un id. de mousseline brodée, doublé de rose ; un id. de couleur de feu, recouvert de galon d'or ; une garniture de soie bleue galonnée en argent et garnie d'une crépine ; un nœud de ruban en or ; plusieurs bouquets.

De la Chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Pierre. — Un christ et les garnitures d'une croix, — pesant 1 marc 6 onces.

De la Chapelle de Saint-Marcou, à Saint-Nicolas, à Douai. — Un saint Marcou et sa crosse, consistant en plusieurs morceaux *qui composaient la superficie du saint*, qui était en bois, — pesant en argent 2 marcs 7 onces 2 gros.

De la Chapelle du Collége d'Anchin, à Douai (1). — Un ciboire avec son couvert surmonté d'une croix ; un christ d'argent accompagné d'un petit soleil et 3 fleurons ; une remontrance (dont les rayons sont de cuivre doré) ; 2 patènes et une cuillère ; une boîte à hostie. — Le tout pesant 17 mars 6 onces 1 gros.

Objets provenant de l'Abbaye-des-Prés, à Douai (trouvés chez la veuve Willox). — 4 plaques d'argent (bas-reliefs) ; une portion de clouans de coins provenant de missels,

(1) Ce collége, dirigé par les Jésuites depuis 1570, date de sa fondation, jusqu'à la dissolution de cet ordre en 1765, est actuellement occupé par le Lycée et le Musée.

avec la garniture de 3 canons d'autel, pesant 5 marcs 4 gros.

De la Maison des ci-devant Jésuites (1), *rue des Ferronniers.* — Un christ, son soleil ; un écriteau ; une plaque ; un petit cœur d'argent. Le tout pesant 1 marc 6 gros.

Du Couvent des Ecossais (2), *à Douai.*—Une lampe et un grand cœur d'argent couronné, — pesant ensemble 5 marcs 7 onces.

Du Séminaire Moulart (3), *à Douai.*—Un ciboire; un calice avec patène et cuillère, — pesant 5 marcs 2 onces.

Du Séminaire La Motte (4), *à Douai.*—Un ciboire (le pied en étain) ; une remontrance (de cuivre argenté) ; un calice avec sa patène ; une boîte à hosties ; une autre aux saintes huiles, — le tout pesant, en argent, 4 marcs une once.

OBJETS D'ARGENT

PROVENANT DE DIVERSES CONFRÉRIES DE RUES DE LA VILLE DE DOUAI.

(Archives du Nord, District de Douai, liasses 176,243 et 261).

Confrérie des femmes veuves de la Boucherie. — Une sainte Anne. (*Trouvée chez la veuve Cliquet, dans la Boucherie.*

(1) Cette désignation indique que d'anciens membres de la Compagnie de Jésus vivaient en commun dans ladite maison.

(2) Le couvent des Ecossais, situé rue des Bonnes, est occupé actuellement par la maison-mère des Dames de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

(3) Le séminaire Maulart était établi rue du Pont-des-Pierres; après la Révolution, son local servit à la Société des Francs-Maçons; c'est maintenant une propriété particulière.

(4) Etabli rue Saint-Jacques, une partie de ses bâtiments et de son terrain sert aujourd'hui au *Cercle commercial.*

Confrérie des Bouchères. — Une Vierge d'argent, tenant en main un lingot en forme de bâton royal ; un petit enfant ; 2 couronnes ; une médaille en forme de cœur ; une autre médaille dorée, — le tout pesant 5 marcs 4 onces 6 gros. (*Trouvés chez Louis Dupire, dit Basson*).

Confrérie des femmes veuves. — 10 cœurs ; 3 petites couronnes et une petite médaille. — pesant 2 onces 3 gros.

Confrérie de l'Immaculée Conception. — 6 cœurs, une couronne, une figure de sainte, — le tout pesant 3 marcs 6 onces 6 gros, (*et déposé par le citoyen Dequersonnière, homme de loi*).

Confrérie de la Vierge, rue de la Halle. — 3 reliquaires avec leurs chaînes d'argent doré ; 7 médailles d'argent ; 12 bagues dorées ; 3 médailles avec leurs chaînes, — pesant 6 onces 3 gros. (*Déposé par Dassonville, tapissier*).

Confrérie de la Vierge, rue du Pont-à-Val. — 2 couronnes ; 20 cœurs, — 2 marcs 4 onces.

Confrérie de la Vierge, rue.... — Une croix de diamants en or et son bouton, contenant 7 diamants ; une croix émaillée même métal, garnie de 6 perles fines et soutenue par une chaîne d'or, — pesant une once 3 gros 3 grains. — 21 cœurs, pesant 4 onces 2 gros.

Confrérie de Sainte-Barbe. — 7 cœurs d'argent ; une petite boule ; une petite bannière et une palme d'argent, — pesant 2 onces 3 gros. (*Déposé par les citoyennes femmes Lemaire et Cabaret, de la rue au Cerf*).

Confrérie de Sainte-Cécile. — 14 cœurs et une petite couronne, — 2 onces 7 gros. (*Trouvés chez le citoyen Hardivez, dit Ragot*).

Confrérie de Saint-Leu. — Deux cœurs d'or, pesant 1 gros 1/2. D'un saint Leu et sa crosse, pesant 2 marcs 5 onces.

Confrérie de Saint-Roch, rue de Mirabeau. — Un saint Roch et ses attributs. (*Déposés chez le citoyen Caullet, peintre*).

Confrérie de Saint-Roch, rue du Clocher-Saint-Pierre. — Le 17 novembre 1793, se sont présentés à la séance du Directoire du District de Douai les citoyens *Antoine Ferrand* et *Félix Desbordes*, tous deux membres de la Société populaire de Douai et ses commissaires, lesquels ont déposé sur le bureau du Directoire du District, en présence du citoyen *Pierre-Joseph Lefebvre*, ci-devant prieur de la Confrérie de Saint-Roch, *un saint Roch d'argent*, avec une gloire en cuivre; ledit Lefebvre « *demeurant* » *rue du Clocher Saint-Pierre, dite du Pilori, en expiation* » *du fanatisme des anciens Confrères* (1). » = Ledit saint était posé sur un pied de bois plaqué de quelques feuilles d'argent, et que le déposant a réclamé lorsqu'il aura été dégarni.

Confrérie de Saint-Roch, rue de la Halle. — 10 cœurs pesant 6 gros 1/2. (*Déposés par le citoyen Blavier*).

Confrérie de Saint-Roch, rue du Béguinage. — La superficie dudit saint *et tous les attributs dus à sa dignité*,

(1) L'explication donnée ici par les citoyens commissaires est vraiment curieuse. Ce qui est exact, c'est que, dès le XIII^e^ siècle, cette rue s'appelait rue du *Puits-Pilori*, et voici pourquoi : L'église Saint-Pierre formant un canton religieux considérable, avait autour d'elle tout un enclos, qui comprenait le pourtour de l'église et descendait en face du clocher, dans une rue où était dressé un pilori attestant la juridiction temporelle de l'église. De là le nom donné à cette rue, nommée plus tard rue du Clocher-St-Pierre. (V. *Chroniques de Douai*, par M. le président Tailliar, t. 1^er^, p. 220).

— pesant 3 marcs. — La garniture et les attributs d'un saint Roch de bois, — pesant en argent 6 onces 4 gros.

Confrérie de saint Roch de la rue. .. (Objets trouvés chez le citoyen Wion, tailleur, ci-devant mayeur de la Confrérie de Saint-Roch) : 1° Un saint Roch en bois doré, garni de 10 cœurs d'argent et un petit chandelier aussi d'argent et une petite couronne de même ; 2° un petit chien d'argent; un bâton et bourdon aussi d'argent; 3° une plaque en argent, — pesant ensemble 2 marcs une once 6 gros ; 4° 48 livres en numéraire. (*Le tout déposé par les citoyens Devred, Paulée et Bra*).

Confrérie de Saint-Roch de la rue... — Un saint Roch d'argent, et quelques morceaux de la garniture de son pied, — objets pesant 6 marcs. — Une couronne, pesant 7 gros.

Confrérie de Saint-Roch de la rue... 16 cœurs ; une petite couronne et un bourdon, provenant d'un saint Roch de bois, — pesant 4 onces 4 gros 1/2. (*Déposés par les citoyens F.-J. Pau et Remy Hembrech*).

Confrérie de....—Objets déposés par les citoyens Joseph Pau et François Lefebvre, rue des Foulons, et provenant d'une confrérie, consistant en 9 cœurs et une croix, — pesant 7 gros.

OBJETS D'ARGENT, ETC.

PROVENANT DE CORPORATIONS DOUAISIENNES, SUPPRIMÉES (1).

(Archives du Nord, District de Douai, liasses 176, 243 et 261)

Corps des Aubergistes. — Un saint Laurent, et ses attributs consistant en un gril et un bâton de prévôt, et autres, — pesant 7 marcs 4 onces. (*Déposé par le citoyen Duez, traiteur*).

Corps des Bateliers. — Une petite statue, (*soi-disant saint Louis*), en argent, avec une médaille du même métal; un bâton orné de pièces d'argent; un cachet d'argent; 4 pièces de cuivre et une croix du même métal; 3 ancres de fer; un petit navire en cuivre; *et finalement un coffre en fer, contenant des procédures.*

Corps des Bateliers, Maçons ou Paveurs, etc.—Un saint Jean; 2 bâtons de prévôts avec tous leurs attributs, pesant ensemble 13 marcs 4 onces;

Un saint Louis, compris cœurs, médailles et autres attributs, pesant 11 marcs 4 onces;

Une couronne servant au bout d'un bâton de prévôt, pesant un marc 5 onces 4 gros;

(1) Un réquisitoire du citoyen Bachelier, procureur de la Commune, présenté aux commissaires municipaux et dont les sévères conclusions furent adoptées par eux, dans la séance du 7 décembre 1791, prouve le grand attachement que les corps de métiers avaient pour leurs corporations. Le procureur Bachelier accuse les syndics, mayeurs et quatre hommes des ci-devant corps d'être guidés par des principes anti-sociaux; il dit qu'ils se sont refusés obstinément jusqu'à ce jour à obéir à la loi du 17 mars 1791, qui ordonne que les biens mobiliers et immobiliers des corps de métiers seront vendus comme biens nationaux, etc., etc. (*Archives de Douai, série D, 1. n° 3*).

La liste que nous donnons ici ne présente que des objets restés cachés après la mise à exécution du réquisitoire du procureur de la Commune.

Un petit cœur en or *annexé au corps dudit saint Louis*, pesant un demi-gros ;

Corps des Bouchers. — « Nous *Dassonville*, *Lecouvée*, » et *Pierre Dehay*, commissaires, nous sommes transportés le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), chez le » citoyen Pierre Dehay, boucher, à effet de nous emparer d'un bâton provenant du même corps, orné de » onze pièces, en forme de couteau et autres ustensiles *à la* » *boucherie* (le tout en argent, pesant 2 marcs 6 onces » 2 gros), *lesquels ont été délivrés* ET ONT SIGNÉ AVEC » NOUS (*sic*). »

Trois torches et une croix en cuivre, provenant du ci-devant corps des bouchers

Corps des Boulangers.—Le 24 novembre 1792, nous *Carpentier et Corrion*, commissaires, nous étant transportés chez le citoyen *Marmouzé* (1), boulanger, rue des Wetz, à effet de lui demander saint Honoré, *patron de leur corps*, ainsi que la croix et bâton de prévôt. Ce que nous avons reçu sur le champ. (Le tout pesant, avec l'âne et tous les attributs qui tenaient audit bâton, 15 marcs 2 onces 4 gros). — *D'après la demande que nous avons faite aux citoyens Marmouzé et Endrien Louis, sçavoir s'ils n'avoient rien autre* appartenant audit corps : ont déclaré *avoir des chasuppes qui servoient aux hommes qui portoient les torches en procession*, ce qu'ils nous ont remis sur le champ.

(1) Pierre-Louis Marmouset demeurait rue des Wetz, maison portant aujourd'hui le numéro 4. Il avait pour enseigne *au Saumon d'Or*. Naguère on voyait encore cette enseigne, taillée dans la pierre blanche. — Dénoncé comme aristocrate par le club révolutionnaire qui siégeait alors aux Carmes, rue des Wetz, on l'incarcéra aux Ecossais, rue des Bonnes, et comme ce fut lui qui entra le premier dans cette prison, où se sont après lui pressées tant de personnes honorables, on surnomma alors cette maison *l'Hôtel des Marmousets*.

Une croix avec ses appendances, provenant du corps des boulangers, — pesant 7 marcs 2 onces.

Corps des Boutonniers et Passementiers. — Une croix en cuivre ; un coffre de bois de chêne, contenant les titres du ci-devant corps.

Corps des Brasseurs.—Deux pyramides de bois, garnies de différentes pièces d'argent, le tout pesant 2 marcs une once 3 gros.

Corps des Chamoiseurs. — Leur *ci-devant patronne* en bois décorée d'une couronne et d'une Vierge d'argent pesant une once 2 gros ; une mauvaise croix garnie en cuivre ; 2 bassins de torches en cuivre.

Corps des Chapeliers. — Une croix en cuivre ; 2 bassins de torches idem ; *une sainte Barbe* de bois, dont le piédestal est garni d'une plaque d'argent en forme de chapeau ; 5 cœurs d'argent ; une petite croix ; une palme ; une couronne ; 7 *chapeaux pendants le haut de la tour*, garnis d'une plaque d'argent, — ledit argent pesant en tout 2 marcs 7 onces 4 gros. — Un petit coffret à trois serrures, ayant chacune leur clef, dans lequel se trouvent différents vieux papiers.

Corps des Chaudronniers. — Un cœur, pesant trois gros.

Corps des Cordonniers et Savetiers. — Un vieux coffre fermant à trois clefs, dont 2 sont perdues, rempli de vieilles paperasses ; une robe d'étoffe bleue, galonnée en or ; une boîte dans laquelle se trouve un chapeau galonné en or ; 4 registres couverts de velin jaune.

Corps des Couvreurs de tuiles et d'ardoises. — Leur *ci-devant patron*, en argent, pesant 3 marcs 4 onces ; — une croix en cuivre.

Corps des Drapiers. — *Une sainte Anne*, en bois ; une croix de cuivre, — le tout pesant, en argent, un marc, 2 onces 5 gros.

Corps des Filtiers. — Un saint d'argent, pesant 4 marcs 7 onces 4 gros. — Une croix, garnie en cuivre et en argent.

Corps des Maçons. — Un patron, en argent, pesant 3 marcs 4 onces. — Le saint des maçons avec ses attributs, un bâton couronné avec 19 attributs y attenant ; une croix de cuivre, *et finalement la redingote du domestique du corps.*

Corps des Menuisiers. — Une croix de bois, couverte d'une feuille en cuivre.

Corps des Meûniers. — Une croix en cuivre ; 2 bassins en cuivre ayant servi aux torches ; un coffre de bois de chêne.

Corps des Orfèvres et Etainiers. — Les débris d'une croix d'argent, pesant 7 onces.

Corps des Peintres et Plafonneurs. — Leur *ci-devant patron*, en bois ; une croix en cuivre ; 2 bassins de torches aussi en cuivre ; un coffre de chêne.

Corps des Portefaix. — Une Vierge plaquée d'argent, et tous les attributs dudit corps, en argent, pesant 1 marc 7 onces ; un petit cœur d'or, pesant un demi-gros.

Corps des Serruriers et Marchands de charbons. — Le saint du corps, en argent avec tous ses ornements, pesant 15 marcs 2 onces 4 gros ; une croix en cuivre ; 3 torches de même matière. Une niche en bois, la vitre à l'usage du saint ; un grand coffre à cinq serrures, sans clefs.

Corps des Marchands de toiles. — Une Madeleine, pesant 3 marcs 3 onces.

APPENDICE

LES TABLEAUX ET OBJETS D'ART, ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION, ET QUI SE TROUVENT ACTUELLEMENT DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES DE DOUAI.

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Le 25 brumaire an XI (16 novembre 1802), un arrêté de M. Dieudonné, préfet du département du Nord, pris en l'hôtel de la Préfecture, à Douai (1), « *autorisa le conservateur du Musée de Douay à remettre aux administrateurs provisoires de l'église Saint-Piere de cette commune*, LES SIX TABLEAUX *qui ornoient ladite église avant la Révolution.* » (Archives de Douai, série P, n° 32).

Quels étaient ces tableaux? Nous n'avons trouvé ni aux Archives du Nord, ni aux Archives de Douai, aucun procès-verbal qui les indiquât; mais ce détail nous est fourni par un manuscrit très intéressant (2), qui a pour auteur un excellent Douaisien, M. Vannimmen, mort à Douai, dans un âge très-avancé, en 1864, et qui avait

(1) Jusqu'en octobre 1804, le siége de la préfecture du Nord a été à Douai. Pendant la période révolutionnaire, les affaires départementales étaient réglées par une commission nommée *le Département*, et qui avait également son siége à Douai.

(2) Ce manuscrit, contenant beaucoup de faits relatifs à l'histoire de Douai, était en possession de Mme veuve Choquet-Guerdin, propriétaire en cette ville, nièce du vénérable M. Vannimmen. Cette dame est morte récemment.

connu parfaitement ce dont il a fait le récit avec un soin minutieux.

Voici donc, d'après le manuscrit de M. Vannimmen, les tableaux appartenant à la paroisse Saint-Pierre avant la Révolution, et les endroits de l'église où ils étaient placés :

1. Dans la chapelle de la Paroisse : *La Résurrection*, peint en 1760, par Lagrenée aîné.

2. Dans la chapelle de Saint-Joseph : *Le Mariage de la Sainte-Vierge et de saint Joseph*, peint par Deshayes, en 1763.

3. Dans la chapelle de Saint-Laurent : *Le Martyre de saint Laurent*, par Lesieur, peintre douaisien.

4. Dans la même chapelle : *Le Martyre de saint Sébastien*, par Lesieur (1).

5. Dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine (aujourd'hui de Saint-Loup) : *Sainte Marie-Madeleine*, par Momal, de Lewarde-lez-Douai (2).

(1) Dans la séance du Conseil municipal de Douai, du 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800), il est arrêté « qu'il sera écrit au citoyen » Demonteville, bibliothécaire de la commune, pour l'inviter à mettre à la » disposition des commissaires-artistes nommés par la mairie pour l'expo- » sition, un des tableaux qui se trouve au Museum, dont le citoyen » *Lesieur*, de Douai, est auteur, en l'informant que le choix desdits artistes » s'est fixé sur un *saint Sébastien*, pour être exposé au salon de la maison » commune. »

(2) On trouve dans le compte-rendu de la séance du conseil-général de la Commune de Douai, du 17 thermidor an II (4 août 1794), que Jacques-François Momal, peintre, âgé de 41 ans, natif de Lewarde, résidant à Valenciennes depuis onze ans et y exerçant les fonctions de professeur public, s'était réfugié à Douai, où il se trouvait retenu en arrestation, *jusqu'à plus ample informé*, avec un autre réfugié du nom de Beaupré, sculpteur de son état, résidant aussi à Valenciennes. — Le Conseil arrête que *lesdits Momal et Beaupré resteront en arrestation jusqu'à décision de leur affaire, mais qu'ils sortiront chaque jour, le matin, de la Maison d'arrêt où ils sont détenus, à charge d'y retourner coucher le soir, pour aller travailler de leur art aux préparatifs de la fête du 10 août (vieux style)*. (Archives de Douai, série D, n° 5).

6. Dans la même chapelle : *La Résurrection de Lazare*, par Nicolas Bellegambe, de Douai.

Ces six tableaux ont été restitués à Saint-Pierre, en vertu de l'arrêté précité de M. le préfet Dieudonné.

Indépendamment de ces six tableaux, il y avait à Saint-Pierre, depuis 1768, derrière l'autel du dôme, une composition architecturale de style grec, où l'on voit des anges, parfaitement groupés, tressant des guirlandes de fleurs qu'ils offrent à la Reine du Ciel (1). Si M. Dieudonné ne parle que de *six tableaux* à restituer, c'est que celui-ci n'avait pas quitté, pendant la Révolution, la place qu'il occupe maintenant, non plus que la statue en pierre de Notre-Dame-des-Miracles, qui surmonte encore aujourd'hui l'autel du dôme magnifique élevé en son honneur en 1750. Et voici comment cela arriva : On avait séparé le dôme du reste de l'église servant alors de Temple de la Raison, par une cloison en planches. L'abbé Plumcocq, curé constitutionnel de Saint-Pierre, disait la messe à l'autel du dôme où l'on pénétrait par une porte donnant sur le cimetière. Et c'est ainsi que les pieux objets contenus dans la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles ont pu y être conservés.

Disons maintenant un mot du tableau de l'*Annonciation*, par Charles Eisen, 1760.

Dans la remarquable brochure du savant et regretté M. Asselin, intitulée : *Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai*, l'auteur, en parlant dudit tableau, s'exprime ainsi :

(1) C'est l'œuvre de Brunet, lequel, en 1760, a peint les six tableaux qui ornent la magnifique salle où siège la Cour d'Appel de Douai dans ses grandes cérémonies.

« Dans le livret de 1762, de l'Académie de Saint-Luc, » nous lisons n° 19: « Esquisse représentant l'*Annon-* » *ciation de la Vierge*, exécutée en grand. Ce tableau a » 13 pieds 1/2 de haut sur 10 de large, *fait pour l'église* » *collégiale de Douay, en Flandre.* »

Nous pensons, eu égard à cette désignation, et sans perdre de vue le témoignage de M. Vannimmen, que ce tableau avait été fait *pour la collégiale de Saint-Amé.*

D'après le manuscrit de M. Vannimmen :

L'*Investiture de saint Maurand,* par Serin, provient de l'ancienne église Saint-Vaast, qui était située à Douai, rue Saint-Benoît.

La Mort de Saint-Vaast, par Serin, appartenait aux Bénédictins-Anglais, de Douai.

L'Assomption de la Sainte-Vierge, par Lagrenée, provient de la paroisse Notre-Dame, à Douai. Ce tableau avait été donné à ladite église par la confrérie des Clercs-Parisiens, qui y était établie depuis l'an 1330, et qui prit fin en 1779.

L'Adoration des Bergers, par Arnould de Vuez, provient des Capucins de Douai. (Voir l'inventaire des tableaux dudit couvent, n° 1).

La Présentation au Temple. Ce tableau, d'Arnould de Vuez, décorait l'autel principal des Minimes, de Douai, et avait été donné à ces religieux par un sieur Cardon. (Voir l'inventaire des tableaux des Minimes, n° 1).

TABLEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, PROVENANT DE L'ABBAYE D'ANCHIN.

(Voir, à l'inventaire des tableaux de ladite abbaye, les nos indiqués ci-après) :

1. *La Justification de Suzanne*, par Ménageot, 1779.
2. *Le Massacre des Innocents*, par J.-A. Alizard, 1776.
4. *Saint Pierre guérissant un paralytique à la porte du Temple*, par Sané, 1776.
5. *David offrant sa vie au Seigneur pour racheter son peuple de la peste*, par Ménageot, 1779.
6. *Le Martyre de saint Pierre*, par Berthélemy, 1778.
7. *Le Martyre de saint André*, par Bardin, 1776.
8. *Saint Paul devant l'Aréopage*, par Sim. Julien, 1774.
14. *Jésus-Christ prêchant au désert*, par Wamps, 1729.
15. *Le Denier de César*, par Wamps, 1729.
70. *La Cène*, par Wamps, 1734.

TABLEAUX PROVENANT DE L'ABBAYE DE MARCHIENNES.

(Voir l'inventaire).

3. *La Multiplication des pains*, par Pierre, 1752.
4. *La Madeleine répandant des parfums sur les pieds de Jésus*, par Cases, 1751.

L'église Saint-Pierre possède aussi un petit tableau du XVII[e] siècle, peint sur bois, représentant J.-C. apparaissant sous la figure d'un enfant, dans la collégiale de Saint-Amé, en avril 1254.

Le maître-autel de Saint-Pierre est le même qui s'y trouvait avant la Révolution (1), pendant laquelle, et jusqu'en 1799, *les promesses de s'unir par le mariage étaient faites audit autel, en face d'une statue de grandeur naturelle, qu'on y avait placée sous le nom de la déesse de la Liberté.* (Mss. de M. Vannimmen).

La chaire de vérité de Saint-Pierre (2) avait aussi été conservée pour servir de tribune aux harangues révolutionnaires.

La châsse dite *des onze mille Vierges*, placée dans l'intérieur de l'autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, au dôme, fut donnée à l'église Saint-Pierre, en 1261, avec des reliques de quatre des saintes martyres de Cologne, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. C'est un gracieux monument en forme de petit

(1) Dans un inventaire du mobilier de l'église Saint-Pierre, dressé le 24 floréal an X (14 mai 1802), par les sieurs Boulé et L. Lesurque, on retrouve cet autel ainsi désigné: *Grand autel du chœur, en bois doré, de forme circulaire; un tabernacle surmonté d'un christ.* (Archives de Douai, série P, n° 30).

(2) Cette chaire est de l'époque Louis XVI. Deux projets avaient été présentés, dont nous possédons les dessins originaux. En marge de l'un de ces dessins se trouvent les annotations suivantes :

« Il me paroit que le dessin désigné par la lettre A est préférable, qu'il » s'accorde mieux avec la richesse des ornements du socle et du couronne- » ment et que l'autre dessin, désigné par la lettre B, seroit trop nud.

» *Signé :* DE CALONNE. »

« Il me semble aussi que le projet A fera un très bon effet et mérite la » préférence. » *Signé:* DE POLLINCHOVE. »

Le projet A fut adopté et exécuté.

édifice avec crête et épis où se trouvent quelques nielles, orné de simples détails d'architecture, mais plein de caractère et de grandeur.

En 1440, cette châsse tombant en ruine (1), elle fut complètement restaurée, grâce au zèle pieux de Walleric de Margnie (2), prévôt de la collégiale de Saint-Pierre.

L'église Saint-Pierre possède aussi un parement d'autel, portant la date de 1622. Il est en velours rouge, couvert de broderies d'or: composition d'un goût excellent. Le milieu est occupé par la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus; elle est debout, largement drapée, dans une gloire aux rayons alternés, droits et flamboyants. A droite et à gauche sont des anges vêtus et à genoux. L'enfant Jésus est d'un grand effet.

Deux *baisers de paix*, du XVIII[e] siècle. Ils sont en argent, et encadrent des miniatures sur vélin, représentant *Jésus bénissant les Enfants* et la *Visitation de la Sainte Vierge.*

Parmi les mausolées érigés en l'église Saint-Pierre avant la Révolution, nous citerons celui de M. Charles-Joseph de Pollinchove, premier président du Parlement de Flan-

(1) On trouve ces détails dans les pièces authentiques renfermées dans ladite châsse.

(2). Walleric de Margnie fut prévôt de Saint-Pierre, de 1429 à 1440. Cette même année 1440, il fut nommé prévôt de l'insigne église collégiale de Saint-Amé à Douai.

La collégiale de Saint-Amé avait cela de particulier, qu'elle n'était point soumise à la juridiction de l'évêque et ne relevait que du Saint-Siége, en vertu des bulles des papes Paschal II et Lucius II, de 1119 et 1149.

Le chapitre de Saint-Amé était composé de 21 chanoines, 2 semi-prébendés et 38 bénéficiers. Le chapitre de Saint-Pierre comptait 13 chanoines, 2 semi-prébendés et 30 bénéficiers.—En 1790, le revenu annuel de chaque prébende de chanoine de Saint-Amé était d'environ 3,000 francs; le revenu de chaque prébende de Saint-Pierre était d'environ 2,000 francs.

dre. C'est l'œuvre du célèbre Allegrain. Ce monument fut placé en 1763.

Les autels de la chapelle de la Paroisse (ou du Sacré-Cœur) et de la chapelle de Saint-Joseph, si remarquables par leurs bas-reliefs, proviennent de l'abbaye de Marchiennes.

Les magnifiques bas-reliefs placés à la chapelle du Calvaire (1) et représentant *le massacre des moines de l'abbaye de Saint-Amand par les Normands*, proviennent de ladite abbaye (2).

(1) Avant la Révolution, cette chapelle était dédiée à sainte Barbe. Une confrérie en l'honneur de la sainte, était érigée à Saint-Pierre et faisait chanter un salut le premier mercredi de chaque mois.

Cette confrérie avait été établie d'abord, et vers l'an 1460, chez les Mathurins de Douai. Son fondateur fut un Douaisien des plus distingués, Robert Gaguin, d'abord supérieur des Mathurins de Douai, et qui devint plus tard général de son Ordre et précepteur du roi Charles VIII. La confrérie de Sainte-Barbe instituée par Robert Gaguin, était composée de gens de lettres qui s'exerçaient particulièrement à la poésie et s'assemblaient les premiers mercredis de chaque mois. Gaguin présida cette confrérie tout le temps qu'il gouverna le monastère de Douai. Un an après sa mort, en 1501, sa tête fut envoyée à Douai, scellée dans une boîte de fer et placée dans l'épaisseur du mur de la bibliothèque des Mathurins, lieu des séances de la confrérie, qui subsista jusqu'en 1593 époque où elle fut transférée à Saint-Pierre, et devint exclusivement religieuse.

(Nous devons les détails qui précèdent à un intéressant manuscrit faisant partie de la magnifique collection de notre honorable concitoyen M. Louis Dancoisne, résidant à Hénin-Liétard).

(2) Dans le procès-verbal de la vente de l'église de l'abbaye de Saint-Amand, du 4 pluviôse an VI (23 janvier 1798) (*a*), après avoir spécifié que la tour est réservée comme monument pour la commune, il est dit que « *les » 8 panneaux de marbre blanc sculptés en bas-reliefs, représentant des » événements arrivés a Saint-Amand, et existant sur les côtés de l'esca» lier du chœur, seront réservés pour la commune, comme monument d'art » et d'objets propres à l'histoire.* » (Archives du Nord, liasse 149, Domaines Nationaux).

Ces bas-reliefs ont été achetés depuis par M. Edouard Deforest de Lewarde, propriétaire à Douai, l'insigne bienfaiteur de cette ville, et donnés par lui à l'église Saint-Pierre.

(*a*) Ledit procès-verbal constate que cette église, construite en pierres, couverte en ar-

Le calvaire est celui de l'abbaye de Flines-lez-Douai.

Le buffet d'orgues, d'une grande dimension et d'un très-bel effet, appartenait à l'abbaye d'Anchin (1).

Avant de clore ce qui regarde l'église Saint-Pierre, citons encore le manuscrit de M. Vannimmen, relativement à la décoration intérieure de cette collégiale, avant la Révolution:

« ... Cette église, hormis le cœur, n'était pas décorée » comme elle l'est aujourd'hui, ni aussi riche en orne- » ments. (M. Vannimmen donne ici la description des ta- » bleaux, citée plus haut).

» ... Le chœur était renfermé sur le devant par une » porte de cuivre doré garnie de rideaux de soie cramoisie;

doises, « a 400 pieds de Hainaut de long depuis le pied de la tour en-dedans jusqu'au » dehors à l'extrémité de la chapelle du bout; 100 pieds de large depuis la tour jusque » vers le milieu; 270 pieds de large dans son milieu, à cause de deux ailes; enfin, 100 » pieds encore de large dans la partie du chœur au bout de l'église; 90 pieds de hauteur » dans la grande nef, et 45 dans celles des bas-côtés. Il se trouve dans l'édifice une » galerie de la largeur des bas-côtés dans tout le pourtour; le chœur est élevé à la hau- » teur de la galerie... Sur le milieu de l'église il y a une lanterne à huit pans, percée » de huit fenêtres élevées au-dessus du toit. L'édifice est percé de 220 fenêtres de diffé- » rentes grandeurs. »

(1) Il résulte d'un état de situation de la fabrique de l'église Saint-Pierre, dressé le 30 mai 1805, que l'orgue de cette église, provenant de l'abbaye d'Anchin, a été placé à Saint-Pierre en 1792, et qu'une somme de 5,766 fr. 34 centimes restait due à la veuve Perrouart, de Reims, dont le mari avait monté ledit orgue. (*Archives de Douai*, série P, n° 33).

Le Conseil-général de la Commune de Douai, dans sa séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794), avait arrêté qu'*une somme de cent-dix livres seroit remise au citoyen Pamart, à prendre sur les fonds destinés à l'embellissement du temple de l'Etre-Suprême* (ci-devant l'église Saint-Pierre), laquelle somme lui était due *pour prix de l'évaluation d'un arbre propre à faire une Déesse de la Liberté pour les orgues dudit temple.* (*Archives de Douai*, série D, 1).

Le 31 mars précédent, le même Conseil avait déclaré être d'avis qu'une somme de douze cents livres fût employée à *opérer des changements à la sculpture des figures qui ornoient ledit orgue.* (*Archives de Douai*, série D, 1, n° 2).

» les pilastres de la porte étaient de marbre noir et sur-
» montés de fort beaux chapiteaux ; le fond du chœur était
» fermé par une grille de fer artistement travaillée et qui
» laissait voir l'intérieur garni de stalles d'une grande
» beauté. Au pied du sanctuaire, dans le milieu, il y avait
» une statue en cuivre jaune représentant Moïse, de gran-
» deur naturelle, tenant les tables de la Loi appuyées sur
» sa poitrine, ce qui formait le pupitre où l'on chantait
» l'épître.

» Le chapitre ayant fait de grandes dépenses pour em-
» bellir le chœur, fut autorisé, par lettres-patentes du
» Roi, en 1786, à lever une somme de 19,200 florins. »

ÉGLISE NOTRE-DAME.

Le magnifique tryptique que l'on admire dans la sacristie de Notre-Dame, est l'œuvre de Jean Bellegambe, né à Douai. Ce peintre, qui florissait au XVI^e^ siècle, était surnommé *le maître des couleurs*. Ce tryptique, légué à Notre-Dame, le 15 février 1857, par un Douaisien, le docteur Escallier, décorait autrefois l'abbaye d'Anchin. (Voir l'inventaire des tableaux de ladite abbaye, n^os^ 80 à 87).

La Mort de saint Louis, roi de France, peint par Prudhomme, appartenait à la même abbaye. (Voir l'inventaire, n° 22).

Jésus-Christ crucifié, *la Sainte Vierge*, *saint Jean*, *etc.*, *au pied de la croix*. Ce tableau, peint par Wamps, en 1735, provient aussi de l'abbaye d'Anchin. (Voir n° 78 de l'inventaire).

La Réconciliation de l'Enfant prodigue, par Devisch$_{e}$, 1737, appartenait aux Chartreux de Douai. (Voir l'inventaire des tableaux desdits religieux, n° 1).

En 1811, le maître-autel des Chartreux fut donné à l'église Notre-Dame, par un sieur Cambrai, bourgeois de Douai. Cet autel, en bois sculpté, du XVIII^{e} siècle, n'était pas en rapport avec le style de l'antique édifice ; aussi fut-il remplacé lors de la restauration complète de Notre-Dame, en 1843. Plus tard, le bas d'autel des Chartreux fut cédé à la paroisse de Férin. L'élégant tabernacle, et le christ colossal qui dominait l'autel, ornent aujourd'hui la sacristie de Notre-Dame; quant aux deux anges, de grandeur naturelle, qui étaient placés aux extrémités dudit autel et en complétaient le gracieux ensemble, ils se trouvent au pied du calvaire dans ladite église (1).

La statue en pierre de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ornait, avant la Révolution, l'une des petites chapelles placées alors sur le rempart de cette ville.

L'église Notre-Dame possède, en outre, quelques tableaux, statues de saints et groupes sculptés, antérieurs à la Révolution, mais dont on ignore la provenance.

Le buffet d'orgues est celui de l'ancienne église des Bénédictins-Anglais, à Douai (2).

(1) Ce calvaire, œuvre de Degand, professeur de l'Académie de Sculpture de Douai, était autrefois celui du cimetière communal de cette ville, inauguré le 5 juin 1817; il a été remplacé en 1845, par un autre en fonte.

(2) M. Dieudonné, préfet du Nord, par un arrêté pris en l'Hôtel de la Préfecture séant à Douai, le 23 germinal an XI (13 avril 1803), décide que *l'orgue qui se trouve dans l'église des ci-devant Bénédictins-Anglais, de Douai (a), sera remis aux administrateurs de la paroisse Notre-Dame, pour le service du culte.* (Archives de Douai, série P, n° 35).

(a) Cette église, qui menaçait ruine, fut démolie en 1830. Elle longeait la rue Saint-Benoît depuis l'entrée principale actuelle du beau collège des Bénédictins-Anglais, tout près de laquelle se trouvait le grand portail, jusqu'à la place Saint-Vaast, où une issue était ménagée derrière le chœur.

ÉGLISE SAINT-JACQUES [1].

ET DU TRÈS-SAINT-SACREMENT DE MIRACLE

Le beau tableau représentant *le Christ en croix et les Anges en pleurs*, peint par Van Oost, en 1682, appartenait à l'abbaye d'Anchin. (Voir l'inventaire des tableaux de cette abbaye, n° 13).

Jésus bénissant les enfants, par Wamps. (Voir le n° 17 de l'inventaire d'Anchin).

Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, par Prudhomme, 1770. (Abbaye d'Anchin, n° 20).

L'Empereur Constantin se prosterne devant la vraie croix, que l'Impératrice Hélène, sa mère, offre à sa vénération, par... — Provient des Carmes-Déchaussés, de Douai. (Voir inventaire des tableaux dudit couvent, n° 9).

Saint Philippe de Néry, par Vaast Bellegambe, de Douai, 1634. — Ce tableau appartenait aux Dominicains de Douai. Au bas se trouve l'inscription suivante : « *Saint » Philippe Nery, fondateur de la Congregation de l'Ora- » toir, ayma tres particulierement l'ordre sacree des » FF. Prescheurs. Priez pour le P. Petit* (2). »

Les deux tableaux anciens qui décorent le dôme où se trouve l'autel de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, derrière le chœur, et qui représentent l'*Annonciation* et la *Visitation de la Sainte Vierge*, ont été légués

(1) L'église actuelle de Saint-Jacques était, avant la Révolution, celle des Récollets-Anglais. Elle a été agrandie en 1854.

(2) Le Père Petit, prieur des Dominicains de Douai, mourut en cette ville en 1671. Son portrait, peint par V. Bellegambe, se trouve au Musée, sous le no 30).

à la paroisse Saint-Jacques, en vertu du testament olographe, en date, à Douai, du 8 avril 1808, de dame Marie-Agnès-Philippine Ringuier, douairière de M. Pierre-Antoine-Joseph Denis de Riacourt (1).

Madame veuve Lagache de Bourgies, propriétaire à Douai, a légué à Saint-Jacques, en juin 1841, un tableau de la sacristie, représentant le *Miracle du Saint-Sacrement* opéré dans la collégiale de Saint-Amé, à Douai, en 1254. Ce tableau date du XVII[e] siècle.

Il se trouve également, dans la sacristie de Saint-Jacques, un autre tableau du XVII[e] siècle, donné par M. Levesque, grand-doyen, curé de ladite paroisse (2). Ce tableau représente l'*Adoration des Mages*, scène à laquelle on a fait intervenir saint Maurand, saint Amé, saint Onésime et saint Gurdinel, honorés particulièrement dans la collégiale de Saint-Amé. Sur un coin du tableau se voit, à genoux, le portrait de celui qui l'a fait exécuter : le chanoine Le Fippre, lequel, entr'autres libéralités, a reconstruit à ses frais la chapelle du Saint-Sacrement-de-Miracle à Saint-Amé.

Il y aussi à Saint-Jacques, provenant de Saint-Amé :

Un grand Christ, d'une très-belle exécution, dont la croix et le pied sont en écaille ; le pied renferme une reli-

(1) Madame Denis de Riacourt était la sœur de M. Jacques-Ignace-Joseph Ringuier de Russilly, écuyer, seigneur de Russilly, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, père de M[me] veuve Bertin, propriétaire à Douai.

(2) Le vénérable M. Levesque, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Douai, puis de l'insigne collégiale de Saint-Amé, en la même ville, a été nommé à Saint-Jacques en 1813. Il est décédé dans l'exercice de ses fonctions, le 23 janvier 1844, à l'âge de 88 ans. Sa mort fut un deuil général pour la ville et l'arrondissement de Douai, dont il fut le premier et bien-aimé pasteur.

que de la vraie croix. L'effigie du Sauveur, comme tous les ornements, sont en argent. Ce Christ était celui du maître-autel de Saint-Amé, comme l'atteste une note de M. le grand-doyen Levesque, qui en a fait don à sa paroisse.

Une chasuble en damas rouge, dont les broderies de la croix sont d'une grande beauté, ainsi que celles du voile de calice.

Quatre aubes, garnies de guipure d'un prix inestimable. Ces aubes ont été offertes à la collégiale, aux frais du chapitre de Saint-Amé, à l'occasion du Jubilé séculaire du Saint-Sacrement de Miracle, en 1754.

Une grande statue en pierre, avec relique, de saint Maurand, enfant et patron de la Ville de Douai, fils de saint Adalbalde, duc de Douai, et petit-fils du roi Clotaire II.

Une statuette en pierre, représentant un ange soutenant un écusson sur lequel on a tracé ces mots : *J'étais à Saint-Amé*, pour rappeler sa provenance. Cette gracieuse sculpture, qui surmonte les tablettes où sont inscrits les noms des membres de la Confrérie du Saint-Sacrement-de-Miracle, rétablie à Saint-Jacques, a été donnée à ladite église par M. Bigant, président de Chambre à la Cour de Douai.

Les statues en pierre, grandeur naturelle, *du Dieu et de la Vierge de Pitié*, proviennent de l'église Saint-Nicolas, à Douai.

Le buste de saint Chrétien, dont le socle renferme son vénérable chef, appartenait à l'église Saint-Albin, à Douai, où saint Chrétien, né en cette ville, rue des Potiers, exerçait au XIII[e] siècle, les fonctions de prêtre et de chantre.

Les petits bustes, avec reliques, de saint Amé et de sainte Léocadie, enchâssés dans le gracieux autel de Saint-Joseph, proviennent de l'Abbaye-des-Prés, à Douai.

Le tabernacle de l'autel du Saint-Sacrement-de-Miracle, appartenait au collège des Grands-Anglais, place Saint-Jacques, à Douai. Sur la porte du tabernacle est un bas-relief en marbre blanc, représentant le Sauveur du monde.

Les colonnettes qui entourent et couronnent ce tabernacle sont d'un marbre rare et précieux. Ce magnifique objet a été exécuté à Londres, à grands frais, par un artiste dont le nom est gravé sur son œuvre. On y lit en effet : *Ia*ª. *Lowell fecit London.*

L'église Saint-Jacques est encore en possession de quelques bustes de saints, et d'anciens tableaux, dont on ignore la provenance.

Le buffet d'orgues de Saint-Jacques, d'une exécution parfaite, a été celui des Récollets-Anglais ; il n'a pas quitté la place qu'il occupe, pendant la Révolution (1).

L'église de Saint-Jacques, qui a remplacé l'église de Saint-Amé, renfermant la majeure partie des rares épaves échappées au flot révolutionnaire et qui ornaient l'illustre collégiale, dont il ne reste plus, hélas ! que le souvenir, écoutons ce que les contemporains disaient de cette église :

(1) Dans la séance du Conseil municipal de Douai, du 13 germinal an VII (2 avril 1799), le citoyen Jeanteau, commissaire-adjoint des poudres et salpêtres, informe l'Administration que le *buffet d'orgues qui existe aux ci-devant Récollets-Anglais* menace de tomber en ruine, et l'invite à prendre des mesures nécessaires à sa conservation. — Il est arrêté qu'il en sera référé à l'Administration centrale du Département du Nord.
(*Archives de Douai*, série D, 2, nº 16).

Consultons d'abord le Père Ignace (1), qui avait visité tout particulièrement Saint-Amé, en 1746. Nous lisons ce qui suit, page 224 du tome IV de son *Histoire Ecclésiastique, Civile et Militaire du diocèse d'Arras* (2).

« L'église Saint-Amé a un des plus beaux jubés de » Flandre. Il y a plusieurs colonnes qui le soutiennent, » et des figures d'un marbre très-rare. La nef est environnée de grandes chapelles très-bien parées. La clôture de celle du Saint-Sacrement-de-Miracle est une » balustrade de plusieurs colonnes entremêlées de figures » et de bas-reliefs qui représentent les principaux miracles » du Vieux-Testament (3). Les dorures et peintures du maître-autel sont remarquables.... »

Revenant sur le même sujet, le P. Ignace, dans son 4e volume des *Additions aux Mémoires et Recueils du Diocèse d'Arras*, dit, pages 329 et 330 :

(1) Le P. Ignace Le Carlier, capucin, né à Arras, en 1686, d'une famille distinguée, est mort en 1754. Son immense travail, contenant *vingt-cinq mille pages in-folio, renfermées en trente-cinq volumes*, se trouve à la bibliothèque communale d'Arras et porte le numéro 945.

(2) Jusqu'à la Révolution, la ville de Douai a fait partie de ce diocèse.

(3) Nous avons vu ces bas-reliefs, en 1876, dans l'église de Saint-Léger, près Croisilles (Pas-de-Calais), où ils ont été transportés après la Révolution. Ils sont aujourd'hui, comme l'église elle-même, la propriété de M. le comte d'Aoust, demeurant en son château de Saint-Léger. Ces bas-reliefs, d'une belle exécution, en marbre blanc, avec certaines parties dorées, ornent le rétable de deux autels latéraux. Leur hauteur est de quarante centimètres et ils donnent ensemble une longueur de six mètres. Ils représentent, d'une part, sur trois bas-reliefs ayant chacun un mètre de longueur, la triple scène du *Miracle du Saint-Sacrement dans la collégiale de Saint-Amé, en 1254*. A chaque apparition, douze personnages sont prosternés devant le Sauveur. D'autre part, se trouvent trois figures de l'eucharistie, tirées de l'histoire de l'Ancien-Testament. Ce sont: *les Pains de Proposition, la Manne donnée par Dieu aux Israélites dans le désert, Elie nourri par l'Ange du Seigneur.*

Nous possédons la photographie de la partie de ces bas-reliefs qui représente le Miracle du Saint-Sacrement.

« L'église Saint-Amé, qui est toute revêtue en dehors » de grès, a trois nefs, une croisée, et le chœur en cul-de-» lampe, avec des bas-côtés tout autour et plusieurs cha-» pelles, aussi bien que dans les deux nefs. Cette église » est très-ornée en dedans, par différentes statues ou ima-» ges d'un grand nombre de saints et saintes placées avec » symétrie... Le chœur est pavé à la moderne, en marbre » carré blanc et noir. L'autel est à la romaine... Au bout » de l'église est le jubé où est l'orgue. A droite, en entrant » par le grand portail, est la chapelle du Saint-Sacrement-» de-Miracle. L'église Saint-Amé est enrichie de plusieurs » sculptures en pierre et en bois, avec la plupart des ar-» moiries des personnes qui les ont données. Il y a aussi ».un grand nombre d'épitaphes... Son trésor est riche et précieux... »

Recourons maintenant au manuscrit du vénérable M. Vannimmen, lequel avait d'autant mieux connu la collégiale de Saint-Amé, qu'il faisait partie de sa maîtrise, plusieurs années avant la Révolution. Ecoutons le récit de ce bon vieillard :

» L'église de Saint-Amé, dit-il, était un beau monu-» ment gothique. Le portail principal faisait face au » derrière des maisons qui ont leur entrée vis-à-vis la » rue d'Equerchin. Cette église était fort resserrée et » n'était point en vue. Sur le portail étaient plusieurs » statues de pierre blanche, entre autres une, haute de » huit pieds environ, érigée par le chapitre, et repré-» sentant saint Vincent Ferrier... Le portail de droite » était du côté de la rue de la Fonderie ; celui de gau-» che, orné aussi de statues, faisait face à la rue Saint-» Amé, et était surmonté du clocher. A droite du clocher

» il y avait un petit cimetière renfermé par une grille en » fer. L'intérieur de l'église était enrichi de marbre, de » beaux vitraux peints, et décoré d'une grande quantité de » statues de marbre, de pierre blanche et de bois, repré- » sentant plus particulièrement la famille des ducs de » Douai. Le sol du chœur était exhaussé de plusieurs mar- » ches au-dessus de la grande nef. L'autel se trouvait au » milieu du chœur. Il était de bois sculpté *revêtu de lames* » *de cuivre doré et argenté* (1). A droite de cet autel, sur » un piédestal, était le buste de saint Amé, en argent, » parfaitement exécuté. A gauche se trouvait le buste de » saint Maurand, de même façon et également en argent, » L'un et l'autre étaient de grandeur plus que naturelle.

» Près de la sacristie, il y avait un local qu'on appelait » la trésorerie, lequel était fort obscur. Là étaient renfer- » més les objets précieux à l'usage du chapitre, quantité » de reliquaires revêtus de plaques d'or et d'argent ciselé, » enrichis de pierres précieuses. Aux jours des fêtes de » saint Maurand et de saint Amé, on éclairait ce lieu par » de nombreuses bougies, qui jetaient un brillant reflet » sur ces objets ; les fidèles étaient alors admis à les visiter.

» Les chapelles latérales étaient renfermées par une ga- » lerie formée d'arcades et de colonnes torses en marbre » et surmontée d'une corniche sur laquelle se trouvaient » divers morceaux de sculpture. En entrant par le grand » portail, à droite, se trouvait la chapelle du Saint-Sacre-

(1) Ce que M. Vannimmen avait pensé être *en cuivre doré et argenté* était *en argent et vermeil*. Cela résulte de l'inventaire précité de l'argenterie de Saint-Amé, du 17 novembre 1792 (voir page 212), dressé par trois commissaires ayant parmi eux le citoyen Fennasse, orfèvre. Il est constaté dans cet inventaire qu'on a trouvé *cent trente marcs* pesant, *en argent*, dans le dépouillement *des garnitures du grand autel du chœur*.

» ment-de-Miracle, éclatante d'*ex-voto* d'or et d'ar-
» gent... (1). »

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, en terminant ces extraits, que de prier le lecteur de revoir les pages 210 à 217, où se trouvent les inventaires des argenteries et ornements précieux appartenant à la collégiale de Saint-Amé, au moment de la Révolution.

(1) Le procès-verbal de vente de l'église Saint-Amé, dressé le 28 prairial an VI (16 juin 1798), constate que cette collégiale était bâtie sur huit cents toises carrées de terrain (ou 4,800 pieds carrés).
(*Archives du Nord*, Biens Nationaux, liasse 154).

TABLE

Pages.

Avertissement. 169

TABLEAUX.

INVENTAIRE DE TOUS LES TABLEAUX TROUVÉS DANS LES ÉGLISES ET MAISONS RELIGIEUSES SUPPRIMÉES, DRESSÉ EN 1792.

Abbaye d'Anchin. — Tableaux. 174
— Vitraux 186
Abbaye de Marchiennes. — Tableaux. 187
— Vitraux 191
Prieuré de Beaurepaire. — Tableaux. 194
Trinitaires de Douai. — Tableaux 195
Carmes-Chaussés. — Tableaux. 196
Minimes. — Tableaux 197
Chartreux. — Tableaux 198
Récollets-Wallons. — Tableaux 200
Capucins. — Tableaux 201
Carmes-Déchaussés. — Tableaux. 202
Augustins. — Tableaux. 203
Distribution de tableaux faite aux églises de Saint-Amé, Saint-Pierre et Saint-Jacques, en 1792. 204

PAROISSES DE DOUAI.

Insigne Collégiale de Saint-Amé, à Douai. — Argenteries 210
— Ornements précieux, vases sacrés, etc. 213

Pages.

Collégiale de Saint-Pierre, à Douai. — Argenteries. 217
— Vases sacrés, etc. . . . 219
— Idem.— Procès-verbal du citoyen Dassonville. . 219
— Musiques de la Maîtrise. . 221
Paroisse Saint-Jacques. — Argenteries. . . . 222
Paroisse Notre-Dame. — Argenteries. 224
— Autre inventaire.— Argenterie. 225
Paroisse Saint-Nicolas. — Argenteries. . . . 225
Paroisse Saint-Albin. — Argenteries. 227

COUVENTS DE DOUAI. — ARGENTERIES.

Augustins 229
Bénédictins-Anglais 229
Carmes-Chaussés 230
Carmes-Déchaussés. 231
Capucins 231
Chartreux 232
Dominicains 232
Minimes 233
Oratoriens 233
Récollets-Anglais 234
Récollets-Wallons. 234
Trinitaires. 235
Abbaye de Paix. 235
Abbaye des Prés. 236
Abbaye de Sin. 238
Filles de Sainte-Agnès. 239
Annonciades 239
Brigittines 240

Pages.

Capucines 241
Carmélites 241
Sainte-Catherine de Sienne 242
Clairisses. 242
Couvent de Saint-Julien. 243
Congrégation de Notre-Dame. 244
La Providence. 244
Couvent de Saint-Thomas. 245

DIVERSES CHAPELLES DE DOUAI. — ARGENTERIES.

Hôtel du Département du Nord. 246
Hôpital Saint-Samson. 246
Hôpital Militaire 246
Fondation des Huit-Prêtres. 246
Grands-Anglais. 246
Fort-de-Scarpe. 247
Prison de la Ville. 247
Dorignies 247

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

ÉGLISES PAROISSIALES, ABBATIALES, CHAPELLES DE COUVENTS, ETC.

(Procès-verbaux d'argenteries).

	Pages.		Pages.
Aix	248	Auby.	249
Alnes	248	Auchy	249
Aniche	248	Beuvry	249
Arleux	248	Bouvignies . . .	250
Auberchicourt	249	Bruilles. . . .	250
Aubigny-au-Bac .	249	Brunémont . . .	250

	Pages.
Bugnicourt . . .	250
Cantin	250
Courchelettes . .	250
Coutiches . . .	251
Cuincy	251
Notre-Dame-des-Affligés. . .	251
Dechy	252
Ecaillon. . . .	252
Esquerchin . . .	252
Erchin	253
Erre.	253
Estrées	253
Faumont. . . .	253
Fèchain	253
Fenain	254
Fèrin	254
Flers.	254
Flines-lez-Raches .	254
Abbaye de Flines .	255
Fressain. . . .	257
Gœulzin. . . .	257
Guesnain . . .	257
Hamel	258
Hornaing . . .	258
Lallaing. . . .	258
Lambres. . . .	258
Landas	259
Lauwin-Planques .	259
Lécluse	259
Lewarde. . . .	259
Loffre.	260
Marchiennes. . .	260
Augustines (de Marchiennes) . .	260
Abbaye de Marchiennes). . . .	260
Marcq	262
Masny	262
Monchecourt . .	263
Montigny. . . .	263
Nomain	263
Orchies	263
Capucins (d'Orchies).	264
Sœurs Grises (d'Orchies) . . .	264
Hôpital Théomolin (d'Orchies). .	264
Notre-Dame de Cocquignies (d'Orchies) . . .	265
Pecquencourt . .	265
Abbaye d'Anchin (Pecquencourt).	266
Raches	267
Raimbeaucourt . .	268
Chapelle du Château (Raimbeaucourt).	268
Rieulay	268
Roost-Warendin. .	268
Roucourt. . . .	268
Saméon. . . .	269

	Pages.		Pages.
Sin-le-Noble. . .	269	Tilloy.	270
Hôpital de Sin et Dechy . . .	269	Villers-au-Tertre.	270
Somain	269	Villers-Campeau. .	271
Prieuré de Beaurepaire (Somain).	270	Vred.	271
		Wandignies-Hamage	271
		Waziers. . . .	271

VILLE DE DOUAI.

	Pages.
Objets pieux, en argent, trouvés chez des particuliers.	272
Idem déposés au District de Douai. . .	274
Idem provenant de diverses chapelles érigées dans les rues de Douai.	275
Idem provenant des confréries des paroisses ou des chapelles des églises, communautés, etc., de Douai.	277
Idem provenant de diverses confréries de rues de Douai	279
Objets d'argent, etc., provenant de corporations Douaisiennes, supprimées.	283

APPENDICE.

LES TABLEAUX ET OBJETS D'ART, ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION, ET QUI SE TROUVENT ACTUELLEMENT DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES DE DOUAI.

Eglise Saint-Pierre.	287
Eglise Notre-Dame.	296
Eglise Saint-Jacques	298

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. LE SÉNATEUR MAURICE

Ancien maire de la ville de Douai, ancien président de la Société,

PAR

M. ALFRED DUPONT père,

Membre résidant.

Lue dans la séance générale du 8 décembre 1876.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin de rédiger, pour nos archives, la notice nécrologique de M. Jules Maurice, mort à Versailles, le 21 mars 1876, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, sénateur élu par le département du Nord, ancien membre de l'Assemblée nationale de 1871, ancien vice-président du Conseil général, ancien maire de Douai, ancien président de notre Compagnie, président perpétuel, pourrais-je dire, de la Société de Secours mutuels établie à Douai.

J'ai peur de ne pas remplir cette tâche d'une façon digne de vous et de lui, et cependant je ne l'ai pas déclinée par un double sentiment, qui, je l'espère, me vaudra votre indulgence, le respect pour une décision de mes collègues, le souvenir affectueux et de profonde estime que je garde et conserverai toujours pour un homme, dont les circonstances politiques ont pu me tenir quelque temps séparé, mais dont je n'ai jamais méconnu la haute capacité admi-

nistrative et le dévouement éclairé et constant aux intérêts généraux et à la prospérité de notre ville.

M. Jules Maurice, né à Valenciennes, fut amené si jeune à Douai, par son père mort président de Chambre à notre Cour d'appel, que bon nombre de nos concitoyens le croyaient douaisien. Il a du reste acquis parmi nous droit de bourgeoisie par de brillantes études entièrement accomplies à notre lycée,et les services éminents qu'il a rendus à la ville dans les diverses fonctions toujours gratuites qu'il y a remplies.

Je ne vous parlerai point des premières années de sa vie consacrées à une forte éducation, où il puisa cette habitude du travail et de la régularité dans la distribution du temps, qui lui permettait de suffire à tout sans paraître jamais pressé. Je ne vous parlerai pas non plus de la période qu'il a passée à la campagne au milieu d'une famille charmante, au soin, aux joies de laquelle il consacrait tous les instants que lui laissait l'administration d'une commune importante où il se préparait, à son insu, pour une tâche plus laborieuse ; cette phase heureuse de sa vie, écoulée dans un intérieur béni, entre une femme aimée et ses trois jeunes enfants, n'a d'intérêt que pour ses intimes. Ce que je veux surtout vous rappeler, ce que, vous-mêmes, vous attendez de moi, c'est, sinon l'histoire, du moins l'esquisse de sa carrière publique et le souvenir ravivé des titres qu'il y a conquis à l'estime de tous.

Fils de magistrat, préparé par de fortes études à le devenir à son tour et à concourir utilement à l'œuvre de la justice par un jugement ferme et droit, il avait d'abord accepté de Monsieur Martin du Nord, garde des sceaux et vieil ami de son père, la place de juge suppléant au Tri-

bunal civil de Douai, où il trouvait pour collègues, dans les mêmes fonctions, Monsieur Dumon, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation et Monsieur Honoré, l'un de ses prédécesseurs à la Mairie, où il rendit aussi de grands services.

Mais bientôt survenait la Révolution de Février et la mort de M. Martin du Nord ; M. Maurice renonça à l'idée de suivre la carrière judiciaire, bien qu'il ait, jusqu'en 1859, conservé ses fonctions de juge suppléant, dont il finit par se démettre pour ouvrir la voie à un candidat plus désireux de la parcourir tout entière.

Nous avons tous gardé le souvenir de l'effroyable cataclysme qui suivit la Révolution de 1848. Les éternels ennemis de la société, voyant le pouvoir désarmé par la désorganisation de l'Administration, les tiraillements entre les membres du gouvernement provisoire, la faiblesse des uns, la connivence des autres, étaient, après les criminelles échauffourées d'avril et de mai, parvenus, grâce aux ateliers nationaux, à constituer une armée du désordre et à s'emparer de Paris dont ses chefs avaient préalablement fait éloigner nos soldats. Mais de tous les points de la France, moins docile alors, peut-être, qu'aujourd'hui à subir la tyrannie des émeutiers de la grande ville, accoururent au secours de l'ordre des milliers de gardes nationaux en armes.

M. Maurice fut des premiers. Ancien lieutenant de notre milice citoyenne dès 1831. il y était rentré en 1848 comme sergent et bien que marié à une femme justement aimée, et père de 3 enfants, il partit avec le premier détachement de Douaisiens, arriva dès le second jour de la bataille engagée dans les rues, assista à la lutte nocturne et meurtrière de

la place du Carrousel, dans laquelle tant de braves gens et notamment le commandant de la garde nationale de Cambrai trouvèrent la mort.

Ceux de nos concitoyens partis avec lui qui survivent, peuvent dire avec quel calme il se comporta pendant et après cette scène d'horreur. M. Maurice avait été chargé de garder la grille ouvrant près de l'arc du Carrousel. Au moment où il plaçait ses hommes à genoux derrière le mur qui porte la grille de clôture, un insurgé caché derrière la guérite, le couche en joue ; M. Maurice par un mouvement rapide, lui appuie à son tour le canon de son arme au front et le somme de se rendre. Vaincu par son sang-froid, l'autre s'enfuit en jetant son fusil que M. Maurice a recueilli et que conserve précieusement la famille.Circonstance à noter, c'était un fusil de fabrique anglaise et chargé de poudre fine.

A la suite de cette campagne où l'ordre avait fini par triompher, grâce à l'union des gens de bien qui sont, quoiqu'on en dise, la grande majorité en France, mais qui ont souvent le tort de manquer de cohésion ou de courage, la conduite vigoureuse de M. Maurice lui valut le grade de capitaine de la 3e compagnie, qu'il conserva jusqu'en 1852 et aux premières élections municipales qui suivirent,le titre de conseiller communal qu'il garda jusqu'à celles de 1874 où il refusa d'aventurer sa candidature.

Dès 1848, M. Maurice s'était mêlé de plus en plus aux affaires publiques. Activement occupé du soin de ramener ou d'éclairer l'opinion , il fut l'un des rédacteurs les plus assidus de la presse conservatrice locale, il y collaborait avec MM. Preux père, depuis premier président honoraire, et

M. Scrive-Bertin et certes cette période ne fut pas la moins remarquée de la rédaction de l'*Indépendant*.

Viennent les événements de 1851. M. Emile Leroy était maire. Les décrets spoliateurs de la famille d'Orléans, la nécessité de prêter serment de fidélité à leur auteur le déterminèrent, ainsi que quelques conseillers municipaux à donner sa démission. J'étais de ceux là. Maurice, et je ne l'en blâme ni l'en loue (nous vivons dans un siècle où suivant une expression qui ne fut jamais plus vraie qu'aujourd'hui, le difficile n'est pas tant de faire son devoir que de le connaître), Maurice crut devoir agir autrement. Préoccupé avant tout du péril social, dont la crainte avait, cette fois encore, et peut-être pas pour la dernière, jeté la France dans les bras d'un sauveur, il accepta, quoiqu'à contre cœur et en protestant contre ces décrets, les fonctions de premier magistrat de notre ville et c'est réellement de cette époque que date sa véritable illustration.

Doué d'éminentes facultés administratives, d'une activité infatigable, d'une ardeur au travail qui ne s'est jamais démentie, sûr de ses intentions et de son amour du bien, il n'hésitait pas à rendre compte au Conseil municipal à l'ouverture de chaque session, à tous ses concitoyens par la publicité de ces comptes rendus trimestriels, des mesures qu'il avait prises ou projetait, de la situation de nos divers établissements municipaux, de nos octrois, de nos finances, de manière à se faire juger en connaissance de cause même par les adversaires politiques qu'il rencontrait jusque dans le Conseil municipal, choisi alors avec moins d'exclusivisme qu'aujourd'hui ; et il faut le dire à l'honneur de tous, il y trouva toujours le plus ferme appui.

Peut-être serez-vous tentés de me reprocher ces détails

mais vous me les pardonnerez en songeant que j'écris une page d'histoire locale dont le sujet est mon ami de près de soixante ans. Laissez-moi du moins énumérer les travaux accomplis sous son administration, sans recourir à aucun emprunt, le seul qu'il ait fait étant de 300,000 fr. somme exactement égale à la subvention due par la ville et qu'il acquitta, pour le débarcadère intérieur du chemin de fer. L'entrepot des sucres, l'hôtel académique, plus des deux tiers du nouvel hôtel de ville, le petit Lycée, la partie neuve du musée, le kiosque de la place Saint-Jacques, la promenade de ce nom, tout cela est son œuvre. Je ne parle pas des travaux considérables exécutés pour la salubrité ou la viabilité tels que: égouts, pavages, fils d'eau, etc. qu'il n'a pu réaliser qu'en restant invariablement fidèle à cette double maxime, réduire les dépenses ordinaires au strict nécessaire, assurer par une surveillance exacte la rentrée de toutes les ressources.

A ce dernier point de vue son administration fut un véritable modèle. L'octroi étant notre principal revenu, il en surveillait personnellement les produits de chaque jour, comparant entr'elles les recettes effectuées à chaque porte de la ville et par chaque receveur, changeant ou dispersant le personnel d'un bureau d'octroi dès qu'il en suspectait la clairvoyance ou la fidélité. En un mot, administrateur aussi soigneux des détails que soucieux de l'ensemble des intérêts commis à ses soins.

Deux intérêts encore se partagèrent sa sollicitude. L'amélioration du sort des classes laborieuses, l'instruction publique à tous ses degrés.

Il y consacra ses plus constants efforts.

Président de l'association de bienfaisance, œuvre toute

d'initiative privée, éclairé par de fréquentes visites dans les logements pauvres sur les dangers que présentent pour l'hygiène et les mœurs, une promiscuité déplorable et le défaut de soins, de propreté, il s'occupa d'abord de la distribution d'effets de couchage, puis de la répartition annuelle entre les familles d'ouvriers de 5,000 bains gratuits.

Il fit plus, il obtint du Conseil municipal l'autorisation de concéder jusqu'en 1903 un terrain sur lequel une société fondée par lui, construisit douze maisons d'artisans qui sont louées à des prix modérés et toujours vivement recherchées.

Cette opération pour le succès de laquelle il ne craignit point d'engager sa garantie personnelle, dont il tint lui-même la comptabilite jusqu'à sa mort, n'a cessé de prospérer. L'amortissement prélevé chaque année (après l'intérêt des actions servi à 3 0/0), formait en mars 1876 un fonds de 7,000 fr., et la ville,en 1903,rentrera en possession d'un terrain bâti au lieu du terrain nu et improductif qu'elle a temporairement concédé.

De 1853 à 1857, chacun de nous se rappelle la cherté anormale des denrées alimentaires, cherté telle qu'elle réduisait des ouvriers honnêtes et laborieux à envier les secours distribués aux indigents, et faisait cruellement sentir la faim à ceux-ci.

M. Maurice s'ingénia pour venir en aide à tous sans recourir à des expédients essayés ailleurs, mais qu'il jugeait ruineux. Au lieu d'abaisser artificiellement le prix du pain, ce qui eût énormément grévé la caisse municipale et activé la consommation de la denrée qui précisément faisait le plus défaut, il fit hâtivement dans les pays de production des achats considérables de farineux autres que le

blé et les distribua, aux indigents, gratuitement sous formes de soupes dont nos admirables Sœurs de Saint Vincent de Paule s'imposèrent la préparation, et qui se comptèrent pour quatre hivers par plus de *Deux cent quarante mille litres*. Aux ouvriers, petits rentiers, employés modestes, au nombre de plus de deux mille et dont il avait à cœur de soulager la détresse sans froisser leur légitime susceptibilité, il les offrait à prix réduits. Or savez-vous quel chiffre ces ventes atteignirent ?

Dans le seul hiver 1855-1856, il vendit:

Pommes de terre	398,638 kilog.
Riz	25,000 litres.
Haricots.	60,000 —

Et qui tenait la comptabilité ? M. Maurice lui-même, surveillant l'arrivage des marchandises, comme leur achat et leur débit auquel il assistait la plupart du temps, et qui durait deux heures par jour à la Mairie.

Mais aussi combien ne fut-il pas récompensé de son ingénieux et actif dévouement. Ces secours si opportuns, si nécessaires, qui entraînèrent un mouvement de fonds de fr. 187,387,42 et soulagèrent plus de 6,000 personnes, ne coutèrent à la ville qu'une avance de 8,000, laquelle jointe à 36,599,75 montant des souscriptions obtenues de nos concitoyens aisés, suffit à la dépense et laissa en caisse, la disette passée, fr. 12,248,50, qui furent employés à d'autres œuvres de bienfaisance.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le conseil municipal organe de l'unanimité de nos concitoyens, adressa à M. Maurice les plus vifs et les plus justes remercciements.

Les ouvriers s'en souvinrent longtemps aussi, je dirai

même que toutes les fois qu'on les laissa à leurs inspirations personnelles, ils s'en souvinrent toujours et le prouvèrent. Nous possédons à Douai depuis 1844, une institution trop peu appréciée, sinon trop peu connue, due à la paternelle sollicitude de deux hommes dont le nom ne saurait être trop souvent rappelé à la reconnaissance publique, M. Evain, ancien colonel d'artillerie commandant l'arsenal, alors Maire de la ville, et M. Pilate-Prevost secrétaire en chef de la Mairie, je veux parler de la Société de secours mutuels pour les ouvriers. M. Maurice, en avait été nommé en 1852 le président, par l'Empereur, plus tard, cette dignité, restituée à l'élection, lui fut constamment et jusqu'à sa mort décernée par la presqu'unanimité des sociétaires.

Il est vrai qu'il ne cessa jamais d'en remplir les devoirs avec l'assiduité la plus digne d'éloges.

J'ai dit que l'instruction publique à tous ses degrés était aussi l'objet constant de sa sollicitude. Il l'a bien montré par ses efforts incessants, maintes fois renouvelés à la tribune de l'Assemblée nationale, et enfin couronnés de succès, pour l'élévation du traitement des instituteurs et des institutrices; par la part qu'il a prise au maintien de l'Académie à Douai, à l'érection dans cette ville de la Faculté des lettres et de la Faculté de Droit, et par l'exactitude qu'il montra dans ses diverses fonctions de président du Conseil d'administration de l'Ecole normale primaire, de membre du Conseil d'administration du Lycée, et du Conseil académique et dont il fut justement récompensé en 1876 par le titre d'officier de l'instruction publique.

Mais ce qui me paraît surtout recommander sa mémoire à la reconnaissance des familles douaisiennes, c'est le soin

qu'il prenait d'aller lui-même visiter fréquemment nos écoles municipales, notant sur des carnets que sa famille conserve, le nombre des élèves, leur exactitude, leur bonne ou mauvaise tenue, leurs progrès; c'est l'empressement avec lequel il présidait les distributions annuelles des prix aux élèves de nos écoles, prononçant chaque fois des allocutions dictées par la cordialité la plus affectueuse et le sens pratique le plus parfait des besoins et des sentiments de son jeune auditoire. Je les ai toutes relues, Messieurs,et ceux d'entre vous qui les ont entendues ou lues comme moi peuvent dire si je me trompe en vous en parlant ainsi.

Les aptitudes administratives de M. Maurice marquaient naturellement sa place au conseil général du département. Il y fut élu en 1852 et ne cessa d'en faire partie qu'en 1874; il en était devenu le vice-président à la place de M. Plichon appelé à succéder dans la présidence à l'éminent et regretté M. Danel, lorsqu'il en fut retranché par l'esprit de parti mille fois plus ardent à confisquer toutes les situations au profit des siens, que soucieux des services rendus aux intérêts publics.

Ai-je besoin de dire, après les suffrages de la grande majorité de ces collègues qui l'avaient placé à leur tête, qu'au conseil général il s'était signalé par ses hautes facultés, la sûreté de son jugement, la droiture de son esprit et sa parfaite intelligence des intérêts publics? En 1860, M. Maurice avait volontairement quitté la mairie. Des raisons de santé, les alarmes hélas trop légitimes des siens à la pensée d'une congestion possible causée par l'excès de travail,et surtout,pourquoi ne le dirais-je pas,par un sentiment de juste susceptibilité vis-à-vis des empiètements incessants du pouvoir central sur les franchises municipales dont il

était, si autoritaire qu'il parût, aussi jaloux que personne, toutes ces considérations l'avaient déterminé à abandonner la mairie. Je ne résiste pas au désir de transcrire ici le procès-verbal de la séance dans laquelle, sous la présidence de M. Pinquet et M. Maurice ayant quitté la salle, le conseil municipal lui adressa ses adieux.

« Le Conseil, vivement impressionné par les paroles » d'adieu que vient de lui adresser M. le Maire, les ac- » cueille de la manière la plus sympathique et le prie d'a- » gréer en retour l'éclatant témoignage des *regrets una- » nimes*, qu'inspire sa retraite prématurée ; organe fidèle » de la population tout entière, il saisit cette dernière » occasion pour renouveler hautement à M. le Maire, l'ex- » pression de sa reconnaissance et ses remerciements pour » le zèle, la vigilance et l'économie qu'il a constamment » apportés dans l'exercice de ses difficiles et pénibles fonc- » tions. »

Et comme preuve matérielle à l'appui de ces éloges mérités le procès-verbal constate « que M. Maurice se retire » en laissant la caisse municipale dans l'Etat le plus satis- » faisant, avec un excédant de *cent quatre-vingt mille* » *francs* disponible pour les besoins des années à venir. »

M. Maurice, en sa qualité de maire de la ville, avait été près de neuf ans membre honoraire de notre académie. Afin de le conserver comme collègue, vous vous étiez empressés de le nommer membre résidant le 8 mars 1861 et jusqu'en 1870 vous l'avez constamment maintenu comme Président ou Vice-Président parmi les dignitaires de notre Société. Trois fois en 1863, 66, 69 vous l'avez élu président et il lui échut cette fortune d'avoir en cette qualité l'honneur, mais en même temps la charge de présider le

concours départemental tenu à Douai en 1866. Dirai-je avec quelle supériorité, quel tact, quelle assiduité, il s'en acquitta ; les souvenirs de ceux qui m'entendent, le leur rappellent bien plus éloquemment que ne le pourraient faire mes paroles.

Il fut un des membres les plus zèlés de la Commission d'agriculture et s'il n'a pas fourni de travaux pour nos publications, il n'en a pas moins puissamment contribué à notre œuvre par ses judicieuses observations et l'excellente direction qu'il savait imprimer à nos discussions et à nos débats.

Mais je me trompe, nos mémoires contiennent de lui un important travail qui peut être à bon droit considéré comme un traité *ex professo* sur la question de la suppression des octrois. C'est le discours qu'il prononça à la séance publique de 1869, tenue sous sa présidence et dans lequel sa parfaite compétence en matière d'administration, ses connaissances pratiques, ses vues élevées en matière économique se révèlent pour ainsi dire à chaque ligne.

Messieurs, vous aviez été bien inspirés en lui faisant l'honneur de le choisir pour collègue et je ne serai démenti par personne si je dis qu'il s'en est toujours montré digne par les services qu'il a rendus et le dévouement qu'il a montré aux intérêts de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, soit qu'il s'agît d'accroître ses ressources, soit qu'il fallût la défendre contre les imputations injustes et malveillantes à l'aide desquelles on voulait lui ravir celle de ses attributions, l'agriculture, qu'elle a toujours et à juste titre placée au premier rang.

En cessant d'être maire, M. Maurice était resté conseiller municipal. Toujours réélu même le 14 août 1870, après

nos premières défaites et réélu comme presque toujours, cette fois encore le premier de la liste, il fut vivement sollicité par le ministre de reprendre ces difficiles et pénibles fonctions. Il refusa obstinément l'investiture du gouvernement, mais cédant au vœu unanime de ses concitoyens et obéissant à la loi, il accepta comme le premier inscrit sur la liste et aidé du concours dévoué et jamais lassé de MM. Vasse et Bagnéris, élus immédiatement, après lui, les exerça au milieu des circonstances les plus graves et les plus douloureuses, sans que jamais son zèle et son infatigable activité aient un instant faibli.

Qui ne se souvient de ces moments d'angoisse qui suisuivirent Wissembourg et Reischoffen, de ces mouvements précipités de troupes dont il fallait assurer les logements, des engagés volontaires à enrôler et à faire partir, de l'effarement affolé des populations sous l'effervescence de la défaite et de la révolution qu'il fallait contenir! Et puis ces convois de blessés évacués par Thionville de l'armée de Metz déjà presque cernée, puis plus tard de Sedan! Que de nuits passés à la gare attendant avec anxiété les trains de ces malheureux, qu'il allait soit réconforter et soulager quand ils pouvaient être transportés plus loin, soit recueillir pour les soigner et loger convenablement, quand leur faiblesse ne permettait pas d'en continuer le transport! Que de soins, que d'ingéniosité pour, les hôpitaux bondés de blessés, improviser des ambulances, au Lycée, dans les établissements ou les maisons particulières! M. Maurice aidé de ses adjoints suffit à tout. Aussi personne mieux que lui n'a-t-il mérité la médaille de bronze que lui envoya le 2 janvier 1872 la Société de secours aux blessés, avec un diplôme portant que c'était la récompense de son dévouement et des services

qu'il avait rendus pendant la guerre ! Ce qui n'empêcha pas le gouvernement du 4 septembre, à peine aux affaires, de briser cette municipalité dévouée en même temps que tous les corps élus, sans souci du suffrage universel qu'il ne daigna même pas consulter pour les reconstituer. Mais lorsqu'enfin la parole fut rendue aux électeurs, M. Maurice fut réélu encore le 3^{me} ou le 4^{me} de la liste.

Tant que Paris résista aux horreurs d'un long siège, aggravées par les révoltes incessantes des prétendus patriotes qui préparaient la Commune, le dictateur ajournait la convocation d'une Assemblée nationale. Paris vaincu par la famine, il fallut enfin s'exécuter et convoquer les électeurs; mais telle était l'appréhension qu'inspirait encore le parti conservateur aux auteurs de la révolution que, désespérant de les écarter autrement, le décret de convocation proclamait inéligibles plusieurs catégories de citoyens.

Ici permettez-moi un souvenir personnel que je rappelle surtout parce qu'il fait grand honneur à des hommes dont je ne partage en aucune façon les opinions politiques :

Le décret envoyé à la Commission municipale pour la composition de laquelle on avait eu le bon esprit ne n'être pas exclusif, son président M. Merlin nous convoqua pour en délibérer. Nous fûmes unanimes pour proclamer son illégalité et un comité de rédaction nommé, séance tenante, soumit à la Commission un projet de résolution qu'elle adopta à l'unanimité et dont le dispositif est ainsi conçu : « La Commission municipale délibère qu'elle proteste à » l'unanimité contre le décret sus-visé et déclare y refuser » tout concours, qui serait en contradiction avec ces princi- » pes ; qu'elle convoquera les électeurs conformément au » décret, mais qu'elle comptera tout suffrage régulièrement

» exprimé, encore qu'il s'appliquât aux personnes exclues
» par les articles un et deux du décret de la délégation de
» Bordeaux du 31 janvier 1871. »

Je sais bien que, depuis, ce décret a été annulé par la fraction du gouvernement restée dans Paris, mais je tiens à honneur pour nos concitoyens de confirmer la trace de l'acte de courage civil constaté par la délibération qui précède. Aux élections du 8 février, M. Maurice fut envoyé à l'Assemblée nationale par plus de 206,000 suffrages, et encore les votes des mobiles, mobilisés, soldats de l'armée active n'y sont-ils pas compris, le recensement en ayant paru inutile en présence de l'immense majorité obtenue dans le Nord par la Liste de l'union conservatrice. A l'Assemblée, il fut bientôt apprécié comme il méritait de l'être. Dès le début on le fit membre de deux grandes commissions, la commission des marchés, la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale, et dans la première il fut délégué par ses collègues comme commissaire extraordinaire, chargé de l'enquête sur les faits accomplis dans le Nord; c'est à sa fermeté qui sut briser des résistances intéressées ou complaisantes, à sa connaissance des affaires, à ses patientes investigations que sont dues les révélations à la suite desquelles d'importantes restitutions au profit du Trésor et des condamnations méritées contre les agioteurs, responsables par leurs fournitures déloyales, des mutilations, de la mort d'un si grand nombre de nos mobiles ou mobilisés, ont été prononcées.

Devenu législateur, il ne manqua point d'appeler l'attention du gouvernement et de ses collègues sur l'amélioration du sort des instituteurs et des institutrices primaires et réussit à mériter d'avance cet éloge proclamé sur sa tombe par M. Fleury, l'éminent recteur

de notre académie et qui eût été si doux à son cœur : « en » ce moment,sur tous les points de la France, plus de qua- » tre-vingt mille familles, qui lui doivent d'être désormais » à l'abri du besoin, s'associent à notre douleur et à nos « regrets. » Touchantes paroles,messieurs, et bien méritées par l'homme bienfaisant et bon qui, sous des formes parfois un peu roides, cachait un fonds inépuisable de charité et de dèvouement.

L'assemblée nationale ayant fixé elle-même le terme de son mandat, non sans avoir préalablement assuré à la France plusieurs années de repos après sa séparation,en lui donnant pour sauvegarde la présidence inamovible jusqu'en novembre 1880 du Maréchal de Mac-Mahon et la garantie trop peu appréciée d'abord, mais dont l'importance se révèle davantage chaque jour d'une seconde chambre, M. Maurice fut élu sénateur, le premier de la liste, par le département du Nord, comme si le département eut voulu le venger de l'incroyable échec qui l'avait retranché de son conseil général alors qu'il en était le vice-président.

A peine eut-il le temps de prendre possession de son siége. Le sénat installé le 8 mars, M. Maurice succombait presque subitement le 21 aux atteintes d'un mal longtemps redouté par la clairvoyante affection des siens, mais dont les médecins ne soupçonnaient pas toute la gravité.

La mort de M. Maurice a été pour Douai un deuil public; On redevient juste, disais-je le jour de ses funérailles, en face d'une tombe, ce mot est tous les jours plus vrai pour lui, maintenant que sa présence et sa fermeté ne gênent plus personne, ses adversaires même lui rendent justice et bientôt on ne se souviendra plus que de ses services et du bien qu'il a fait.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. PREUX PÈRE

Premier président honoraire de la Cour d'appel de Douai,

DÉCÉDÉ MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

PAR

M. le conseiller LEROY

Membre résidant.

Lue dans la séance générale du 12 janvier 1877.

Depuis quelque temps, Messieurs, la mort a frappé cruellement notre Compagnie. Plusieurs fois sa main glacée a arrêté dans leur carrière des collègues (1), à qui de longs et utiles jours semblaient encore promis;—dans une autre journée de deuil, elle est venue ravir à votre sympathie un des membres les plus anciens de notre Société : M. Preux, premier président honoraire à la Cour d'appel (2), s'est éteint chargé d'années noblement remplies, honoré de chacun de nous, entouré de l'estime universelle. Vous

(1) MM. Pilate, de Brebières — Maurice, — Asselin. — Plus tard M. Talon.

(2) Officier de la Légion d'honneur; ancien conseiller municipal et ancien administrateur des Hospices, président de l'Association de Bienfaisance, et de la Commission administrative de la Bibliothèque populaire; membre et ancien président de l'Association douaisienne de la Légion d'honneur, membre honoraire et ancien président du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne, et de la Société d'agriculture, sciences et arts, ancien membre et ancien président du bureau d'Assistance judiciaire près la Cour, ancien membre du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Jacques, membre de l'Association des anciens élèves du Lycée.

m'avez confié le soin de vous rappeler ici sa mémoire; puissent mes paroles être dignes des sentiments de profond respect que j'avais voués à celui que nous regrettons, et aussi, permettez-moi de l'ajouter, des sentiments affectueux qu'il voulait bien me témoigner.

Enfant de Douai, où il était né le 25 décembre 1795, M. Preux fit des études solides et brillantes au lycée de cette ville, lycée qui s'honore à bon droit, d'avoir donné au pays tant d'hommes distingués. Après avoir passé à Paris les années nécessaires à son cours de droit, il revint dans sa ville natale, pour entrer au barreau. C'était l'époque où le reflet de la haute autorité judiciaire de Merlin, où le talent naissant de Martin du Nord, et de ses émules, les Leroy de Falvy et de Béthune, pour n'en citer que quelques-uns, donnait à ce barreau un lustre tout particulier. J'ai pu voir, Messieurs, avec quelle prudence, avec quelle modestie, malgré les laborieux efforts par lesquels il s'y était préparé, M. Preux avait débuté comme avocat devant la Cour d'appel. J'ai eu sous les yeux, grâce à une pieuse et obligeante communication, sa première plaidoirie: elle est tout entière écrite de sa main; il y discute avec méthode, avec une clarté où se montre déjà le jurisconsulte de l'avenir, une question assez ardue de droit civil; on sent que le jeune avocat n'avait épargné ni soins ni veilles, pour atteindre à cette limpidité qui fut plus tard l'un des traits caractéristiques de son talent. L'accueil fait à ce début récompensa des efforts qu'on ne saurait trop proposer comme un exemple à la jeunesse studieuse et réfléchie.

Vers la même époque, un autre succès rapprocha naturellement M. Preux de votre compagnie. Le barreau douaisien, toujours si riche en désintéressement comme en

lumières, venait de perdre un des hommes qui l'avaient le plus honoré par sa science et par ses vertus: M. Pierre-Antoine Dèprès, avocat de 1763 à 1820. Votre société mit au concours l'éloge de cet homme de bien. M. Preux l'entreprit et son travail fut jugé le meilleur (1). Si, dans ce premier essai, se fait encore sentir l'influence un peu solennelle et recherchée du style en vogue au commencement du siècle, avec les Fontanes et les Chateaubriant, on y rencontre à chaque pas le cœur le plus droit, les sentiments les plus élevés, et l'on peut dire qu'un tel éloge faisait encore moins honneur à la plume du jeune et élégant écrivain qu'aux qualités de son âme; partout on y respire comme un juvénile et charmant enthousiasme pour le beau et le bien. Laissez-moi vous en donner un exemple dans ces lignes consacrées à la peinture ardente des devoirs de l'avocat, et de la noblesse de sa mission :

« Pour remplir dignement la profession qu'il embrasse, » ce n'est pas assez pour l'avocat, d'apporter ce don de la » parole et ces qualités, que la nature n'accorde souvent » qu'à un petit nombre d'êtres privilégiés, il faut encore, » et surtout, qu'une science vaste et profonde, que des » études pénibles et perpétuelles, joignent la solidité du » jugement à l'éclat de l'éloquence; sans quoi, pilote im- » prudent, il mettra à la voile sans connaissance des écueils » et sans supposer la possibilité des tempêtes. A ce fonds » indispensable il faut qu'il joigne une vive perspicacité ; » qu'il se souvienne qu'avant d'être le défenseur de son » client, il doit être son juge ; ministère difficile où il faut » qu'il s'assure de lui-même les moyens qu'une partie » intéressée lui dérobe, espérant tromper ses juges, comme » son conseil... »

(1) Séance du 5 septembre 1821.

— Et plus loin...

» .... Malheur à l'avocat, dont l'amour du bien public » et de la vertu n'a point dirigé l'étude, dont le désintéressement le plus pur, la piété la plus sincère, la probité la » plus sévère ne dirigent point les actions. Que sera-t-il ? » qu'un homme plus dangereux pour les autres, attirés à » lui par ses talents et trompés par ses vices, semblable à » ces précipices couverts de fleurs à leur surface, et qui » engloutissent sans retour les malheureux qui s'y con- » fient... Les moyens les plus odieux serviront sa cause, » si la probité ne l'arrête pas. Les causes les plus injustes » trouveront en lui un défenseur, si la religion ne lui crie » du fond de son âme : La justice vient de Dieu, respecte- » la comme lui-même. » (1)

J'aurais voulu, Messieurs, — mais les citations m'entraîneraient trop loin, — m'appesantir sur le portrait de M. Déprès, où se reflète si bien l'âme généreuse du jeune lauréat ; sans y songer, M. Preux ne réussissait si parfaitement que parce qu'à son insu, il faisait son propre portrait.

Couronner son travail, c'était le convier à venir prendre place dans vos rangs; et en effet, le 24 novembre de la même année 1821, il entra dans votre société où il demeura toute sa vie, soit comme membre actif, soit comme membre honoraire.

De si heureux débuts désignaient naturellement M. Preux pour occuper un siège dans la magistrature où l'attiraient ses goûts et la tendance de son esprit. En 1823, il fut nommé substitut au tribunal de Douai ; sept ans après, le 9 mai

(1) Eloge de Pierre-Antoine Déprès, docteur en droit, ancien professeur de l'Université et bâtonnier de l'ordre des avocats de la Cour de Douai. — Douai — 1821 — chez Wagrez-Taffin. — Brochure in-4o

1830, il était appelé en la même qualité au parquet de la Cour, et, le 5 novembre 1832, promu aux fonctions d'avocat-général.

Tous ceux qui ont connu M. Preux à ces diverses périodes de sa carrière judiciaire, sont unanimes pour rappeler la puissance de sa parole. Non pas, qu'il recherchât, dans le discours, l'élégance raffinée de certains rhéteurs, ou les effets d'une éloquence étudiée et brillante; mais une dialectique serrée, une logique sûre, une limpidité de tous les instants, attachaient l'auditeur, le pénétraient comme à son insu, et entraînaient sa conviction. Exposer et convaincre, n'est-ce pas là le vrai et seul but de l'art oratoire? M. Preux l'atteignait comme par l'impulsion naturelle de la loyauté de son cœur, et de la clarté de son intelligence: ses triomphes furent toujours ceux de la justice et de la vérité.

Les occupations judiciaires de M. Preux ne l'empêchaient pas, Messieurs, de suivre assidûment vos travaux et d'y prendre sa part. Les concours d'agriculture le virent souvent se mêler, avec intérêt et profit pour tous, à la mâle et rude population de nos campagnes; plus d'une fois le compte rendu fut demandé à son talent si bien fait pour vulgariser les notions utiles.

Je ne puis résister au désir de m'arrêter un instant sur une œuvre d'un genre tout différent, une notice nécrologique (1) consacrée à un homme estimable et excellent, à M. Fouquay son premier professeur, le premier guide de son enfance laborieuse. Pour faire l'éloge de ses vertus aussi modestes que vraies, M. Preux a rencontré plus d'une fois des accents profondément sympathiques; sous la douce im-

(1) Mémoires de la Société, t. 7, 1re série.

pression de ses souvenirs d'enfance, son style se colore parfois d'une attachante mélancolie.

« Qui ne se souvient, écrivait-il, parmi nous (ses anciens » élèves) de ces fêtes du maître, véritables fêtes de famille ; » de ces redditions de prix où les joies et les douleurs » étaient si bien senties, parce qu'elles étaient partagées... » et de ces rapports de tous les instants, de cette présence » toujours sentie et jamais redoutée, de ces espièglerie, » punies sans doute, mais dont la punition était souvent » tempérée par un sourire ; de je ne sais quoi de pittoresque et d'original jusque dans la sévérité, qui dissimulait » le temps, et répandait sur les études cette gaîté qui, dans » la jeunesse, n'a besoin que d'être laissée à elle-même » pour s'épancher dans toute sa vivacité et tout son charme. Nous voyons encore cette chaire, dont les ténèbres » inférieures recélaient souvent quelque grand coupable, » précipité par le maître de cet olympe dans le purgatoire » scholastique ; nous entendons encore ce *miserere*, psalmodié les bras en croix par toute une classe et qui ne » parut jamais si long que ce jour à nos bras appesantis ; » nous parcourons par la pensée ces salles et ces jardins » qui retentirent longtemps de nos joies, et quelquefois » de nos larmes ; nous redevenons enfants, nous ne nous » apercevons pas que, comme les enfants, nous jouons sur » une tombe !

» Redevenons hommes ; oublions le charme de ces souvenirs de jeunesse et d'étude, pour nous rappeler les services que M. Fouquay rendit aux hommes et surtout aux » hommes malheureux... »

Me trompé-je, Messieurs ? il me semble que cette simple prose est plus poétique que bien des vers.

Mais le temps marchait, et M. Preux, devenu votre président dès 1833, allait, par les nécessités de sa carrière, être séparé momentanément de vous. Distingué par M. le garde des sceaux, Martin du Nord, autrefois témoin de ses débuts, et juste appréciateur de son mérite, M. Preux fut appelé à la tête du parquet de la Cour d'appel de Metz (1). S'il lui en coûta de quitter sa chère ville de Douai, demandez-le à l'excellent collègue qui dut s'éloigner de nous il y a deux ans, à son fils, aujourd'hui procureur général à Limoges. Mais en dehors même de l'impulsion d'une ambition légitime, il est des circonstances où les devoirs de famille s'imposent et commandent. M. Preux partit donc pour cette ville de Metz, alors' hélas! française, où il passa cinq années. Les cruels déchirements de 1871 ont amené dans notre Flandre plusieurs magistrats dont la carrière avait commencé sous ses auspices. Il n'en est aucun qui ne rende pleine justice à ses hautes qualités de jurisconsulte et d'administrateur, et qui ne se soit senti attiré par la sympathique loyauté de son caractère. Son talent d'orateur et d'écrivain était arrivé à sa pleine maturité. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur ses discours d'installation et de rentrée, écrits dans un style large et noble, qui rappelle la belle langue de d'Aguesseau, et où tantôt il retraçait, avec l'autorité de son exemple les obligations du magistrat, (2) tantôt il s'élevait avec l'indignation de l'honnêteté et du patriotisme, contre l'envahissement et les dangers des théories de l'individualisme (3) tantôt

(1) Il fut installé dans ses fonctions le 10 août 1841.

(2) Discours de rentrée. — Metz, 8 novembre 1842.

(3) Discours de rentrée. — Metz, 7 novembre 1844.

il rappelait une fois de plus cette vérité trop souvent méconnue, et d'autant plus utile que les institutions sont plus libres, à savoir qu'il n'y a point de droits sans devoirs corrélatifs. (1) Parlant de ce droit à l'égalité, dont nous sommes en France si jaloux :

« L'égalité, disait-il, dans la société comme devant » Dieu, c'est-à-dire l'abaissement des barrières qui, sous » d'autres institutions, s'opposaient au libre essor des » facultés de l'homme a-t-elle une autre cause, que ce » devoir pour chacun, de se consacrer tout entier, dans la » mesure de ses facultés et de ses forces, aux intérêts et à la » grandeur de son pays ? ce devoir, pour chacun, de s'éle- » ver par le travail, par la science, et avant tout par la » moralité ; et non cet esprit d'une égalité envieuse et » jalouse, qui croit s'élever et se grandir en abaissant les » autres et en réduisant le niveau social à la taille de sa » médiocrité. »

Le labeur quotidien de la vie administrative, qui tient une si grande place dans un parquet de Cour, n'empêchait pas M. Preux de prendre une part fréquente aux travaux de l'audience, même aux travaux ordinaires et modestes du rôle civil. Ses facultés oratoires conservaient ainsi toute leur souplesse, et il n'en restait que mieux préparé pour les grandes luttes, lorsque le devoir l'appelait à les soutenir, — témoin ce magnifique tournoi de 1844, où après Mes Chaix d'Est Ange et Crémieux, alors dans tout l'éclat de leur inimitable talent, la parole plus contenue, mais par là même plus puissante, du procureur général de Metz, ne produisit pas moins d'impression que celle de ces avocats

(1) Discours de rentrée.—Metz, 7 novembre 1844.

consommés, et ouvrit la voie à une transaction équitable et désirée entre les branches divisées d'une opulente famille (1).

Les années s'écoulaient, et le moment approchait où M. Preux devait naturellement recevoir une récompense toujours enviée, par son élévation à la première présidence. Mais l'ambition, même la plus légitime, ne lui laissait jamais oublier ni ses premiers amis, ni cette terre de Flandre, à laquelle tant de liens l'attachaient. Aux douceurs plus tranquilles du siége assis, il préféra son rapprochement du pays natal : le parquet d'Amiens devint vacant, et il l'obtint. Il quitta; non sans regrets, une cité où il laissait de nombreux amis, et ce beau pays de Lorraine, si français alors et de cœur et de nom. Il s'éloignait de Metz sous les plus heureux auspices, inconscient de l'avenir, que Dieu, comme par miséricorde, n'a pas ouvert à nos regards. Il emportait avec lui l'estime de tous ceux qui l'avaient connu et approché, ou qui avaient simplement porté le joug si facile de son autorité. Aussi, dans les discours officiels, soit à Metz, soit à Amiens, dans ces discours où, trop souvent, l'éloge n'est qu'une banalité de commande ou de convention, le sentiment public à son égard, se fit jour avec une spontanéité, une chaleur, qui révélaient à elles seules la sincérité de la louange.

« Vous savez, Messieurs, disait de lui M. l'avocat-général » Limbourg, avec quel scrupule et quelle attention il pesait » les droits de chacun, quand il fallait pourvoir aux places » vacantes dans son ressort; et nous savons, nous, combien » il était heureux quand il avait pu faire prévaloir ses pré- » sentations sur ces influences souvent aveugles et trop

(1) Année 1844. *Gazette des Tribunaux* 4 avril. (Débats de 1re instance) et supplément au n° du 9 août. (Conclusions de M. Preux).

» décisives, dont se plaignent les meilleurs esprits et qui » sont comme un des inconvénients inhérents à notre régi- » me constitutionnel.

» Au sentiment de la gravité et de l'indépendance de ses » fonctions, qui doit animer tous les membres de la magis- » trature, M. Pieux unissait la modestie et la simplicité de » mœurs qui font honorer les fonctions publiques, et qui » ménagent cette susceptibilité de nos jours, si impatiente » de toute supériorité sociale.

» Il aimait la vie douce et paisible de la famille, n'ap- » préciait que les plaisirs partagés par les siens ; et ses » goûts si purs, ses affections si respectables expliquent le » désir qu'il éprouvait de se rapprocher d'un pays où » il avait laissé des parents et les amis de ses premières » années.

» Cette pureté et cette vivacité de sentiments si honora- » bles se reflétaient sur l'expression de ses pensées et de ses » opinions à l'audience ; vous vous rappelez avec quelle » distinction, avec quel tact délicat il y portait la parole ; » tous les cœurs honnêtes répondaient aux sentiments » qu'il savait rendre avec tant de force et de vérité, et les » arrêts les plus terribles, après ses réquisitions, n'étaient » plus que des nécessités (1). »

Jamais peut-être, l'élévation de son esprit ne se manifesta sous une forme plus pure et plus brillante que dans le discours qu'il prononça lors de son installation à la cour d'Amiens. Au lieu d'un exposé de principes, inutile devant des magistrats qui connaissaient toute sa carrière, il parla d'un des plus grands besoins de la justice et de la société,

(1) Discours de M. l'avocat-général Limbourg, — Metz, 5 novembre 1846.

la fermeté et la maturité des convictions, Il faudrait tout citer dans ce discours ; mais puisqu'un choix est nécessaire, je me bornerai à ces quelques lignes :

« Se montrer sans conviction et afficher l'indifférence » comme de l'impartialité, est pour certains esprits une » preuve de supériorité; on croit ainsi se poser au-dessus » des préjugés vulgaires,— on n'affiche que l'indigence de » son caractère et de son cœur.

» Absence, faiblesse, mobilité des convictions, ce sont » là les maladies morales des civilisations avancées, qu'il » faut combattre, surtout par l'exemple, car les sociétés ne » vivent pas par l'égoïsme qui suit toujours l'affaiblisse- » ment des convictions, et qui dégraderait les nations » comme les individus. (1)

A cette époque de sa vie, Messieurs, tout était prospère autour de lui, tout souriait à ses yeux. Jouissant des pures joies du foyer domestique, auprès de l'excellente compagne que son affection et son estime avaient choisie, il voyait grandir ses enfants, son fils prêt à entrer lui-même dans la carrière, sa fille qui lui était chère comme l'est une fille au cœur d'un père. Estime publique, amitiés privées, rien ne lui manquait, et comme si la Providence eût voulu le combler, au bout de 18 mois, une nomination nouvelle lui faisait atteindre le terme de ses désirs : il revenait comme procureur général dans sa chère ville de Douai. (2)

Il y fut accueilli à bras ouverts, comme un enfant de la cité qui y rentrait par la plus belle des portes, pour y remplir de hautes fonctions, relevées encore par la no-

(1) Installation de M. Preux à Amiens — 3 novembre 1846.

(2) 23 mai 1847.

blesse de son caractère, et par l'auréole d'honorabilité et de talent dont il avait su s'entourer.

Mais bientôt, huit mois à peine écoulés, éclatait soudaine et imprévue, la tempête de février 1848, emportant en un clin d'œil le trône et les institutions de 1830. Trois jours après, M. Preux était brusquement révoqué. Une âme vulgaire aurait pu se laisser abattre ou tout au moins, s'abandonner à la stérile consolation des plaintes et des récriminations. Pour M. Preux, c'est dans l'excès même de sa disgrâce imméritée qu'il puisa un calme viril, et une force de résignation qu'aucun assaut ne pouvait ébranler.

Laissez-moi vous lire quelques lignes de la circulaire qu'il adressa le jour même aux membres des parquets du ressort. Après les avoir remerciés de leur concours et de leur fidélité à leurs devoirs :

« Je ne veux point vous quitter, leur disait-il, sans vous » rendre ce témoignage et si les dernières prières de votre » ancien procureur général sont écoutées, il aura le bon- » heur de ne voir d'autre carrière brisée que la sienne.

» Dans ce terrible ébranlement de la société dont les » principes mêmes sont mis en péril, la pensée commune » du besoin de l'ordre, doit faire taire tous les dissenti- » ments, confondre toutes les volontés. L'abnégation des » opinions et des intérêts individuels ne doit avoir d'autres » limites que celles de la conscience, Maintenus ou en dis- » disgrâce, les officiers du ministère public, dont les senti- » ments ont toujours été le devoir et l'honneur, sauront » encore en donner l'exemple; et si ces paroles, que je » vous adresse avec tant d'anxiété et d'émotion, n'ont plus » pour vous l'autorité d'un chef, elles seront accueillies

» comme le dernier conseil d'un ami, qui vous quitte en » vous demandant une place dans votre souvenir.

» Recevez Monsieur et cher collaborateur, l'expression » de toute ma considération et de mon attachement. » (1)

C'est ainsi MM. que M. Preux répondait au décret qui brisait une carrière remplie par 24 années de services aussi honorables qu'éminents. Ce fut son testament comme magistrat. Nul doute qu'il n'eût pu, comme bien d'autres, remonter pendant les années qui suivirent sur un siége plus élevé que celui d'où la fortune l'avait précipité. Par un excès de délicatesse et de modestie, il demeura à l'écart, calme et digne, loin des avenues assiégées par les compétitions du jour, et laissa prononcer sa retraite âgé de 53 ans seulement. Il l'accepta sans murmure, et, tout près de ce Palais témoin de ses premiers succès, comme des triomphes qui les suivirent, il condamna pour toujours sa voix au silence.

Si l'arène judiciaire perdait ainsi un de ses plus puissants athlètes, la ville de Douai, votre compagnie en particulier, ne pouvaient qu'y gagner, car, pour M. Preux, le loisir n'était qu'une forme nouvelle de travail. Se rendre utile à ses concitoyens, en leur apportant, dans mainte fonction gratuite, le tribut de ses lumières et de son expérience, aider partout à la défense des saines doctrines, à la consécration des vrais principes, tel fut désormais le but de sa vie.

Sa place était marquée à la tête de votre compagnie, dont la présidence, nous l'avons dit, lui avait été déjà déférée en 1833, puis en 1836. Vous l'y appeliez de nouveau en

(1) Douai 28 février 1848.

1850 et 1859. Vous aimiez à entendre sa parole nette et élégante, soit dans vos séances générales (1), soit dans les concours d'agriculture.

Quelque distance qu'il y ait, au moins d'apparence, entre les travaux des champs et les études habituelles d'un magistrat, on voyait bien que M. Preux n'était jamais resté étranger au développement, dans cette contrée, des meilleurs procédés agricoles. On sent, en le lisant, combien il aimait et estimait cette race laborieuse et dure de nos campagnes, à qui le pays doit sa première et sa plus sûre richesse.

» Les choses, disait-il, qui portent l'empreinte d'une » loi providentielle, loin de s'affaiblir par le temps qui » use toutes les autres, y trouvent au contraire la manifes- » tation plus éclatante de leur origine. Lorsque Dieu » donnait à l'homme cette terre qui venait de sortir de sa » parole, pour la cultiver à la sueur de son front, il insti- » tuait par là la propriété et la famille, et la culture du sol » devenait ainsi la loi et la base des sociétés humaines.

» Nécessité et richesse de l'homme, à l'origine du » monde, l'agriculture l'est encore plus peut-être dans » l'extrême civilisation. Ne nous étonnons donc pas qu'au- » jourd'hui elle excite l'intérêt de tous, que les esprits les » plus élevés y portent leurs méditations et leur ardeur, » que les sciences lui viennent en aide, et qu'on y cherche » l'esprit de travail et le simple bon sens dans lesquels » les sociétés vieillies ont besoin de se retremper. » (2)

L'agriculture a une sœur gracieuse et modeste qui s'ap-

(1) Voir Mémoires de la Société. — 2e série, tome 5, page 11.— Discours prononcé le 5 octobre 1839.

(2) Discours sur un concours d'agriculture et d'horticulture. 1850.

pelle l'horticulture. Si l'une étend et développe la richesse de nos campagnes, l'autre s'occupe de l'ornement de nos demeures.

« S'il est un goût inné dans l'homme, disait-il encore, » dans tous les âges, dans toutes les positions, n'est-il pas » celui des fleurs? on ferait un livre et un très-gros livre » de tous les personnages célèbres dont la culture des plan- » tes a fait les délices. Mais on en voit surtout la preuve » dans ces humbles jardins suspendus à la sombre fenêtre » de l'ouvrier et de l'indigent, où, dans quelque vase » ébréché du pauvre ménage, végète quelque plante » vulgaire, soignée cependant avec amour, et qui fait » oublier à l'artisan quelques-uns des moments de son » rude travail ou de sa vie pénible (1) ».

A ces gracieux tableaux, vous reconnaissez un amateur d'horticulture. C'était en effet le plus doux passe-temps de M. Preux, et votre commission des jardins s'est longtemps honorée de sa présidence.

L'année 1852 vit se fonder au sein et sous le patronage de votre société, une association horticole, dont votre commission des jardins était comme le foyer. Grâce à l'impulsion pleine de sollicitude de M. Preux, cette association prospéra et signala sa vitalité et son influence par de brillantes expositions dont beaucoup d'entre vous n'ont pas encore perdu le souvenir.

D'autres soins plus graves prenaient une grande part des jours de l'ancien magistrat. Pendant de longues années, il se dévoua avec le zèle consciencieux qu'il apportait partout, à l'administration de l'Hôtel-Dieu et de l'Hospice géné-

(1) Discours prononcé par M. Preux comme président de la commission des jardins et de l'association horticole. — 1854.

ral. A ces fonctions il dut joindre la présidence du conseil d'administration de la caisse d'épargne, la présidence de l'association de bienfaisance, celle du bureau de l'assistance judiciaire près la cour et enfin celle de la commission administrative de la bibliothèque populaire. (1)

Au milieu de ces occupations multiples, le temps poursuivait sa marche inexorable ; mais il semblait que, par une heureuse exception, la vieillesse ne pût atteindre M. Preux. Ses cheveux avaient blanchi ; mais sa démarche était toujours aussi alerte, sa tenue aussi distinguée sans apprêt, son esprit aussi ouvert, son jugement aussi solide. Qui de vous ne se souvient, Messieurs, d'avoir admiré sa verte allure, lorsque vous le rencontriez parcourant d'un pas rapide les rues de cette ville, surtout celles qui conduisaient chez son fils, dont les succès faisaient son orgueil, dont les enfants faisaient la joie de ses vieux ans. Partout il apportait avec lui le charme sympathique de sa simplicité et de sa haute raison. Quelle expérience était la sienne ! et de combien d'événements il avait été le contemporain, sinon la victime ! Né sous le Directoire, témoin dans sa jeunesse des gloires stériles de l'Empire, avocat, puis magistrat sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, renversé par la Révolution de 1848, il devait assister encore à la chûte de deux gouvernements, et aux lugubres désastres d'où notre France ne sortit que mutilée.

Ces terribles commotions n'ébranlèrent point sa grandeur d'âme ; ferme et tranquille dans ses convictions, confiant dans la Providence, il regarda passer les tempêtes d'un œil plus attristé que surpris.

(1) De 1831 à 1841 époque de son départ pour Metz, M. Preux avait été, sans interruption, membre du conseil municipal de la ville de Douai.

Mais il avait trop de patriotisme dans l'âme pour ne pas sentir profondément les amères douleurs de son pays. Qui sait si elles n'ont pas hâté sa fin ? Ce fut en effet dans les années suivantes que pour la première fois sa robuste constitution sembla atteinte ; il le sentit plus que tout autre, trop, certainement, au gré de ses amis, et, bien que son intelligence demeurât toujours aussi nette et aussi sûre, comme inébranlable à côté de l'affaissement progressif et inévitable des organes, il voulut se confiner de plus en plus dans la retraite, bornant sa vie à lire, à méditer, à tourner son regard vers le ciel, et à trouver la consolation de sa vieillesse dans les jouissances intimes du foyer, dans l'affection d'une famille qui le chérissait comme il devait l'être.

Il était entré dans sa 81e année lorsque son tempérament énergique s'affaissa définitivement sous l'étreinte des années. Pendant quatre longs mois, le flambeau de la vie, comme toujours prêt à s'éteindre, survécut chez lui à l'épuisement des forces. Comment pourrais-je vous rendre les poignantes émotions de cette lente épreuve, pendant laquelle on ne vit pas un jour se démentir sa patience dans la douleur, sa foi ardente et profonde dans la Providence, dont il acceptait les décrets avec une constante et chrétienne résignation.

Le 29 juillet 1876 vit cesser son martyre, et, après un adieu plein d'espoir, se dégageant des tristesses de la mort, sa belle âme remonta vers son Créateur.

Messieurs, en retraçant la vie de M. Fouquay, M. Preux vous disait un jour : « On peut envier une telle vie et une

telle mort ! » — Que notre regretté collègue me permette de lui appliquer ses propres paroles ! Oui, on peut admirer sa vie, on peut envier sa mort. Son souvenir restera parmi nous, Messieurs, comme un encouragement au bien, comme un honneur pour nous, comme un modèle pour tous.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. TALON

Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI

Membre honoraire de la Société

Par M. Alfred DUPONT père

Président de la Société.

Lue dans la séance générale du 8 juin 1877.

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a trois ans, nous célébrions au barreau le cinquantième anniversaire de la prestation par M. Talon de son serment d'avocat, j'étais loin de penser que le jour fût si proche où nous aurions à recueillir pour nos Mémoires les traits principaux de sa vie si honorable, si laborieuse et si pleine. Ce jour est venu pourtant et je vous demande la permission de m'acquitter de ce soin pieux que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Heureux si je ne reste pas trop au-dessous de ma tâche, plus heureux si je pouvais trouver pour le peindre quelques-unes des inspirations que son cœur et son talent lui faisaient rencontrer quand il était appelé par vos suffrages à vous entretenir des collègues que nous avions perdus ! (1).

(1) MM. Leroy de Béthune, Maugin, Amédée Bommart. T. VI, VII, VIII de nos mémoires, 2e série.

La carrière de cet homme de bien, de ce noble cœur, pourrait se résumer en trois mots : travail, générosité, dévouement.

Né à Valenciennes en 1802 d'un père qui y occupait les fonctions de juge de paix, orphelin sans fortune dès 1812, il entrait à cet époque comme boursier au Lycée de Douai, et s'y faisait remarquer par son assiduité au travail, la régularité de sa conduite, son dévouement affectueux à ses camarades, dont plusieurs sont jusqu'à sa mort restés ses amis, et par de brillants succès.

Après de fortes études à l'école de Droit de Paris, il était reçu avocat en 1824 et venait bientôt, en 1825, achever près le tribunal de Laon, chef-lieu de cour d'assises, son stage commencé devant la cour de Paris.

Dès ses premières plaidoieries, ses merveilleuses aptitudes révélèrent un maître. Travailleur infatigable, doué d'une sensibilité communicative, d'une éloquence entraînante, il avait obtenu aux assises d'éclatants triomphes et s'était bientôt classé, même en matière civile, parmi les avocats les plus estimés. Emule souvent heureux d'un homme que son talent éleva plus tard aux plus hautes situations politiques (1), il avait eu un jour le périlleux honneur de plaider à côté de notre grand Berryer et d'y obtenir un succès dans une affaire autour de laquelle la situation des parties et la nature du débat avaient fait grand bruit. Il s'était avant l'âge placé aux premiers rangs.

Ses idées généreuses l'avaient lancé dans la politique libérale dont M. Odilon Barot était le chef et il devint bien-

(1) M. Suin, devenu sénateur et conseiller d'Etat.

tôt l'ami de celui-ci et de M. Vivien, avec lequel il était en parfaite conformité de sentiments libéraux et conservateurs ; alliance moins difficile, du moins le croyait-on alors, que le programme essayé naguère : *profondément conservateur* et *profondément républicain* sous le régime du suffrage universel.

Dans cette voie, dans ce milieu, rien ne lui eût été plus facile que d'entrer dans la magistrature et de parvenir rapidement aux postes les plus élevés. Il se refusa constamment aux sollicitations de ses amis, et n'accepta que le titre honorifique de juge suppléant et parmi les fonctions électives que celles de conseiller municipal et d'administrateur des hospices auxquelles l'appelèrent prématurément l'estime et la considération dont il était entouré.

En 1841, des raisons de famille le déterminèrent à quitter Laon pour venir s'établir à Douai. Il s'était fait déjà remarquer à la barre de la Cour dans une affaire importante qu'il y avait plaidée quelque temps auparavant contre un professeur illustre de la faculté de Droit de Paris, en collaboration avec un homme que la haute magistrature s'est hâtée d'enlever au barreau, (1) et dès son arrivée il y prit une des premières places au milieu d'hommes éminents comme MM. Leroy de Falvy, Dumon, Huré, Danel, Laloux, etc.

Pendant plusieurs années encore il continua à plaider devant les assises où son talent plein d'ampleur, sa nature généreuse, sa chaleureuse éloquence lui valurent d'éclatants succès, et il se conquit quoiqu'étranger une situation si *honorable parmi ses nouveaux confrères* qu'élu membre

(2) M. Dumon, aujourd'hui président de chambre à la Cour de cassation.

du conseil de l'ordre aussitôt que les règlements le lui permirent,il ne cessa d'en faire partie jusqu'à sa mort, et reçut sept fois de l'estime affectueuse de ses pairs les honneurs du bâtonnat.

Mais aussi quelle sûreté dans ses rapports, quelle obligeance confraternelle, quel désintéressement, quel dévouement à ses confrères, surtout les jeunes et les moins favorisés par la fortune ou la situation de famille !

Si occupé qu'il fût, et Dieu sait s'il l'était, avec sa façon scrupuleuse d'étudier les affaires, dont il fouillait les moindres détails, croyant n'avoir jamais assez fait pour le succès des causes qu'il acceptait, il trouvait toujours du temps pour être utile aux avocats plus jeunes, voire même aux étudiants préparant leurs examens, dût-il pour cela utiliser ses promenades matinales où il était censé se reposer des soucis et du travail de son cabinet.

Ces détails peuvent vous paraître prolixes, Messieurs, mais ils peignent l'homme, et vous qui êtes surtout des hommes de travail et d'étude ne sauriez me les reprocher.

Il est d'ailleurs une circonstance de sa vie que je ne puis passer sous silence, c'est lorsque, nommé professeur chargé de cours à la création de notre faculté de droit, il se résigna, pour conquérir le grade de docteur indispensable à sa nomination de professeur titulaire, à reprendre les études de l'école en menant de front la préparation de ses cours, la plaidoirie, les consultations qu'il n'interrompit que juste le temps nécessaire pour aller, à l'âge de plus de soixante ans, subir devant la faculté de Caen l'examen dont il sortit avec succès, sur un ensemble de matières oubliées depuis près d'un demi-siècle.

Admirable couronnement d'une carrière laborieuse et que le gouvernement ne tarda pas à récompenser en 1874 de la décoration de la Légion d'Honneur.

Messieurs, je ne vous ai parlé encore que de l'avocat et du professeur, et j'ai fait effort pour me borner.

Mais le citoyen, mais l'homme de cœur mérite bien aussi quelque place dans cette esquisse qui seule est chargée d'en conserver le souvenir.

Qui dira son infatigable dévouement au bien public, ses héroïques efforts pour le maintien de l'ordre à la suite de la la révolution de 1848, où, capitaine de la garde nationale dans l'un des plus pauvres quartiers de notre ville, il parvint par le légitime ascendant que sa charité inépuisable et ses nombreux services lui avaient conquis, à maintenir tout le monde dans le devoir, non sans avoir à déployer quelquefois une grande énergie et même à braver en face quelques périls personnels qu'il conjura toujours par une inébranlable fermeté.

Quels services ne rendit-il pas aussi par sa coopération active à la rédaction du journal l'*Indépendant* en communauté avec deux hommes dont le nom mérite à cet égard d'être conservé, MM. Léon Nutly et Victor Denis, alors que la vigoureuse défense des principes sociaux déjà menacés n'était ni sans difficulté, ni sans périls?

Que dire enfin de la générosité poussée jusqu'à l'excès, si toutefois il peut y avoir excès en cette matière, qui lui faisait consacrer au soulagement des misères du pauvre souvent bien plus que le superflu pour emprunter l'expression heureuse employée le jour de ses funérailles par notre bâtonnier, M. de Beaulieu. Mais ici je m'arrête, par respect pour la discrétion dont il entoura toujours ses aumônes.

Mais j'ai bien le droit de rappeler qu'il fut toujours pour ses frères le remplaçant du père de famille qu'ils avaient perdu, que grâce à ses exemples et à ses conseils l'un et l'autre se sont fait par le travail une carrière, que notamment son frère cadet, après de brillantes études à l'école polytechnique, est aujourd'hui directeur général des paquebots de la Méditerranée à Marseille.

Et le père et l'époux! Qui de nous, admis dans son intimité, n'a été édifié et touché de l'affectueuse harmonie régnant dans ce ménage presque demi séculaire, de sa tendresse toujours obséquieuse et empressée pour la compagne qu'il s'était choisie, de son amour, de sa sollicitude inquiète et éclairée pour ses trois fils, dont deux, guidés par lui, ont atteint dans l'industrie une position brillante et dont il a pleuré jusqu'à sa mort le troisième, enlevé prématurément à son affection, car, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans la notice consacrée à notre regretté collègue, M. Maugin (1), « les pères pleurent longtemps. »

Messieurs, un homme de cette valeur et de ce caractère était tout naturellement désigné au choix de notre compagnie. Nous l'avions le 8 juin 1849 nommé membre résidant et le 13 novembre 1867 membre honoraire.

Si son concours à nos travaux et son assiduité à nos séances n'ont pas tenu tout ce qu'ils laissaient espérer, il n'en faut accuser que la multiplicité de ses travaux absolument obligatoires. Mais il ne faut pas oublier qu'il tient dans nos mémoires une place très-honorable par les notices qu'il a consacrées au souvenir de MM. Leroy de Béthune

(1) T. XII, 2e série.

(T. VI, 2e série *in fine*), Maugin (T. VII, p. 62) et Amédée Rommart (T. VIII, p. 63).

Pour ceux qui ont connu M. Talon, ils peuvent deviner sans les avoir lus ou entendus tout ce que de pareils sujets d'étude ont pu lui inspirer d'appréciations élevées ou touchantes, d'aperçus ingénieux ou profonds, mais pour les autres, s'ils veulent se faire une faible mais juste idée du talent, du cœur, de la noblesse de caractère de notre cher et regretté collègue, on ne peut que les engager à lire ces pages si colorées, si éloquentes où il fait pour ainsi dire revivre ses modèles. Ils y trouveront de plus et j'ai été heureux de les retrouver moi-même, des souvenirs historiques du plus haut intérêt, des conseils précieux, les plus pressants encouragements à tout ce qui est noble et bien, des pensées consolantes sur l'avenir des sociétés et sur les règles essentielles qui les doivent gouverner, sur la constance et la modération des opinions politiques, gage de leur sincérité ; ils y trouveront surtout la glorification des idées spiritualistes et chrétiennes par l'exemple même des hommes éminents qui les ont toujours professées et défendues et qui n'ont trouvé qu'en elles les consolations nécessaires devant la mort à la fleur de l'âge et dans toute la vigueur de leur puissante intelligence.

C'est là, Messieurs, que lui-même a puisé le secours dans dans les cruelles douleurs physiques et morales qui, pendant plusieurs mois, ont accablé sa fin. Revoir son fils, retrouver ou attendre tous ceux qu'il avait aimés, dans le sein de Dieu qui le rappelait à lui et qui, par la bouche du prêtre, lui promettait sa miséricorde en récompense de sa vie de travail et de charité : Telles ont été les dernières pensées dans lesquelles il a quitté les siens et qui ont adouci les angoisses de la cruelle séparation.

Et maintenant, Messieurs, ne pourrions-nous pas dire de lui ce qu'il disait en terminant la notice nécrologique de l'un de nos collègues : « de pareils caractères il faut les « estimer, les honorer, les aimer. Il le faut, dans l'intérêt « de l'avenir pour le plus grand profit des mœurs publi- « ques. Quand on n'a pas d'autres récompenses à décerner, « il est bien d'applaudir tout au moins à ceux qui ont ainsi « vécu, pour qu'ils aient des imitateurs, pour que les so- « ciétés en décadence s'arrêtent sur la pente de l'abîme, « se régénèrent, retrouvent cette sève, cette énergie, cette « vigueur morale qui seules perpétuent les peuples ; « pour que le dévouement, le désintéressement, la fran- « chise, la droiture, la fermeté, la dignité demeurent en « honneur dans notre France, pour son salut et pour sa « gloire ; pour qu'enfin se maintienne et se multiplie, s'il « se peut, la phalange des gens de cœur. »

NOTICE

SUR

M. ALFRED ASSELIN

Ancien président de la Société d'Agriculture, sciences et arts

DE DOUAI

ANCIEN MAIRE DE LA MÊME VILLE

La mémoire de M. Alfred Asselin n'est point effacée dans le souvenir de ceux qui l'ont connu. Ses amis revoient souvent, par la pensée, sa physionomie intelligente et pleine de distinction, sa lèvre au gracieux sourire, son doux et profond regard, voilé parfois d'une ombre de mélancolie; les érudits et les artistes ont déjà regretté plus d'une fois les intéressantes communications qu'il présentait aux sociétés savantes du Nord de la France et la protection éclairée qu'il accordait aux beaux-arts; les habitants de Douai, en jetant les yeux sur leur beffroi, leur hôtel de ville, leur musée, redisent encore avec reconnaissance le nom de l'administrateur qui a consacré dix années de son existence à la prospérité et à l'embellissement de leur ville.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, dont M. Asselin, a été, durant un quart de siècle, l'un des membres les plus actifs, regarde, comme un devoir, de conserver son souvenir d'une manière plus complète et plus durable,

en lui accordant l'honneur d'une notice nécrologique, comme l'ont obtenu les Le Glay, les Desplanque et les De Coussemaker, les Durant d'Elecourt, les Becquet de Mégille et les Maurice. Uni, durant près de vingt ans, à M. Asselin par les liens d'une intimité qui m'a fait partager ses études et ses travaux, ses joies et ses souffrances, et en quelque sorte sa vie tout entière, je pouvais, je devais, plutôt que tout autre, lui rendre ce pieux hommage.

Je me suis mis en garde, en traçant ces lignes, contre le sentiment si naturel, qui peut porter un ami à s'exagérer l'importance des travaux de son ami. Dans les pages qui vont suivre, je me suis efforcé de faire, non un éloge, mais une notice vraie. Il me semble que M. Asselin était de ceux dont on peut dire, avec un grand orateur, que « leurs seu- » les actions les peuvent louer et que le simple exposé des » faits suffit à leur éloge. »

I.

La famille Asselin. — Premières études de M. Alfred Asselin. — Voyage dans le Midi de la France et en Italie.

Le nord de la France conserve encore aujourd'hui un certain nombre d'anciennes familles, dont l'influence, la haute position et les titres nobiliaires sont dues principalement aux charges que plusieurs de leurs membres ont exercées dans les administrations qui régissaient nos contrées et dans les échevinages de nos grandes cités. Parmi les descendants de ces familles, plusieurs, s'inspirant des traditions que leur ont léguées leurs ancêtres, sont entrés

en des carrières administratives, ont accepté des fonctions municipales ; quelques-uns même ont eu la curiosité d'étudier patiemment le passé, afin d'y retrouver, avec l'histoire de nos antiques institutions, le souvenir et les exemples de ceux qui ont porté leur nom. De nombreux documents, conservés dans les archives départementales du Pas-de-Calais et dans les archives communales d'Arras, nous font connaître qu'il en est ainsi pour la famille de l'érudit et de l'administrateur à qui nous consacrons cette notice.

Gui-Michel-Anastase Asselin de Willencourt, avocat au Conseil d'Artois, fut nommé procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et forêts d'Arras, le 17 avril 1758, et il exerça de 1760 à 1763 et de 1768 à 1770 les fonctions d'échevin de la même ville. Un terrier de la seigneurie de Willencourt, rédigé en date du 10 avril 1763, nous apprend qu'il possédait cette seigneurie, et un acte de vente du 5 février 1770 fait connaître qu'il acheta de messire Adrien de Hautecloque la seigneurie du Crocquet, sise à Villers-Châtel et à Frévent-Chapelle ; il est appelé seigneur de Willencourt et du Crocquet dans un grand nombre de titres, qui le désignent, ainsi que son fils aîné, sous le nom d'Asselin de Willencourt. (1)

Les armoiries de son fils étaient d'*azur à trois croix de Malte, posées 2 et 1 et à l'écu d'or en abîme chargé d'un lion couronné et léopardé de sable, avec une bordure de gueules semée de 8 étoiles d'or en orle*, timbré d'un casque

(1) Le nom de terre *de Willencourt* a été conservé par les descendants de Domitien-Joseph, maréchal de camp sous Napoléon I, troisième fils de Gui-Michel-Anastase, tandis que le fils aîné, Albert-Marie-Joseph, et ses descendants n'ont gardé, à la suite des évènements de la Révolution, que leur nom patronymique.

d'argent, couronné de même, ayant pour cimier un lion issant de sable (1).

De son mariage avec Rosalie Goudemetz, fille d'André, avocat, lieutenant d'Habarcq et député aux Etats d'Artois, naquirent quatre fils dont l'aîné fut Albert-Marie-Joseph, né à Arras le 15 février 1762. Après avoir fait ses études de droit à l'Université de Reims, Albert-Marie-Joseph, qui portait les armoiries de son père et le nom d'Asselin de Willencourt, fut admis à exercer les fonctions d'avocat au Conseil d'Artois le 16 décembre 1786 et il acheta le 17 novembre 1788 la charge de substitut du procureur général du même Conseil. Lorsque ce Conseil cessa d'exister, il remplit les fonctions de ministère public près le tribunal du district d'Arras à partir d'octobre 1790 et près le tribunal du département à partir du 1er janvier 1792.

Dans l'exercice de ces dernières fonctions, Albert Asselin fit preuve d'une fermeté et de sentiments royalistes qui devaient le désigner plus tard à la haine des révolutionnaires. (2) Il signa une protestation contre l'émeute du 20 juin et poursuivit l'ex-oratorien Barbet, auteur d'un écrit régicide. Aussi ne fut-il point réélu après le renversement de la royauté et fut-il poursuivi avec acharnement par Joseph Lebon et ses séides. On trouvera, parmi les pièces justificatives de cette notice, un curieux écrit qui le montre pour-

(1) Ces armoiries se voient sur les *ex libris* de M. Albert Asselin, conseiller à la Cour de Douai, et dans un manuscrit de la collection Godin conservée à la bibliothèque d'Arras. Lorsqu'il était substitut du procureur général au Conseil d'Artois, Albert Asselin portait, d'après d'autres *ex libris*, *de gueules à 8 étoiles à 5 rais d'or, posées 3, 2, 3, sur le tout un écu d'azur chargé d'un lion d'or couronné.*

(2) Il faut se garder de confondre Albert Asselin avec un Augustin Asselin, administrateur du Pas-de-Calais, dont M. Paris parle à plusieurs reprises dans l'*Histoire de Joseph Lebon.*

suivi, arrêté, emprisonné à Cambrai, à Nantes, à Paris. Lorsqu'après s'être évadé plusieurs fois de prison et avoir été saisi de nouveau, il eut été ramené, de brigade en brigade, jusqu'à Arras, il apprit la mort de son père qui, après avoir été destitué, venait d'expirer au moment où ses geôliers le transportaient, malgré une fièvre typhoïde dont il était atteint, de la prison dite des Baudets à celle de l'ancien couvent des Capucins. Albert Asselin s'attendait à subir le même sort : les événements de thermidor, qui se produisirent quelques jours après son arrivée, délivrèrent Arras de son cruel proconsul et rendirent la liberté à 1174 prisonniers. Albert Asselin fut de ce nombre ; il fut nommé substitut près le tribunal de Saint-Pol le 30 octobre 1801, juge au tribunal d'Arras le 13 janvier 1803 et enfin le 22 avril 1811 conseiller à la Cour de Douai, fonction qu'il exerça jusqu'en 1838, date de sa mort.

Il avait épousé Françoise-Ernestine-Charlotte Thiébault, issue d'une famille dont plusieurs membres avaient fait partie du Conseil d'Artois et de l'échevinage d'Arras. De ce mariage naquit le 9 mai 1797 Alphonse-Félix Asselin qui fut nommé juge-auditeur près le tribunal de Douai le 14 janvier 1824 et juge au tribunal de Cambrai le 27 septembre 1827. Alphonse-Félix Asselin épousa Marie-Elisabeth Dupuich, issue aussi d'une famille d'Arras qui avait, durant plusieurs siècles, fourni des échevins à cette ville, et qui était alliée aux de Bécourt, aux de Cardevacque et aux d'Hattecourt. C'est de cette union qu'est né à Douai, le 22 décembre 1824, Alfred-Félix Asselin. Les détails dans lesquels nous venons d'entrer serviront à faire comprendre les sentiments profondément chrétiens et les idées résolument conservatrices qui ont caractérisé la vie privée et la vie publique de celui à qui nous consacrons ces pages.

Après avoir fait suivre à leur fils quelques cours de latin au collége de Cambrai et lui avoir fait recevoir des leçons de dessin d'un habile et savant professeur, M. Berger, les parents d'Alfred Asselin voulurent lui donner une instruction et une éducation plus complétement en rapport avec leur position et leurs sentiments religieux. La compagnie de Jésus avait ouvert à Brugelette, en Belgique, un collége où un grand nombre de familles du Nord de la France envoyaient leurs enfants. C'est à ces maîtres savants et habiles que fut confié Alfred Asselin. Il suivit à Brugelette les cours d'humanité depuis la cinquième jusqu'à la philosophie, avec un succès qui est attesté par l'inscription plusieurs fois répétée de son nom dans les *palmarès* des distributions des prix. Ses anciens maîtres nous ont dit qu'il se faisait surtout remarquer par le sérieux de son esprit et l'aménité de son caractère. Ses condisciples ont aussi conservé de lui un excellent souvenir ; il a contracté à Brugelette d'honorables amitiés qui lui sont restées fidèles jusqu'au dernier jour de sa vie.

Il puisa dans ce collége, avec le goût des lettres et des choses de l'esprit, les principes religieux qui l'ont animé durant toute sa vie ; ses dispositions naturelles pour les beaux-arts y furent aussi développées. Un célèbre musicologue, le R. P. Lambillotte, lui parla souvent de la musique religieuse, à laquelle M. Asselin devait consacrer quelques-uns de ses premiers travaux d'érudition. Un habile professeur de dessin et de peinture, M. Wydoeck, forma son goût et sa main. Lorsque Alfred Asselin quitta, en 1843, le collége de Brugelette, il dessinait avec un véritable talent et exécutait des peintures à l'huile qui n'étaient pas sans mérite. Quelques toiles, qu'il peignit à cette époque, dénotent de sérieuses qualités.

De 1844 à 1847, il suivit les cours de droit de la Faculté de Paris; grâce à ses amitiés du collége de Brugelette et aux relations de sa famille, il trouva dans cette ville des salons qui lui furent toujours ouverts. C'est dans l'un de ces salons qu'il rencontra M. Furne, notaire d'Arras. Quelque temps après, lorsqu'il venait d'être reçu licencié en droit, il épousa, en date du 12 août 1848, la fille de ce notaire, Mlle Cornélie Furne, qui devait être la joie, la force et la consolation de sa vie.

Les jeunes époux s'établirent à Douai où M. Asselin se fit inscrire sur le tableau des avocats de la Cour d'appel. Les traditions de sa famille, les honorables souvenirs laissés par son grand-père, mort à Douai quelques années auparavant, les services rendus par son père, ses goûts personnels, délicats, sérieux et élevés, tout semblait engager le jeune avocat à entrer dans la magistrature. Les agitations politiques des années 1848 et 1849 le détournèrent de suivre cette carrière : il consacra à l'étude de la littérature et des beaux-arts les loisirs que le barreau laisse à l'avocat qui débute, et il développa bientôt ce goût par des excursions et des voyages.

La mort du premier enfant né de leur union avait ébranlé la santé de Mme Asselin et celle de son mari. Ils résolurent, sur le conseil des médecins, d'aller passer dans le midi de la France et en Italie l'hiver de 1851-1852. Ce voyage, que M. Asselin prépara à l'aide d'ouvrages spéciaux et durant lequel il décrivit chaque jour, avec la plume ou avec le crayon, les monuments et les objets d'art qu'il visitait, servit à compléter son éducation artistique. Habitué à manier le crayon et le pinceau, doué d'une remarquable sûreté de coup d'œil, il mit singulièrement à profit ses excur-

sions dans le midi de la France et au-delà des Alpes. Vingt ans après avoir fait ce voyage, il parlait encore des monumehts et des chefs-d'œuvre de l'Italie avec une netteté de souvenir dont s'étonnaient ceux qui venaient de les visiter. Il existe d'ailleurs un témoignage écrit en faveur de cette assertion. C'est le livre que M. Asselin fit paraître en 1853 sous le titre de *Journal de voyage d'un touriste dans le midi de la France et en Italie*. L'éditeur L. Maison, de Paris, qui avait publié les *Itinéraires européens* de Richard, accepta de mettre au jour l'ouvrage de M. Asselin. En parcourant ce volume, qui forme un in-18 de 263 pages, on voit que l'auteur possédait déjà, à cette époque, les sentiments élevés, les connaissances esthétiques, la sûreté d'appréciation et le caractère qui devaient distinguer plus tard l'ensemble de ses travaux. « On ne doit pas » s'attendre, dit-il, à trouver dans ce livre un » de ces romans intéressants qu'on est convenu d'appeler » impressions de voyage. Mes notes n'ont d'autre mérite » que d'avoir été rédigées consciencieusement chaque jour, » près des endroits qu'elles décrivent ; elles peuvent donner » des renseignements utiles aux personnes qui voudraient » passer un hiver dans le midi de la France et en Italie. »

Malgré le caractère général que doit nécessairement présenter un livre destiné à servir de guide aux voyageurs, nous retrouvons, dans plusieurs passages, des qualités qui annoncent déjà l'auteur des travaux sur les peintres de l'Ecole flamande primitive.

Le savant amateur de l'art chrétien se révèle dans les lignes qu'il a consacrées au couvent Saint-Marc de Florence :

« 11 janvier. Nous avons visité l'église *Saint-Marc* et le

» couvent de Dominicains qui en dépend. On nous a d'a-
» bord fait entrer dans une salle, pour nous montrer une
» belle fresque d'Angelico da Fiesole, moine de l'ordre de
» saint Dominique. Dans l'église, notre attention a été
» attirée sur la chapelle de Saint-Antonin, dont l'archi-
» tecture est de Jean de Bologne; elle est ornée de bas-
» reliefs et de statues de ce célèbre sculpteur, dont la ville
» de Douai réclame, avec orgueil, la naissance. Deux pein-
» tures murales de Fra Angelico représentent la Transla-
» tion des reliques de saint Antoine; elles sont remar-
» quables par leur exécution. Fiesole, qui est mort en
» 1455, a su apporter dans toutes ses œuvres une grande
» richesse d'imagination. Presque toutes les cellules du
» couvent de Saint-Marc sont décorées de fresques dont
» quelques-unes ont été récemment découvertes; on ne
» peut négliger de les visiter. »

Le catholique se fait connaître (nul ne s'en étonnera) dans la visite à Pie IX. « 8 février. La journée du 8 février da-
» tera dans notre vie : c'est ce jour, vers quatre heures de
» l'après-midi, que nous avons été admis à l'audience du
» Saint-Père... Un camérier nous a introduits près de
» Sa Sainteté, que nous avons trouvée en soutane blanche,
» sous un baldaquin en velours rouge. Après les génu-
» flexions d'usage, nous nous sommes approchés, tout
» émus, du vicaire de Jésus-Christ et nous nous sommes
» précipités à ses pieds pour embrasser sa mule; il a pré-
» senté avec bonté sa main aux dames et leur a donné son
» anneau à baiser. La belle figure de Pie IX, que nous
» avons pu alors contempler tout à notre aise, nous a offert
» cet air de bonté paternelle qui le caractérise et dont les
» démagogues ont essayé d'abuser. Le Souverain-Pontife

» nous a adressé avec bienveillance quelques paroles en
» français ; son accent est italien, mais il s'exprime aisé-
» ment dans notre langue. Nous avons vaincu alors la timi-
» dité, bien naturelle dans un moment aussi solennel, pour
» rappeler au pape que nous avions connu particulièrement
» le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai. Ce nom a
» rappelé à Pie IX un prélat éminent que la France se glo-
» rifie d'avoir compté au nombre de ses évêques, et un
» fidèle serviteur qui s'est rendu à Gaëte pour consoler le
» successeur de saint Pierre pendant son exil de la ville
» éternelle. Pie IX nous a alors demandé le petit parche-
» min que nous tenions à la main : il contenait une requête
» à l'effet d'obtenir une part toute particulière dans les
» trésors de l'Eglise. La main vénérable du vicaire de Jésus-
» Christ a bien voulu nous accorder par écrit une indul-
» gence plénière à l'heure de la mort avec la faculté d'é-
» tendre cette grâce à tous nos parents et alliés jusqu'au
» troisième degré inclusivement, et la faveur insigne de
» faire partager cette consolation suprême à vingt personnes
» laissées à notre choix. Nous nous sommes agenouillés
» pour recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife et
» faire bénir les objets pieux que nous avions apportés dans
» cette intention, et nous nous sommes retirés à reculons
» selon l'étiquette. »

Nous avons cité ces extraits, auxquels nous aurions pu ajouter plusieurs passages qui nous auraient montré l'auteur admirant les paysages de l'Italie et explorant avec un soin minutieux les restes des monuments de l'antiquité, afin de faire connaître, dès les premières pages de cette notice, les traits principaux qui caractérisent M. Asselin comme chrétien et comme érudit. Ce voyage artistique en

France et en Italie avait d'ailleurs contribué à lui donner les connaissances spéciales qui font défaut à un grand nombre de savants. Il contribua en outre à le faire entrer dans la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Un membre de cette Société, M. Cahier, avait entendu M. Asselin parler des monuments de l'Italie et des chefs-d'œuvre conservés à Florence et à Rome. Il comprit combien il serait profitable à la Société de le compter au nombre de ses membres et sur sa proposition, M. Asselin, qui n'avait encore que vingt-huit ans, fut élu membre résidant dans la séance du 11 juin 1852.

II.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. — Comptes rendus par M. Asselin d'ouvrages spéciaux et de Mémoires de Sociétés savantes. — Utilité de ces comptes-rendus.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fondée le 23 avril 1798, n'a point cessé, depuis sa création, d'occuper l'un des premiers rangs parmi les compagnies savantes du nord de la France. Héritière des traditions de l'ancienne Université de Douai, ouvrant volontiers ses rangs aux membres de la Cour d'appel, de l'Université et de l'École d'artillerie établies en cette ville, elle a toujours compté un grand nombre de travailleurs sérieux, parmi lesquels il suffira de citer les Taranget, les Boinvilliers, les Guilmot, les Escallier, les Fétis, les de Coussemaker et les Thomassin. L'un des usages auxquels cette Société est restée fidèle, c'est le compte rendu des ouvrages spéciaux et des mémoires des sociétés correspondantes qui lui sont

envoyés. Ces volumes sont remis aux commissions dont se compose la société et chacune de ces commissions en demande l'analyse à quelques-uns de ses membres, d'après la nature de leurs travaux et de leurs goûts. Ces analyses, qui sont rédigées sous forme d'un rapport écrit, sont lues dans le sein de la commission ou même en séance générale.

M. Asselin s'occupa de ces comptes-rendus avec un soin et une activité, avec un profit pour lui-même et pour ses collègues, sur lesquels nous croyons utile d'appeler l'attention de nos lecteurs. De 1852 à 1863, durant les dix à onze premières années qu'il passa dans la société de Douai, il a présenté à ses collègues l'analyse de plus de cinquante volumes publiés par les sociétés savantes et d'environ vingt ouvrages spéciaux. Il a fait durant ce temps le compte-rendu de toutes les publications de la *Société Dunkerquoise*, de la *Société archéologique de l'Orléanais*, des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, des *Mémoires de l'Académie du Gard*, de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, de la *Revue des Sociétés savantes* et d'un certain nombre de volumes ou de livraisons de la *Société des Beaux-Arts et de la Littérature de Gand*, des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, de *l'Académie d'Arras* et du *Journal des Savants;* il a en outre présenté des rapports sur l'*Histoire du château de Blois* et celle du *château de Chambord* par M. de la Saussaye, sur les voyages du P. Huc, missionnaire en Chine et en Tartarie et les articles de M. Pavie dans la *Revue des Deux-Mondes* au sujet du Bouddhisme, sur les travaux de M. Fétis, de M. de Coussemaker et du P. Lambillotte relatifs à la musique religieuse, sur l'art en Italie par Gustave Planche, sur la vie de Fra Angelico da Fiesole par Cartier, sur *les Etats d'Ar-*

tois par Filon, sur *Marie-Madelaine en Provence* par Lacordaire et sur la *Fabiola* du cardinal Wiseman , où se trouvent de curieux récits touchant les catacombes.

Ces comptes-rendus, au lieu d'être de simples procès-verbaux développant en quelques lignes l'énumération des travaux indiquée à la table de chaque volume, étaient des études longues et consciencieuses, dans lesquelles l'auteur, faisant appel à ses souvenirs de voyage et à ses connaissances spéciales, contrôlait et parfois complétait les mémoires dont il faisait l'analyse.

Toutes les questions dont l'érudition s'est occupée depuis un quart de siècle sont représentées dans cette série de rapports, et ont été abordées dans les six cahiers manuscrits d'environ 280 pages chacun, qui renferment les travaux de cette nature opérés par M. Asselin. Ici ce sont les premières études publiées en France sur les *Temps préhistoriques*, par M. Maury; les *Constructions cyclopéennes des Alpes-Maritimes*, le *Dolmen et les tombelles du canton de Lisle-Adam*, les *Antiquités gauloises de Suèvre* dans l'Orléanais et les *Monuments de l'âge de pierre du Pas-de-Calais;* là des travaux sur le *Sanscrit*, sur les *Langues sémitiques*, sur les *Ecritures cuneiformes*, sur le *Bouddhisme*, sur les *Antiquités égyptiennes* et sur les *Tombeaux des Rois de Jérusalem*. Ailleurs s'offrent d'intéressantes relations des fouilles opérées à Lambèse et sur les bords de l'Aurès en Algérie et des découvertes qui ont eu lieu à Nîmes, à Villaudunum dans l'Orléanais, à Sans non loin des bords de la Saône, dans une antique station romaine de la Charente, à Champlieu près de l'Oise et en diverses localités du département du Pas-de-Calais, avec des dissertations sur le sens de l'expression *sub ascia*, sur le *pagus*, sur la bataille

d'Alise, sur le combat de Labienus contre les *Parisii*, sur l'état de la Gaule à l'époque de la domination romaine et sur les travaux les plus récents de M. Rossi et de plusieurs autres savants au sujet des catacombes. Les études concernant l'architecture et les objets d'art du moyen-âge et des temps modernes ne sont ni moins nombreuses, ni moins importantes : des rapports sont consacrés à la crypte de Saint-Avit, à la chapelle Saint-Mesmin et à l'hôtel de ville d'Orléans, à trois crosses historiées de Reims, de Beauvais et d'Evreux d'après un travail publié dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, aux châteaux de Beaugency, de Blois et de Chambord, aux origines de l'architecture romane d'après le cours professé par M. Quicherat, à une étude sur Fra Angelico et à un travail sur l'art en Italie et le Corrège, à l'Histoire de la Gravure d'après Leber, à l'examen de divers systèmes sur les Origines de la Musique religieuse d'après les ouvrages de Fétis, de de Coussemaker et du P. Lambillotte, à la persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Elisabeth et de Jacques I^er^ d'après M. l'abbé Destombes, au réalisme en littérature à l'occasion d'un ouvrage de M. Michelet, au paupérisme en Flandre d'après les mémoires de la Société des Beaux-Arts et de la Littérature de Gand. Nous n'oublierons pas la curieuse analyse des cinq premières livraisons de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais, où M. Asselin a décrit avec détails les *monuments celtiques du Pas-de-Calais* d'après M. Harbaville, le *Tumulus de Vimy* d'après M. Terninck, l'*Eglise paroissiale de Lillers* d'après M. de Linas, le *Portail de l'église Saint-Michel de Wast* d'après M. Parenty, l'*Eglise Saint-Saulve de Montreuil* d'après M. Henneguiez, *Saint-Léonard près Boulogne* d'après M. François Morand, la *Tour et l'Eglise de Saint-Denys à*

Saint-Omer d'après MM. de Linas et Deschamps de Pas, l'*Eglise de Guarbecques* d'après M. de Beugny d'Hagerue, le *Beffroi de Béthune* d'après M. d'Hériconrt et le *Château de Bours-Maretz* d'après M. Terninck.

Après avoir reproduit cette énumération, incomplète d'ailleurs, des comptes-rendus et des analyses opérés par M. Asselin pour la Société de Douai, nous croyons avoir suffisamment démontré qu'il rendit, sous ce point de vue, des services tout particuliers à cette Société, et qu'il dût lui-même acquérir cet ensemble de connaissances sans lequel il est impossible de se livrer aux recherches sur l'art et l'archéologie.

Afin de mieux établir ce que nous avançons, nous reproduirons la page dans laquelle M. Asselin a étudié l'un de ses collègues, M. Cahier, sous le même aspect : ce sera en même temps un moyen de faire connaître les pensées qui ont inspiré ses recherches et ses travaux.

Après avoir rappelé que M. Cahier, à partir de 1847, fit chaque année le compte-rendu des mémoires de plusieurs sociétés savantes, M. Asselin s'exprime ainsi :

« En nous tenant au courant presque jour par jour du » mouvement du monde savant, Auguste Cahier nous » donnait un exemple méritoire qui devra conserver d'opi- » niâtres imitateurs. Quoi de plus instructif en effet que » cette revue intellectuelle ? Ici l'industrie et le commerce » sont l'objet d'un culte spécial. Là, c'est l'agriculture, » notre mère nourrice, devant laquelle s'incline la majo- » rité ; ailleurs le philosophe trouve un modeste asile ; » autre part, le domaine de l'histoire et les profondeurs » du passé sont fouillés avec persévérance et non sans » succès, et la poésie, qui aujourd'hui est bien un peu

» comme ces beautés devant lesquelles les hommages s'ar-
» rêtent à l'admiration et au respect, trouve encore assez
» d'adeptes pour éviter la prescription. Une science qu'on
» peut encore appeler nouvelle a surgi depuis un certain
» nombre d'années ; elle a ses professeurs et ses livres spé-
» ciaux, elle est cultivée par de nombreux disciples ; vous
» avez nommé l'archéologie. Nul mieux qu'Auguste Cahier
» ne comprit les jouissances que procure ce tendre et reli-
» gieux attachement pour tout ce qui vient des anciens
» jours, sentiment qui est comme une vague réminiscence
» d'un autre âge, comme un regret mélancolique qui nous
» reporte sur nous-même en songeant qu'à notre tour nous
» tomberons dans le passé, ignorés peut-être dans nos
» œuvres et dans nos monuments... Mais Auguste Cahier
» n'était pas seulement épris des problèmes intéressants
» que nous posent l'histoire et l'archéologie. Il avait le sen-
» timent du beau, si rare dans notre siècle de froid posi-
» tivisme ; il se plaisait à s'élever dans les régions sereines
» de l'idéal et aimait passionnément les beaux-arts. Après
» avoir épuré son goût d'amateur par l'étude comparée
» des chefs-d'œuvre conservés dans nos musées, notre
» collègue s'était senti animé de ce feu sacré qui devient
» le privilége de quelques organisations d'élite. Convaincu
» il voulait convaincre ; et je n'ai pas besoin de rappeler
» avec quelle finesse d'appréciation il faisait la description
» des moindres beautés d'un marbre ou d'un tableau. Par-
» courant souvent moi-même des études qui n'étaient pas
» sans analogie avec celles que poursuivait notre collègue,
» j'étais toujours frappé de sa judicieuse intuition et de
» l'éternelle jeunesse de ses émotions. »

Nous n'avons pas voulu abréger ce passage. Il nous semble qu'il révèle les travaux, les goûts et l'âme de

M. Asselin, non moins que de M. Cahier, et que, si ces lignes débordent d'un sentiment ému, c'est parce que celui qui les traçait a esquissé, d'ailleurs à son insu, les traits principaux de sa propre vie intellectuelle et les jouissances, mêlées de tristes pressentiments, qu'il avait lui-même goûtées en étudiant l'archéologie et les beaux-arts.

III.

Excursions archéologiques de M. Asselin. — Récits de ses promenades dans le Pas-de-Calais, les Vosges, le Jura et le Rouergue.

Le fabuliste a dit, avec cette vérité qui caractérise la plupart de ses sentences :

> Quiconque a beaucoup vu
> Peut avoir beaucoup retenu.

Cette parole pourrait se dire tout spécialement de M. Asselin. Il avait beaucoup vu, beaucoup voyagé; et il avait vu, il avait voyagé, de manière à retenir beaucoup.

Avant d'entreprendre une excursion, il étudiait, dans les livres, les contrées qu'il devait visiter ; il se procurait les descriptions, les guides qui offraient les renseignements artistiques les plus complets et les plus sûrs. Il lui arriva de faire ses voyages à pied, portant à la main le bâton du voyageur et sur le dos un léger sac en toile qui ne renfermait que le strict nécessaire, un vêtement de rechange, un peu de linge et quelques livres. Il lui était ainsi facile de visiter des sites et des localités où ne peut pénétrer le voyageur qui

dépend de l'heure d'un train de chemin de fer, de la bonne ou mauvaise humeur d'un cocher, du soin à donner à une valise bien garnie. Il s'arrêtait à loisir devant les paysages qui lui plaisaient, devant les monuments qui captivaient son attention.

Il est rare de rencontrer un archéologue, un touriste, doué au même degré que M. Asselin, de la sûreté d'appréciation et de la fidélité de mémoire, qui permettent de discerner la date d'un édifice ou l'importance d'un objet d'art en les comparant aux objets d'art et aux édifices similaires. Mais il ne se contentait point de ces deux puissants auxiliaires : il portait toujours dans son sac son carnet de voyageur et son album de dessinateur, et c'est en présence des monuments qu'il décrivait et retraçait. Chaque soir, pendant ses excursions, il notait les détails, les impressions, les incidents de son voyage, souvent même il se procurait des dessins ou des reproductions photographiques qui complétaient encore ses récits et ses souvenirs. Il avait ainsi visité la Belgique, les bords du Rhin, la Suisse, l'Italie, et aussi l'Algérie où il avait étudié avec le plus grand soin les monuments mégalithiques de l'âge de pierre et les splendides ruines romaines qu'offrent Batna et le Sahara algérien ; mais le pays qu'il avait visité avec le plus grand soin, c'est la France. Peu de personnes connaissaient, comme lui, cette terre de France, qui est, en réalité, l'une des contrées les plus curieuses et par ses sites, et par ses monuments, et par ses objets d'art, et par ses souvenirs. Outre les grandes villes et les localités célèbres qu'il avait visitées jeune encore, ses excursions l'avaient conduit dans les montagnes des Vosges et du Jura, à la Grande-Chartreuse et à la Salette, devant les cavernes à ossements, les ruines gallo-romaines, les édifices romans et les trésors

d'orfèvrerie de la Provence, du Rouergue et de l'Auvergne; il connaissait la Bretagne et la Normandie non moins bien que l'Anjou, la Touraine et le Poitou; il avait étudié avec son soin tout particulier et le plus souvent dessiné sur son album, les monuments et les édifices que le touriste visite avec intérêt dans un grand nombre de localités de l'Artois.

Que de fois quand il ouvrait par hasard l'un de ses carnets ou de ses albums, quand la conversation l'amenait à parler de ses voyages, nous l'avons vu suspendre à ses lèvres tous ceux qui l'écoutaient! Que de fois il a éclairé une discussion relative à l'archéologie et aux arts, en décrivant, avec une sûreté de mémoire qui défiait les années, les édifices et les peintures qu'il avait visités et étudiés bien des années auparavant! Une douce et fine gaieté, une pointe d'humour, qui se manifestait par le récit d'une aventure, d'un accident, d'un épisode, animait souvent ses descriptions et jetait un gai sourire sur les monuments antiques et sur le récit du passé dont il évoquait le souvenir.

Beaucoup de ces notes et de ces impressions de voyage ont aujourd'hui disparu. Comme les écrits dont parle le poète latin, elles ont été dispersées et égarées par le souffle du temps, *rapidis ludibria ventis*. Il existe toutefois plusieurs récits dont M. Asselin avait donné lecture à ses collègues de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai et que nous voudrions, en peu de mots, faire connaître à nos lecteurs.

En août 1854, passant quelques jours dans un château voisin de Béthune, il visita les monuments de l'âge de pierre et les sites et les châteaux de plusieurs localités du

voisinage. Il fit de cette excursion, pour ses collègues de la Société de Douai, un récit dans lequel nous avons surtout remarqué une description très-détaillée du curieux dolmen de Fresnicourt, ainsi qu'une visite au château d'Olhain, à laquelle nous empruntons les lignes qui suivent :

« De belles tours en grès de moyen appareil, se mirant » en des fossés d'eau vive, nous annoncèrent bientôt le » manoir féodal d'Olhain, construit en 1207 par Hugues » d'Olhain, à son retour des croisades. Ce qui caractérise ce » château, c'est la conservation de son enceinte. Un fossé » très-large baigne les murs et protége à la fois un corps » de logis principal et une basse-cour qui sert de ferme. Le » pont-levis qui donne accès de la basse-cour dans la cour » du château existe encore, et c'est avec un vrai plaisir que » nous franchîmes son tablier vermoulu pour passer sur le » seuil d'une porte ogivale.

» La fermière, qui nous précédait un trousseau de gros- » ses clefs à la main, nous introduisit dans une cour » assez spacieuse autour de laquelle sont rangés irrégulière- » ment les différents bâtiments du château. Les apparte- » ments sont voûtés; une des chambres principales aurait » été, d'après ce qui se raconte, le théâtre d'un meurtre et » d'apparitions surnaturelles.

» Le château, auquel on aurait pu conserver un cachet » tout particulier, a été restauré de la manière la plus dé- » plorable par un architecte de Béthune. Livrée au caprice » d'une bande de barbouilleurs et de plafonneurs mala- » droits, l'œuvre noble et sévère du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle » a été dénaturée. Des plafonds plats et crépits à la chaux » ont remplacé les voûtes ogivales; et les salles, mesquine-

» ment modernisées, ressemblent, par un tour de force » regrettable, à l'humble habitation du premier venu.

» La chapelle peut être regardée comme un chef-d'œuvre » de ce vandalisme d'un nouveau genre. Ses murs en pierre, » d'une épaisseur extraordinaire, sont peints en jaune ome- » lette, les voûtes ressortent en vert sale. Un autel, bariolé » de bleu et de rouge, s'élève au fond de cette marbrure » incohérente à peine digne d'un vestibule.

« Il résulte de notre visite à Olhain que le touriste peut » se borner à l'extérieur de l'édifice. Il y retrouvera cette » architecture sobre d'ornementation, qui caractérise le » XIII[e] et le XIV[e] siècle. Le plan primitif a subi d'impor- » tantes modifications par le percement de fenêtres et la » superposition de toits sur les tours; mais on retrouve » partout les vestiges des créneaux et des machicoulis. »

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître, en citant des extraits, les autres excursions au sujet desquelles M. Asselin a fait des communications à la Société de Douai. Nous aurions voulu emprunter quelques pages aux *Promenades d'un touriste à travers les Vosges, le Jura et la Suisse*, travail d'environ 150 pages dans lequel il a raconté ses impressions de voyage et décrit les paysages et les monuments qu'il a visités, de mai à juillet 1856. Une excursion qu'il fit dans le midi de la France durant l'hiver de 1864, lui fournit matière à trois récits que ses collègues entendirent avec le plus vif intérêt.

Le premier, qui a pour titre *Notes de voyage sur la cathédrale d'Albi*, présente une appréciation très-remarquable de ce splendide monument ; le second, qui est intitulé *Excursions archéologiques dans l'ancien Rouergue*, offre, entre autres passages curieux, une description très-com-

plète et très-détaillée du célèbre trésor de l'abbaye de Conques. Le troisième a pour titre *Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue.*

Après avoir donné une description des monts d'Aubrac et avoir raconté comment un seigneur flamand du XI[e] siècle fut amené à fonder, dans l'un des passages les plus dangereux et les plus sauvages de ces montagnes, un hospice qui n'a point cessé d'être le refuge des voyageurs et l'asile des pauvres jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, M. Asselin termine ainsi son récit :

« Les bulles des papes, qui octroyaient, confirmaient et » renouvelaient les privilèges de cette maison, désignée » souvent sous le nom de Domerie d'Aubrac, ont été brû- » lées en 1700 dans un incendie partiel qui ravagea les » bâtiments consacrés aux archives du couvent. Quatre- » vingt-treize ans plus tard, une bande de vandales détrui- » sait les monuments de la piété de nos pères et dansait en » rond, sur la place de Saint-Geniez d'Olt, autour d'un » bûcher alimenté par de précieux manuscrits. On se de- » mande si, sauvées en 1700, les archives auraient échappé » aux sectaires de la démagogie...

» Pendant les solennités pascales de 1793, les religieux » de la Domerie furent arrachés de force de leur asile. En » 1797, quelques-uns y reparurent; mais ils en furent de » nouveau expulsés. Depuis lors, le pauvre a souvent pleuré » l'absence du religieux hospitalier, distribuant la miche » avec cette admirable générosité que n'arrêtait pas l'indis- » crétion des communes voisines qui avaient fini par consi- » dérer cette aumône comme un de leurs revenus.

» Les ruines de ce monastère sont intéressantes au point » de vue de l'art. L'église est de style roman et date du

» XII[e] siècle ; sa voûte solide, privée de toit, résiste depuis » trente ans à l'action de l'eau. Huit contreforts contribuent » à la maintenir. On voit encore les débris d'un beau jubé » en pierre blanche.

» Les bâtiments du couvent, qui couvraient un terrain » considérable, rappellent la généreuse hospitalité de ce » monastère, connu dans la contrée sous le nom de *Notre-* » *Dame des Pauvres*.

» Nous avons parcouru ces ruines avec intérêt, tenant » à la main la copie d'un procès-verbal que Mgr de Lusi- » gnan, évêque de Rodez, avait fait rédiger pour Louis XIV. » Ce document authentique, qui offre l'état du monastère » au XVII[e] siècle, nous a servi de guide et nous avons pu » vérifier sa complète exactitude. L'ensemble du couvent » présente un parallélogramme plus long que large et d'une » circonférence d'environ 380 mètres. Les murailles sont » flanquées de tours, dont l'une carrée et les autres rondes. » Les appartements présentent peu d'ouvertures ; c'était un » moyen d'éviter le froid.

» Au moment où nous écrivons ces lignes, la grosse tour » d'Aubrac, construction massive et sans élégance élevée » au XV[e] siècle, a été restaurée et sert de presbytère et » d'église au hameau de Saint-Chéli d'Aubrac. L'évêque » de Rodez songe, dit-on, à ramener des religieux dans ce » couvent élevé au XI[e] siècle par un seigneur de la » Flandre. »

IV.

Travaux de M. Asselin. — Recherches sur l'histoire d'Arras durant la Terreur. — Etudes sur la Peinture flamande et sur la Peinture religieuse.

Les études spéciales et les excursions archéologiques dont nous venons de donner une idée avaient préparé M. Asselin à écrire l'histoire de l'art et à faire paraître les résultats de ses recherches personnelles.

Il ne semblait pas avoir hâte de le faire. Contrairement à la manière d'agir de la plupart des travailleurs jeunes encore, il paraissait préférer les rapports sur les travaux des sociétés savantes et sur les ouvrages qui faisaient l'objet de ses études.

Mais il y avait, dans son esprit et dans son caractère, trop d'individualité et de noble ambition, pour qu'il ne produisit point, par intervalle, des travaux qui lui appartenaient en propre. Il en communiqua plusieurs à la Société de Douai de 1854 à 1860.

Des souvenirs de famille semblent avoir inspiré la première de ces communications. Nous avons dit quelques mots des souffrances et des malheurs que son bisaïeul et son aïeul avaient eu à subir à Arras sous le règne de la Terreur. Après avoir étudié des documents et des pamphlets, devenus presque introuvables, M. Asselin écrivit, sous le titre de *Notice sur la ville d'Arras pendant la Terreur*, des pages pleines d'un douloureux intérêt et présentant les détails tout à fait les plus curieux et les plus tristes. « On y voit, disait le colonel Martin dans un rapport lu à » la Société de Douai en date du 17 juillet 1855, que les

» arrestations commencèrent à Arras le 17 octobre 1793 et » que, durant l'espace de huit mois, la guillotine fit tomber » près de quatre mille têtes... Ce travail, ajoute encore » M. Martin, est empreint d'une sage modération, qui » n'exclut cependant point les touches vigoureuses com- » mandées par un pareil tableau. » M. Asselin resta dans le même ordre d'idées lorsque, vers 1856, en étudiant un *Discours de Robespierre* couronné à Metz en 1784, il mit en opposition les maximes philanthropique de l'avocat d'Arras et le système politique du cruel dictateur de 1794, les éloges qu'il prodigua à Louis XVI, monarque puissant, et le vote dans lequel il demanda contre le roi détrôné *la mort sans phrase*.

Les travaux de cette nature n'étaient point d'ailleurs ceux vers lesquels M. Asselin était porté par ses goûts et par les recherches auxquelles il s'était déjà livré. Ce qu'il préférait c'était l'étude des Beaux-Arts, et surtout des monuments et des chefs-d'œuvre des peintres primitifs. L'art chrétien, voilà son domaine.

Son premier travail en ce genre est une étude d'histoire locale. Vers 1854 l'église Saint-Jacques, sa paroisse, avait été considérablement agrandie et pourvue d'un ameublement nouveau. Sous le titre de *Notice sur l'église Saint-Jacques de Douai*, il rappela d'abord l'historique de cet édifice, puis il apprécia, avec autant de justesse et de goût que de sage réserve, les importants travaux qui avaient été opérés et le caractère du mobilier dont l'église venait d'être décorée.

Vers la même époque, agrandissant le cercle de ses recherches, il communiqua à la Société de Douai deux travaux qui parurent dans le volume des Mémoires publié

en 1856. L'un, qui a pour titre *Coup d'œil sur la Peinture flamande,* est une étude sur l'art dans notre contrée depuis son origine jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; c'est une vue d'ensemble qui était en quelque sorte la préparation aux travaux de détail dont M. Asselin devait s'occuper plus tard. Dans le second, qui est intitulé *Essai sur la Peinture religieuse*, on peut suivre l'histoire de l'art chrétien et les transformations qu'il a subies depuis sa naissance dans les catacombes jusqu'à sa décadence au XVIII[e] siècle. Lorsqu'il arrive à notre époque, l'auteur n'hésite pas à se demander ce que le peintre chrétien doit être dans notre siècle. Nous croyons devoir reproduire ici les pages remarquables dans lesquelles M. Asselin a répondu à cette difficile question.

« Il était réservé au XIX[e] siècle de tenter une régénération de l'art chrétien et de prendre pour base de ses généreux efforts l'étude approfondie des peintres anciens. Il est évident qu'en faisant ce retour vers les siècles du moyen-âge, l'artiste chrétien ne doit pas oublier les progrès faits dans la manière, mais il doit rechercher l'expression mystique de l'école primitive qui n'a rien perdu de son charme ni de sa poésie. C'est de l'Allemagne que sortirent les deux premiers peintres chrétiens qui cherchèrent à inaugurer une restauration de l'art religieux, Cornelius et Overbeck. Ce dernier peintre, attiré à Rome par les chefs-d'œuvre que renferme la capitale du monde catholique, y fut frappé d'une de ces émotions profondes dont la religion a le secret. Devenu catholique fervent, il conçut le louable projet d'interpréter la religion avec cette suavité de sentiment qui débordait de son cœur, et les ressources de son talent se trouvèrent heureusement à la hauteur d'une tâche si grandiose.

» Pendant un court séjour à Rome, je suis allé m'asseoir » dans l'atelier d'Overbeck et je me suis initié à sa manière. » Ceux qui n'ont pas eu la même occasion de rencontrer » cet artiste éminent pourront prendre une idée de son » talent en feuilletant ses compositions gravées à Dussel- » dorf. Cet examen suffira pour prouver avec quel mysti- » cisme ce peintre a su rendre les différentes scènes de » l'évangile, et l'exécution des gravures, confiée aux meil- » leurs burins allemands, rappellera souvent les leçons » d'Albert Durer et de Lucas de Leyde.

» La France n'est point restée en arrière dans le mouve- » ment religieux inauguré par Overbeck : nous pouvons » citer avec orgueil des noms comme ceux d'Orsel et de » Périn. »

» Parlons d'abord d'Orsel. Il est descendu prématuré- » ment dans la tombe pour avoir poursuivi avec une ardeur » fiévreuse le travail de régénération de la peinture reli- » gieuse. En dehors d'une foule qui ne le comprenait guère, » il a eu des fidèles qui le vénéraient tout bas. Il a inspiré » des enthousiasmes silencieux, sans connaître les enivre- » ments de la popularité : il a été servi selon ses goûts. La » gloire bruyante n'aurait pas tenté cette nature sincère et » discrète. Peintre religieux avant tout, il vivait au pied de » l'autel, et il est juste que l'ombre mystique du sanctuaire » conserve, immortellement jeune, la fleur délicate de son » talent. Il avait 55 ans, lorsque la mort ferma ses mains » pleines d'œuvres et d'espérances, et l'on retrouve encore » dans ses derniers travaux l'inspiration printannière et le » souffle frais de la jeunesse. On connaît peu cette vie de cal- » mes efforts et de labeur patient, cette enfance écoulée dans » les joies austères et douces de la famille, auprès d'un admi-

» rateur passionné du moyen-âge qui lui donnait à la fois » l'intelligence et l'amour de l'art chaste et naïf; il traversa » l'atelier de Guérin, le peintre aux idées profondes mais » trop exclusivement épris de l'art payen, et, fuyant ce » danger, Orsel se sentit entraîné vers la Bible et l'Evan- » gile.

» Entrez un matin dans une église de Paris, dont le style » bizarre a mérité la plus amère critique, Notre-Dame de » Lorette, c'est dans la chapelle de la Vierge que les dix- » huit dernières années d'Orsel ont été consumées. Cette » œuvre est restée inachevée; car le dernier mot n'était pas » dit, lorsque la main de l'artiste s'arrêta, séchée par le » souffle de la mort. Mais il n'en fallait pas davantage, pour » montrer la sincérité religieuse, la tendresse exquise de » l'âme qui avait rêvé cette conception. Orsel était penseur » avant d'être peintre; il eut toujours devant les yeux ce » grand principe que la beauté n'est qu'un moyen et qu'il » ne faut toucher l'homme que pour le rendre meilleur. » Il connaissait tous les secrets de la science; mais cette » science, il la voilait à force d'art. Cette simplicité sa- » vante rappelle par ses tendances les plus beaux temps de » l'art antique; il consacra cet art à la vulgarisation poéti- » que des idées religieuses et de tradition chrétienne. Lui- » même appelait cela « baptiser l'art grec. »

» Il portait longtemps une œuvre dans son âme, avant de » la manifester par la forme, parce qu'il voulait toujours » que la forme fût à la hauteur de la pensée. Pour arriver » là, il dut dompter plus d'une fois les spontanéités vives » de sa nature. Il était de ceux qui, pour atteindre un but » élevé, donnent généreusement leurs peines, leur temps, » leur fortune : il faisait plus, il se donnait lui-même.

» Comme tous les chercheurs de l'idéal, il ne touchait la » terre que du pied : son regard était aux cieux. »

L'érudit qui a écrit cette page magistrale semblait destiné à retracer l'histoire de l'art en général et surtout de l'art chrétien. Et l'on pouvait croire au temps où il publiait ces lignes qu'il se préparait à cette grande œuvre. C'est vers cette époque, de 1857 à 1860, qu'il communiquait à la Société de Douai une *Etude sur la peinture chez les anciens*, une importante analyse du cours professé à l'Ecole des Chartes sur *l'architecture romane et l'origine du style ogival*, un remarquable travail sur *Fra Angelico da Fiesole* d'après le livre de M. Cartier, et des comptes rendus, plus curieux que le travail lui-même, de nos essais sur *l'art chrétien en Flandre* et sur le *Retable d'Anchin*.

Vers ce moment, en août 1860, M. Choque, membre du corps législatif, qui venait d'être nommé maire de Douai, le pria instamment d'accepter les fonctions d'adjoint; M. Asselin se rappela que les ancêtres de sa mère comme ceux de son père avaient longtemps exercé les fonctions d'échevin à Arras : il accepta la proposition qui lui était faite.

V.

M. Asselin maire de la ville de Douai. — Son administration au point de vue des beaux-arts.

Il n'entre, ni dans le cadre de cette notice ni dans notre intention, de faire connaître ce que fut M. Asselin dans l'administration municipale et de rappeler les nombreux services qu'il a rendus à la ville de Douai durant les neuf à dix ans qu'il fut chargé de ses intérêts en qualité d'adjoint

ou de maire. Nous ne pouvons néanmoins nous soustraire au devoir de faire connaître, sous ce point de vue, les traits principaux de son caractère ; c'est dans ce but que nous reproduirons plusieurs passages empruntés aux rapports, aux allocutions et aux discours de ceux qui furent ses collaborateurs dans l'administration et dans le conseil municipal.

Au mois d'août 1860, en présentant M. Asselin, son adjoint, au conseil municipal, M. Choque, maire de Douai et membre du corps législatif, s'exprima en ces termes : « Obligé, pour service public, de m'absenter plusieurs » mois de l'année, j'ai fort heureusement rencontré, dans » un rejeton d'une honorable souche douaisienne, un » collègue, maître de son temps, disposé à vouer aux in- » térêts de ses concitoyens, son zèle et son intelligence. » L'administration ne pouvait m'adjoindre un collabora- » teur plus utile, plus sympathique ; je lui en exprime ici » personnellement ma reconnaissance, comme je remercie » M. Asselin de son concours courageux et empressé, et » je ne fais que devancer, j'en suis convaincu, les remer- » ciements de la cité. »

Nommé maire en septembre 1863 après la démission de M. Choque, M. Asselin, à la suite de fatigues excessives, tomba malade et se décida à résigner ses fonctions en janvier 1864. Voici en quels termes M. Bagnéris, adjoint, annonça cette démission au Conseil municipal : « Après une » tentative prématurée et pour laquelle il avait cédé au sen- » timent du devoir bien plus qu'il n'avait consulté ses » forces, M. Asselin, vaincu par ses souffrances que ravi- » vaient encore les rigueurs de notre climat, a dû céder » devant elles, et, après s'être démis de ses fonctions, il est

» allé demander au soleil d'Afrique le rétablissement de sa » santé. Nos vœux le suivront dans ce voyage, qu'il utili- » sera pour ses études favorites, les recherches archéologi- » ques.

» Pendant le peu de temps que M. Asselin a passé parmi » nous, ceux qui ne le connaissaient pas d'avance ont pu » apprécier son esprit éclairé, l'aménité de son cœur, l'ex- » quise urbanité de son caractère et surtout sa vive et pro- » fonde affection pour la cité, aux intérêts de laquelle il » aurait été heureux de se consacrer tout entier.

» Nous sommes certain que tous ici, nous souvenant de » ce que M. Asselin a rendu de services à l'administration » pendant les trois dernières années qui viennent de s'é- » couler, nous serons unanimes pour lui offrir l'hommage » de nos sympathiques regrets. »

Une administration intérimaire ayant été chargée des intérêts de la ville durant un à deux ans, M. Asselin, cédant aux sollicitations les plus pressantes, accepta de nouveau, en août 1865, les fonctions de maire qu'il exerça durant les quatre à cinq années qui suivirent, en collaboration avec deux adjoints non moins dévoués que lui aux intérêts de la ville, M. Vasse et M. Béharelle. Le 29 décembre 1869, à la veille de la sinistre année 1870, M. Asselin ne se faisant aucune illusion sur l'état où se trouvait notre pays, annonça sa démission au conseil municipal dans une lettre où se trouve le passage suivant : « Il y a pour les nations des » heures de changement et de transition qui semblent de- » mander des dévouements nouveaux et faire appel à des » hommes différents de ceux qui étaient auparavant récla- » més. Il en est ainsi pour les cités, et les administrateurs » d'une ville, comme les chefs d'un parti politique, doi-

» vent lire dans les évènements les signes précurseurs de » ces époques. Cette heure, nous le croyons, a sonné pour » nous ; nous obéissons à l'avis qu'elle nous apporte. »

Plusieurs membres du Conseil municipal, appartenant à des partis politiques différents, s'efforcèrent de détourner M. Asselin de cette résolution. Nous lisons en effet dans les comptes-rendus de la séance où M. Asselin donna lecture de cette lettre : « M. Corne se fait, au nom du » conseil, l'interprète des regrets très-vifs et très-sin- » cères de la détermination que voudrait prendre M. le » maire ; l'administration de M. Asselin laissera des traces » profondes dans notre cité et chacun des membres du » conseil sera reconnaissant du dévouement incessant qu'il » a apporté à la défense et à la gestion des intérêts muni- » cipaux. Quelques dissidences, qui ont pu se produire » sur un terrain autre que le terrain municipal, n'ont » altéré en rien, grâce à la constante modération et à la » courtoisie de M. le maire, l'harmonie qui n'a cessé de » présider aux rapports de l'administration et du conseil. » M. Corne trouve, dans la présence de M. le maire à la » réunion de ce jour, un espoir fondé de le voir revenir » sur une détermination qui serait préjudiciable aux inté- » rêts de la cité. — M. Lequien appuie vivement les consi- » dérations si bien exprimées par M. Corne et fait observer » que personne mieux que l'administration actuelle ne » pourrait donner suite aux travaux et aux objets divers » qui doivent figurer l'année prochaine à l'ordre du jour. » M. Fleury, recteur de l'académie de Douai et membre du » conseil, s'associe à ce qui vient d'être dit par les hono- » rables préopinants et ajoute que, si l'administration per- » sistait dans sa résolution, il demanderait que des remer-

» ciements spéciaux lui fussent adressés pour les services » qu'elle a rendus aux établissements d'enseignement » public, à tous les degrés, depuis le plus élevé jusqu'au » plus humble sans exception. Le conseil s'associe unani- » mement à la proposition de M. le recteur. » Malgré ces instances qui étaient si pressantes et si flatteuses, M. Asselin resta ferme dans sa résolution ; sa démission fut maintenuue.

Il nous semble que nous aurons suffisamment fait connaître, en ses traits généraux, l'administration de M. Asselin, quand, à ces extraits, nous aurons ajouté les paroles suivantes qui ont été prononcée par M. Vasse sur la tombe de celui dont il avait été l'adjoint durant plus de cinq années et dont il imita le dévouement, lorsqu'il accepta, après les événements de 1870 et de 1871, les fonctions de maire de Douai. « La période de 1865 à » 1869 fut une des plus belles et des plus fécondes qui » aient trouvé place dans l'histoire de la cité, et M. Asse- » lin fut le grand chef, le promoteur, l'organisateur de » tous les mouvements qui se firent sur nos places et dans » nos rues, dans les écoles et dans nos bâtiments publics, » pour, à l'exemple des villes voisines, les accommoder aux » aspirations présentes. 172 credits, votés par le Conseil » municipal pour ces objets multiples et s'élevant en total » à un million de francs, ont créé des travaux qui ont été » menés à bonne fin grâce à l'activité du maire.

» L'hôtel de ville a été terminé dans des conditions de » bon goût et d'entente artistique qui font l'admiration et » la joie des visiteurs. Des préaux couverts ont été joints » aux asiles pour défendre nos jeunes générations contre

» les rigueurs de notre climat et pour étendre le champ
» de leurs exercices. L'école professionnelle dont nous
» sommes à bon droit si fiers, a eu son installation nou-
» velle. Des écoles primaires ont été installées à Dorignies.
» Notre vieux beffroi, que la décrépitude menaçait, a repris
» sa vigueur et ses airs de jeunesse. »

Dans les paroles que nous venons de citer, M. Vasse fait comprendre que M. Asselin a rendu d'importants services à la ville au point de vue des beaux-arts. Ce sujet doit attirer tout particulièrement notre attention; le cadre que nous nous sommes tracé ne serait pas rempli, si nous ne faisions pas connaître les services rendus par M. Asselin, comme maire de Douai, dans l'ordre des choses de l'intelligence et des arts.

La ville de Douai se glorifie avec raison de son titre d'Athènes du Nord. Dans le présent comme dans le passé, ses habitants sont fiers de leurs monuments, de leurs hommes illustres, de leurs institutions littéraires, de leurs nobles souvenirs. Les cités voisines peuvent rappeler avec orgueil leur commerce, leur richesse, leur population; Douai se vante d'être le centre intellectuel du nord de la France. C'est sa tradition et sa gloire, c'est aussi son intérêt.

M. Asselin l'avait compris. Aucun administrateur peut-être n'a mieux répondu à ce sentiment, à ce besoin. Les paroles prononcées dans le sein du conseil municipal par M. Fleury, recteur de l'académie, nous ont permis d'apprécier ce que M. Asselin a fait au point de vue de l'instruction publique : asiles, établissements d'enseignement primaire, écoles professionnelles et académiques, cours normal, enseignement secondaire, facultés des Lettres et de Droit,

tout a été entretenu, fécondé et largement développé sous son habile administration.

Le hameau de Dorignies, autrefois si délaissé et aujourd'hui si prospère, conservera longtemps le souvenir du maire qui lui a donné une école primaire, ainsi que des classes et un asile dirigés par les Filles de la Charité.

Les beaux-arts, trop souvent négligés par nos édiles modernes, ont trouvé dans M. Asselin le protecteur le plus actif et le plus éclairé. Comme ces échevins du moyen-âge, dont il avait étudié l'histoire dans les parchemins des archives communales, il voulut donner aux édifices de la cité un caractère artistique et venir en aide aux artistes eux-mêmes.

L'hôtel de ville, ce palais des bourgeois, et le beffroi, ce symbole des libertés communales, ne pouvaient manquer d'être l'objet de l'attention d'un maire, ami des arts et de l'archéologie. Rien ne fut négligé pour mener à bonne fin sa complète restauration. La partie la plus ancienne de l'édifice, les caves, qui offrent une curieuse voûte en plein cintre rayonnant sur un pilier central, furent restaurées avec soin et utilisées dans l'intérêt du service de la mairie. Les murs de la construction, ajoutée à l'ancien hôtel de ville, furent délivrés du plâtre qui les recouvrait et offrirent un mélange, agréable à l'œil, de briques et de pierres. L'aile ouest, dont l'axe présentait une déviation trop marquée, fut détruite pour faire place à une construction tout à fait régulière, dans laquelle furent installés les services municipaux. Tous les visiteurs ont admiré dans cette aile, au rez-de-chaussée les salles des délibérations dont les peintures rappellent les splendides châteaux des bords de la Loire, au premier étage la salle d'administration et le ca-

binet de travail du maire, qui furent garnis de remarquables boiseries Louis XV, retrouvées dans les magasins de la ville au milieu d'objets mis au rebut, et enfin à l'étage supérieur les archives, où les précieux documents du dépôt communal de Douai ont été installés avec un soin et un goût artistique qu'on ne retrouve, d'après une parole de M. l'Inspecteur général des archives, dans aucune autre ville. M. Asselin aurait voulu compléter cet ensemble par une grande salle des comtes de Flandre; il avait vu, en voyage, une collection de 96 portraits en pied des comtes de Flandre, dont quelques-uns rappelaient le faire de Pourbus et d'Otto Venius, et il proposa au conseil municipal de les acquérir, afin d'en faire le principal motif de la décoration d'une grande salle XIV^e^ siècle. Le conseil ne jugea pas à propos de faire cette dépense, qui sans doute aurait entraîné le vote d'un crédit beaucoup plus considérable pour les boiseries de la salle, mais qui aurait achevé l'ensemble de l'ornementation et aurait attiré dans la ville bien des étrangers.

M. Asselin put du moins mettre ses projets à exécution pour l'extérieur du monument du côté de la cour et pour le beffroi. Une idée d'ensemble présida à ce travail. Au-dessus de la porte qui conduit à l'escalier d'honneur, se trouvent les armes de la France avec celles des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne qui ont administré notre contrée; au-dessus des portes des deux tourelles, les écussons *Flandre ancien* et *Flandre nouveau;* plus haut, aux deux extrémités des ailes, les armes de la ville. Les autres armoiries sont celles des deux diocèses de Cambrai et d'Arras, ainsi que des collégiales Saint-Amé et Saint-Pierre de Douai et des abbayes de Marchiennes, d'Anchin

et de Flines dont les manuscrits et les objets d'art ont enrichi le musée et la bibliothèque, celles des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Douai et enfin les armes ou les initiales de tous les maires qui se sont succédé depuis 1780 jusqu'à nos jours. Le beffroi, ce monument à la fois si sévère et si élégant, fut l'objet des soins tout spéciaux, des prédilections toutes particulières de M. Asselin: il lui rendit une voix en restaurant le gai carillon qui répète les airs chers aux Douaisiens, il lui rendit sa couronne en rétablissant sur sa flèche le vieux lion de Flandre, les soleils, les épis et les petites bannières en cuivre doré que la brise agite et que le soleil fait resplendir au-dessus du front de la cité.

Le musée qui renferme de si riches collections de livres, de manuscrits, de tableaux, de sculptures et d'objets d'art, ne pouvait être négligé par M. Asselin.

Non content de s'occuper de la Commission chargée de l'organisation et de la surveillance avec un zèle et une intelligence qui ont rendu remarquables les années durant lesquelles la présidence lui a été confiée, il apporta tous ses soins à mieux installer les collections.

Les travaux d'agrandissement avaient été commencés, comme ceux de l'hôtel de ville, sous l'active administration de M. Maurice; M. Asselin les continua. Il voulut que les précieux manuscrits de la bibliothèque fussent placés dans une pièce élevée à l'abri de toute humidité et recevant le jour par quatre larges fenêtres.

C'est là que sont aujourd'hui conservées les œuvres autographes de M^me^ Desbordes-Valmore, la muse douaisienne, que M. Hippolyte Valmore, s'inspirant du sentiment d'affection que sa mère avait toujours conservé pour sa ville natale, a re-

mises, entre les mains de M. Asselin, pour la bibliothèque de Douai. Les anciennes salles furent restaurées et modifiées, afin de donner place aux collections Escalier, Bra et Berthoud. En août 1862 furent inaugurées les salles dans lesquelles ont été installés provisoirement les tableaux et les objets d'art légués par M. Escalier. Le célèbre sculpteur Bra avait offert en 1852 à Douai, sa ville natale, une collection d'estampes de livres sur l'art, de dessins de grands maîtres et de marbres sculptés qui n'avaient pas encore été exposés sous les yeux du public ; M. Asselin ne voulut point se contenter d'avoir rendu hommage à cet artiste en des paroles pleines d'élévation et de sentiment et d'avoir fait élever aux frais de la ville le monument qui recouvre ses cendres, il perpétua son souvenir en formant une collection spéciale des objets légués par cet artiste. De tous les services rendus au musée par M. Asselin, celui qui peut être considéré comme le plus important, c'est de lui avoir fait obtenir les collections Boselli et Berthoud. Tous ceux qui connaissent le musée de Douai ont visité avec le plus grand intérêt les anciens objets provenant du savant égyptologue, M. Jomard, et la curieuse collection ethnographique de M. Berthoud où l'histoire de l'homme peut être étudiée, avec tant d'intérêt et de profit, depuis les temps de l'âge de pierre jusqu'à nos jours. Le publiciste distingué, qui avait réuni ces objets à grands frais, à la suite de longues recherches, désirait qu'après sa mort ils ne fussent pas vendus à l'encan et dispersés ; les musées de la capitale et celui de Saint-Germain les lui enviaient ; M. Berthoud pouvait être porté à les offrir à Cambrai, sa ville natale : M. Asselin les obtint pour le musée de Douai, où ils ont été installés, avec autant de soin que d'intelligence, dans une vaste salle qui porte le nom du donateur.

L'un des projets qu'espérait réaliser M. Asselin était la construction d'une salle spéciale de peinture, offrant, au point de vue de l'espace et de la lumière, les conditions favorables qui font défaut dans le musée de Douai. Au moment où la mort a ravi M. Asselin, il était en correspondance avec un généreux enfant de cette ville, qui avait formé le projet de construire à ses frais les salles de peinture. M. Asselin avait aussi souvent entretenu le même généreux donateur d'un autre projet, qui consistait à élever sur la promenade Saint-Jacques à Douai un groupe en marbre représentant la ville de Douai protégeant ses enfants. Espérons, dans l'intérêt de la ville, que ces projets ne sont pas morts avec celui qui en avait entretenu et développé la pensée chez le généreux Douaisien dont nous venons de parler.

Si l'hôtel de ville, le musée et la promenade Saint-Jacques étaient l'objet des soins de M. Asselin, les autres édifices et les autres promenades n'étaient point négligés. Il suffira de rappeler le square de la place Jemmapes, le jardin du musée, la porte d'entrée de l'école normale et les écoles professionnelles, pour montrer que M. Asselins 'efforçait de donner à l'ensemble de la cité un caractère artistique. Nous n'oublierons pas d'ajouter que le même caractère animait les fêtes annuelles de la ville. Jamais peut-être concours musical n'a eu plus d'éclat et plus de succès que celui du mois de juillet 1867.

M. Asselin ne s'occupait pas seulement des monuments et des beaux-arts, il s'occupait aussi des artistes. A combien de jeunes élèves des Ecoles académiques de Douai ou du Conservatoire et de l'école des Beaux-Arts de Paris, n'est-il pas venu en aide par les crédits votés au Conseil municipal, par les relations qu'il leur a procurées, par les conseils

qu'il leur a donnés? A combien d'entre eux n'a-t-il point fait obtenir des travaux qui leur ont permis de se former, de se produire? Sa correspondance privée abonde en lettres de remerciements qui lui ont été adressées par les anciens élèves des écoles de Douai. Ce que M. Asselin a fait pour M. Bra prouve qu'il savait s'intéresser aux artistes jusqu'après leur mort et leur montrer de l'intérêt dans la personne de ceux qu'ils laissaient sur la terre.

Ces souvenirs nous amènent à parler de la Société des Amis des Arts, dont M. Asselin n'a point cessé d'être le président depuis 1864 jusqu'en 1876. En 1864, avec quelques hommes dévoués, il ressuscita cette association fondée un demi-siècle auparavant, mais qui n'avait plus guère donné signe de vie depuis près de vingt ans ; et chaque année, à l'époque de la fête communale de la ville, une exposition de peinture a été ouverte. Et non-seulement des tableaux étaient exposés; mais la société, dont les souscripteurs se sont élevés au nombre d'environ 700, faisait, ainsi que certains de ses membres, des acquisitions de tableaux. Grâce à cette association, plus de cent mille francs ont été dépensés, depuis 1864, pour encourager l'art contemporain. C'est le meilleur service qui put être rendu aux artistes; c'est aussi un nouveau titre d'honneur pour M. Asselin : il savait comprendre et soutenir les artistes de notre époque, de même qu'il savait rendre aux vieux monuments de la cité leur caractère d'autrefois et qu'il savait étudier les vieux maîtres de l'art chrétien et du moyen-âge dans les archives, dans les fragments de leurs œuvres et dans les monuments mutilés par le temps et les révolutions.

VI.

Recherches et publications sur l'histoire de l'art à Douai. — Divers travaux d'érudition. — Lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale.

Ceux qui n'ont pas été à même de pouvoir apprécier la prodigieuse facilité de M. Asselin pour le travail et son activité, parfois excessive, s'étonneront peut-être de nous entendre dire qu'au milieu des soins et des préoccupations multiples et variés de l'administration d'une grande ville, au milieu de nombreuses relations de famille, de société et de position, M. Asselin trouva encore moyen de continuer ses études favorites et de publier des travaux d'histoire et d'archéologie. Nous avons à rappeler qu'il n'a point cessé d'en être ainsi, durant les neuf à dix ans que M. Asselin exerça les fonctions d'adjoint ou de maire.

Que de fois il nous a été donné d'être témoin de son goût, de sa passion pour les études d'histoire locale! Que de fois nous avons trouvé, sur la table du cabinet de travail du maire, un compte du XV^e^ siècle ouvert à côté de la correspondance administrative et du budget de l'année courante! Que de fois nous avons vu M. Asselin oublier les fatigues et les mécomptes de la vie administrative, en retrouvant le nom d'un peintre obscur, en contemplant les restes d'un antique monument, d'une vieille maison moyen-âge ou renaissance! Que de fois il est venu travailler, à nos côtés, dans les archives communales de Douai et dans le riche dépôt des archives départementales du Nord !

Une étroite communauté de sentiments, de goûts et de travaux nous avait amenés à mettre en commun nos découvertes et nos labeurs. En me confiant les fonctions de bibliothécaire-adjoint, spécialement chargé des manuscrits, et celles d'archiviste communal, il m'avait rattaché par des liens plus étroits et au maire de la ville et à nos chères études. L'art chrétien en général et plus particulièrement les peintres primitifs de la Flandre avaient d'abord attiré notre attention commune et nous avions soin de recueillir et d'enregistrer, après avoir publié nos premiers travaux, toutes les découvertes nouvelles dont il était fait mention dans les ouvrages spéciaux. Bientôt l'horizon de nos recherches se rétrécit ; tous nos efforts se concentrèrent sur l'histoire de l'art à Douai. Nous avions étudié tout particulièrement le retable d'Anchin et nous avions établi, par des preuves irréfutables, que ce chef-d'œuvre n'est ni de Van Eyck, ni de Roger Van der Weyden, ni de Memlinc, quand, en 1862, un archiviste de Bruxelles, M. Wauters, trouva un document par lequel il était prouvé que cette œuvre est de Jean Bellegambe. Dès 1860, nous avions fait connaître le nom de ce peintre et recueilli sur lui et sa famille un certain nombre de curieuses indications. Nos recherches redoublèrent après la découverte faite par M. Wauters, et un an après, en avril 1863, M. Asselin lut, en son nom et au mien, à la réunion générale des Sociétés savantes, un travail qui a pour titre : ***Recherches sur l'art à Douai aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles et sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, auteur du retable d'Anchin.*** Nous croyons devoir reproduire ici l'*introduction* de ce travail, qui peut donner l'idée des recherches et des travaux que nous avons, M. Asselin et moi, opérés en collaboration:

« Dans le savant ouvrage qu'il a publié sous le titre » d'*Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant* » *le XV^e^ siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas* » *et le duché de Bourgogne*, M. le comte de Laborde, après » avoir parlé des archives de la Chambre des comptes de » Lille, qui lui ont fourni de si précieux renseignements, » signale, parmi les sources les plus riches et les moins » explorées de l'histoire artistique, les comptes des princi- » pales villes du nord de la France et particulièrement les » archives ecclésiastiques conservées dans le dépôt dépar- » temental du Nord.

» Partant de cette idée et convaincus que les grands » maîtres de l'école flamande ont dû faire naître des pein- » tres dans toutes les cités de la Flandre française, les deux » auteurs de ce travail résolurent de suivre, de loin et dans » une sphère plus modeste, l'exemple donné par M. de La- » borde et d'unir leurs efforts pour explorer minutieuse- » ment les archives de la ville de Douai. Malgré des lacunes » assez considérables, les comptes de cette ville offrent, de » 1390 à 1600, cent quatorze volumes grand in-folio d'en- » viron cinq à six cents pages; ils les ont étudiés feuillet » par feuillet, ligne par ligne, afin de ne laisser échapper » aucune œuvre, aucun nom important. Les registres aux » testaments ne pouvaient être négligés : dans les vingt- » cinq volumes qui commencent en 1402 et finissent en » 1600, ils ont trouvé de précieuses indications sur les fa- » milles des artistes et sur les mœurs de l'ancienne bour- » geoisie flamande, ainsi que des mentions fréquentes de » livres d'heures et d'objets d'art donnés en legs, de statues » et de pierres tumulaires commandées pour des sépultu- » res. Les livres des corporations, les registres aux bour- » geois, les registres aux actes et contrats, les chirographes

» classés et non classés, leur ont aussi fourni d'utiles ren-
» seignements.

» Le riche dépôt des archives départementales du Nord
» devait leur offrir une mine bien plus riche encore. Parmi
» les trésors qu'ils ont pu y exploiter, il faut d'abord citer
» les comptes de fabrique de la collégiale Saint-Amé, qui
» remontent à 1341 et offrent, presque sans interruption,
» pour chaque année, un cahier de soixante à quatre-vingt
» pages. Rappelons aussi les comptes des autres églises de
» Douai, de l'abbaye des Prés, de l'abbaye de Flines, de
» l'abbaye d'Anchin et de l'abbaye de Marchiennes situées
» dans le voisinage de cette ville. Sans doute, trop souvent
» ils ont eu à déplorer des lacunes; mais les années qui
» faisaient défaut dans un fonds d'archives ont généralement
» pu être retrouvées dans un autre, et ainsi l'ensemble de
» l'histoire de l'art a pu être suivi, presque pas à pas, sur-
» tout au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

» Longues et laborieuses ont été ces recherches à travers
» les siècles passés; mais les deux collaborateurs ont été
» encouragés à les continuer par les découvertes les plus
» heureuses, les plus inespérées. Plus ils avançaient, plus
» voyaient surgir de l'oubli des mentions d'objets d'art,
» des noms dignes d'être transmis à la postérité. On con-
» naissait à peine, pour la période qu'ils ont étudiée, quinze
» à vingt artistes douaisiens : ils ont réuni plus de trois
» cents noms de peintres, d'enlumineurs, de sculpteurs,
» d'orfèvres, d'émailleurs et de brodeurs, nés ou établis
» dans cette ville. Douai, connu par son Université, pa-
» raissait une cité dépourvue de véritable gloire artistique :
» et voilà qu'à ceux qui explorent ses archives, cette ville se
» montre toute resplendissante de monuments, de statues, de

» peintures, de châsses et de reliquaires. Ah! combien de » fois, après une journée de travail, les auteurs de cette » étude ne se sont-ils pas mutuellement communiqué » leurs découvertes, avec le bonheur et l'enthousiasme » qui faisaient dire autrefois au géomètre de Syracuse : » Εὕρηκα! J'ai trouvé! j'ai trouvé! »

» Bientôt le résultat de leurs recherches sera publié. » S'inspirant encore des idées de M. le comte de Laborde, » ils ont divisé leur ouvrage en deux parties : l'une, sous » le titre de *Preuves et Documents*, reproduit textuelle- » ment un nombre considérable de citations et de pièces » accueillies dans les comptes, les inventaires, les testa- » ments et les autres sources où ils ont puisé ; l'autre, sous » le titre d'*Histoire de l'art et des artistes*, est consacrée » au récit.

» Après quelques pages sur les origines de l'art à Douai » avant le XIV^e^ siècle, ils le montrent grandissant sous » l'influence de la religion, qui développait la civilisation, » et des libertés municipales qui favorisaient le commerce » et l'industrie. Ici ils décrivent l'antique collégiale Saint- » Amé avec ses retables d'or et d'argent, ses tables d'autel, » ses châsses précieuses, ses livres enluminés, ses orne- » ments richement brodés et ses pierres tombales ; là ils » rendent à l'hôtel de ville ses anciennes halles, son passage » richement décoré, sa salle au plaidoir, ses statues de » comtes, de rois et d'empereurs. La chapelle échevinale, » ressuscitée tout entière avec son retable sculpté, ses ta- » pisseries de haute lisse, ses peintures, son léger clocheton » brillant des couleurs les plus vives et l'élégant campanile » trilobé du beffroi sera mieux appréciée quand on aura

» lu les noms des artistes et des ouvriers qui ont contribué » à embellir le donjon de nos libertés municipales.

» Plus loin, les deux collaborateurs reconstruisent les » portes de la ville, avec ces toits aigus, ces blasons armo- » riés, ces lions de pierre et ces images de Notre-Dame, » qui servaient à les décorer comme à les protéger. Ail- » leurs, ils parcourent les rues de la cité du XV^e^ et du XVI^e^ » siècle, en admirant ses façades en bois, ses pignons à de- » grés, ses fenêtres à meneaux et ses poutres à têtes grima- » çantes; ils pénètrent même dans les demeures des riches » bourgeois et rencontrent, à côté des psautiers, des vierges » d'ivoire ou d'albâtre et des plats en faïence historiés, ces » casques et ces cuirasses réservés pour les jours de bataille » ou d'émotion populaire. Et parfois avec les objets d'art, » ils ont retrouvé le nom de l'artiste, le salaire qu'il a reçu » et des détails sur sa vie; ils ont pu suivre, de siècle en » siècle, quelques-unes de ces familles de peintres, de » sculpteurs et d'orfèvres, dans lesquelles le sentiment de » l'art et le talent se transmettaient comme un précieux » héritage. De longues et patientes recherches leur ont valu » la bonne fortune de reconnaître, dans les collections » publiques et particulières ou dans les monuments les » plus anciens de la cité, les œuvres de quelques-uns de » ces artistes. Plusieurs planches, confiées au talent d'un » habile dessinateur douaisien, aideront à faire mieux con- » prendre le texte en mettant sous les yeux du lecteur » quelques-uns des édifices et des objets d'art décrits dans » l'ouvrage.

» Ce travail donnera, tel est le but et l'espoir des au- » teurs, une idée de ce qu'étaient les arts au XIV^e^, au XV^e^ » et au XVI^e^ siècle, à Douai et dans les autres villes du nord » de la France. »

Ces lignes, publiées il y a quatorze à quinze ans, ne pourront donner qu'une faible idée des recherches auxquelles s'étaient livrés M. Asselin et son collaborateur, pour retrouver l'histoire artistique de Douai au moyen-âge et à l'époque de la renaissance. Nous n'avons pu, comme nous l'espérions, publier le résultat de ces recherches.

Nous en avons seulement fait paraitre quelques fragments, qui ont été lus dans les séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai et dans les réunions générales des Sociétés savantes à la Sorbonne sous les titres d'*Etude sur la passion de saint Adrien et de sainte Nathalie, manuscrit du XV^e^ siècle*, du *Beffroi de Douai* (1387-1870), d'*Etude sur la châsse de sainte Gertrude de Nivelles* et de *l'Art à Douai dans la vie privée des bourgeois*. Voici en quels termes un juge compétent, M. Auguste Preux, a apprécié ces deux dernières publications : « En collabo-» ration avec M. Asselin, M. Dehaisnes a rédigé pour la » réunion générale des Sociétés savantes, deux études où » l'art et l'archéologie se prêtent un mutuel appui. Nous » ignorions, jusqu'à ce qu'ils nous le révélassent, qu'un » des plus remarquables spécimens de l'art religieux au » XIII^e^ siècle était l'œuvre d'artistes douaisiens. Ils nous » ont appris, comme au public de la Sorbonne, que la » magnifique châsse qui renferme les reliques de sainte » Gertrude et qu'on admire dans l'église de Nivelles en » Belgique, fut conçue par un moine d'Anchin, *Jacque-» mes l'orfèvre*, qui en traça les dessins, et exécutée par » un enfant de notre ville, *Colay de Douay*, l'associé d'un » Belge, *Jacquemon, de Nivelles*. Après avoir mis en lu-» mière et établi ce fait, grâce au cartulaire de l'antique » monastère, nos collègues ont décrit dans tous ses détails

» ce magnifique témoignage de la piété de nos pères. Ceux-
» ci ne donnaient pas seulement dans les temples sacrés
» des preuves de leur amour pour l'art. Le mobilier de
» leurs demeures, les tentures qui les garnissaient, les mi-
» niatures de leurs livres d'heures, les joyaux de leurs com-
» pagnes, tout attestait à la fois la richesse et le goût des
» bourgeois de Douai au moyen-âge. Fouillant les vieux
» inventaires, les testaments et mille documents trop dé-
» daignés, MM. Asselin et Dehaisnes, dans les *Etudes sur*
» *l'art à Douai dans la vie privée des bourgeois du XIII^e*
» *au XVI^e siècle*, ont ressuscité, pour ainsi dire, tous ces
» objets que le temps a détruits et dont l'amateur recher-
» che aujourd'hui avec passion les rares échantillons, et
» ils ont écrit ainsi un curieux chapitre d'archéologie
» artistique. »

Ces recherches qui remplirent durant cinq à six ans, de 1862 à 1868, presque tous les instants de la vie de M. Asselin qui n'étaient point consacrés aux affaires, ne l'empêchaient point de se tenir au courant des découvertes ou des publications nouvelles relatives à l'archéologie et de les faire connaître à la Société de Douai; et il continua de le faire lorsqu'il eut laissé à d'autres mains le soin des affaires municipales da la cité. A propos de l'*Exposition internationale de Londres*, il communiqua à la Société de Douai une Causerie au sujet de laquelle M. Montée, le savant docteur ès lettres qui remplissait alors les fonctions de secrétaire-général de la Société, s'est exprimé en ces termes : « Evidemment un semblable sujet rentre surtout dans le
» cadre des études artistiques, et M. Asselin, juge si com-
» pétent, si délicat et si sûr en matière d'art, n'a pas man-
» qué de vous donner à ce point de vue les indications les

» plus précieuses et les plus justes ; mais je dois le dire, ce
» qui m'a le plus frappé dans ce travail et ce que je désire
» le plus y mettre en lumière, c'est la préoccupation con-
» stante qu'il révèle chez son auteur de tout ce qui touche
» directement ou indirectement aux intérêts les plus élevés
» et les plus permanents de notre chère cité douaisienne,
» dont il a eu l'honneur d'être lui-même, pendant plu-
» sieurs années, le fidèle représentant et l'infatigable dé-
» fenseur. On sent que M. Asselin n'a point oublié, —
» et nous l'oublierions certainement bien plus difficilement
» que lui-même, — que c'est sous son administration que
» nos écoles professionnelles ont obtenu la médaille d'or
» unique décernée par l'Union centrale des beaux-arts
» appliqués à l'industrie, pour la direction et l'ensemble de
» leur enseignement dans le concours ouvert entre toutes
» les écoles de France en 1869. »

Comme l'exhibition internationale de Londres, l'Exposition des bronzes de M. Cernuschi, l'Exposition rétrospective ouverte dans le Palais législatif et le Salon de 1874 fournirent, pour M. Asselin, matière à trois communications faites à la Société des Sciences. L'installation de la collection de M. Berthoud au musée et les recherches nouvelles opérées au sujet de l'époque préhistorique attirèrent son attention sur la période que l'on appelle l'âge de pierre, et il lut à ses collègues des études ethnographiques sur *les Gaulois, leurs monuments et leur littérature*, dont il avait puisé les éléments principaux dans l'observation des nombreux et importants objets réunis au musée de Saint Germain.

Il trouve dans la *Gazette des Beaux Arts*, de curieux articles dans lesquels un infatigable chercheur de Lille,

M. Jules Houdoy, faisait connaître, d'après les documents, les noms des artistes de la Flandre qui avaient travaillé à construire et à décorer la merveilleuse église de Brou. En ajoutant à ces articles les souvenirs et les notes qu'il avait recueillies durant l'un de ses voyages dans l'Est de la France, M. Asselin écrit des pages pleines d'intérêt sous le titre : *Marguerite d'Autriche et l'église de Brou.* Les affaires de sa famille l'amènent à faire des séjours assez longs à Arras et à Cambrai ; les bibliothèques et les dépôts d'archives de ces villes le voient presque chaque jour, compulsant les comptes, les inventaires, les manuscrits ; il réunit un nombre assez considérable de notes et de mentions, pour en faire une étude curieuse qui est intitulée : *Les artistes du XV^e^ et du XVI^e^ siècle d'après les archives de Cambrai et d'Arras.*

C'est encore ce goût pour les recherches d'érudition et pour les choses de l'intelligence qui lui inspira la pensée de publier les *Lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale,* livre que nous appellerions volontiers, s'il s'agissait d'une poésie, le chant du cygne. Etant allé, au mois de février 1874, passer quelques jours au château d'Havrincourt où, depuis son enfance, il était accueilli comme un vieil ami de famille, son attention se porta particulièrement sur le portrait d'Anne-Gabrielle d'Osmond, marquise d'Havrincourt, fille de Gabriel d'Osmond, petite-fille de Guillaume d'Osmond et de Charlotte de Laval. Le marquis d'Havrincourt, ayant deviné que les souvenirs de son hôte se reportaient volontiers au milieu de la société brillante de la fin du XVII^e^ siècle et du commencement du XVIII^e^, lui ouvrit aimablement ses archives de famille, où il ne tarda pas à rencontrer des lettres inédites d'un piquant

intérêt, échangées de 1721 à 1724 entre la marquiee d'Havrincourt et Jeanne-Marie d'Aumale, toutes deux élèves de l'institution royale de Saint-Cyr et anciennes secrétaires de Mme de Maintenon, et il y recueillit des souvenirs, des réminiscenses historiques, des détails d'histoire locale, « glanes de villégiature, ainsi qu'il le dit lui-même, qui » vous ramènent par la pensée en compagnie fine et déli- » cate du vieux temps, si loin de nous déjà. »

Plusieurs membres de la Société académique d'Arras, à qui M. Asselin avait communiqué quelques passages de ces notes, l'invitèrent à en donner lecture dans une séance de leur compagnie. Cette lecture plut à ce point qu'on en demanda une seconde, puis une troisième, et qu'enfin l'Académie décida l'impression des trois lectures dans le tome VII de la seconde série des Mémoires. Alors, après avoir obtenu l'assentiment de M. le marquis d'Havrincourt, M. Asselin fit faire un tirage spécial de cent vingt-cinq exemplaires sur papier de Hollande, orné de plusieurs reproductions par la photographie de portraits de famille et de vues du château d'Havrincourt.

L'auteur de ce livre, avec l'art le plus sûr et le plus délicat, a groupé, dans un cadre charmant, les portraits, les lettres, la vie des deux anciennes élèves de la maison royale de Saint-Cyr. Leur correspondance révèle tout ce qu'il y avait de foi pieuse, de simplicité, de grâce et d'esprit dans la noblesse du grand siècle. On recevait beaucoup de monde au château d'Havrincourt ; à l'occasion du congrès de Cambrai, la marquise eut la visite de diplomates, d'illustres personnages ; mais ce mouvement n'empêchait point Mme d'Havrincourt et son amie de s'occuper de l'intérieur de la maison et d'être fidèles à remplir leurs exercices habi-

tuels de dévotion. Elles étaient pieuses et faisaient lire aux hommes du monde les livres les plus sérieux, mais en se gardant bien des erreurs du jansénisme dont elles se montraient hautement les adversaires. Ces lettres sont agréablement semées de curieuses anecdotes et de remarques sur les usages locaux et sur les mœurs du pays. La correspondance publiée par M. Asselin révèle tout un côté de l'histoire de la noblesse, sur lequel l'attention a été à peine appelée par les historiens. Cette publication est, ainsi qu'on l'a dit, un important service rendu à la science et tout spécialement à notre histoire locale.

VII.

Titres et distinctions obtenus par M. Asselin. — Sa mort.

Aucun de ceux qui ont parcouru du regard cette longue suite de travaux opérés et de services rendus, que nous venons d'indiquer à nos lecteurs, ne s'étonnera d'apprendre que la sympathie des habitants de Douai et d'honorables distinctions ont encouragé M. Asselin à marcher avec persévérance dans la voie où il s'était engagé. Le plus souvent la charge d'administrateur d'une grande cité est féconde en désagréments et les travaux publiés dans les Mémoires des sociétés savantes de la province ne sont pas appréciés à leur valeur réelle : M. Asselin, nous devons le déclarer, n'eut pas beaucoup à souffrir de ces injustices, de ces ingratitudes. La ville de Douai et les érudits du nord de la France lui tinrent compte de son dévouement, de son activité et de ses travaux, en l'entourant de leur estime et de leur affection. La Société des Amis des Arts de Douai le nomma

son président en 1863 et le continua dans ces fonctions jusqu'au moment de sa mort; la Commission historique du département et les sociétés de Cambrai et d'Arras lui avaient ouvert leurs rangs et celle de Douai lui confia en 1874 les fonctions de président. En 1867, à la suite d'une visite faite par le ministre de l'Instruction publique dans les écoles et les colléges de Douai, M. Asselin fut nommé officier d'académie « pour services exceptionnels rendus à l'enseignement supérieur et à l'instruction primaire. » Le 28 août de la même année, il reçut les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. Quelque temps auparavant le Souverain-Pontife lui avait fait remettre, par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

Cette dernière distinction était sans doute accordée à M. Asselin parce que, dans ses travaux d'érudition et dans sa vie publique comme dans sa vie privée, il ne cessa jamais de s'inspirer de sentiments profondément catholiques. L'esprit de foi qu'il avait puisé dans les traditions de sa famille et dans l'enseignement des professeurs du collége de Brugelette, fut toujours le mobile de ses actes et la règle de sa vie. Ce fut aussi sa force et sa consolation durant les épreuves que la maladie lui fit plus d'une fois éprouver, comme ce fut un adoucissement et un espoir pour ceux qui lui étaient unis par les liens du sang et de l'amitié, lorsqu'ils eurent à pleurer sur le coup soudain qui le frappa.

Le 22 septembre 1876, M. Asselin, qui se trouvait alors à Arras, était souffrant depuis quelque temps; mais rien ne faisait concevoir la moindre inquiétude sur sa situation. Comme il devait sortir vers une heure, il monta dans sa chambre, après son repas de onze heures, pour prendre un peu de repos. Voyant qu'il ne descendait pas, on monta. On le

trouva sur son lit, sans mouvement, sans vie ; il avait été frappé d'une manière foudroyante par la rupture d'un anévrisme. Du moins, ses parents et ses amis eurent la consolation d'apprendre que, peu de temps auparavant, dans un voyage qu'il avait fait à Douai, il était allé trouver le prêtre qui était le directeur de sa conscience.

Nous n'avons pas à retracer ici la douleur de celle qui avait été, durant près de trente ans, la compagne toujours affectueuse et dévouée de M. Asselin, ni des enfants, dignes de leur père, qui l'entouraient de la plus vive tendresse. Mais il est de notre devoir de rappeler les sentiments de tristesse et de regret qu'éprouvèrent tous ceux qui étaient en relation avec M. Asselin, lorsqu'ils apprirent la fatale nouvelle. Ces sentiments se firent jour le 25 septembre, au moment de ses funérailles. A Arras, un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvaient M. Proyart, vicaire général, M. le président de l'Académie d'Arras, M. le marquis d'Havrincourt, ancien sénateur et M. le baron de Bouteville, membre du Conseil général du Nord, assistèrent au service funèbre. A Douai, où les restes de M. Asselin furent conduits le même jour, ce fut un deuil public. Sur le passage du cortége, un grand nombre de maisons étaient fermées. Toute la population accompagna la dépouille mortelle jusqu'à sa demeure dernière. M. Vasse, ancien maire de Douai, et M. Fleury, recteur de l'Académie, se firent les interprètes des sentiments de la ville de Douai et de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Cette ville et les sociétés savantes du nord de la France avaient perdu en la personne de M. Asselin un de leurs représentants les plus actifs, les plus dévoués. Il était mort à l'âge de 52 ans, quand la religion, la société et la science

pouvaient encore espérer de lui de longs et utiles services. Du moins, durant cette trop courte existence, il avait beaucoup agi, beaucoup travaillé, et l'on peut dire de lui avec la sainte Ecriture : « *Consummatus in brevi explevit* » *tempora multa.* »

APPENDICE.

I.

Documents relatifs a l'histoire de la famille Asselin de Willencourt.

1° « Registre-terrier de la commune de Willencourt, rédigé en date du 10 avril 1763. Article premier. L'abbaye de Saint-Ricquier possède en partie la seigneurie dudit lieu, consistant en censives du revenu de 20 livres et en droits seigneuriaux du revenu de 30 livres. Article second. Le sieur Asselin et d[lle] David possèdent le restant de ladite seigneurie, consistant en censives du revenu de 6 livres 4 sols et en droits seigneuriaux du revenu de 14 livres (1). »

2° « La seigneurie du Crocquet, consistant en justice et seigneurie foncière, rentes seigneuriales, droits de lods et ventes, reliefs et terrage qui se lèvent sur 45 mesures de terre labourable aux terroirs de Villers-Chatel et Frevin-Capelle a été vendue le 5 février 1770 par messire Adrien-François-Marie de Hauteclocque, chevalier, seigneur de Wail, Quatrevaux et autres lieux, à M. Gui-Michel-Anastase Asselin, sieur de Willencourt, avocat en parlement, conseiller du Roi, son procureur à la maîtrise des Eaux et Forêts à Arras, et dame Rosalie Goudemetz, son épouse, moyennant la somme de 900 livres (2). »

(1) *Archives départementales du Pas-de-Calais.* — Nous devons cet extrait et ceux qui suivent à l'obligeance de M. Jules Richard, archiviste du Pas-de-Calais.

(2) Id. *Greffe du gros. Ventes de 1770.*

3° *Inscription de la cloche de l'église d'Habarcq.* — « Très-haut et très-puissant prince, monseigneur le comte d'Egmont et seigneur d'Habarcq et autres lieux, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-général des armées du roy, très-haute et très-puissante princesse madame Duplessis-Richelieu, son épouse, M. P. L. de la Cressonnière mon curé, m'a bénie ainsi que mes deux compagnes. M^e^ Gui-Michel-Anastase Asselin, seigneur de Willencourt, écuyer du roy, son procureur en maîtrise des Eaux et Forêts de la ville d'Arras, échevin en exercices et agent général de monseigneur le comte d'Egmont, seigneur d'Habarcq, mon parrain, et demoiselle Augustine-Joseph Payen, épouse du sieur Goudemetz, lieutenant dudit Habarcq, marraine, 1770.... m'ont nommée Augustine » (1).

4° 1780, 4 octobre. — Bail et arrentement perpétuel de deux mesures de terre labourable, situées au terroir d'Habarcq, par M^e^ Guy-Michel-Anastase Asselin, sieur de Willencourt et du Crocquet, avocat au parlement, à Antoine Bolain et autres (2).

5° « Vu la requête présentée à la Cour par Albert-Marie-Joseph Asselin, afin qu'il lui plaise l'admettre à exercer la professsion d'avocat en la Cour et dans les siéges du ressort, les lettres de baccalauréat et de licence obtenues en l'Université de Reims le 21 juin et le 7 septembre dernier, le certificat de M. Séguier, premier avocat général au Parlement de Paris du 7 de ce mois, ensemble l'extrait du registre aux actes de baptême de la paroisse de Saint-

(1) Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. *Arrondissement d'Arras*, I, 237.

(2) Archives départementales du Pas-de-Calais. *Greffe du gros, Contrats de 1780.*

Etienne en la ville d'Arras du 15 février 1762, conclusion de l'avocat général du roy, tout considéré, la Cour a reçu et admis, reçoit et admet Albert-Marie-Joseph Asselin à exercer la profession d'avocat en la Cour et dans les siéges de son ressort, en prêtant le serment en tel cas requis. Du 16 décembre 1786 » (1).

6° 1758, 17 novembre. — Vente de la charge de conseiller substitut du Procureur général du Roi, faite, moyennant la somme dc 20,000 livres, par M. Ernest-Joseph Le Vasseur de la Thieuloye, écuyer, conseiller du Roi, substitut de son Procureur général au Conseil d'Artois, au profit de Me Albert-Marie-Joseph Asselin, avocat au Conseil d'Artois, demeurant à Arras (2).

7° *Note sur M. Albert Asselin, rédigée par M. Plouvain, conseiller à la Cour de Douai, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de cette ville.*

« Tandis que M. Asselin était accusateur public au tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, en 1792, il signa une protestation imprimée par Vicogne, à Arras, contre les opérations de l'Assemblée nationale (événements du 20 juin) et poursuivit l'oratorien Barbet, auteur d'un écrit régicide. N'ayant point été réélu accusateur public après le 10 août 1792, il servit en qualité de commissaire des guerres à l'armée du Nord : Duquesnoy l'ayant découvert à Cambrai, le dénonça au commissaire ordonnateur Petit-Jean; celui-ci envoya M. Asselin au ministre de la guerre qui le fit entrer, en qualité de contrôleur, dans les charrois militaires, et l'abbé d'Espagnac, qui était à la tête de cette administration, le fit passer à l'armée de l'Ouest, à

(1). Archives départementales du Pas-de-Calais. Série B. 596.

(2) Id. ib.

Nantes, où Carrier exerçait alors ses fureurs. Duquesnoy, ayant appris que M. Asselin était en cet endroit, le dénonça à Carrier pour qu'il l'envoyât au comité révolutionnaire de Nantes. M. Asselin, prétextant qu'il avait des comptes à rendre, fut gardé un mois chez lui par deux gendarmes à raison d'un louis par jour; par ce moyen, il ne fut pas conduit à la prison du Bouffay d'où l'on tirait les malheureux, destinés à la noyade et à la fusillade.

M. Asselin fut envoyé par Carrier à l'administration des charrois à Paris et déposé à la maison d'arrêt du Mont blanc, rue Chantereine; là M. Asselin, craignant d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, fit usage d'une corde qu'il trouva sous son lit, pour tenter de s'évader. Parvenu à 12 pieds de terre, il se laissa tomber dans le passage de la rue Chantereine, se dirigea sur le Boulevard et parvint dans les bois qui entourent Versailles, où il erra plusieurs jours. Il revint à Paris, fut arrêté et envoyé à la section des gardes françaises; il avait été trouvé chez Mme Bormichez, harpiste de la reine, rue Favart, qui était soupçonnée de recevoir des émigrés chez elle. Arrivé à la section, il fut interrogé, et réussit presque aussitôt à s'échapper; mais, poursuivi de près, il fut arrêté dans la rue des Poulies où un chien de boucher l'avait renversé. M. Asselin fut réintégré dans sa prison et le comité révolutionnaire de la section demanda à celui d'Arras des renseignements sur M. Asselin. Il fut répondu qu'il fallait le retenir comme intrigant, ennemi de la révolution et royaliste forcené.

D'après cet avis, le comité des gardes françaises envoya M. Asselin au Luxembourg, transformé en prison d'arrêt, contenant 900 détenus. M. Asselin y entra le jour même où de la Flotte avait dénoncé au comité de sûreté générale

une prétendue conspiration du général Dillon, dénonciation d'après laquelle ce général fut condamné et mis à mort le lendemain.

M. Asselin resta un mois au Luxembourg, et chaque jour il voyait conduire des charretées de malheureux qu'on traduisait devant le tribunal révolutionnaire.

Joseph Lebon, ayant appris que M. Asselin était au Luxembourg, obtint qu'il fut transféré à Arras pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire; il fut extrait de cette prison, le 26 prairial, pour être conduit de brigade en brigade à sa destination.

Le même jour et après son départ, on vint le demander au Luxembourg avec 90 autres, pour les conduire au tribunal révolutionnaire de Paris. M. Asselin et trois autres manquèrent au fatal appel subi par les 86 autres. (Rapport de Courtois sur la chute de Robespierre).

M. Asselin arrive à Arras le 1er messidor et fut déposé dans la prison des Baudets, où il apprit que son malheureux père venait d'expirer à l'infirmerie des Capucins. (Angoisses de la mort.)

M. Asselin fut assez heureux pour être oublié par Lebon qui ne cessait de venir d'Arras à Cambrai et à Paris; il dut sa liberté et la vie aux événements du 9 thermidor.

II.

Indications bibliographiques sur les ouvrages de M. Alfred Asselin.

1. Journal de voyage d'un touriste dans le midi de la France et en Italie, par A. Asselin, avocat à la Cour impé-

riale de Douai. — Paris, L. Maison, 1853, in-18 de 263 pages.

2. Rapport sur le premier volume du Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Manuscrit. Lu dans une séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, en 1852-1853.

3. Analyse d'articles de la Revue archéologique relatifs à la lecture des hiéroglyphes, aux tombeaux des rois de Jérusalem, aux ruines romaines trouvées dans l'Aurès et aux fouilles opérées à Champlieu (Oise). — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1852-1853.

4. Analyse des bulletins et du premier volume des Mémoires de l'Orléanais, offrant des études sur les antiquités gauloises et gallo-romaines de la ville de Suèvres, sur l'église abbatiale de Celles-Saint-Encise, sur l'hôtel de ville d'Orléans et sur les estampes depuis l'origine de la gravure jusqu'à nos jours.— Manuscrit. Lu devant la même Société, 1852-1853.

5. Analyse d'une Notice sur le château de Chambord par M. de la Saussaye. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1852-1853.

6. Rapport sur les Actes de l'Académie de Bordeaux en 1851. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1852-1853.

7. Analyse de l'Histoire du château de Blois par M. de la Saussaye. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

8. Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, 1849-1853, offrant l'analyse des travaux sur les inscrip-

tions antiques de la porte d'Auguste à Nîmes, et sur les peintures murales exécutées par Flandrin dans l'église Saint-Paul de la même ville. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

9 Rapport sur les travaux de la Société archéologique de l'Orléanais, 1852-1853. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

10. Notice sur la ville d'Arras pendant la Terreur. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

11. Rapport sur le tome XXI des Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, offrant l'analyse des travaux sur les ruines romaines trouvées à Lambèse en Algérie, sur quelques monuments antiques des Alpes-Maritimes, et sur trois crosses historiées du XII[e] siècle, tout à fait semblables et conservées l'une à Pontoise, l'autre à Reims et la troisième à Evreux. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

12. Analyse et reproduction d'un discours de Robespierre, couronné en 1784 par la Société royale des arts et des sciences de Metz. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

13. Essai sur le Bouddhisme, d'après des articles de M. Pavie dans la Revue des Deux-Mondes et d'après le Voyage au Thibet du père Huc. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

14. Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, 1853-1854. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

15. Episode de la vie de Guillaume de Machauld, poète

français du XIV^e^ siècle. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

16. Notice sur Antonio Allegri, dit le Corrége. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

17. Examen analytique des cinq premières livraisons de la Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, offrant des études sur l'ensemble des monuments du Pas-de-Calais, et sur les églises de Lillers, de Saint-Michel du Vast, de Saint-Léonard près Boulogne, de Saint-Denis à Saint-Omer et de Guarbecques, ainsi que sur le tumulus de Vimy, les divers monuments celtiques du Pas-de-Calais, l'hôtel de ville de Saint-Omer et le beffroi de Béthune. — Manuscrit. Lu devant la même Société.

18. Essai sur l'art chrétien et la restauration de la peinture religieuse. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, p. 337-359. Douai, Adam, 1856.

19. Essai sur la peinture flamande. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 360-375. Douai, Adam, 1856.

20. Examen analytique et critique de divers systèmes sur l'histoire de la Musique religieuse. — Manuscrit. Lu devant la Société de Douai, 1853-1855.

21. Essai sur la musique liturgique romaine. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

22. Notice sur l'église Saint-Jacques de Douai et sur la restauration dont elle vient d'être l'objet. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1853-1855.

23. Excursion dans le canton de Béthune. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

24. Rapport sur la Société Archéologique de l'Orléanais, 1854-1855. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

25. Rapport sur l'ouvrage ayant pour titre : Les Dunes du Nord de la France ; leur passé et leur avenir. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

26. Recherches nouvelles sur le Bouddhisme. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

27. Essai sur la morale du Bouddhisme. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

28. Les pèlerins bouddhistes chinois dans l'Inde. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

29. Préliminaires destinés à quelques recherches sur les écritures cunéiformes.—Manuscrit. Lu devant la meme Société, 1855-1857.

30. Quelques notes sur le ver de terre. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857.

31. Le carnet d'un touriste. Notes d'un voyage à pied dans les Vosges et en Suisse. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1855-1857. — Le résumé de ce travail a paru dans le journal l'*Indépendant* de Douai, vers 1863.

32. Réflexions sur Calvin ; influence de sa réforme religieuse; sa domination politique à Genève. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

33. Fragment d'une étude sur les langues sémitiques. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

34. Essai sur l'histoire de la civilisation égyptienne et sur l'art égyptien. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

35. Note sur le progrès des études orientalistes au XIX^e^ siècle et sur les principaux organes périodiqnes qui les révèlent au public. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

36. Rapport sur les Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais, 1857-1858. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1858.

37. Rapport sur la Revue de Sociétés savantes, 1854-1857. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1858.

38. Quelques éclaircissements sur l'anneau et le tombeau de Childéric, d'après les découvertes opérées à Tournay. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

39. Notice historique liturgique sur les cloches, d'après l'abbé Corblet. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

40. Précis sur l'origine de l'architecture romane. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

41. Essai sur la vie et les ouvrages de Fra Angelico de Fiesole. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

42. Le tableau polyptyque de l'abbaye d'Anchin; compte-rendu d'un travail de M. l'abbé Dehaisnes. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1857-1858.

43. Examen analytique de la Revue des Sociétés savantes, 1858. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

44. Examen analytique de la Revue des Sociétés savan-

tes, 1859. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

45. Rapports sur les Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais, 1858-1859. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

46. Etude sur la monnaie d'Athènes, d'après M. Boulé. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

47. Etude sur la peinture chez les anciens. Ses caractères. Les peintres les plus célèbres de l'antiquité.— Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

48. Rapports sur l'histoire des états d'Artois depuis leur origine jusqn'en 1789, par M. Filon (François), ouvrage couronné par l'Académie d'Arras. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

49. Analyse de l'ouvrage du R. P. Lacordaire, ayant pour titre; Marie-Madeleine. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

50. Le réalisme en littérature à propos d'un ouvrage de Michelet. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

51. Quelques documents sur la bataille d'Alise. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

52. Compte rendu d'une étude de M. l'abbé Dehaisnes sur Hans Memling. Manuscrit. Lu devant la même Société, 1859-1860.

53. Rapports sur les Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais, 1859. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1860.

54. Rapport sur la Revue des Sociétés savantes, 1859. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1860.

55. Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes, 1858.—Manuscrit. Lu devant la même Société, 1860-1863.

56 Rapport sur la Revue des Sociétés savantes, 1860. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1860-1863.

57. Recherches sur Nicaise Ladam, poète et chroniqueur. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1863-1866.

58. Analyse de la persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, par M. Destombes. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1863-1866. — Un résumé de ce travail a paru dans le journal l'*Indépendant* de Douai, en octobre 1864.

59. Rapport sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1863. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1863.

60. Quelques réflexions sur le style des nouvelles constructions municipales de la ville de Douai. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1863-1866.

61. Etude sur la cathédrale d'Alby, notes d'un voyage exécuté en 1864. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1865.

62. Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue ; notice sur la domerie d'Aubrac. — Manuscrit. Lu devant la même Société. 1865-1866. — Un résumé de ce travail a paru dans le *Propagateur* de Lille, en novembre 1865 et dans le ***Bulletin de la Commission historique du département du Nord***, t. IX, p. 27.

63. Excursions archéologiques dans l'ancien Rouergue. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1865-1866.

64. Les peintres primitifs de la Flandre, d'après des documents récemment découverts. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1865-1866.

65. Recherches sur l'art à Douai aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, et sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes.—Mémoires de la Sorbonne, année 1863.

66. Etude sur la châsse de sainte Gertrude de Nivelles, en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes. — Mémoires de la Sorbonne, année 1863.

67. L'art à Douai dans la vie privée des bourgeois du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes. — Mémoires de la Sorbonne, année 1868.

68. Inventaires du trésor de la collégiale Saint-Amé de Douai, 1382-1627, en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes. — Plusieurs articles publiés dans les Souvenirs de la Flandre-Wallonne, t. V^e^ et t. VI^e^.

69. Etudes ethnographiques sur les Gaulois, leurs monuments, leur littérature. — Manuscrit. Lu devant la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1869-1872.

70. Causerie sur l'Exposition internationale de Londres. — Manuscrit. Lu devant la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1869-1872.

71. Notice nécrologique sur M. Cahier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, 2^e^ série, t. XI, p. 511.

72. Les artistes du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, d'après les Archives de Cambrai et d'Arras. — Manuscrit. Lu devant la Société de Douai, 1871-1873.

73. Marguerite d'Autriche et l'église de Brou. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1873-1874.

74. Promenade en Chine et au Japon, à propos de l'Exposition des bronzes de M. Cernuschi. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1873-1874.

75. Rapport sur les mémoires de l'Académie d'Arras. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1873-1874.

76. Etude sur le Salon de 1874 et sur l'exposition rétrospective du Palais législatif. — Manuscrit. Lu devant la même Société, 1874.

77. De l'agriculture dans l'antiquité ; discours prononcé en qualité de président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, dans la séance publique du 6 décembre 1874. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 2e série, t. XII, p. 4.

78. Le beffroi de Douai, 1387-1870. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, 2e série, t. XII, p. 249-288.

79. Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai. — Mémoires de la même Société, même volume, p. 335-366.

80. Quelques lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale, 1720-1724. — Ce travail, imprimé dans le tome VII des Mémoires de l'Académie d'Arras (2e série), a paru sous forme d'une brochure tirée à 125 exemplaires sur papier de Hollande, avec plusieurs planches.

81. Relation des fouilles opérées dans l'ancien séminaire Anglais dit collége du Pape. — Publié en 1863 dans le journal l'*Indépendant* ; quelques tirés à part.

82. Embellissements opérés dans les villes du nord de la France. Cambrai. — id. Arras. — Publié dans le journal l'*Indépendant* de Douai, septembre 1865.

83. Le nouveau Musée de Cambrai. — Article publié dans le même journal, avril 1866.

84. Le Musée de Douai. — Articles publiés dans les journaux de Douai en mars, mai et août 1862, en août 1863, en août 1864 et dans les années suivantes et réunis dans un volume de 128 pages in-18 publiés en 1869 à Douai chez Crépin, sous le titre : Le Musée de Douai depuis son origine jusqu'à ses derniers accroissements.

85. Don de la collection de M. Berthoud au Musée de Douai. — Articles publiés dans les journaux de Douai, 13 juin 1864, etc., etc.

86. Comptes rendus de l'exposition annuelle des Beaux-Arts de Douai. — Articles publiés dans les journaux de Douai pour différentes années, de 1863 à 1870.

87. Société des Amis des Arts de Douai. — Discours annuels prononcés en qualité de président et études sur l'exposition, publiés dans le compte rendu de la séance publique de cette Société et dans les journaux de Douai.

88. Discours prononcés en qualité de maire de Douai en diverses solennités. Exposés de situation et rapports présentés au Conseil municipal.

III.

Obsèques de M. Asselin.— Discours prononcés sur sa tombe.

On lit dans le *Courrier douaisien* du 18 septembre 1876:

« M. Alfred Asselin a rendu trop de services à la ville de Douai pour que la nouvelle de sa mort tout-à-coup répandue n'y causât une profonde émotion. Ses amis ont été consternés en apprenant le coup subit qui venait de le ravir à leur affection. La population tout entière s'est associée à cette douleur; toutes les classes et tous les rangs se sont trouvés confondus dans le funèbre cortége qui a accompagné la dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure: pieux témoignage de l'estime dont ses concitoyens entouraient l'homme distingué que nous pleurons et dont on sentira vivement la perte.

Des voix autorisées ont rendu hommage aux éminentes qualités de l'administrateur, du Président de la Commission du Musée, du membre de nos sociétés savantes et artistiques. Il ne nous appartient ni de retracer la vie de M. Asselin, ni de faire connaître les œuvres durables auxquelles il a attaché son nom. Qu'il nous soit permis de dire qu'il avait le culte du patriotisme local: il aimait avec un complet désintéressement la ville de Douai, sa patrie d'adoption. Comme Maire, il lui avait consacré et il lui consacrait encore toute son intelligence, toute son activité et tout son dévouement. La mort l'a ravi au moment même où il poursuivait la réalisation d'un projet qui lui était cher et où il voyait un moyen d'accroître la gloire de notre vieille cité, nous voulons parler de l'agrandissement du Musée.

Nous ne pouvons oublier que M. Asselin était un chrétien convaincu et pratiquant. Il mettait les actes de sa vie publique en harmonie avec sa foi, et s'est trouvé en toute circonstance le défenseur dévoué des intérêts religieux. Quelque éminentes qu'aient été les qualités de l'homme, les vertus du chrétien leur sont supérieures en présence de la mort. M. Asselin nous laisse le souvenir d'une vie chrétiennement remplie ; c'est la seule pensée qui puisse apporter quelque adoucissement à la douleur de ses amis ; c'est la seule consolation que nous voulons proposer à sa famille éplorée.

Voici les discours prononcés sur la tombe du regretté M. Asselin, par MM. le recteur Fleury, et Vasse, ancien maire.

M. Fleury s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs ,

» La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai ne saurait rester muette devant la tombe d'un de ses membres les plus laborieux, les plus éminents, surtout lorsqu'il lui est enlevé subitement, dans la force de l'âge, dans la plénitude des aptitudes si diverses dont Dieu s'était plu à le combler. C'est dès sa 27e année, que, le 11 juin 1852, M. Asselin était devenu membre résidant de cette Société centrale du département du Nord, pour laquelle il a toujours travaillé avec une véritable prédilection et qui tenait une si large place dans l'existence de celui que nous pleurons. En 1853, il entrait dans notre commission des sciences morales et historiques ; en 1855, dans celle des arts, et, la même année, dans celle des jardins. En 1857 et 1858

nous le nommions, deux fois de suite, second secrétaire-adjoint ; en 1859 et 1860, deux fois de suite premier secrétaire-adjoint. Vice-président en 1873, puis en 1876, il avait été président en 1874, et, conformément à l'un de nos usages les plus invariables, le second vice-président de 1876 serait devenu le président de 1877, disons plus, un de ces présidents tels qu'il sera donné rarement à notre Société d'en rencontrer de pareils.

» En effet, Messieurs, ce qui caractérisait M. Asselin, c'était l'union, à un degré vraiment supérieur, de facultés qui, le plus souvent, ne se développent dans de larges proportions, que chez des personnes différentes. Si le membre de l'Académie d'Arras, ainsi que de la Commission historique du département du Nord, possédait une saine érudition et l'intelligence des recherches archéologiques, le président de la Société des Beaux-Arts et de la Commission générale du Musée de Douai étonnait souvent ses auditeurs par un sentiment du beau, une sûreté de goût, une puissance d'esthétique qu'on ne trouve guère que chez le véritable artiste. Revoyez ses pages lues dans les grandes assises littéraires de la Sorbonne par notre cher défunt, en collaboration avec son savant collègue, M. l'abbé Dehaisne, sur la Châsse de Nivelle, sur Jean Bellegambe et sa famille ; relisez ce qu'il a écrit sur le beffroi de Douai, sur les arts dans l'église Saint-Pierre de Douai, sur les monuments artistiques du nord de la France à l'époque de Marguerite d'Autriche, et vous serez convaincus qu'il n'y a aucune exagération à dire que la vitalité de notre Société, que son activité, que son expansion, souffriront longtemps du coup aussi douloureux qu'inattendu qui vient de lui être porté.

» Puisse, cher et regretté collègue, ce trop faible hommage rendu à votre mémoire, prouver à votre famille éplorée, à tous vos amis, à quel point la Société d'Agriculture de Douai s'associe à leur deuil, à leur trop juste douleur ! »

M. Vasse a parlé ainsi :

« Messieurs,

» Il y a pour ceux qui survivent des devoirs d'autant plus douloureux qu'on se sent moins capable d'y satisfaire complètement, en rappelant à ses concitoyens, dans un adieu suprême, les services rendus à la cité par un homme de cœur et de dévouement.

» Monsieur Alfred Asselin appartenait par ses descendants à la province d'Artois. Il est né à Douai, il y a 52 ans. Son père honorable et digne magistrat, qui a survécu à son fils bien-aimé, quittait bientôt Douai pour Cambrai. Il y a parfait sa carrière en élevant deux fils qui ont fait plus tard la joie de ses vieux jours. Son fils aîné M. Alfred Asselin avait trouvé à Arras la digne compagne, qui n'eut souvent, hélas, que des souffrances à soulager en les partageant avec son infortuné mari.

» M. Asselin appartenait aux trois villes de Cambrai, d'Arras et de Douai, il appartenait moins à Douai qu'aux deux autres et c'est à Douai qu'il vint se fixer après son mariage. Il avait senti sans doute, avec ses aspirations artistiques, qu'il y aurait là plus d'aliments pour elles et sa détermination a provoqué peut-être une autre détermination pareille de M. Samuel-Henri Berthoud à propos du don de son incomparable musée.

» M. Asselin était heureusement doué, il avait un esprit fin et délicat et des connaissances acquises qui rendaient son commerce intéressant. Il ne tarda pas à acquérir la notoriété qui lui était due.

» Il devenait adjoint au maire et conseiller municipal en 1860. Ces dernières fonctions lui ont été continuées jusqu'en 1871, époque à laquelle il donna sa démission, le 31 décembre.

» En 1865, au mois d'août, M. Asselin reprenait comme Maire l'administration, pour la continuer jusqu'au 27 décembre 1869. Il se retira par démission pour cause de mauvaise santé.

Cette période de 1865 à 1869 fut une des plus belles et des plus fécondes qui aient trouvé place dans l'histoire de la cité et M. Asselin fut le grand chef, le promoteur, l'organisateur de tous les mouvements qui se firent sur nos places et dans nos rues, dans les écoles et dans nos bâtiments publiques pour, à l'exemple des villes voisines, les accommoder aux aspirations présentes. 172 crédits, votés par le Conseil municipal pour ces objets multiples et s'élevant au total à un million de francs, ont créé des travaux qui ont été menés à bonne fin grâce à l'activité du maire.

» L'hôtel de ville a été terminé dans des conditions de bon goût et d'entente artistique qui font l'admiration et la joie des visiteurs. Des préaux couverts ont été joints aux asiles pour défendre nos jeunes générations contre əɟs rigueurs de notre climat et pour étendre le champ de leurs exercices. L'école professionnelle dont nous sommes à bon droit si fiers a eu son installation nouvelle. Des écoles primaires ont été instituées à Dorignies. Notre vieux beffroi, que la décrépitude menaçait, a repris sa vigueur et ses airs

de jeunesse. M. Asselin était fier de cette œuvre et lorsque dernièrement il annonçait son prochain retour à Douai pour s'y fixer avec sa famille, il écrivait : « Je retournerai à l'ombre de mon clocher où je compte vivre et mourir. » La mort a été plus prompte que le pauvre voyageur. Puisse Dieu le recevoir dans sa sainte Miséricorde. »

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

MONSIEUR PIERRE-AMÉDÉE

FOUCQUES DE WAGNONVILLE

Membre honoraire.

Par M. Léon MAURICE

MEMBRE RÉSIDANT.

Lue dans la séance générale du 24 août 1877.

Messieurs,

Lorsque vous m'avez confié l'honneur de retracer pour notre Compagnie la vie de notre regretté collègue, Monsieur Foucques de Wagnonville, vous avez dû ne le faire qu'avec un sentiment de tristesse et presque un serrement de cœur dont je ne puis me défendre en écrivant ces lignes. C'est qu'en effet ordinairement le pieux devoir qui m'incombe aujourd'hui, est rempli par un ami, par un compagnon de labeurs, par un témoin ému de la vie entière ; l'auteur alors n'a qu'à réveiller ses souvenirs personnels, qu'à laisser parler son cœur et qu'à revivre un instant les jours écoulés. Puisée à ces sources vives, son émotion vous gagne et vous revoyez tout naturellement se dresser devant vous l'image de celui qui n'est plus. Mais quand vous avez ainsi cherché dans nos rangs un ami, un compagnon, un témoin vous n'en avez plus rencontré ; la mort impitoyable, en éclaircissant chaque année nos rangs, vous avait préci-

sément et prématurément enlevé ceux sur lesquels tous vos suffrages se seraient naturellement portés. Pour n'en citer que deux, avec quel charme, avec quelle compétence, MM. Cahier ou Asselin ne vous eussent-ils pas retracé la vie de M. Foucques de Wagnonville ; avec quelle autorité ils vous auraient vanté et fait apprécier son œuvre. Mais ils vous font défaut et j'ai dû au souvenir de trop rares et déjà lointaines relations, l'honneur plus que périlleux de les suppléer. Ainsi, Messieurs se vérifie une fois de plus la navrante vérité de ce proverbe des Anciens : « Ceux qui meurent jeunes sont aimés des Dieux ! » Aimés des Dieux, qui les enlèvent plus vite aux misères de la voie étroite et semée de ronces où nous sommes jetés, aux douleurs de la vie, aux regrets du passé, aux soucis de l'avenir, et qui, par surcroît, leur permettent de laisser dans la mémoire de plus nombreux amis, une image plus pure, plus nette et plus ineffaçable !

Ma tâche, à un autre point de vue, présente des difficultés qui ne sont point sans m'effrayer. Certaines vies s'offrent d'elles-mêmes à l'histoire ; par la multiplicité des faits, par l'importance des événements, elles appellent le récit, elles inspirent le narrateur ; d'autres au contraire se dérobent et se cachent. Elles fuient le bruit et partant n'ont point d'écho, leur modestie évite la lumière, elles n'ont donc que peu d'éclat ; et ce n'est qu'à grand'peine qu'on parvient à en tirer quelques parties de l'ombre. Vous le verrez bien lorsque tout à l'heure j'aurai à vous conter l'existence toute de labeur de notre collègue, et son œuvre de bénédictin.

Pierre-Amédée Foucques de Wagnonville est né le 27 octobre 1807, dans ce château de Wagnonville, qui était réellement moins à lui qu'à nous tous, car jamais l'accès

n'en fut interdit, même pendant les séjours qu'il y faisait. Sa famille n'était pas originaire de Douai, mais bien d'Abbeville. C'était une famille de noblesse provinciale où le dévouement à la patrie grande et petite se léguait de génération en génération, où l'on n'hésitait jamais devant le devoir, fut-il doublé d'une lourde charge; elles ont été longtemps une des forces vives les plus utiles de la France, entre la grande noblesse, trop entraînée par l'ambition, et la bourgeoisie, le tiers-état, chez qui elles se recrutaient, avec qui elles s'alliaient, à qui elles servaient à la fois de but et d'exemple. Tout ce monde est bien mort aujourd'hui. Donc en 1688, un des ancêtres de M. Foucques était mayeur ou maire d'Abbeville; un autre, un peu plus tard, conseiller au présidial de cette ville. Ce fut le bisaïeul de notre collègue qui vint le premier à Douai, on l'appelait Foucques de Bonval, il s'y maria avec une jeune fille de la famille Remy de Campeau. Son fils, Foucques de Vironchaux, d'abord militaire, mousquetaire du Roi, revint définitivement se fixer dans notre vieille cité et en 1785, il eut l'honneur d'être nommé chef du magistrat; il avait épousé une demoiselle Demolin, fille et héritière du seigneur de Wagnonville, et c'est ainsi que ce domaine entra dans son patrimoine ; c'était le grand-père de celui dont j'ai à vous entretenir.

Amédée Foucques de Wagnonville, après de fortes études qui avaient fourni à son esprit ce fonds de connaissances sérieuses, sans lesquelles on est incapable d'embrasser avec fruit n'importe quelle branche de recherches, se sentit particulièrement attiré vers les sereines régions de l'art. Lui-même avait acquis dans le dessin et la peinture, un talent peu commun et qui lui a toujours été d'une grande utilité. Tout jeune encore, peu après avoir terminé son droit, il

partait pour l'Italie. Il y trouva, si j'ose dire, son chemin de Damas, la révélation de sa vraie vocation, et y découvrit moyen de faire acte de patriotisme, de rendre un immense service à son pays, à sa ville natale, tout en donnant libre et pleine satisfaction aux goûts qui s'étaient emparés de son âme.

Mais avant de quitter Douai, il nous avait assez montré de quoi il serait capable et avait prouvé qu'on pouvait attendre beaucoup de lui. Ses habitudes laborieuses avaient de bonne heure fixé l'attention de notre Compagnie et le 11 mai 1838 il était nommé membre résidant. Vous n'avez pas tardé à lui donner une place dans votre bureau, et en 1841, vous le nommiez secrétaire-adjoint, et l'avez confirmé dans ces fonctions pendant plusieurs années. Dès avant cette époque, le suffrage de ses concitoyens l'avait fait entrer au Conseil municipal de Douai.

M. Foucques fut pendant un assez long espace de temps un de vos collaborateurs les plus féconds. Ses premiers travaux remontent à l'année 1839, il vous lisait alors, en vous rendant compte des publications de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, une étude intéressante sur une ancienne confrérie poétique, qui sous le nom de confrérie des Clercs-Parisiens, s'étaient fondée à Douai vers 1330, avait institué des concours de poésie, et décernait à ses lauréats des prix d'autant plus enviés, que les Échevins y ajoutaient une exemption entière d'octrois.

Dans l'année 1840, M. Foucques vous donnait la primeur de plusieurs chansons inédites de Marguerite de Navarre, l'illustre sœur de François I^er^, découvertes par lui dans un manuscrit qu'il possédait et que vous avez fait insérer dans vos Mémoires (tome VIII, 1^re^ série). Ces petits poèmes gracieux et légers, avec l'introduction qui les accompagne,

dédommageraient amplement de leur peine ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudraient les y chercher.

Les volumes de vos publications qui suivent contiennent de nombreux travaux et rapports qui témoignent d'une singulière variété d'aptitudes chez notre collègue. Pendant longtemps, c'est lui qui vous fera connaître les résultats de vos concours d'économie rurale, d'histoire, de poésie. A cette époque, la Société avait l'habitude de nommer des commissions qu'elle chargeait d'étudier à fond une question et de la traiter dans un rapport. M. Foucques fut plusieurs fois choisi comme rapporteur, et c'est ainsi que nous trouvons, entre autres, (tome X 1re série), un travail signé de lui, sur la législation relative aux plantations des routes, sur leur importance économique, leurs avantages, leurs inconvénients et les mesures qui seraient à prendre pour les favoriser. Une autre fois, il était envoyé à Paris par la Société et y faisait,à ce titre,partie d'une réunion de délégués de l'agriculture chargés d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir des mesures de législation favorables à nos contrées, à propos de l'introduction en France des graines oléagineuses exotiques. Vers le même temps, il faisait connaître à la Société beaucoup des nombreuses publications qu'elle reçoit.Les Archives historiques du Nord,le journal des économistes, les revues et mémoires relatifs aux arts, des ouvrages historiques variés, lui étaient renvoyés et il vous en rendait un compte intéressant et substantiel.

C'est dans le tome 1er de la 2me série de vos Mémoires que je trouve la première trace de ses recherches en Italie. En 1849, il vous envoie de Florence une pièce inédite sur les Médicis et l'histoire du pays. Dès lors Florence va faire une dure concurrence à Douai et ce n'est plus que de loin

en loin que nous retrouvons dans nos mémoires le nom de M. Foucques. Néanmoins il ne vous abandonne jamais; c'est à vous qu'il annonce par une lettre, dont je retrouve la trace dans le volume 1854-55, l'heureuse découverte d'un enfant en marbre et d'un Christ dus au ciseau de Jean de Bologne, et le bonheur qu'il avait eu de pouvoir s'en rendre maître. Ces deux remarquables œuvres d'art sont aujourd'hui de celles qui donnent le plus de prix aux collections laissées à la ville de Douai par notre généreux collègue. La même année, il vous communiquait une lettre de Vincente Guigny, alors ambassadeur de Florence auprès de Henri IV.

Dans le volume suivant se trouve insérée une notice sur la razière, ancienne mesure locale de capacité qui a été jadis employée également en Italie, et dont, par extension, on a fait une mesure de superficie; enfin dans le tome VII de cette seconde série, nous rencontrons un travail très important, intitulé : « Particularité sur les péripéties du commerce maritime dans les deux Indes, vers la fin du XVI[e] siècle. »

Sous ce titre, peut-être un peu trop vague, M. Foucques de Wagnonville vous a surtout donné de curieux détails sur des voyages lointains, entrepris à cette époque par des Florentins, à l'instigation souvent des Médicis, jaloux de s'associer à ce mouvement qui poussait le vieux monde à la découverte des terres inconnues. Nous y trouvons de très intéressantes révélations sur les difficultés inouïes qu'offraient alors les voyages de long cours, les entraves de toutes sortes au moyen desquelles l'Espagne, le Portugal, la Hollande s'efforçaient de conserver le monopole des mondes nouveaux; enfin sur les efforts qu'ont fait pendant longtemps les populations de l'extrême Orient, pour conserver

avec l'Europe des relations directes et par terre, que la conquête de l'Asie occidentale par les Turcs interrompit pour toujours. Il nous montre encore dans ce travail les Médicis désireux de faire venir des lointaines contrées, que l'imagination des temps dotait de toutes les splendeurs, des pierres précieuses, des marbres rares et nouveaux, pour en orner la fameuse chapelle de San Lorenzo, que le ciseau de Michel-Ange devait bien plus enrichir que toutes ces ruineuses somptuosités. Ce travail a dû coûter beaucoup de temps à son auteur. Toutes les sources auxquelles il a puisé, les pièces qu'il a consultées sont scrupuleusement décrites et énumérées dans un Appendice.

Votre société appréciant, comme ils le méritaient, les travaux d'un tel collaborateur, avait le 25 juin 1852 décerné le titre de membre honoraire à M. Foucques de Wagnonville. Aussi bien, il n'eût que difficilement pu continuer à figurer parmi vos membres résidants. Il n'habitait plus le Nord que peu de mois chaque année. Florence l'avait saisi et ne le lachait plus.

Entre toutes les nobles cités de l'Italie, parées à nos yeux éblouis d'hommes du Nord, à la fois de toutes les grâces de la jeunesse, de la splendeur d'un ciel unique, et de l'infinie poésie du passé, Florence devait lui plaire plus que toute autre; la Florence de ses premiers voyages surtout, restée presqu'entièrement la ville des Médicis et n'ayant pas encore été modernisée par ce rôle de capitale d'un grand royaume qu'elle a joué durant quelques années. Gouvernée par des princes débonnaires et faciles, qu'elle eût aimés, s'ils n'avaient porté le titre d'archiducs d'Autriche, parée des plus précieuses merveilles de l'art, enrichie de bibliothèques regorgeant de trésors inexplorés, elle offrait en outre à ses visiteurs l'attrait d'un climat charmant, méri-

dional, sans ardeurs excessives en été, sans rigueurs en hiver. Aussi était-elle le séjour d'une nombreuse colonie étrangère. Alfieri et la comtesse d'Albany, Byron, Shelley, les Bonaparte exilés, les Borghèse et tant d'autres avaient traversé ses salons, ou s'y étaient installés, et lui avaient donné un cachet qu'on ne retrouvait nulle part ailleurs. A côté de ces enivrements, elle n'était pas une ville bruyante et affairée, au contraire elle avait le calme et le silence favorables à l'étude, elle ouvrait avec abandon ses trésors à qui voulait y puiser ; M. Foucques de Wagnonville était jeune, était riche, maître de sa vie, il y revint souvent et bientôt ne put plus s'en séparer.

Il y avait d'ailleurs trouvé un but à ses travaux, une œuvre qui le sollicitait, presqu'un devoir à accomplir. On ne peut visiter Florence sans être frappé d'admiration pour ce grand artiste de la Renaissance, Jean de Bologne, dont les œuvres ne redoutent aucun voisinage, aucune comparaison. Bien peu de Français savaient alors qu'ils avaient en lui un compatriote ; Douai se souvenait à peine qu'elle pouvait le revendiquer comme son fils. Nos pères, Messieurs, ont peut-être été un peu trop oublieux de ces gloires artistiques, qui sont les plus beaux fleurons de la couronne de notre cité. Ils avaient perdu jusqu'au nom des Bellegambe et de bien d'autres artistes éminents ; ils n'avaient recueilli aucune œuvre du grand statuaire dont nous parlons. M. Foucques de Wagnonville se consacra à réparer cette injustice autant qu'il était en lui. L'œuvre valait qu'il s'y dévouât.

Jean de Bologne brille à Florence d'un éclat que ne font pas pâlir les rivalités les plus redoutables. Son Mercure volant n'a rien à envier au Persée de Benvenuto Cellini; ses groupes de l'enlèvement d'une Sabine, d'Hercule terrassant

le centaure Nessus se font admirer même après les splendeurs de la Chapelle des Médicis, le chef-d'œuvre de Michel-Ange. Ses deux statues de Cosme Ier, son Satyre, son Saint Luc, ses fontaines des jardins Boboli, son groupe de la Vertu écrasant le Vice, et tant d'autres que je suis contraint d'omettre, y forment un ensemble dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître un de ces grands génies, éternel honneur de l'humanité, dont le nom seul suffit à ennoblir la cité qui l'a vu naître.

M. Foucques de Wagnonville résolut donc de consacrer sa vie à faire mieux connaître Jean de Bologne et son œuvre, à arracher au moins à l'Italie quelques-uns de ses immortels ouvrages, à rendre en un mot à la ville natale quelques parcelles du splendide héritage laissé par un de ses fils. Il se mit dès lors à parcourir la Péninsule, suivant partout les traces de son héros, étudiant et décrivant ses chefs-d'œuvre, fouillant les bibliothèques et les archives, butinant partout avec le goût le plus sûr et un zèle que rien ne lassait. Des voyages répétés ne lui suffirent pas longtemps; à côté d'ailleurs de ce travail de prédilection, tant d'autres sujets captivaient son esprit, sollicitaient son attention, qu'il ne put plus quitter l'Italie.

Ce ne fut, nous l'avons dit, pour Douai, ni une désertion, ni un oubli. Il ne s'éloignait de sa ville que pour la mieux servir, jamais elle ne fut plus près de son cœur et de son souvenir que quand il travaillait ainsi loin d'elle à l'enrichir. Il n'est permis d'en douter à aucun de ceux de nos compatriotes qui ont été assez heureux pour le visiter sur les rives de l'Arno. J'ai eu cette fortune, j'ai été pendant quelque temps le témoin de sa vie laborieuse et c'est le souvenir reconnaissant que j'ai gardé de son hospitalité,

qui m'a empêché de reculer devant la tâche que vous m'avez imposée.

C'était en 1855, il y a bien longtemps déjà, mais ma mémoire fidèle me retrace ces jours comme s'ils étaient d'hier, que je fus frapper à sa porte. M. Foucques de Wagnonville n'habitait pas alors le palais de la place des Zouaves qu'il se fit construire depuis, pour y loger dignement ses collections, car lui-même vécut toujours avec la plus grande simplicité. Il occupait, ou plutôt ses tableaux, ses objets d'art, ses statues, ses livres occupaient et encombraient un vaste appartement, situé non loin de cette place unique, où Sainte-Marie-des-Fleurs dresse son dôme à côté du Campanile et du Baptistère. La bonté exquise, la bienveillance avec laquelle il accueillait un jeune homme de vingt-et-un ans témoignait assez de ses sentiments pour sa ville natale ; il suffisait presque d'en venir pour être ainsi reçu, car je n'avais d'autre recommandation auprès de lui que mon origine et quelques relations un peu lointaines de famille. J'étais seul, fort inexpérimenté, mais profondément épris des choses de l'art, et enthousiasmé du beau voyage que je faisais, il voulut être mon cicerone et grâce à lui, j'ai pu voir, connaître et apprécier Florence comme pas une autre ville. Chaque soir, il me remettait les notes qui devaient me guider le lendemain, signalant à mon attention tout ce qu'il jugeait digne d'étude et d'admiration ; lui-même à neuf heures du matin, tous les jours, et c'est ainsi qu'il fit pendant plus de trente ans, se rendait à la bibliothèque des Offices (degli Uffizi) dès l'ouverture des salles de travail ; jusqu'à trois heures, il se livrait à ses recherches historiques, avec le zèle et le soin d'un bénédictin, puis quand l'heure de la fermeture avait sonné, il venait me retrouver sous l'admirable Loggia dei

Lanzi, où je l'attendais, perdu dans la contemplation des des chefs-d'œuvre qui m'entouraient. Il m'emmenait alors, pendant les dernières heures du jour, soit à San Miniato, où il repose aujourd'hui, soit au Poggio Imperiale, où à l'antique Fiesole, la mère aujourd'hui couchée dans ses ruines de la jeune Florence ; les heures s'écoulaient rapides, grâce à sa conversation instructive, à son érudition ; il m'apprenait à bien voir, à bien juger et la nature et l'art, puis nous dinions ensemble et la journée s'achevait au théâtre de la Pergola, alors admirablement desservi par une troupe d'élite ; quand je le quittais le soir, il me remettait le plan de la journée suivante. Pardonnez-moi, Messieurs, ces souvenirs personnels, mais ils ont laissé dans mon âme de si profondes empreintes, j'ai tant gagné à ses leçons, que ma mémoire émue est heureuse de saisir cette suprême occasion d'envoyer par delà la tombe, un dernier témoignage de reconnaissance à l'homme distingué qui s'est montré si bienveillant pour moi. J'ai rarement eu l'honneur de le voir depuis lors, ses séjours dans le Nord se firent de plus en plus courts et avaient lieu presque toujours à une époque de l'année où j'étais absent, aussi son souvenir est resté pour moi lié à celui de ces jours bénis, embellis par le soleil d'un printemps radieux, où les enchantements de la nature unis aux splendeurs de l'art, ravissaient mon âme vers les plus sereines régions de l'idéal.

Déjà en 1855, M. Foucques de Wagnonville ne s'occupait plus uniquement de Jean de Bologne. Vous l'avez bien vu par l'exposé que je vous ai fait tout à l'heure des travaux qu'il vous envoyait. La bibliothèque des Offices lui offrait trop de sujets de distraction, d'infidélité, si j'ose dire. L'époque où deux princesses de la maison de Médicis régnèrent sur la France l'attirait plus particulièrement. Vous

savez, Messieurs, si les dépôts publics et privés de Florence sont riches sur ces temps troublés. Un de nos plus savants, de nos plus aimables collègues, M. Abel Desjardins, vous a parfois donné la primeur de ces fruits exquis qu'un esprit profond et délicat sait tirer de ce sol fécond. Il manquait malheureusement à M. Foucques de Wagnonville une qualité souvent nécessaire à l'historien, celle de savoir se borner, d'oser sacrifier, d'avoir le courage d'élaguer. Si j'ose lui faire ce reproche, c'est que là est la cause du peu de travaux terminés qu'il nous a laissés, comparativement aux peines qu'il se donnait. Il ne croyait jamais avoir assez étudié, assez approfondi son sujet, craignant toujours que quelque chose lui échappât, il fouillait toujours plus avant. Parfois, au lieu de la veine cherchée, il en trouvait une autre, ce n'était plus l'objet de ses investigations, mais c'était encore un filon précieux, inexploré, il lui en coûtait trop de le laisser retomber dans l'ombre et il le suivait, copiant les pièces, amoncelant les notes, faisant souvent travailler plusieurs aides. Au milieu de tout cela, le temps se passait, les années s'écoulaient et c'était toujours à demain qu'il remettait le dernier labeur, celui de la rédaction. Il ne se lassa jamais et la mort le surprit au milieu de son œuvre. Son histoire de Jean de Bologne et de son œuvre, son histoire des Médicis, de Marie de Médicis en particulier, tout cela est resté en quelque sorte en puissance dans les papiers qu'il a légués à la ville de Douai. Il y a là de quoi tenter l'ambition d'un des nôtres. Les minerais précieux ont été tirés par M. Foucques de la carrière où ils reposaient. Ils sont là amoncelés, ne demandant qu'à être mis en œuvre, et prêts à livrer, au sortir du creuset d'un travail intelligent, une œuvre d'un pur métal.

Monsieur Foucques de Wagnonville sentait bien lui-

même dans ces derniers temps, que l'heure pouvait sonner d'un instant à l'autre où la mort mettrait fin à ses incessants labeurs et il avait commencé à leur donner une forme plus accusée. Outre son manuscrit de l'histoire de Jean de Bologne auquel il ne reste guère à mettre que la dernière main, il avait dans les derniers mois de son existence, rédigé un travail sur Jacques Callot, ayant retrouvé aux Offices de nombreux dessins inconnus du maître Lorrain, avec un certain nombre de lettres et de pièces relatives aux dix ou douze années qu'il passa en Italie. Une publication récente, savante mais incomplète, donnait à la question une saveur d'actualité, il envoya son travail à une splendide revue, l'*Art*, qui se publie à Paris et les premières pages en paraissaient peu de jours après sa mort.

On retrouve dans ce travail dont la publication n'est pas même encore achevée, toute son érudition patiente et sûre, et il a révélé, décrit et jugé pour les admirateurs du grand graveur une série considérable (plusieurs centaines) d'œuvres ignorées.

La mort ne lui permit pas d'aller plus loin. Il ne fut point surpris par elle; certes, il l'avait dès longtemps regardée en face. Ses dernières dispositions étaient prises avec une fermeté, une netteté qui montrent combien les pensées d'au-delà de la tombe lui étaient familières. Il a voulu reposer pour l'éternel sommeil dans le Campo Santo de San-Miniato-al-Monte, près de Florence, en vue de cette ville qu'il avait tant aimée. Il semble que la mort ait là-bas, sous le ciel de l'Italie, moins d'affres et de tristesses que sous nos cieux incléments. Rien ne ressemble moins à nos cimetières désolés où la mort s'étale en rangs pressés, qu'un Campo Santo d'Italie, où les tombes se cachent et se voilent sous les arbustes et les fleurs. Nos cimetières sont

hélas ! trop souvent des charniers où la douleur des vivants ne trouve pas un coin pour voiler sa pudeur ; un Campo Santo est un parc où tout parle à l'âme de vie nouvelle, et de renaissance, où la douce nature sèche les larmes amères, en répétant avec le poète aux âmes blessées

Qu'il est une terre où tout doit refleurir.

Après avoir aussi assuré son dernier repos, M. Foucques de Wagnonville s'est préoccupé de ce qui fut comme une partie de son âme, du fruit de ses chers labeurs, de ses collections rassemblées au prix de tant de peines, de tant de dépenses, de tant de fatigues, de ses manuscrits, de sa bibliothèque si souvent confidente de ses veilles. De tout cela, il a fait la part de la ville de Douai. La pensée qu'un jour viendrait peut-être où tant de richesses, qu'il n'avait pas eu trop de la vie entière pour amasser, pouvaient être dispersées aux quatre vents des enchères publiques, lui était intolérable. « Sans vouloir, dit-il dans son travail sur Callot, » sans vouloir me faire le champion du droit d'aînesse, il » est à dire une vérité, c'est que le temps passé était plus » favorable que le nôtre à la conservation des galeries de » famille. Sous le régime actuel de la division des héritages, » le sort des collections est d'arriver au bureau de la vente » aux enchères, et le rôle du descripteur devient décourageant, à peu près inutile, puisque les objets d'art vont » être perdus dans le gouffre de la dispersion. *Rari nantes* » *in gurgite vasto* sont ceux auxquels vous ne ferez pas » vos adieux..; pour Londres, pour la Russie... passe » encore, mais pour l'Amérique, adieux éternels ! »

Et plus loin il ajoute :

« En terminant la lecture du passage de l'ouvrage de M. » Meaume, Dieu seul, me suis-je écrié, peut dire où sont

» passées ces richesses ballottées de ventes en ventes aux » enchères (j'en excepte naturellement les Musées); et en » admirant les peines que se donne un estimable érudit » afin de rassembler des indications sur les dessins de » Callot, n'éprouve-t-on pas un sentiment douloureux de » l'inanité de ces patientes recherches, lorsqu'on voit le fil » d'Ariane tissé par l'éminent auteur, continuellement » rompu par la transmission de mains inconnues à d'au- » tres mains inconnues, des dessins de Callot, par suite des » adjudications du commissaire-priseur! »

C'est donc à la fois à un sentiment d'affection pour sa ville natale et d'amour pour ses collections qu'il cédait en écrivant son testament. Il savait que son legs serait pieusement reçu, religieusement conservé; il voyait en esprit notre Musée de tableaux transformé par l'infusion de ses nombreuses toiles et empruntant un cachet tout particulier parmi les musées du Nord à la présence de tant d'œuvres de maîtres italiens, dont plusieurs sont du plus haut prix et signées des plus grands noms; notre galerie de sculpture rehaussée et comme anoblie par les œuvres de Jean de Bologne qu'il avait à grand peine rassemblées, et il se décida à tout nous donner généreusement. Ce fut un abandon complet et sans restriction, tout ce qui dans sa succession avait un cachet artistique fut laissé à notre Musée, même ces objets d'art, ces bijoux intimes que conservent ordinairement les familles. Une seule exception fut faite par lui, non sans déchirement, j'en suis certain, mais sous l'aiguillon de la nécessité. Je veux parler de ses collections étrusques qu'il laissa à la ville de Florence. Il fallait faire la part de l'Italie, qui garde aujourd'hui avec un soin jaloux les trésors de l'art que renferme son sol et ses galeries, trop longtemps mis au pillage par les étrangers. Certes, c'est un grand

malheur pour nous, car cette suite d'antiquités étrusques dont il avait en 1855 acquis le noyau d'un curé des environs de Cortone, était si précieuse, qu'au milieu de ses splendides musées, Florence la jugea digne d'en former un spécial, auquel on consacra une des plus belles salles du palazzo Vecchio et qui fut inauguré, il y a quelques mois, devant l'empereur du Brésil, parcourant alors l'Italie, et avec le concours de tout ce que la reine de l'Arno renferme d'hommes distingués.

Grâce à ce sacrifice, le reste des collections de M. Foucques de Wagnonville put franchir les Alpes et nous arriver sans autre encombre que quelques regrettables accidents, dus à un emballage défectueux. Je ne vous parlerai pas de ce Musée qui occupe actuellement, en attendant une installation digne de lui, tous les anciens salons de notre hôtel de ville, chacun de nous l'a vu et apprécié, et tous, en quittant ces salles, nous avons reporté un souvenir de gratitude à celui qui nous a légué tant de richesses. Mais M. Foucques de Wagnonville, permettez-moi de le dire en terminant, Messieurs, nous a donné dans son exemple quelque chose de plus précieux encore, il nous a montré comment, tout en vivant heureux, les favorisés de la naissance et de la fortune peuvent se rendre utiles à leur pays et laisser un nom qu'on ne prononce qu'avec reconnaissance.

RELEVÉ

DES TRAVAUX PARTICULIERS

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Lus en séance générale ou dans les réunions de commission

PENDANT LES ANNÉES 1875 ET 1876.

ASSELIN.

Les arts en Flandre sous Marguerite d'Autriche.

BOULANGER.

Méthode de vérification des lois de Berthollet.

BRASSART.

Rapport sur le concours d'archéologie et d'histoire locale (voir page 41 de ce volume).

Travaux généalogiques sur la maison de Lalaing.

Les droits de l'ancien châtelain de Cambrai (voir *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, XVI, page 5).

Les taverniers douaisiens au XIV^e^ siècle (*id.*, page 174).

BREAN.

Exploration du *tumulus* de Sailly-en-Ostrevant (voir page 145 de ce volume).

Louis CAMBIER.

La Lurette, légende flamande.

DAUPHIN.

Notes recueillies sur Hyères et son château féodal.

DECHRISTÉ.

Les tableaux, vases sacrés et autres objets précieux appartenant aux églises, etc. de Douai au moment de la Révolution (voir page 169 de ce volume).

DEHAISNES (L'ABBÉ),

membre correspondant à Lille.

Notice nécrologique de M. Asselin (voir page 353 de ce volume).

DELCOURT.

Michel-Ange à Rome.

DE MOT.

Industries du sucre et de l'alcool de betteraves ; réponse à la commission spéciale du Conseil général du département (voir *Bulletin agricole*, page 337).

DESJARDINS,

doyen de la faculté des lettres.

Maximes d'un homme d'Etat du XVI[e] siècle (voir page 123 de ce volume).

DIGARD (ANICET),

membre correspondant à Paris.

La vie et les œuvres de Jean de Bologne (voir le procès-verbal de la séance publique, page 3 de ce volume).

Le sculpteur Alexandre Collin, de Malines.

ALFRD DUPONT père.

Notice nécrologique de M. le sénateur Maurice (voir page 311 de ce volume).

Id. de M. Talon (voir page 345).

ALFRED DUPONT fils.

Rapport sur des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

Id. sur des Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.

DUTILLEUL.

Aperçu sur l'emploi du legs Fortier fait au profit du musée (page 155 de ce volume).

FAREZ.

La production et le rôle de la houille (voir page 53 de ce volume).

Quelques considérations sur le nouvel Opéra.

Rapport sur les Annales de la Société géologique du Nord à Lille.

FAUCHEUX.

Le livre des monstres d'Ambroise Paré.

FLEURY,

recteur de l'Académie.

Rapport sur deux ouvrages de M. Salmon.
Voltaire et Marie Corneille.
Rapport sur des Mémoires de l'Académie de Reims.

FREY.

Rapport sur des Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.

Id. sur la notice de MM. Julliot et Belgrand, relative à l'aqueduc romain de Sens.

GOSSELIN.

Rapport sur le concours ouvert pour une étude sur l'insalubrité des communes rurales (voir page 29 de ce volume).

Id. sur des Bulletins de la Société industrielle de Flers (Orne).

Note sur la roue hydraulique du système Sagebien.

HARDOUIN.

Rapport présenté au nom de la commission des sciences morales et historiques sur le concours de 1876 (voir page 36 de ce volume).

Préface d'une étude sur Bavai.

La législation relative aux militaires invalides.

Rapport sur des publications de M. le professeur de Folleville.

La *Centena* pendant l'ère mérovingienne (notice lue en Sorbonne, 1877).

LE RICQUE DE MONCHY.

Rapport sur des Mémoires de l'Académie de Montpellier (section des lettres).

Id. sur des publications de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

Visite aux ruines du château et de la ville de Baux en Provence.

Mémoire sur les théogonies et les cosmogonies primitives.

HENRY LEROY.

Notice nécrologique de M. Preux père, premier président honoraire de la cour d'appel (voir page 327 de ce volume).

Rapport sur l'œuvre d'une société fondée à Paris pour s'occuper du patronage des condamnés après leur libération.

Id. sur des Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin.

Id. sur des Annales de la Société académique de Nantes.

Id. sur des Mémoires de la Société savoisienne.

MAILLARD.

Rapports sur le *Journal des Economistes*.

Rapport sur l'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France (1874).

MAURICE.

Notice nécrologique de M. Foucques de Wagnonville (voir page 429).

MONTÉE.

Rapport sur les travaux de la Société en 1875 et 1876 (voir page 6 de ce volume).

Quelques mots sur le Cid de Corneille (voir page 101).

MOY.

Les tribunaux d'Athènes, juges, lois et plaideurs.

OFFRET.

Rapport sur le Moniteur scientifique du docteur Quesneville.

Id. sur des Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Id. sur des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

Id. sur des Mémoires de l'Académie de Lyon.

Id. sur des Mémoires de la Société des sciences de Lille.

LE PRÉSIDENT TAILLIAR.

Les forestiers de Flandre.

Recherches sur l'épigraphie.

Les monuments d'architecture en rapport avec les institutions.

Note sur la *trustis*.

De l'origine et du développement de l'iconographie des saints.

CHARLES TAILLIAR.

De la précocité dans l'espèce bovine (voir *Bulletin agricole*, page 301).

TERNAS (DE).

Notice sur le château de Beauworde, à Wulveringhem en Belgique (Flandre occidentale).

VASSE.

La ferme, le concours et la fête agricole de Masny. Discours du président de la Société, prononcé dans la séance publique de 1875 (voir *Bulletin agricole*, page 213).

La récolte de 1874 (*id.*, page 245).

Compte rendu du concours agricole de 1876 (*id.*, page 287).

Quelques faits agricoles. Course rapide à travers les expériences culturales de MM. Lawes et Gilbert (*id.*, page 304).

Statistique agricole de l'arrondissement pour 1876 (*id.*, page 321).

Tableau de la balance des engrais avec les récoltes (*id.*, page 343).

WATELLE.

De l'hygiène de l'enfance (voir page 73 de ce volume).

Rapport sur le traitement de l'angine couenneuse par les balsamiques.

WATERNAU.

Rapport sur des Mémoires de l'Académie d'Aix.

LISTE
DES OUVRAGES REÇUS

DEPUIS

le mois de Janvier 1875.

Dates des Séances générales.
1875.

8 janvier. Histoire de l'abbaye de Flines, par M. l'abbé Hautcœur, docteur en théologie, membre résidant.

22 Id. Rapport sur l'insectologie générale, par M. W. de Fonvielle.

12 février. Etude sur un cas de péritonite consécutive à une perforation intestinale. par le docteur Watelle, membre résidant.

Id. Observations de la faculté de droit de Douai sur la proposition de M. Delsol, relative aux droits de succession de l'époux survivant, par M. Terrat, membre résidant.

26 Id. Almanach de Maître Jacques, année 1875, par M. A. Dubois, inspecteur primaire à Bressuire.

Id. Topographie archéologique des cantons de

10 sept. Le Mot base de la raison et source de ses progrès, par M. Letellier, chevalier de la légion d'honneur, ex-régent de rhétorique à Lisieux, ex-inspecteur des écoles du Cavaldos, à Caen. •

Id. Notice sur l'aqueduc Romain de Sens, par MM. Julliot et Belgrand.

Id. Installation de M. Preux, en qualité de procureur général près la cour d'appel de Limoges. Audience solennelle du 26 mai 1875.

22 octobre. Une richesse rurale. La Ruche, méthode nouvelle essentiellement pratique, destinée aux habitants des campagnes, par M. A. Vignole, président de la Société d'apiculture de l'Aube.

Id. Réflexions sur l'état de la question des sucres, par M. Henri Bernard, président de la chambre de commerce de Lille.

Id. Chroniques de Douai recueillies et mises en ordre par M. le président Tailliar. Hommage de l'éditeur M. Dechristé.

12 novembre. De l'extension des couches à *Nummulites lævigata* dans le nord de la France. — L'étage éocène inférieur dans le nord de la France et en Belgique. — Etudes sur le gisement de la houille dans le nord de la France. — Documents nouveaux sur l'allure du terrain houiller au sud du bassin de Valenciennes (Marly et Crespin). — 4 brochures par M. Gosselet, membre correspondant à Lille.

Id. Fondations de chapelles et de chapellenies dans la Flandre maritime, par M. de Coussemaker, membre correspondant à Lille.

Id. The geographical distribution of animals and plants, par M. Chalres Pickering (United States).

26 Id. Quelques lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale, 1721-1724, par M. Asselin, membre résidant.

Id. Cinquante ans de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon, par M. Edouard Fleury.

10 décembre. Correspondance de M. Le Febvre d'Orval, conseiller au parlement de Flandre, avec MM. de Chamillart et Voisin, ministres de la guerre; par M. Preux, membre honoraire, procureur général à la cour de Limoges.

1876.

14 janvier. Séance annuelle de rentrée des Facultés, du 16 novembre 1875.

Id. Etude sur l'influence de l'écartement des betteraves, par M. Ladureau, directeur de la station agronomique du Nord.

28 Id. Catalogue méthodique et raisonné des Lépidoptères des environs de Douai, par M. Alfred Foucart. Hommage de M. L. Crépin, éditeur.

28 janvier. Histoire de la ville de Saint-Quentin. — Les gouverneurs de la ville de Saint-Quentin. — Une ville flamande au XVI[e] siècle. — No-

tice sur les stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne). — Notice sur le dolmen de Neuvillette. — Notice sur le menhir et la station néolithique de Tugny (Aisne). — Notice sur le cimetière mérovingien de Tugny.— Notice sur un reliquaire de Saint-Quentin. Par M. Georges Lecocq.

25 février. La musique à Abbeville, 1855-1856. Souvenirs d'un musicien.

24 mars. Félix Bourquelot (de Provins), disciple d'Augustin Thierry et professeur à l'école des Chartes, par M. Henri Bordier.

Id. Saint-Quentin à la fin du XVIII[e] siècle, d'après les Almanachs de Picardie, par M. de Marsy, membre correspondant.

Id. L'industrie et le crédit ; organisation de la banque de prêts à l'industrie.

Id. Etude sur le peignage mécanique du lin, par M. Alfred Renouard, fils, filateur à Lille.

Id. La culture de la betterave et les engrais chimiques, par M. H. Joulie.

13 avril. Le calcaire de Givet. — Le terrain dévonien des environs de Stolberg. — Par M. Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille, membre correspondant.

9 juin. Le pèlerinage de saint Druon à Sebourg, par M. Théodore Bernier.

23 juin. Inventaire analytique des archives communales antérieures à 1790 de la ville de Douai,

série B B, administration communale, par M. Lepreux, archiviste.

Id. De la création de jardins gratuits en faveur des ouvriers agricoles prenant leur retraite, par M. Bortier.

Id. Droit pratique, contentieux civil, etc., par M. Decroos, ancien magistrat.

14 juillet. Rapport sur les opérations de la caisse d'épargne de Douai pendant l'année 1875, par M. Bommart.

Id. Etudes historiques et statistiques, par M. Meulemans.

14 juillet. Fêtes communales de Douai depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Brassart, membre résidant.

id. Thèse pour le doctorat en médecine ; des caractères essentiels et de l'étiologie des maladies spécifiques ; par le docteur Réné Faucheux, membre résidant.

Id. Examen des projets de loi relatifs à une nouvelle évaluation des revenus fonciers, par M. Albert Vingtain.

11 août. Promenades dans les champs, par M. Francq, instituteur.

22 sept. Grammaire de la langue nahuatl ou mexicaine, composée en 1547 par le franciscain André de Olmos et publiée par M. Rémi Siméon.

Id. Cimetière mérovingien de Marœuil près

d'Arras, par M. Terninck, membre correspondant à Bois-Bernard.

13 octobre. Inventaire analytique des archives communales de Douai antérieures à 1790, série AA, par M. l'abbé Dehaisnes, membre correspondant, et M. Lepreux, archiviste de la ville.

Id. Etudes géologiques sur le système houiller de la province de Liége, par M. Malherbe, membre correspondant.

10 nov. Les grandes manœuvres de 1876, par M. de Cardevacque.

Id. Le camp d'Helfaut, par le même.

Id. Histoire de l'invasion allemande dans le Pas-de-Calais, par le même.

Id. Description archéologique de l'ancienne abbaye de Cercamp, par le même.

Id. La tour de Villers-Châtel, par le même.

Id. Eglise de Gouy-en-Artois ; pierres tombales, par le même.

Id. Notice historique sur le château et les seigneurs de Rémy, par le même.

Id. Notice historique sur Saint-Laurent-Blangy, par le même.

Id. Notice historique sur le canton de Beaumetz-les-Loges, par le même.

Id. L'abbaye de Saint-Vaast ; monographie historique, par MM. de Cardevacque et Terninck.

Id. Monographie des prévôtés et prieurés dé-

pendant de l'abbaye de Saint-Vaast: Angicourt, Berclau, Gorre, Saint-Michel ; par M. de Cardevacque.

Id. L'abbé Seiwold ; réponse à M. de Linas, par le même.

Id. Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais, par le même.

24 novem. La trahison de Robert d'Artois, par M. Lecesne, membre correspondant.

8 déc. De l'analyse des charbons, par M. Malherbe, membre correspondant.

Id. Comédie de Térence, traduction nouvelle en vers, par le docteur Grille.

Id. Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers, par le même.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET ARTS

DE DOUAI

Centrale du département du Nord

(AU 31 DÉCEMBRE 1877).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT :

MM.

L'archevêque de Cambrai.
Le premier président de la Cour d'appel.
Le procureur général près la même Cour.
Le président du tribunal de première instance.
Le procureur de la République.
Le préfet du Nord.
Le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le maire de la ville de Douai.

MM.

Le général commandant l'artillerie dans la division militaire.
Le recteur de l'Académie.
Le doyen de la faculté de droit de Douai.
Le doyen de la faculté des lettres de Douai.
Le doyen de la faculté des sciences de Lille.
Le doyen de la faculté de médecine de Lille.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

Date de l'admission. Date de l'honorariat.	MM.
10 février 1819. 22 mars 1839.	Quenson, O. ✱, président honoraire du tribunal de Saint-Omer.
28 avril 1826. 12 février 1847.	Lagarde ✱, conseiller honoraire.
28 avril 1826. 12 février 1847.	Tailliar ✱, président honoraire à la Cour d'appel.
3 février 1823. 24 janvier 1851.	Dubois, Auguste, O. ✱, sous-intendant militaire en retraite.
9 juillet 1824. 14 février 1851.	Corne, sénateur.
8 mai 1840. 9 juillet 1858.	Vasse ✱, ancien maire de Douai.
27 mars 1846. 10 juin 1864.	Bagnéris, ✱, docteur en médecine.
9 juillet 1852. 14 juin 1870.	Leroy, Emile, ancien maire de Douai.
24 janvier 1845. 8 mai 1874.	Delplanque, médecin vétérinaire.
14 janvier 1859. 26 novembre 1875.	Preux, ✱, procureur général à Riom.
11 décembre 1846. 13 avril 1876.	Paix, négociant.
26 mars 1847. 13 avril 1876.	Le comte de Guerne ✱, président de chambre à la Cour.
23 février 1855. 13 avril 1877.	Delannoy, docteur en médecine.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Date de l'admission,	MM.
3 février 1823.	Minart, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
26 mars 1847.	Dupont (Alfred) père, avocat, ancien député.
13 décembre 1850.	De Guerne, Frédéric.
26 mars 1858.	Offret, professeur de physique au Lycée.
9 juillet 1858.	Tarlier, maire de Lambres.
26 août 1859.	Luce, maire de Courchelettes.
13 janvier 1860.	Maurice, conseiller à la Cour.
8 mars 1861.	Maugin, docteur en médecine.
10 juin 1864.	Moy, professeur à la faculté des lettres.
26 avril 1867.	Brassart, archiviste de la Société.
13 septembre 1867.	Frey, pharmacien de première classe.
Id.	Montée, docteur ès-lettres.
28 février 1868.	Favier, Alexandre.
25 septembre 1868.	Farez, ingénieur civil.
Id.	De Ternas, Amédée.
23 octobre 1868.	Vuillemin, ✻, ingénieur directeur des mines d'Aniche.
26 février 1869.	Fiévet, O ✻, maire de Masny.
Id.	Varlet, fermier à Monchecourt.
23 juillet 1869.	Cambier, fabricant de sucre à Lambres.

22 octobre 1869.	Hardouin, conseiller à la Cour d'appel.
Id.	Picot, fabricant de sucre.
Id.	De Boisset, ✻, ingénieur directeur des mines de l'Escarpelle.
24 décembre 1869.	Mille, secrétaire de la mairie.
Id.	Tissandier, professeur à la faculté des lettres.
14 janvier 1870.	Tailliar, Charles.
22 avril 1870.	Boulanger, ingénieur civil.
Id.	De Mot, fabricant de sucre à Arleux.
8 décembre 1871.	Dubrulle, architecte du département et de la Cour d'appel.
8 mars 1872.	Barbier-Delayens, à Frais-Marais.
12 avril 1872.	Grimbert, avocat.
28 juin 1872.	Gosselin, ingénieur civil.
Id.	Watelle, docteur en médecine.
22 novembre 1872.	Billet (Alfred), à Cantin.
10 janvier 1873.	Waternau, ancien notaire.
13 juin 1873.	Charles, proviseur du Lycée.
13 mars 1874.	Dupont, fils, avocat.
Id.	Dutilleul, Albert.
Id.	Leroy (Henry), conseiller à la Cour d'appel.
Id.	Maillard, avocat.
14 août 1874.	Bernard, maire de Roost-Warendin.
Id.	Laloy, fabricant de sucre à Flines.

Id.	CHAPPUY, propriétaire de verreries à Frais-Marais.
26 décembre 1874.	DAUPHIN, avocat.
23 avril 1875.	DESCHODT, conseiller à la Cour d'appel.
Id.	MOREL, maire de Lallaing.
23 juillet 1875.	COURDAVEAUX, professeur à la faculté des lettres.
14 janvier 1876.	PONCELET, avoué à la cour d'appel.
28 Id.	CAMBIER, Louis.
Id.	FAUCHEUX, docteur en médecine.
24 mars 1876.	FRANCOVILLE, conseiller à la Cour.
Id.	TAISNE, avocat.
9 juin 1876.	FIÉVET, H., professeur au lycée.
Id.	DEMONT, O ✻, chef de bataillon du génie en retraite.
Id.	LEBON, avocat.
11 août 1876.	BREAN, ingénieur.
25 Id.	FIÉVET, Edouard, fabricant raffineur de sucre à Sin.
8 décembre 1876.	DUBOIS, économe des hospices.
Id.	MASCAUX, avocat général.
8 juin 1877.	CALOT, Jules.
Id.	DECHRISTÉ, imprimeur.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1876.

MM.	MM.
Fleury, président.	Favier, 1er secrét.-adjoint.
Vasse, 1er vice-président.	Grimbert, 2e secr.-adjoint.
Asselin, 2me vice-président.	Paix, trésorier.
Montée, secrétaire général.	Brassart, archiv. biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1877.

MM.	MM.
Alfred Dupont, père, prés.	Favier, 1er secrét.-adjoint.
Fleury, 1er vice-président.	Grimbert, 2me sec.-adjoint.
Maurice, 2me vice-présid.	Paix, trésorier.
Montée, secrétaire général.	Brassart, archiv. biblioth.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

I. France.

MM.	Date de l'admission.
(1) * Baillencourt (de), notaire à Saint-Omer.	22 février 1867.
Bonvarlet, consul de Danemarck à Dunkerque.	23 janvier 1874.
Bouteville (le baron de), au château d'Hornaing (arrondissement de Douai).	22 août 1851.

(1) L'astérisque indique les anciens membres résidants devenus de droit membres correspondants, en transférant leur domicile hors de l'arrondissement de Douai (art. 8 du règlement).

Breton (Jules), artiste peintre, à Courrières (Pas-de-Calais).	9 février 1866.
Cambrai, cultivateur à Hamel (arrondissement de Douai).	24 septembre 1841.
Cardevacque (de), contrôleur des contributions, à Arras.	22 décembre 1876.
Dancoisne (l'abbé), à Lille.	9 février 1866.
Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (P.-de-C.).	22 mars 1839.
De Clercq, membre de la Chambre des députés, au château d'Oignies (P.-de-C.).	24 janvier 1868.
Dehaisnes (l'abbé), archiviste départemental à Lille.	8 mars 1872.
Delattre, receveur municipal à Cambrai.	8 mai 1874.
* Delcourt, notaire à Boulogne.	14 mai 1875.
Delhaye, ancien notaire, à Bavai.	24 avril 1874.
* Deligny, cultivateur à Gavrelle (P.-de-C.).	14 janvier 1859.
Desjardins, de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à Paris.	9 juillet 1858.
Desmoutier, ancien député, à Faumont (arrondissement de Douai).	12 mars 1841.
De Smyttere (le docteur), à Lille.	14 février 1862.
Digard, avocat, à Versailles.	24 avril 1874.
Dislère, ingénieur de la marine, à Paris.	28 février 1868.
Dramart, juge au tribunal civil de Béthune.	26 février 1875.
Dusevel, ancien avoué à la Cour d'Amiens.	8 février 1839.

Fleury, à Laon.	11 mai 1877.
Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens.	22 août 1845.
* Gentil, juge au tribunal civil de Lille.	26 février 1869.
Gomart, à Saint-Quentin.	24 juillet 1857.
Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille.	22 octobre 1869.
Grar, à Valenciennes.	23 décembre 1831.
* Hautcœur (Mgr), recteur de l'université catholique de Lille.	26 novembre 1875.
Havrincourt (le marquis d'), au châ- d'Havrincourt (P.-de-C.).	28 mai 1841.
Heursel (Taffin d'), au château de Gœulzin (arrondissement de Douai).	13 septemb· 1850.
* Laigle, censeur au Lycée de Marseille.	8 novembre 1867.
Lecesne, avocat, à Arras.	12 avril 1872.
Lecocq, à Saint-Quentin.	10 mars 1876.
Le Sérurier, conseiller hon. à la cour de cassation, à Paris.	25 janvier 1856.
Leuridan, archiviste bibliothécaire de la ville de Roubaix.	10 juin 1864.
* Liégeard, vérificateur des domaines, à Orléans.	9 mars 1860.
* Marne (Lemaire de), au château de Rumaucourt (Pas-de-Calais).	14 octobre 1859 .
Marsy (le comte de), à Compiègne.	24 avril 1874.
Maugin, avoué, à Paris.	24 janvier 1868.
Michel (le chevalier), conseiller honoraire de l'ancienne Cour de Metz, à Valenciennes.	24 juin 1859.
* Monchy (Le Ricque de), à Lille.	9 juin 1876.

Peigné-Delacourt, à Ourscamp (Oise).	10 juin 1864.
Pinquet, à Roost-Warendin (arrondissement de Douai).	24 août 1838.
* Potiez, juge de paix, à Arleux (arrondissement de Douai).	9 novembre 1866.
Rozière (de), de l'Institut, inspecteur général des arch. départ., à Paris.	25 avril 1856.
Salmon, sénateur, conseil. à la Cour de cassation, à Paris.	9 avril 1875.
Terninck, à Bois-Bernard (P.-de-C.).	14 janvier 1870.
* Terrat, professeur à l'université catholique de Paris.	26 novembre 1875.
Van Drival (l'abbé), à Arras.	25 avril 1856.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, à Paris.	13 février 1852.

II. Belgique.

Chotin, ancien magistrat, à Tournai.	14 février 1862.
De Schodt, inspecteur général de l'enregistrement, à Ixelles-lez-Bruxelles.	23 février 1877.
Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres.	22 février 1850.
Dosveld, architecte, à Mons.	24 avril 1874.
Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, à Bruxelles.	14 novembre 1851.
Malherbe, ingénieur, à Liége.	25 juillet 1873.

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES.

I. France.

1.	Abbeville.	Société d'émulation.
2.	Agen.	Comice agricole.
3.	Aix.	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
4.	Alger.	Société algérienne de climatologie, sciences physiques et naturelles.
5.	»	Société d'agriculture.
6.	Amiens.	Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.
7.	»	Société linnéenne du nord de la France.
8.	»	Société des antiquaires de Picardie.
9.	»	Comice agricole.
10.	Angers.	Société d'agriculture, sciences et arts.
11.	»	Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
12.	Angoulême.	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente.
13.	Annecy.	Société florimontane.
14.	Arras.	Académie des sciences, lettres et arts.

15. Arras.	Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.
16. »	Société centrale d'agriculture du département du Pas-de-Calais.
17. »	Station agricole du Pas-de-Calais.
18. Auch.	Société d'agriculture et d'horticulture du Gers.
19. Auxerre.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
20. Avesnes.	Société archéologique de l'arrondissement.
21. Beauvais.	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
22. Bernay.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Section de l'arrondis. de Bernay.
23. Besançon.	Académie des sciences, belles lettres et arts.
24. Béthune.	Comice agric. de l'arrondissement.
25. Béziers.	Société d'étude des sciences natur.
26. Blois.	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
27. Bordeaux.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
28. »	Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civ. du dép. de la Gironde.
29. Boulogne.	Société académique.
30. »	Société d'agriculture de l'arrondis.
31. Bourg.	Société d'émulation de l'Ain (agriculture, lettres et arts).

32.	Bourges.	Société d'agriculture du département du Cher.
33.	Brest.	Société académique.
34.	Caen.	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
35.	»	Société linnéenne de Normandie.
36.	»	Société des beaux-arts.
37.	»	Société d'agriculture et de commerce.
38.	Cambrai.	Société d'émulation.
39.	»	Comice agricole de l'arrondis.
40.	Cannes.	Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.
41.	Castres (Tarn).	Société littéraire et scientifique.
42.	Châlons-s-M.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
43.	Châlons-s-S.	Société d'histoire et d'archéologie.
44.	Chambéry.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
45.	Chartres.	Société archéologique d'Eure-et-L.
46.	Chateauroux.	Société d'agriculture de l'Indre.
47.	Château-Thierry.	Société historique et archéologique.
48.	»	Comice agricole de l'arrondissement.
49.	Chauny.	Société régionale d'horticulture.
50.	Cherbourg.	Société académique.
51.	Clermont-Ferrand.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
52.	Compiègne.	Société historique.

53.	Compiègne.	Société d'agriculture de l'arrondissement.
54.	Dijon.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
55.	Douai.	Société de médecine vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais.
56.	Draguignan.	Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.
57.	Dunkerque.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
58.	Dunkerque et Lille.	Comité flamand de France.
59.	Epinal.	Société d'émulation du département des Vosges.
60.	Evreux.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
61.	Falaise.	Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et des arts de l'arrondissement de Falaise, remplissant les fonctions de comice agricole.
62.	Flers (Orne).	Société industrielle.
63.	Havre (Le).	Société havraise d'études diverses.
64.	»	Cercle pratique d'horticulture et de botanique de l'arrondissement.
65.	Hazebrouck.	Société d'agriculture.
66.	Laon.	Société académique.
67.	Lille.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
68.	»	Société géologique du Nord.

69. Lille.	Commission historique du département du Nord.
70. »	Comice agricole de l'arrondissement.
71. »	Société industrielle du nord de la France.
72. Limoges.	Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne.
73. Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
74. »	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
75. »	Société littéraire, historique et archéologique.
76. Macon.	Académie ou Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.
77. Mans (Le).	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
78. Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
79. »	Société de statistique.
80. Mayenne.	Société d'agriculture de l'arrondissement.
81. Meaux.	Société d'agriculture, sciences et arts.
82. Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
83. Montauban.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
84. Montpellier.	Académie des sciences et lettres.
85. »	Société archéologique.
86. Nancy.	Société centrale d'agriculture.

87.	Nantes.	Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
88.	»	Société nantaise d'horticulture.
89.	Nice.	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
90.	Nimes.	Académie du Gard.
91.	»	Société d'agriculture du Gard. Comice agricole.
92.	Niort.	Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
93.	Orléans.	Société archéologique et historique de l'Orléanais.
94.	Paris.	Académie des sciences.
95.	»	Société de l'histoire de France.
96.	»	Société des antiquaires de France.
97.	»	Société française de numismatique et d'archéologie.
98.	»	Société philotechnique.
99.	»	Société bibliographique.
100.	»	Comité directeur de la *Bibliographie catholique*.
101.	»	Société centrale d'agriculture de France.
102.	»	Société des agriculteurs de France.
103.	»	Société centrale d'horticulture de France.
104.	»	Société protectrice des animaux.
105.	»	Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
106.	Pau.	Société des sciences, lettres et arts.

107.	Péronne (Som.)	Comice agricole de l'arrondissement.
108.	Perpignan.	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
109.	Poitiers.	Société des antiquaires de l'ouest.
110.	Pont-à-Mousson.	Société philotechnique.
111.	Puy (Le).	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
112.	Reims.	Académie.
113.	Riom.	Société centrale d'agriculture du département du Puy-de-Dôme.
114.	Rochefort.	Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts.
115.	Rochelle (La).	Académie.
116.	Roubaix.	Société d'émulation.
117.	Rouen.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
118.	»	Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
119.	»	Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
120.	»	Société industrielle.
121.	Saïgon.	Comité agricole et industriel de la Cochinchine.
122.	Saint-Etienne.	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
123.	Saint-Omer.	Société des antiquaires de la Morinie.
124.	St-Pol (P.-d.-C.).	Société d'agriculture.

125.	Saint-Quentin.	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
126.	»	Comité agricole de l'arrondissement.
127.	»	Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
128.	Senlis.	Comité archéologique.
129.	Sens.	Société archéologique.
130.	Soissons.	Société archéologique, historique et scientifique.
131.	Toulon.	Société archéologique du Var.
132.	»	Comice agricole, horticole et forestier de l'arrondissement.
133.	Toulouse.	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
134.	»	Société d'histoire naturelle.
135.	»	Académie des jeux floraux.
136.	»	Société archéologique du midi de la France.
137.	»	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
138.	Tours.	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
139.	»	Société archéologique de Touraine.
140.	Troyes.	Société académique d'agriculture, des sciences et belles-lettres du département de l'Aube.
141.	»	Société d'apiculture de l'Aube.
142.	Valence.	Société départementale d'agriculture de la Drôme.

143.	Valenciennes.	Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement.
144.	Versailles.	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
145.	»	Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.
146.	»	Réunion des agriculteurs du Sénat.
147.	»	Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.
148.	Vervins (Aisne).	Société archéologique.
149.	Vitry-le-François (Marne).	Comice agricole de l'arrondissement.

II. Alsace-Lorraine.

150.	Colmar.	Société d'histoire naturelle.
151.	»	Société d'agriculture (ancienne société départementale d'agriculture du Haut-Rhin).
152.	Metz.	Académie.
153.	Mulhouse.	Société industrielle.

III. Etranger.

BELGIQUE.

154.	Bruxelles.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
155.	»	Commission royale d'histoire.
156.	»	Commissions royales d'art et d'archéologie.

157.	Bruxelles.	Comité de rédaction du *Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique.*
158.	»	Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre-Orientale.
159.	Liége.	Société libre d'émulation.
160.	Louvain.	Société littéraire de l'université catholique.
161.	Mons.	Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
162.	»	Cercle archéologique.
163.	Tournai.	Société historique et littéraire.
164.	Ypres.	Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.

ANGLETERRE.

165.	Manchester.	Literary and philosophical societey.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

166.	Washington.	Smithsonian institution.
167.	»	Department of agriculture.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Procès-verbal de la séance publique du 26 novembre 1876.....	1
Rapport de M. Montée, secrétaire général, sur les travaux de la Société en 1875 et en 1876.....	6
Rapport sur le concours ouvert pour une étude sur l'insalubrité des communes rurales, par M. Gosselin.....	29
Rapport sur le concours de 1876, présenté, au nom de la commission des sciences morales et historiques, par M. Hardouin.....	36
Rapport sur le concours d'archéologie et d'histoire locale, par M. Brassart.....	41
La production et le rôle de la houille; étude économique, par M. Farez.....	53
De l'hygiène de l'enfance, par M. Watelle.....	73
Quelques mots sur le Cid de Corneille. par M. Montée.....	101
Maximes d'un homme d'Etat du XVI[e] siècle. Francesco Guicciardini ; par M. A. Desjardins.	123
Exploration du tumulus de Sailly-en-Ostrevant ; compte rendu par M. Brean.....	145

Aperçu sur l'emploi du legs Fortier fait au Musée de Douai ; par M. Dutilleul..... 155

Les tableaux, vases sacrés, etc., appartenant aux églises, etc., de Douai et de son arrondissement, au moment de la Révolution ; par M. Dechristé. 169

Notice nécrologique de M. le sénateur Maurice ; par M. Alfred Dupont père..... 311

Notice nécrologique de M. Preux père ; par M. Henry Leroy..... 327

Notice nécrologique de M. Talon, par M. Alfred Dupont père..... 345

Notice nécrologique de M. Asselin, par M. l'abbé Dehaisnes..... 353

Notice nécrologique de M. Foucques de Wagnonville ; par M. Maurice..... 429

Relevé des travaux particuliers des membres de la Société en 1875 et 1876..... 445

Liste des ouvrages reçus depuis le mois de janvier 1875..... 452

Liste des membres de la Société..... 462

Liste des sociétés savantes correspondantes..... 471

Table des matières..... 481

PLANCHES.

Page.

3 planches du tumulus de Sailly..... 154

AVERTISSEMENT.

Le prochain volume des *Mémoires* contiendra la suite et autant que possible la fin de l'ouvrage de M. l'abbé *Dancoisne*, intitulé : *Mémoire sur les établissements religieux qui ont existé à Douai avant la Révolution* ; voir les tomes IX, X et XII des *Mémoires* de la Société.

8676. — DOUAI. L. CRÉPIN, IMPRIMEUR, RUE DE LA MADELEINE, 21.

Widener Library
3 2044 092 620 921